MANIOC.org
Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

II/37

MANIOC.org
Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

MANIOC.org
Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

ESCLAVAGE

ET

LIBERTÉ.

Imprimerie de Félix LOCQUIN, rue N.-D.-des-Victoires, 16.

326-1
RID

ESCLAVAGE ET LIBERTÉ.

EXISTENCE DE L'HOMME ET DES SOCIÉTÉS EN HARMONIE AVEC LES

LOIS UNIVERSELLES.

ÉTAT DE NATURE

LIBERTÉ	INÉGALITÉ
Opposition, Combat.	Destruction ou Esclavage.

La **SOCIÉTÉ** se forme par

LE DESPOTISME	L'ESCLAVAGE
Intelligence, Ordre.	Travail, Bien-Être.

Les sociétés tombent en **DÉCADENCE** par l'abus du despotisme et par

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE	LA LIBERTÉ	L'ÉGALITÉ
Ignorance, Désordre.	Opposition, Combat.	Opposition aux Lois universelles.

La **PERFECTION** est dans

L'ARISTOCRATIE	LE PATRONAGE	LA FAMILLE
Intelligence, Grandeur des Peuples.	Protection, Bien-Être.	Union d'Intérêts, Développement.

Par Alph. RIDE.

TOME II — 3e PARTIE.

PARIS

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR.

LIBRAIRIE GARNIER FRÈRES,

Palais-Royal, galerie d'Orléans.

1843

Réserve



LIVRE XII

CHAPITRE PREMIER

L'état d'esclavage est plus favorable au développement de l'intelligence de l'homme et à la perfection des arts mécaniques que l'état de liberté.

L'esprit de lecteur imbu des idées philosophiques qui ont établi comme axiome l'assertion contraire à celle que j'avance, ne s'est peut-être jamais occupé d'approfondir cette question, qu'il est fort aisé de résoudre quand on a demeuré longtemps dans les pays où existe l'esclavage, et qu'on a étudié

LIVRE XII.

CHAPITRE PREMIER.

L'état d'esclavage est plus favorable au développement de l'intelligence de l'ouvrier et à la perfection des arts mécaniques que l'état de liberté.

L'esprit du lecteur imbu des idées philosophiques qui ont établi comme axiôme l'assertion contraire à celle que j'avance, ne s'est peut-être jamais occupé d'approfondir cette question, qu'il est fort aisé de résoudre quand on a demeuré longtemps dans les pays où existe l'esclavage, et qu'on a étudié

avec attention l'existence et le développement de l'intelligence des esclaves.

Rien ne me sera plus aisé que de prouver ce que j'avance, en comparant le développement de l'intelligence des hommes réduits en esclavage et le développement de l'intelligence des ouvriers libres, ou en comparant l'homme esclave depuis quelques années à l'homme resté en liberté.

Il est d'abord nécessaire de définir ce que l'on peut entendre par le développement de l'intelligence chez un ouvrier, ensuite nous verrons comment on peut établir la comparaison.

Le développement de l'intelligence chez un ouvrier est établi et démontré par la perfection de son ouvrage, par l'habileté qu'il a été obligé de déployer dans la confection de cet ouvrage, et par la variété des connaissances qui lui étaient nécessaires.

Un ouvrage fait à la mécanique n'est pas une preuve de l'intelligence de l'ouvrier qui, lui-même machine accessoire, n'arrive à la perfection que par une dégradation complète de son intelligence, par

son incorporation à la machine qui absorbe constamment toute son attention, et à laquelle il fournit avec assiduité la matière dont elle change de forme.

Sur ce point je renvoie aux publicistes et aux rapports que je citerai en parlant de la misère des ouvriers en France et en Angleterre : tous constatent d'une manière épouvantable la dégradation du physique et de l'intelligence de l'ouvrier de manufacture. En effet il est aisé de comprendre que la division du travail étant d'employer un ouvrier uniquement dans la confection d'un objet, ou de partie d'un objet, son intelligence, loin de se développer, comme s'il s'occupait alternativement de plusieurs, doit être anéantie lorsqu'il ne s'occupe jamais que d'un seul : par exemple, dans une fabrique d'épingles, l'ouvrier qui fait les têtes des épingles, ne fait jamais que cela depuis l'âge de quinze ans jusqu'à l'âge de cinquante ans, pendant seize heures sur vingt-quatre; il finit, il est vrai, par devenir très habile dans ce travail, mais à la longue ne doit-il pas arriver à n'être plus lui-même qu'une machine.

Une machine dont la construction est plus ou

moins ingénieuse, indique le plus ou le moins d'habileté du constructeur, et par conséquent le degré de développement de son intelligence; c'est donc un ouvrage dont l'exécution aura été plus ou moins difficile, qui sera plus ou moins perfectionné, que nous devons prendre pour base, afin de déterminer le degré de développement de l'intelligence de l'ouvrier.

Pour qu'une comparaison puisse être faite avec justesse entre deux individus, ou entre deux masses d'individus, sous le rapport du développement de l'intelligence, la raison et la justice veulent qu'on ait égard :

1° A l'intelligence naturelle des deux individus, ou des deux masses d'individus;

2° A leur situation plus ou moins facile pour jouir des moyens de développer leur intelligence;

3° A la différence de l'industrie en raison du climat et des productions du sol;

4° A la différence des temps et des époques de la civilisation;

5° A l'espace de temps employé pour l'instruction des hommes et des masses.

Après cela on comparera les masses ensemble et les individus qui font partie de ces masses ; mais encore la comparaison ne pourra être faite qu'entre des masses exécutant des travaux semblables.

Pour établir justement une comparaison entre les ouvriers anciens et ceux de notre époque, nous devons avoir égard à la quatrième observation, à la différence des temps et aux époques de la civilisation, et nous devons comparer les ouvrages qui nous restent des ouvriers anciens avec ceux des ouvriers libres de nos jours.

Pour établir une comparaison entre l'esclave moderne et l'ouvrier moderne, sous le rapport du développement de l'intelligence, je prendrai l'ouvrier français libre d'une part, et de l'autre l'esclave nègre de la Louisiane. J'ai préféré la France, car c'est le pays où j'ai été le plus à même d'observer l'ouvrier ; et j'ai préféré la Louisiane, parce que c'est le pays dans lequel, selon M. Comte et les abolitionistes, l'esclavage est le plus rude; ensuite, les Loui-

sianais étant la plupart d'origine française, il y a moins de différence dans les usages et dans les mœurs, et la comparaison sera plus juste.

La justice veut qu'on ait égard à quatre des observations ci-dessus. Premièrement, l'intelligence du nègre est moindre que celle du blanc : en vain on citera quelques exemples contraires, je les admets volontiers, mais ce ne sont que de rares exceptions qui fortifient la règle ; l'Afrique est là pour démontrer que les peuples Africains aussi anciens que les autres peuples, sont restés dans un état de barbarie et d'ignorance qui se rapproche de l'idiotisme, malgré leurs communications et leur commerce avec la classe blanche, qui remontent à la plus haute antiquité. Les progrès dans la civilisation, de la part de ces peuplades, dont parlent quelques voyageurs, feraient sourire de pitié les paysans les plus arriérés de la basse Bretagne.

Secondement, les moyens que le nègre esclave avait à sa disposition pour développer son intelligence, étaient bien moins considérables que ceux des blancs. Transplantés d'Afrique en Amérique, ils quit-

taient un pays sauvage pour retomber dans un autre pays également sauvage : la seule amélioration était leur soumission à un chef intelligent. Je démontrerai, lorsque je parlerai de l'intelligence des maîtres, que par des raisons indépendantes de sa volonté, le chef ne pouvait avoir une intelligence aussi développée que celle des hommes blancs, ses semblables, qui habitaient des pays considérés comme le foyer des arts et des lumières, et qui avaient tout le temps et toute la facilité de se livrer à l'étude des sciences. Ainsi les chefs chargés de développer l'intelligence de ces hommes sauvages, étaient nécessairement moins avancés dans les sciences par suite de difficultés insurmontables, et leurs esclaves n'avaient sous les yeux aucun de ces modèles qui, en faisant comprendre le beau, excitent l'imagination et développent l'intelligence : ils avaient quitté des forêts et retrouvaient des forêts ; pour se nourrir il fallait défricher rapidement ; pour se faire promptement un abri, il fallut travailler grossièrement, ou remplacer tant bien que mal les objets de première nécessité, que l'éloignement ou le défaut de commu-

nications empêchait de tirer d'Europe. Telle était la situation des planteurs et des nègres de la Louisiane, il y a quarante ans.

Troisièmement, on doit avoir égard à la différence d'industrie, en raison du climat et des productions du sol. Le climat de la Louisiane est chaud, non pas de la chaleur sèche et brûlante des tropiques, mais d'une chaleur humide et étouffante qui engourdit tous les sens, et injecte dans le sang une paresse inconnue dans les climats tempérés; l'ame languit affaissée ainsi que le corps, elle ne soupire qu'après le repos. Le développement de l'intelligence ne peut donc pas être le même; et il ne peut être dans le même sens, car les besoins du pays sont différents. Les terres d'Amérique, celles de la Louisiane surtout, sont très fertiles, et les produits étant plus avantageux et donnant plus de bénéfices que n'en pourrait rendre aucune industrie, on doit donc s'occuper presque uniquement de l'agriculture, qui dans le moment où j'écris ne possède pas la dixième partie des bras qui lui sont nécessaires. On ne pourra donc reprocher aux Louisianais de ne pas s'occuper

des arts mécaniques, qui ne peuvent être cultivés chez eux qu'avec perte : ce serait un reproche pareil à celui qu'on ferait aux Suisses, de n'avoir ni matelots ni constructeurs de navires.

Quatrièmement, enfin, on doit avoir égard à la cinquième observation, à la différence du temps employé pour l'instruction des hommes ou des masses.

Assurément, si on présente une masse d'individus tirés successivement de l'état sauvage pendant un espace de cinquante ans; si ces hommes, au lieu d'être transportés au milieu d'un pays civilisé, ont été portés dans un pays sauvage et couvert de forêts; s'ils n'ont eu sous les yeux que le spectacle de la nature vierge, pour s'instruire dans les arts et la civilisation; si l'homme qui les dirigeait était lui-même peu instruit, en raison de l'intervalle qui le séparait des pays civilisés et de la difficulté des communications; si ces hommes, par un effet de leur position, ne pouvaient s'occuper que des travaux de première nécessité, et faire des constructions promptes et grossières : sera-t-on fondé à reprocher aux ouvriers le peu de développement de leur intelligence, dans la com-

paraison qu'on établirait entre eux et d'autres ouvriers qui vivent en société depuis plus de quatorze siècles, agglomérés en grand nombre sur une étendue de terrain peu considérable, avec des communications faciles; parlant la même langue entre eux et avec leurs maîtres; ayant hérité immédiatement des arts et des sciences de trente siècles; ayant eu constamment sous les yeux des modèles de perfection dans tous les arts, et des maîtres habiles qui, après avoir conservé l'arche sainte des sciences et des connaissances humaines, à travers l'invasion des Barbares, n'ont cessé de les enseigner en tout temps publiquement à tous? Dans une semblable comparaison, assurément ce serait une bien grande injustice de reprocher aux premiers l'infériorité de développement de leur intelligence.

Eh bien! maintenant, en comparant les masses travaillant à des ouvrages de même espèce, si je démontre que les premiers, malgré leur inégalité d'intelligence naturelle, les difficultés innombrables de leur situation sous tous les rapports, ont parcouru dans l'espace d'un demi-siècle, une carrière

que les autres ont été quatorze siècles à parcourir, dans des conditions toutes plus favorables ; si les premiers sont en état d'esclavage, et si les seconds sont en état de liberté, j'aurai démontré que l'esclavage est plus favorable au développement de l'intelligence de l'ouvrier que l'état de liberté.

Je ne puis comparer les villes aux villes, attendu que dans la Louisiane, les villes sont habitées en majorité par des émigrés d'Europe ; ce serait comparer des Européens à des Européens ; la comparaison ne serait pas juste et serait par trop défavorable aux villes de France ; on doit donc comparer le village au village, c'est à dire l'agriculture à l'agriculture, les arts mécaniques qui ont rapport directement aux produits du sol, dans les villages de France, aux mêmes arts mécaniques sur l'habitation, qui est le village dans la Louisiane et les pays où il y a des esclaves.

Qu'on visite tous les villages de France, du nord au sud, de l'est à l'ouest, que verra-t-on dans chaque village ? des cultivateurs entêtés qui ne veulent point abandonner leur vieille routine, qui labourent,

sèment et récoltent, comme on semait, labourait et récoltait dans l'enfance de l'agriculture. A-t-il été possible de leur faire adopter une seule amélioration? Toutes les sociétés d'agriculture réunies aux curés, aux instituteurs, aux riches propriétaires intelligents, ont-elles pu parvenir à faire abandonner l'assolement triennal, cette plaie de l'agriculture française? La charrue, malgré les nouvelles découvertes faites pour l'amélioration de cette machine, est-elle changée? Le forgeron de village qui raccommode les socs de charrues et rajuste un morceau de fer à une pioche, n'est-il pas dans l'enfance de son art? Le meunier de village qui fait la farine de tous les habitants avec un véritable cassenoisette, et qui leur fait manger autant de son que de farine, n'est-il pas le type d'une immobilité pyramidale malgré le bruit et le mouvement assourdissant de son instrument? Dans les sècheresses, les eaux diminuant, il n'en a plus une assez grande quantité pour travailler : l'a-t-on vu profiter des améliorations faites aux roues hydrauliques, pour diminuer la quantité d'eau qui lui est nécessaire? Dans les

vignobles, voit-on les vignerons profiter des découvertes faites pour améliorer la qualité du vin? lorsqu'on le fait, n'ont-ils pas une routine à eux dont ils ne veulent pas se départir, soit pour le cuvage, pressurage ou soutirage? Qu'on traverse la Bourgogne dans le temps de la vendange, et l'on pourra contempler au milieu des rues, les machines avec lesquelles on pressure le raisin. Ce n'est ni pour les vignerons, ni pour les agriculteurs de France, que travaillent les mécaniciens. Enfin quels efforts les hommes instruits n'ont-ils pas faits pour améliorer l'industrie des cultivateurs, et quels résultats ont-ils obtenus?

A la Louisiane, les esclaves agriculteurs sont au moins aussi habiles que les cultivateurs de France; mais non seulement ils sont agriculteurs, la plupart sont maçons, charpentiers, briquetiers, fendeurs et bûcherons; l'agriculture est leur travail principal, les autres travaux ne sont qu'accessoires. Je connais suffisamment les paysans de nos villages de France, pour affirmer qu'ils auraient peine à supporter une

comparaison pour les différents travaux dont je viens de parler avec les nègres de la Louisiane.

Passant des travaux des champs aux travaux des arts mécaniques nécessaires au village et à l'habitation, ainsi qu'aux moyens mécaniques qui y sont employés, nous trouvons le village dans un état d'infériorité déplorable, lorsque nous comparons le forgeron qui raccommode les socs de charrue, au forgeron qui raccommode la machine à vapeur; le meunier à l'ingénieur qui conduit la machine, et le grossier tic-tac qui fait de la mauvaise farine, à la machine à vapeur, une des plus belles découvertes de l'esprit humain. Comment alors pourrait-on ne pas convenir que l'habitation est supérieure au village, et que nécessairement les ouvriers qui raccommodent et dirigent les machines les plus compliquées ont une intelligence plus développée.

Comparant en masse la Louisiane et sa population de trois cent mille ames, à une population pareille d'un département français, nous trouvons que dans la première, cinq cents machines à vapeur d'une force de vingt chevaux, terme moyen, sont

employées en moulins à sucre, moulins à coton et à grains, scieries, fonderies, papeteries, moulins à riz, dessèchement, rails roads; que plus de soixante machines à vapeur d'une force de soixante à trois cents chevaux sont employées sur des bateaux à vapeur remorqueurs, et pour le service de la Louisiane seulement; car je ne prétends pas parler ici des machines à vapeur employées dans le fleuve du Mississipi : le nombre est de quatre à cinq cents. Y a-t-il un seul département français d'une population double et triple de la Louisiane qui puisse soutenir la comparaison. Je prie mon lecteur de s'arrêter un instant et de comparer mentalement son département à la Louisiane, après quoi il ne sera pas difficile de lui faire comprendre qu'un pareil développement d'industrie ne peut être que la conséquence d'un grand développement d'intelligence de la part des maîtres et des esclaves. Je suppose qu'on puisse en un instant établir cinq cents moulins à vapeur dans son département, croit-il qu'on puisse trouver immédiatement dans le même département, cinq cents ingénieurs pour les diriger, et des

mécaniciens pour les raccommoder. Qu'on prenne pour point de comparaison le département de l'Yonne ou de l'Aube, département industriel, et l'on sera obligé de convenir que, même le département du Nord, le plus important de France par son industrie, et dont la population est triple de celle de la Louisiane, ne pourrait y suffire immédiatement. Dans quelque temps, il est vrai, on pourra former des ingénieurs, mais ce n'est pas là la question; il s'agit de démontrer quel est le peuple dont l'intelligence de la masse a atteint un degré supérieur de développement dans cette partie, et sans aucun doute c'est l'esclave de la Louisiane.

Si les colonies françaises sont en arrière de la Louisiane, il faut en attribuer la faute aux tracasseries du gouvernement français, et aux sociétés d'abolition, qui, ôtant toute énergie dans le présent, toute sécurité dans l'avenir, empêchent les colons de s'occuper d'améliorations.

Certainement c'est au système d'esclavage qu'on doit tout ce développement d'intelligence des ouvriers: car si les nègres étaient restés libres, ils n'auraient

pas voulu se soumettre au travail, et par le fait de leur liberté, on n'aurait pas eu le droit de les y contraindre. Il n'y aurait donc parmi ces hommes ni agriculteurs, ni charpentiers, ni maçons, ni forgerons, ni ingénieurs, ni sucriers, ni mouliniers. Que les philosophes, si toutefois ils l'osent, aillent donc faire un tour de promenade dans l'intérieur de l'Afrique ou parmi les peuplades de l'ouest des États-Unis ou du Brésil, et ils verront comme l'intelligence du peuple sauvage est développée. Il est vrai que ce n'est qu'aux dépens de la liberté de ces hommes, que leur intelligence a été développée, et c'est précisément la question que je soutiens : c'est que l'esclavage est plus favorable au développement de l'intelligence de l'ouvrier que l'état de liberté.

Je termine en posant cette question : Après avoir amené ces hommes des forêts de l'Afrique, si on les avait rendus à la liberté, qu'auraient-ils fait? Y a-t-il un individu qui ait jamais mis les pieds en Amérique, et qui connaisse les nègres de traite et les Indiens, qui puisse dire que ces hommes se seraient civilisés? Non, sans aucun doute, ils auraient

continué leur vie sauvage dans les forêts d'Amérique comme leurs parents et leurs semblables ont continué dans les forêts d'Afrique ; ce n'est donc que par la privation de leur liberté qu'on les a soumis à des travaux qui ont développé leur intelligence : et de même que la soumission du nègre à un chef plus intelligent que lui, a eu pour résultat le développement de son intelligence, de même si dans chacun de nos villages de France, les paysans étaient soumis à un chef plus intelligent qui les forçât à se tenir au courant des améliorations, l'intelligence des paysans ne se développerait-elle pas davantage? Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire la moindre démonstration pour prouver cette question, qui d'ailleurs est jugée dans mon sens par tous les philosophes de l'école moderne, Fouriéristes, Saint-Simoniens et autres, qui veulent que les hommes d'une intelligence supérieure dirigent le phalanstère ou la communauté, et travaillent à développer l'intelligence des hommes qu'ils dirigent.

Quant à la perfection des arts mécaniques, elle est une conséquence du développement de l'intelli-

gence, et la démonstration de celle-ci entraîne nécessairement celle-là ; mais elles sont en outre dominées par un fait matériel qui les favorise dans l'état d'esclavage. Quand un ouvrier libre désire développer son intelligence et se perfectionner, la plupart du temps il ne le peut, ou bien il lui faut une volonté qu'on rencontre rarement : car tous les jours il lui faut du pain pour lui et sa famille, il ne peut changer de place, il lui faut forger tous les jours, tous les jours la même chose ; il ne peut changer son ouvrage sans courir la chance de tomber dans la détresse lui et les siens : et cependant, pour être un ouvrier très habile, il ne lui aurait fallu qu'un peu de temps, de la tranquillité d'esprit, des outils et de la matière première ; mais dans la société personne n'avait intérêt à l'aider, et il est resté un mauvais forgeron. Dans l'état d'esclavage il en est autrement : le maître n'a pas besoin tous les jours du travail de tous ses ouvriers. S'il en reconnaît un plus intelligent que les autres, il est de son intérêt de lui donner toutes les facilités pour apprendre. M. Comte prétend que l'esclave n'a pas d'intérêt à se

perfectionner, il est en cela dans une grande erreur. Il est vrai que ce n'est pas la faim qui l'excitera à devenir habile, car son maître fournit abondamment à tous ses besoins, mais ce sera le désir d'augmenter son pécule qui, au lieu d'être de dix piastres par mois, sera de trente ou quarante, et avec lequel il pourra se procurer sa liberté si elle est pour lui de quelque prix, ou une plus grande quantité de jouissances. D'ailleurs, sur ce point, j'ai démontré que chez les anciens, comme chez les modernes, les esclaves avaient en masse une intelligence plus développée que celle des ouvriers libres, dans les travaux de même espèce : c'est donc avec raison que sous ces deux rapports, je prétends que l'esclavage est préférable à la liberté pour le développement de l'intelligence de l'ouvrier et la perfection des arts.

Les individus qui ont habité les pays à esclaves pendant plusieurs années, savent que la plupart des nègres de traite se rapprochent de la brute par leur idiotisme : tous les capitaines de navires français qui ont fait la traite le savent également. Après quinze ans d'esclavage ces hommes ont complètement

changé et ne se rappellent qu'avec honte leur ancien état de brutalité : c'est pour cette raison qu'on offense gravement un nègre né en Amérique, quand on lui dit qu'il a été importé d'Afrique. Le prix d'un esclave est fixé en raison de son degré d'intelligence : aussi le prix des esclaves de traite est-il bien inférieur à celui des nègres esclaves depuis un certain nombre d'années. Ces observations achèvent de démontrer qu'en détruisant la traite et l'esclavage, on ôte aux peuples sauvages le seul moyen qui existe pour les faire entrer dans la civilisation : cependant les personnes qui agissent dans ce sens, prétendent agir au nom de l'humanité et du progrès des lumières.

CHAPITRE II.

—

Esclavage chez les Modernes.

Fausse manière de raisonner de M. Comte. — Moyen qu'il emploie pour tromper le lecteur. — De la punition du fouet, de celle du cep. — Sévérité des punitions en Europe, comparées aux peines infligées aux esclaves.

Avant d'examiner la situation des ouvriers en France et en Angleterre, situation à laquelle les esclaves de la Louisiane ne peuvent ajouter foi (1),

(1) Les esclaves de tous les pays que j'ai parcourus ne peuvent ajouter foi à la misère des ouvriers blancs. J'en ai vu qui m'ont dit qu'ils préféreraient mourir sur le grand chemin, plutôt que de travailler pour trente sous par jour, et dans ces pays un homme peut bien vivre pour vingt sous.

CHAPITRE II.

—

Esclavage chez les Modernes.

Fausse manière de raisonner de M. Comte. — Moyen qu'il emploie pour tromper le lecteur. — De la punition du fouet, de celle du cep. — Sévérité des punitions en Europe, comparées aux peines infligées aux esclaves.

Avant d'examiner la situation des ouvriers en France et en Angleterre, situation à laquelle les esclaves de la Louisiane ne peuvent ajouter foi (1),

(1) Les esclaves de tous les pays que j'ai parcourus ne peuvent ajouter foi à la misère des ouvriers blancs. J'en ai vu qui m'ont dit qu'ils préféreraient mourir sur le grand chemin, plutôt que de travailler pour trente sous par jour, et dans ces pays un homme peut bien vivre pour vingt sous.

et qui excite leur pitié, je pense qu'il faut encore relever quelques objections de M. Comte, et examiner les punitions que les maîtres ont droit d'infliger à leurs esclaves.

Je ne conteste pas la vérité de toutes les citations faites par M. Comte, mais que conclure de ces faits isolés, quand même quelques uns seraient vrais ? et leur exagération est loin de leur donner pour moi un caractère d'authenticité.

Si dans la relation d'un voyage que j'aurais fait en France, ou simplement comme M. Comte, après avoir lu la relation d'un voyage en France, j'écrivais : Tous les pères de famille de France sont des monstres ; si, pour le démontrer, je citais quelques exemples, ceux-ci, par exemple, tirés de la *Gazette des Tribunaux :* On a vu un père enfermer son fils dès l'âge le plus tendre dans un endroit infect, le priver de vêtements et de nourriture, l'accabler de mauvais traitements, jusqu'au jour où la justice le lui arracha des mains ; quand même je citerais cent exemples de ce genre, et, la *Gazette des Tribunaux* à la main, je pourrais en citer beaucoup,

cela prouverait-il qu'en France, tous les pères de famille sont des montres ? Quand même je prouverais que cent maris ont su tirer parti de la beauté de leur femme, que cent mères ont trafiqué des charmes de leurs filles, cela prouverait-il qu'en France les maris et les mères de famille cherchent à se surpasser en infamie ? Si je raisonnais ainsi, je serais non seulement un calomniateur, mais un homme absurde, d'attribuer à une société tout entière les vices de quelques uns de ses membres.

Cependant il y a de l'habileté à présenter quelques faits pour exciter la compassion du lecteur, il s'attendrit sur l'histoire et il oublie le raisonnement : c'est ce qu'on appelle faire passer le mauvais poème d'un opéra sous la protection d'une bonne musique. Quelque vieille que soit cette tactique, elle réussit encore tous les jours à la tribune, dans les journaux et dans les livres; mais malheur à l'orateur, au journaliste, à l'écrivain, si quelqu'un introduit le scalpel dans les discours ou dans les écrits ; quand il a écarté les phrases qui un instant avaient détourné le raisonnement en excitant l'imagination, il ne reste

plus qu'un squelette disloqué dont tout le monde peut apercevoir les défauts.

Ainsi M. Comte nous cite un fait d'après Steedman, dont il aurait compris l'absurdité en prenant la moindre information près d'un individu qui eût habité les pays à esclaves ; mais ce fait lui allait bien, il n'a pas voulu s'en priver, pas plus que des coups de fouet qui éclataient comme des coups de pistolets, ainsi que des pleurs et des larmes de toute une famille. Ce tableau lui était nécessaire : c'est, comme je le disais tout à l'heure, la musique sous la protection de laquelle il veut faire passer un mauvais poème. La vérité est que quand un nègre ne fait pas son ouvrage, cet ouvrage retombe sur les autres qui n'éprouvent nul chagrin de voir punir celui qui veut se décharger de sa tâche à leurs dépens.

L'histoire de M. Comte est celle d'une jeune négresse qui a reçu quatre cents coups de fouet parce qu'elle n'a pas voulu se rendre aux désirs de son commandeur ; cela peut être vrai, mais n'est pas vraisemblable. Il est extrêmement rare qu'un maître abuse de son autorité sur son esclave pour obtenir

ses faveurs : à cet égard il n'y a pas une négresse qui ne déclare, comme je l'ai entendu souvent, que son maître a tout droit sur elle, mais pas pour cela : tels furent les mots employés pour me répondre. Cependant, si l'on trouvait quelques faits de ce genre, ne pourrai-je pas leur opposer ces paroles de M. L. Buret, page 193, 2e volume : « On assure « qu'à Lyon les commis des fabricants qui sont les « intermédiaires des commandes, les dispensateurs « d'ouvrages, auraient imposé plus d'une fois des « conditions déshonorantes pour prix du travail qu'ils « accordaient, dans des moments où il y en avait très « peu, à des femmes et à des filles d'ouvriers. »

Un planteur, un économe, un commandeur qui distinguerait une négresse de son habitation, n'aurait pas plus besoin de fouet pour réussir près d'elle, qu'un manufacturier, un directeur de fabrique en France, n'en aurait besoin pour réussir près d'une ouvrière de son établissement : en Amérique, pas plus qu'en France, on ne fait l'amour avec un fouet; la coquetterie naturelle de la femme, et le désir de dominer son maître, est assez fort pour la faire

succomber. En outre, pour la négresse esclave le lien de famille qui n'existe pas pour elle de même que dans les sociétés d'Europe, le mariage qui ne dure que selon la volonté des époux, et l'absence du préjugé sur sa conduite avec tel ou tel individu, ne sont pas là pour la défendre contre les sollicitations de ceux qui lui font la cour : ainsi, en cédant aux instances de son commandeur ou de tout autre, la négresse de Steedman ne s'exposait aux reproches de qui que ce fût. Il y a donc invraisemblance à croire qu'elle préféra recevoir quatre cents coups de fouet, plutôt que de faire une chose qui était indifférente, puisque ses préjugés ne devaient pas différer de ceux de tous les siens.

En outre, le nombre des coups de fouet me paraît invraisemblable : j'ai consulté vingt économes et commandeurs, tous m'ont dit qu'à peu d'exceptions près, un homme devait succomber sous cent cinquante coups de fouet, à plus forte raison une jeune fille; et humanité à part, un planteur n'est pas si maladroit que de faire mourir sous le fouet une esclave dont la faute serait de ne pas se rendre aux

désirs du commandeur, qui n'est que le premier nègre de l'habitation: l'intérêt dirait au maître qu'un esclave coûte depuis deux mille jusqu'à dix mille fr.; cela suffirait pour le rendre humain.

Mais, ainsi que je l'ai dit, il était nécessaire d'attendrir le lecteur, en lui présentant un tableau révoltant, M. Comte sachant que l'homme entraîné par l'imagination, accepte comme bon le plus mauvais raisonnement. Aussi il a présenté : 1° une jeune fille, belle, amoureuse et vertueuse, sans penser que ce dernier mot a pour elle une valeur différente de celle que nous lui donnons; 2° un amour contrarié par un commandeur, qui lui fait donner deux cents coups de fouet pour sa résistance; 3° la malencontreuse intercession de Steedman, qui, comme celle de don Quichotte en faveur du berger André, près de son maître Jean Haldudo, fait doubler la dose.

Il n'est pas plus dans mon intention de constater la vérité de ce fait que celle des histoires que nous trouvons dans les *Mille et une Nuits*; mais quand même il serait vrai, serait-ce une raison, parce qu'un homme de la Guyane serait une bête féroce,

pour que les autres propriétaires d'esclaves fussent de même ? Et parce que ce fait serait vrai, serait-ce une raison de détruire l'esclavage, si d'ailleurs il présente plus d'avantages que la liberté ? En raisonnant ainsi, on pourrait tout aussi bien dire qu'il faut détruire la puissance paternelle et maternelle, parce que des pères et des mères en ont abusé ; qu'il faut détruire l'emploi de général d'armée, celui de député et la loi du mariage, parce que l'on cite des exemples de généraux qui ont trahi leur pays, de députés qui se sont vendus, et de maris qui ont été trompés ? On ne peut raisonner plus ridiculement, et c'est cependant sur de pareils raisonnements que s'appuie M. Comte pour demander la destruction de l'esclavage.

Il serait absurde de prétendre que les peuples étrangers doivent admettre les préjugés du pays où on a été élevé, car ces préjugés sont toujours fondés sur les besoins ou les goûts des peuples, et par cette raison sont souvent dans un état complet d'opposition. Un préjugé n'est réellement qu'une loi additionnelle faite par le bon sens du peuple, pour punir

un fait que la loi ne peut atteindre. Dans l'Orient une femme ne peut découvrir son visage devant un étranger sans manquer à tous les devoirs qui lui sont imposés par la loi civile et religieuse : en France, une femme ne peut se couvrir la figure avec un masque sans s'exposer aux foudres de l'église et au mépris des dévots.

En France, un nègre et un mulâtre peuvent être admis à la table des plus grands seigneurs : dans les États-Unis, pays de liberté, la plus grande insulte à faire à un ouvrier blanc est de le faire manger avec un nègre ou un mulâtre.

Chez les Lacédémoniens, le citoyen qui apercevait sur la place publique un étranger, beau et bien fait, l'invitait à souper, et lui faisait partager le lit de son épouse, afin de donner de beaux enfants à la république : combien ne trouverait-on pas ridicule un pareil acte de patriotisme, si un Français ou un Anglais voulait employer un pareil moyen pour procurer de beaux enfants à la patrie ?

Surprendre son ennemi et le tuer, c'est un acte

glorieux pour un Indien : en France ce serait une atroce lâcheté.

En France, une femme qui aurait des enfants sans être mariée, serait déshonorée : en Amérique, une négresse ou une mulâtresse, quelque blanche qu'elle soit, peut avoir autant d'enfants qu'il lui plaît, avec autant d'hommes différents que cela lui convient, sans que son honneur soit pour cela le moins du monde entaché.

Se promener dans les rues sans pantalon ni caleçon, avec une chemise, souvent même sans chemise, une ceinture et un chapeau pour tout vêtement, serait pour un blanc d'une étrange indécence : un Indien se promène ainsi avec un grand sangfroid dans les rues de la Nouvelle Orléans ; il se croit très décemment vêtu, et personne ne paraît à cet égard penser autrement que lui. Il en est de même à Sidney et à Jakson, dans la Nouvelle Hollande.

Sans être coupable, sous le rapport des préjugés civils ou religieux, un juif ne peut manger de jambon, un mahométan ne peut boire de vin ni de liqueurs,

un chrétien catholique ne peut manger de viande un vendredi.

Enfin, tous les voyageurs ont rencontré avec Montesquieu, que ce qui était mal au delà des Pyrénées était bien en deçà.

Je pourrais écrire un volume tout entier en relevant de pareilles contradictions, mais il me semble qu'en voilà assez pour arriver à conclure que chaque pays ayant ses modes et ses préjugés, quand on veut apprécier sainement, au moral, un fait qui s'est passé en pays étranger, il est nécessaire de connaître les mœurs et les préjugés de ce pays, et il faut faire une abnégation complète des préjugés que l'on peut avoir, sans quoi, en raisonnant d'après les mœurs et les préjugés du pays où on a été élevé, si ces mœurs et ces préjugés ne sont pas les mêmes, les raisonnements sont faux.

En France, on parle du fouet comme d'une punition infame, et cela est juste, selon les préjugés français : car en France le fouet serait non seulement une punition corporelle, mais encore une punition déshonorante. Le domestique ou l'ouvrier qui re-

cevrait des coups de fouet, non seulement serait puni corporellement, mais encore déshonoré dans l'esprit de ses égaux et de ses supérieurs. Dans les pays à esclaves, il n'en est pas de même : le fouet n'imprime pas la plus légère portion de honte sur l'esclave qui le reçoit. Ce préjugé, établi, une fois bien connu, fera comprendre qu'un esclave peut préférer recevoir cinquante coups de fouet, à être mis aux arrêts pendant un mois; pour lui la punition la plus légère sera le fouet, dont la douleur dure quatre ou cinq minutes, et la plus forte sera le cep pendant un mois, c'est à dire le travail pendant le jour, la prison pendant la nuit.

Puisqu'il n'y a pour l'esclave ni honte ni déshonneur à recevoir le fouet, tout le monde conviendra que la rigueur est dans le plus ou moins grand nombre de coups. Il est bon de faire observer que le maître tient essentiellement à ce que son esclave ne soit pas blessé de manière à lui ôter la facilité de travailler le jour même ; rarement on inflige de suite plus de vingt à vingt-cinq coups de fouet et de manière à n'attaquer aucune partie délicate, mais seu-

lement l'épiderme. Les voyageurs cités par M. Comte se sont trompés d'une manière comique, en prétendant que c'était par un raffinement de barbarie qu'on frottait le patient avec du jus de citron ; il vaudrait autant dire que le médecin qui donne à son malade une médecine désagréable est un barbare.

On me fera peut-être cette objection que puisque le fouet est déshonorant en Amérique pour un maître ou un homme libre, il doit nécessairement l'être pour un esclave. Il sera aisé de répondre sur ce point : car en Amérique, ainsi qu'en Europe, il peut se faire que ce qui est déshonorant pour un homme d'une certaine classe, ne le soit pas pour un homme d'une autre classe. Par exemple, en France, un homme de la haute classe reçoit un soufflet qu'il rend immédiatement : si ces hommes ne se battent pas ensuite au pistolet ou à l'épée, ils sont déshonorés ; s'ils sont officiers, ils sont renvoyés de l'armée. Qu'au lieu de deux hommes de la haute classe, un de ces deux hommes soit un maçon et l'autre un charpentier, on les séparera, mais il ne leur viendra pas dans la tête d'aller se battre comme deux paladins, et leurs amis et égaux ne les regar-

deront pas comme déshonorés, parce que l'un ayant une dent cassée, l'autre un œil noirci, ils n'iront pas se battre en duel. Ainsi on concevra aisément que la même chose ne déshonorant les hommes en France que selon leur position sociale, il peut bien en être de même en Amérique.

Quand on punit un esclave de la peine du cep, il travaille comme à l'ordinaire, et est nourri avec ses camarades; le soir on l'enferme dans une chambre où il est retenu près d'un lit de camp, soit avec un anneau en fer, soit avec des entraves en bois pour l'empêcher de s'échapper. Si l'esclave devient plus indocile, on le laisse au cep jour et nuit, ou on l'envoie à la geôle de la paroisse; mais pour qu'un maître vienne à perdre volontairement le travail de son esclave, il faut que cet esclave soit un mauvais sujet déterminé.

Je vais démontrer que les punitions que l'on inflige pour les mêmes fautes en France aux ouvriers libres, sont bien plus sévères que celles qu'on inflige aux esclaves à la Louisiane; pour cela, comme le fouet n'existe pas en France, je vais estimer selon la valeur

que lui donnent les esclaves eux-mêmes, la punition du fouet, et la réduire ou la changer en la punition du cep, selon leur propre estimation; nous comparerons ensuite les délits et les punitions infligées dans les deux pays.

Un esclave estime que la punition d'un mois de cep pendant la nuit seulement, est plus forte que celle de cinquante coups de fouet; je vais prouver que le cep n'est point une torture, ainsi que le répètent niaisement quelques journaux de France. Le cep est un anneau en fer ou une entrave en bois qui permet à l'homme de se placer comme il veut pour dormir; mais qui l'empêche de se remuer pour s'évader. Quand on inflige à un nègre cinquante coups de fouet, il trouve cette punition plus douce que celle d'un mois de détention pendant la nuit; souvent j'ai été à même d'observer ce fait. Voici un exemple qui s'est passé sous mes yeux: un nègre, qui depuis plus d'un mois, volait dans la dépense de son maître au moyen d'une fausse clef, fut enfin découvert et condamné par son maître à un mois de cep de nuit, et à recevoir cinquante coups de fouet, en deux séances; c'était une

des plus fortes punitions. Après avoir reçu cinquante coups de fouet, le nègre, pour obtenir la remise du mois de cep, demanda à recevoir cinquante coups de fouet. On peut donc évaluer que sa punition était évaluée à deux mois de prison pour un vol domestique. Plusieurs fois j'ai été à même d'établir la même proportion, et toujours le nègre préférait cinquante coups de fouet à un mois de prison.

Examinons maintenant quelle serait la punition en France pour un pareil délit. Le domestique serait puni d'une manière infamante, sa femme et ses enfants seraient déshonorés et réduits à la mendicité ; pendant les cinq ans qu'il passerait en prison et après sa punition, le déshonneur lui ôterait en partie les moyens de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille.

Ainsi donc le même délit entraîne pour un domestique français cinq ans de prison, et pour un esclave à la Louisiane deux mois ou l'équivalent de deux mois de prison, seulement pendant la nuit : pour le français le déshonneur et la misère, pour le nègre esclave rien, ni honte, ni misère. D'après cela ne se-

rait-on pas fondé à dire que les hommes en état d'esclavage, ont besoin de moins de sévérité pour être honnêtes que les hommes en état de liberté, et arriver à la conclusion que l'esclavage est plus favorable pour maintenir la probité chez les hommes que l'état de liberté? Quoi qu'il en soit, ce qui est certain maintenant, c'est que du moment que le fouet ne flétrit pas l'homme, et que l'intérêt du maître le force à ménager son esclave, la punition du fouet est moins forte que la prison, et que les punitions infligées aux esclaves sont moins fortes que celles imposées aux ouvriers libres d'Europe.

Désirant, autant que possible, épuiser ce sujet, qui est le cheval de bataille des abolitionistes et des personnes qui marchent sous leur drapeau, je vais encore dire deux mots pour achever de démontrer qu'il est possible que le fouet ne soit pas une flétrissure pour l'homme, paroles redondantes et sans aucune valeur, quand on veut les appliquer aux actions d'un peuple étranger dont les préjugés sont différents.

D'abord que signifie le mot *flétrir* dans ce cas ?

rien autre chose qu'une tache conventionnelle imposée, en raison d'un fait quelconque, sur le front d'un individu par tous ses concitoyens, ses supérieurs, inférieurs ou égaux : hors de là, il ne peut y avoir flétrissure. Qu'un préjugé, en France, flétrisse une action quelconque chez un Américain, si, par les préjugés qui existent en Amérique, cette action est trouvée juste ou même indifférente, le préjugé français ne pourra dépasser la frontière de France, et l'Américain ne sera point flétri. Soutenir le contraire, ce serait dire une niaiserie : car, pour que l'Américain fût flétri, il faudrait que les préjugés fussent les mêmes, et je viens de démontrer, il n'y a qu'un instant, que la plupart du temps les préjugés étaient différents, selon les besoins des peuples, et souvent même dans un état complet d'opposition. En effet, c'est en vain que les Américains feront des lois pour élever la banqueroute au rang d'une action indifférente, leurs préjugés à cet égard ne pourront dépasser leur frontière, et jamais la France ne l'acceptera : de même, c'est en vain que les Français traiteront les nègres et les mulâtres sur le pied d'égalité, jamais ils n'ob-

tiendront qu'une femme blanche mariée à un nègre ou à un mulâtre soit autre chose qu'une négresse ou une mulâtresse pour un habitant des Etats-Unis ou des colonies, et que les enfants de cette femme soient autre chose que des mulâtres avec lesquels on ne peut s'allier sans se déshonorer. Je regarde que ces préjugés, également enracinés, doivent leur force et leur existence aux besoins des peuples, et je crois, en les constatant, démontrer qu'il y a impossibilité de flétrir l'action d'un étranger, lorsque l'action de cet étranger est conforme aux préjugés de son pays; d'où je tire la conclusion que, les préjugés étant différents, l'action qui flétrit un homme dans un pays, peut ne pas le flétrir dans un autre.

Pour bien comprendre ce fait, il est seulement nécessaire pour un Français de jeter les yeux sur les institutions des peuples qui l'environnent. Le knout en Russie, la canne dans toute l'Allemagne et l'Angleterre, ne flétrissent pas le soldat, les coups de garcette dans la marine ne flétrissent pas le matelot français; et si quelqu'un soutenait le contraire, je serais obligé de dire que je ne comprendrais plus la

valeur du mot flétrissure, puisqu'il ne changerait rien aux qualités, à la bravoure du soldat, et au respect qu'on porte au courage militaire. Après cela, comment ne pas admettre qu'il est possible que les esclaves ne soient point flétris par la punition du fouet? et si on l'admet, la punition imposée aux esclaves est, ainsi que je viens de le prouver, bien plus douce que celle qu'on impose aux ouvriers blancs. Quant à la cruauté qu'un maître pourrait exercer sur ses esclaves, la loi y met un frein, et d'ailleurs son intérêt le force d'être humain, quand même ce sentiment ne serait pas dans sa nature. Sous ce rapport, il existe une grande différence entre le planteur d'Amérique et le manufacturier ou maître d'Europe : l'intérêt du premier lui commande l'humanité, sa fortune augmente d'autant plus qu'il donne plus de soins à la santé de ses esclaves; le second, au contraire, plus il accable ses ouvriers de travail, plus il amasse de misère sur leur tête, et plus il accumule de richesses. Le défaut de toutes les constitutions civiles des pays où l'ouvrier est libre, est de mettre constamment l'intérêt du maître en opposition directe

avec l'intérêt de l'ouvrier; dans cette lutte, l'ouvrier succombera toujours, et ne récoltera que misère et dégradation du physique et de l'intelligence.

CHAPITRE III.

Constitution physique des esclaves.

Il ne me reste plus à parler que de la constitution physique des nègres esclaves, et sous ce point de vue, ainsi que sous ceux que je viens de développer, ils ont une supériorité incontestable sur les ouvriers blancs. Le nombre de ceux qui sont mal conformés est extrêmement faible, et pendant huit ans, je n'ai pas

rencontré un seul bossu parmi les esclaves des Etats-Unis. Ils sont généralement robustes et vigoureux, et s'ils étaient passés en revue par un conseil de recrutement, on ne trouverait pas à en réformer un sur cent pour défaut de taille ou de conformation. Quelle triste comparaison à faire entre eux et les conscrits du département du Nord, dont je fournirai un état de réforme dans le livre où je parle de la misère des ouvriers en France, et où l'on voit que le tiers des conscrits a été réformé pour défaut de complexion, ou pour des maladies incurables, qui les rendent impropres au service militaire ! Les états de réforme de la conscription fournissent la preuve incontestable de la dégradation physique des ouvriers libres : l'accroissement considérable de la population nègre est une preuve qu'ils sont heureux sous le rapport des besoins matériels, et cette satisfaction de tous leurs besoins contribue au développement favorable de leur constitution. En 1810, la population nègre esclave aux Etats-Unis s'élevait à un million deux cent mille : aujourd'hui on la présume de trois millions. Depuis cette époque à peu près la traite des

nègres a été défendue, et il y a eu une grande quantité d'affranchissements : l'augmentation n'est donc due qu'aux naissances. Il n'y a pas d'exemple de population blanche augmentant aussi rapidement. En comparant l'augmentation de cette population à celle des autres peuples, on est obligé de convenir que l'esclavage est plus favorable au vœu de la nature et à la multiplication de l'espèce que l'état de liberté. En effet, tout le monde reconnaît que l'homme aime beaucoup à propager son espèce, et que la difficulté d'élever et de nourrir ses enfants, est la seule raison qui mette un frein à ce désir; mais si on le dégage de ce souci, en mettant les enfants à la charge du maître, l'homme et la femme auront autant d'enfants que la nature le permettra.

Sous le point de vue de la tranquillité de l'ame, il est impossible d'avoir une existence plus indépendante de soucis que celle du nègre esclave; il doit travailler, il est vrai, mais cette obligation n'existe pas pour lui seul : les quatre-vingt-dix-neuf centièmes au moins de l'humanité sont obligés de travailler; et ceux que le hasard a placés dans une position

de fortune qui leur permet de ne se livrer à aucun travail de l'esprit ou du corps, ne sont pas ceux qui sont les plus exempts de soucis.

L'homme est constamment tourmenté par l'ambition ou le désir d'acquérir des richesses; l'avenir de sa famille est pour lui un sujet continuel d'inquiétudes. Nous sommes obligés de reconnaître que ce sont là les plus grands tourments de l'homme, les plus grands obstacles à la tranquillité de son ame, au repos de son esprit.

Le nègre esclave n'a pas l'ambition ou le désir d'acquérir des richesses, je viens d'indiquer la somme qu'il gagnait annuellement, sur ce fait, et je suis bien au dessous de la vérité. La meilleure preuve qu'il n'a ni ambition ni désir d'amasser, c'est qu'il emploie immédiatement tout ce qu'il gagne à se procurer toutes les jouissances qu'il peut imaginer, et qu'il ne tient pas du tout à réunir la somme nécessaire pour se racheter, ce qu'il pourrait faire aisément, en économisant son pécule pendant cinq ou six années.

Puisqu'il ne tient pas à se racheter, que lui importe d'économiser? S'il tombe malade, son maître est là

pour le faire soigner : il en est de même pour sa femme et ses enfants. Pourquoi ne dépenserait-il pas son argent ? pourquoi aurait-il des soucis sur son avenir ? la semaine dans laquelle il entre lui fournira les moyens de gagner de nouveau dix ou douze francs pour s'amuser le dimanche suivant ; si sa femme et ses enfants deviennent infirmes, ils ne sont point à sa charge, c'est le maître, toujours le maître qui pourvoit à tout.

Par un travail modéré de neuf ou dix heures, que MM. Comte et Sismondi, grands abolitionistes, regardent, sous le point de vue de la quantité d'ouvrage fait, comme inférieur des deux tiers à celui d'un ouvrier blanc européen, le nègre esclave est à l'abri de toutes les charges, de tous les soucis du chef de la famille : il ne lui reste que les plaisirs, et le maître qui donne tous les soins possibles à ses esclaves, leur procure toutes les jouissances en son pouvoir, et s'estime heureux lorsque ses esclaves veulent à peu près remplir le travail modéré qu'il en exige. Les punitions ne sont jamais employées qu'avec ceux qui ne veulent rien faire ; les nègres d'un atelier ont

d'autant plus de valeur qu'ils sont connus comme aimant à remplir leurs obligations sans punitions, et un maître se glorifie quand il peut dire : Mes nègres sont de bons sujets, cette année je n'ai pas fait donner un seul coup de fouet dans mon atelier. C'est à cette position exempte de trop rudes travaux et de soucis, que l'on doit attribuer l'âge avancé auquel parviennent les nègres esclaves dans les Etats-Unis.

La population libre des Etats-Unis en 1840 était de 14,189,108 individus, parmi lesquels on comptait 741 centenaires, c'est à dire un sur 17,811 ; la population esclave était de 2,487,213 individus, parmi lesquels on comptait 1,133 centenaires ! un sur 2,235 individus. Ainsi la population esclave qui ne forme que la sixième partie de la population libre, fournit un tiers plus de centenaires que cette dernière.

Que répondrez-vous à cela, messieurs les philosophes et messieurs les philantropes ? Ne comprenez-vous pas que de pareils états de situation renversent complètement votre sentimentale phraséologie. Appelez à votre aide M. C. Dupin, priez-le de vous donner la nomenclature des centenaires parmi les

ouvriers de vos manufactures dans votre département du Nord. Combien croyez-vous qu'il pourra en démêler parmi vos teigneux, vos épileptiques, vos scrofuleux, parmi ceux qui ont des maladies des os, des hernies ou des maladies de peau ? Croyez-vous qu'il réussira à présenter sur vos ouvriers, un état de situation pareil à celui que je vous donne des ouvriers esclaves aux Etats-Unis?

Quatorze millions d'hommes libres ne fournissent que 741 centenaires, et deux millions et demi d'esclaves en offrent 1133 !

—

CHAPITRE IV.

Réfutation de quelques assertions calomnieuses et ridicules de M. Comte sur les mœurs des habitants des pays à esclaves, et de l'état de l'intelligence.

Monsieur Comte, dans le quatrième volume de son Traité de législation, ne s'est pas contenté de dire que l'esclavage arrêtait le développement de l'intelligence de l'esclave, il prétend aussi que l'esclavage exerce une influence funeste sur les mœurs et l'intelligence des maîtres. Je viens de dénon-

CHAPITRE IV.

—

Réfutation de quelques assertions calomnieuses et ridicules de M. Comte sur les mœurs des habitants des pays à esclaves, et de l'état de Louisiane.

Monsieur Comte, dans le quatrième volume de son Traité de législation, ne s'est pas contenté de dire que l'esclavage arrêtait le développement de l'intelligence de l'esclave, il prétend aussi que l'esclavage exerce une influence funeste sur les mœurs et l'intelligence des maîtres. Je viens de démon-

trer combien il était dans l'erreur sur le compte des esclaves chez les anciens ; il me sera bien plus aisé de lui prouver que ses assertions sur le compte des maîtres sont encore plus dénuées de fondement chez les modernes. Il me semble que la liste que j'ai donnée des hommes instruits chez les anciens, et qui appartenaient à la race esclave, est assez considérable pour qu'il soit convaincu ; et en lui supposant autant de mérite qu'à Marcus Cicéron, je pense qu'il pourrait encore gagner en allant étudier les leçons d'un esclave tel qu'Antonius Gniphon.

Quant à ce qui regarde l'instruction des maîtres chez les peuples anciens, je crois parfaitement inutile de faire la moindre citation ; je prie seulement le lecteur de faire un retour sur ce qu'il a lu dès sa plus tendre enfance, et je lui demanderai s'il pense que les anciens nous étaient inférieurs dans les arts, dans les sciences, la littérature, la poésie, l'éloquence : les œuvres d'Homère, d'Hippocrate, d'Aristote, de Démosthène, de Xénophon, de Platon, de Virgile, d'Horace, de Plutarque, de Tacite, de Cicéron, etc., les ruines de Thèbes, de Palmyre d'Athènes, de

Rome, dicteront sa réponse. L'esclavage n'a donc exercé aucune influence défavorable sur le développement de l'intelligence des maîtres et des esclaves, de même qu'il n'a pas exercé la moindre influence sur les mœurs; car il subsistait également dans les temps les plus corrompus comme dans ceux où les mœurs étaient de la plus grande austérité; et l'on ne peut attribuer à l'esclavage la corruption qui s'est manifestée dans les mœurs des citoyens romains, à l'époque de la destruction de la république, puisqu'il subsistait du temps d'Héliogabale, aussi bien que du temps de Cincinnatus.

Chez les peuples modernes les plus avancés en liberté et en civilisation, j'ai reconnu avec peine que la corruption et la démoralisation étaient arrivées à un point inconnu chez les peuples où existe l'esclavage; que dans la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'on peut nommer la capitale des pays à esclaves, le patriotisme, les mœurs, la religion, y étaient respectés; tandis qu'à Paris ces trois bases indispensables des empires ont en partie disparu, enfoncées dans la boue. Qu'on remonte le Mississipi pendant cinq cents lieues

du sud au nord, qu'on arrive à Saint-Louis, la Reine de l'ouest, et qu'on compare la corruption d'une ville de France de quarante mille ames aux vertus de la population de Saint-Louis, et on pourra apprécier la différence de moralité qui existe entre les pays de liberté et les pays à esclaves. Malheureusement pour la Nouvelle-Orléans, en raison de son esprit français, elle adopte et suit le plus qu'elle peut les modes, mœurs et usages de Paris; et si sous ce rapport il y a le moindre reproche à lui faire, ce n'est point sur l'esclavage qu'il doit retomber, mais bien sur la ville que M. Comte regarde lui-même comme le foyer des sciences et des idées de liberté.

Selon l'auteur du Censeur européen, au cap de Bonne-Espérance, dans la Guyane, dans le sud des Etats-Unis d'Amérique, dans la Louisiane principalement, les possesseurs d'esclaves sont plongés dans une oisiveté profonde; le tableau qu'il fait des mœurs et de l'existence d'un colon de la Guyane, nous reporte à l'idée que nous nous faisons des anciens satrapes de l'Asie.

Il fait un grand crime aux colons du Cap d'aimer

la bonne chère, et après avoir passé en revue toutes les colonies, il arrive aux habitants de la Louisiane, qui se trouvent le plus durement maltraités dans son ouvrage : car s'il accuse les habitants du Cap de gourmandise, les habitants de la Virginie sont accusés d'être des paresseux ; si les hommes de la Guyane sont des tigres, et leurs femmes d'une dissolution sans exemple, selon lui les habitants de la Louisiane sont stupides et féroces, et leurs femmes exercent le plus vil métier.

De tous ces pays je n'ai pu étudier avec soin et pendant plusieurs années que les mœurs et les usages de la Louisiane, du sud et de l'ouest des Etats-Unis ; mais pour l'homme qui fait de longs voyages, non de ceux qui se bornent à aller de Paris à Saint-Cloud, mais qui le portent sur les frontières de la civilisation, il n'est pas étonnant qu'il rencontre à la même table et dans un lieu public, dix individus qui ont visité dix points du globe entièrement opposés. J'ai souvent interrogé les voyageurs pour connaître la différence qui pouvait exister entre la position des esclaves de la Louisiane et la position de ceux qui existent dans

les possessions anglaises, françaises, espagnoles et hollandaises; toujours et partout j'ai vu et entendu dire que la servitude était plus sévère dans la Louisiane que partout ailleurs. Cette fois ce que j'ai vu et les renseignements que j'ai pu recueillir sont parfaitement d'accord avec les assertions de M. Comte.

Si donc après avoir parcouru la Louisiane dans tous les sens, après m'être arrêté des mois entiers sur des habitations, j'ai reconnu que tous les faits dénoncés par M. Comte sont calomnieux ou absurdes, que les reproches qu'il fait tombent à faux et démontrent que l'écrivain et les auteurs qu'il cite, ont écrit sans examen, sans connaissance des lieux, de l'industrie, du commerce et des productions possibles du pays, je serai autorisé à penser et à dire que tout ce qu'il a écrit sur la Guyane, la Jamaïque et le cap de Bonne-Espérance, est marqué au même coin d'ignorance et de mauvaise foi.

M. Comte reproche aux possesseurs d'esclaves d'aimer la bonne table, le jeu, les femmes et le spectacle; je suis bien de l'avis qu'il faut user de tout ce qui est bon et ne point en mésuser; mais quand bien

même dans les pays d'esclaves quelques personnes abuseraient de ce qui ne doit être considéré que comme satisfaction de l'ame et du corps ou comme délassement, qu'y a-t-il de commun entre l'abus que quelques individus peuvent faire de ce qui est bon et l'esclavage? Paris n'est-il pas, selon M. Comte, un pays libre, ou pour mieux m'expliquer, l'esclavage existe-t-il à Paris? et cependant on peut adresser aux Parisiens tous les reproches que M. Comte adresse aux possesseurs d'esclaves.

A la Nouvelle-Orléans, les jeux sont défendus par la loi. Il est vrai qu'on y joue clandestinement; mais il en est de même à Paris, et sous ce rapport je ne vois point de différence entre la capitale des pays où les ouvriers sont libres et la capitale des pays où les ouvriers sont esclaves. Le *Censeur Européen* accuse les Louisianais d'aimer la bonne chère; j'avoue sans honte, en vérité, que j'ai le même goût, et je plains fort M. Comte s'il n'aime que le brouet des Spartiates. Si les Louisianais aiment les femmes, dit encore ce célèbre abolitioniste, c'est une conséquence de l'esclavage. J'avoue que sur ce point

ma trop faible perspicacité ne me fournit pas les moyens de comprendre quel rapport il y a entre le plus doux sentiment que Dieu a placé dans le cœur de l'homme et le système de l'esclavage. Ne dirait-on pas, après de semblables reproches, qu'à Paris on n'aime pas les femmes? Heureusement j'ai habité assez longtemps la capitale de la France pour savoir combien une pareille accusation serait mensongère : enfin c'est à l'esclavage que l'on doit attribuer le plaisir que les possesseurs d'esclaves trouvent à fréquenter les spectacles. Il est vrai qu'il y a trois beaux théâtres à la Nouvelle-Orléans, deux sur lesquels on joue des pièces anglaises, allemandes ou italiennes, et un exclusivement réservé aux pièces françaises, et sur lequel j'ai vu représenter les opéras : *la Muette de Portici*, *Robert-le-Diable* et *les Huguenots*, de manière à pouvoir rivaliser avec les théâtres de Bordeaux, Lyon et Marseille; et une société avec un capital de trois millions de francs est formée pour élever un plus grand théâtre pour l'opéra français : ce qui, selon le système de M. Comte, doit démontrer que l'esclavage s'enracine de plus en plus

en plus dans les cœurs, que l'intelligence doit se dégrader dans la même proportion, et que la Louisiane marche à grands pas vers l'abrutissement et la barbarie.

Le fanatisme de M. Comte est tel, qu'il ne recule devant aucune folie; il ne se contente pas d'attaquer les hommes, il attaque aussi les femmes des colonies, et celles qu'il poursuit avec le plus grand acharnement, ce sont les dames louisianaises.

Voici ce que nous dit ce publiciste dans le quatrième volume, chap. IX, de son *Traité de législation* : « Dans la Louisiane, où les esclaves sont très nombreux, l'indolence et l'oisiveté des femmes sont extrêmes, elles ne sauraient se baisser pour ramasser un chiffon échappé de leurs nonchalantes mains; elles ne marchent pas, dit Robin, elles se traînent; il faut qu'un esclave les suivent pour porter leur ridicule, une excessive paresse se manifeste jusque dans leur langage; mais si elles éprouvent une légère contrariété, si leur orgueil reçoit une légère atteinte, elles se réveillent de leur assoupissement, et montrent dans leur vengeance l'énergie des despotes. »

Un peu plus loin, après avoir vivement maltraité les hommes, il revient encore aux femmes.

« De leur côté, dit-il, les femmes des maîtres favorisent la prostitution de leurs femmes esclaves avec les blancs, soit pour qu'elles leur donnent des enfants de plus belle espèce, soit pour éviter les frais de leur entretien, soit même *pour prendre part au profit de leur métier*. L'indulgence s'accroît même pour les femmes esclaves, selon qu'elles peuvent mieux se passer des secours du maître. La dame de la maison, que ce soin regarde ordinairement, voit de ses appartements les amants aller et venir chez sa négresse, et la nuit elle favorise aussi complaisamment leur entrée. Ce sont les mêmes mœurs que nous avons observées au cap de Bonne-Espérance. »

Ab uno disce omnes. Si les observations faites sur les mœurs des habitants du cap sont aussi justes que celles faites sur les mœurs des habitants de la Louisiane, voilà deux populations abominablement calomniées. Je ne prétends pas dire qu'il ne soit pas possible de rencontrer quelques faits de ce genre,

comme on rencontre en France des mères qui vendent l'honneur de leurs filles, ou des maris qui trafiquent des charmes de leurs femmes ; mais je prétends que ces faits sont bien rares, puisque, pendant huit années de résidence dans la Louisiane, je n'ai pas été à même d'en constater un seul. Dans tous les cas, s'il en existe, ils sont frappés par le mépris public comme en Europe.

A la Louisiane, les femmes sont très circonspectes dans leur conduite ; elles sont laborieuses, constamment occupées d'ouvrages d'aiguille et de leur ménage ; elles ont pour les esclaves attachés à leur service une bonté que sont loin d'avoir les femmes européennes.

Ces calomnies sont, en vérité, trop absurdes pour mériter d'être réfutées ; que M. Comte vienne en Louisiane, et quand il aura fréquenté la société des Louisianaises, il pourra prononcer. Je suis peut-être trop prévenu en leur faveur pour être un juge impartial, quand il s'agira de donner mon avis sur quelques qualités d'agrément qu'elles disputent aux Françaises ; mais quand il s'agira d'actions désho-

norantes, qui sont infames chez tous les peuples, aucune considération ne m'arrêtera, soit pour attaquer le mal s'il existe, soit pour dire à l'auteur, quel que soit son mérite et ses antécédents, que c'est un calomniateur si le mal n'existe pas.

Chez les dames louisianaises, à la ville et à la campagne, j'ai reconnu toutes les qualités qui distinguent la bonne mère, la bonne épouse, la femme du monde spirituelle et à manières élégantes, plus indulgente et plus facile avec ses domestiques que ne le sont généralement les Françaises. En vérité, il fallait que M. Comte eût le cerveau malade quand il écrivit que les dames louisianaises favorisaient la prostitution de leurs esclaves et partageaient avec elles le profit de ce commerce, qu'elles regardaient de leurs appartements les amants aller et venir chez leurs négresses, et que la nuit elles favorisaient leurs entrées.

Qu'un mauvais mystificateur ait écrit ces lignes, c'est possible; mais qu'un homme comme M. Comte, auteur du *Censeur Européen*, professeur de droit, ait donné créance à de si ridicules calomnies, et les ait accréditées de son nom en s'appuyant dessus, cela

ne peut se comprendre: la langue française ne me fournit pas d'expressions polies pour exprimer un pareil fait; il ne fallait cependant qu'un peu de sens commun pour ne pas les croire, quand bien même elles auraient été attestées par cent voyageurs. Comment présumer, en effet, qu'une population en grande partie d'origine française, qui ne trouve beau et bien que les idées, les usages et les mœurs françaises, dont les relations avec la France sont de tous les jours, vienne, en opposition complète avec les mœurs et les usages qu'elle admire, approuver ce que ces mœurs, ces usages, regardent comme de plus dégradant et de plus flétrissant? Il ne fallait réellement qu'un peu de réflexion et de sens commun pour ne pas ajouter foi à ces turpitudes. Pauvres femmes, auxquelles on ne peut reprocher qu'un respect pour les convenances porté trop loin, et qui ressemble parfois à de la pruderie, les voilà mises par M. Comte au pilori de l'univers comme exerçant le métier le plus infame, la prostitution.

—

CHAPITRE V.

Existence du planteur. — Situation de la Louisiane en 1788. — Amélioration depuis cette époque. — Développement de l'intelligence des maîtres.

M. Comte semble avoir emprunté la plume de l'auteur des Mille et une Nuits, lorsqu'il fait le détail de la vie d'un planteur ; mais de même que celui qui visite Bassora ou Damas, l'imagination remplie des merveilles racontées par la sultane Schéhérazad, n'y rencontre que misère, saleté et pauvreté, et peut bien

s'écrier *quantùm mutatus ab illo* : de même, un oisif d'Europe qui voudrait venir dans la Louisiane pour y jouir de cette vie d'oisiveté des maîtres si délicieusement décrite par M. Comte, serait bien étonné de rencontrer une vie pleine d'activité, où il faut redoubler d'énergie pour travailler sous l'influence d'une chaleur étouffante. Au lieu de ces bas de soie et de ces sandales de maroquin rouge, de ces robes de chambre en étoffe de Perse, il verrait un homme chaussé avec des souliers d'un cuir fort, vêtu d'un pantalon de grosse cotonnade et d'une veste de toile, portant un large chapeau de Panama qui le garantit contre l'ardeur du soleil; il verrait devant la barrière un cheval constamment sellé et bridé, prêt à le porter sur chaque point de son habitation pour diriger et surveiller les différents travaux; il trouverait généralement une maison simple, des meubles commodes et sans luxe, une table abondamment servie, mais sans recherche. Je ne puis trouver une comparaison plus juste pour faire concevoir à un Français ce que c'est que l'existence d'un planteur à la Louisiane, que de lui dire de se transporter chez un riche fermier de

la Beauce ou de la Brie ; il y trouvera sauf de légères différences, l'existence du planteur : levé le premier, couché le dernier, veillant à tous les travaux et à la nourriture de ses esclaves, avec plus de sollicitude que le fermier, attendu que les esclaves sont la portion la plus positive de sa fortune, tandis que les domestiques du fermier ne lui appartenant pas, peu lui importe qu'ils soient malades ou qu'ils meurent des fatigues qu'il leur a imposées.

Lorsqu'un voyageur à l'heure du dîner passe devant une habitation, que ce soit un ouvrier, un porteballe ou un homme de ceux que M. Comte nomme de la classe des maîtres, il entre, dépose son fardeau et ses instruments de travail sur la galerie, ou remet son cheval à un nègre; il salue le maître de la maison qui lui présente la main : un instant après, sans autre cérémonie, toute la famille du planteur se met à une table où le couvert de tous les voyageurs se trouve placé. Après le dîner le voyageur continue sa route ou passe la nuit à sa volonté; s'il tombe malade, il est soigné comme le serait un ami. Le planteur ne le connaît pas, et ne lui demande ni son nom, ni qui il est : c'est un

homme qui a besoin, cela lui suffit; s'il est malheureux sa bourse lui est ouverte, un billet de vingt-cinq à cinquante francs le mettra à même de continuer sa route plus aisément. Voilà le planteur tel qu'il est, tel que je l'ai vu, tel que le déclareront les voyageurs, porteballes et ouvriers, qui ont parcouru le sud des Etats-Unis et la Louisiane. Comment croire maintenant que cet homme, souvent trompé dans ses bienfaits, et qui ne se lasse jamais d'être bienfaisant, soit maladroitement un tigre, en faisant mourir sous le fouet et d'inanition des esclaves qui sont sa fortune, et qu'ainsi il se ruine de gaîté de cœur.

M. Comte prétend que l'esclavage est un obstacle au développement de l'intelligence des maîtres, nous allons examiner les difficultés que les colons de la Louisiane avaient à surmonter, et nous examinerons ensuite jusqu'à quel point leur intelligence s'est développée, et quels en ont été les résultats.

En 1788, la population de la Louisiane était de quarante-deux mille six cent onze habitants, y compris les esclaves. Par le traité de 1760, entre l'Angleterre, l'Espagne et la France, ses limites furent

fixées au nord par le quarante-neuvième degré de latitude, au sud par le golfe du Mexique, à l'est par une ligne tirée au milieu du Mississipi depuis le lac Rouge jusqu'à la rivière d'Iberville, la ligne suivant le milieu de cette rivière, et passant dans le centre des lacs Maurepas et Ponchartrain, à l'ouest par le Rio-Colorado du Texas, le Haut-Mexique et la mer Pacifique. A cette époque la Louisiane comprenait l'état de la Louisiane actuel, l'état d'Arkansas, une partie du Texas, l'état du Missouri, le territoire de l'Iowa, le territoire du Missouri, le territoire de l'Orégon : ainsi la Louisiane, il y a soixante-trois ans, ne comptait que quarante-deux mille six cent onze habitants européens et nègres, sur une surface sept ou huit fois grande comme la France : il y avait, terme moyen, environ quarante-cinq habitants sur une étendue pareille à celle d'un département français. On concevra aisément qu'une population aussi faible, disséminée sur une aussi grande surface, ne pouvait guère cultiver les sciences et les arts; les habitants avaient peu de communication entre eux, bien moins encore avec l'Europe; ils étaient obligés de s'occuper activement

des travaux de première nécessité, c'est à dire d'abattre les forêts et de défricher les bois pour cultiver, de construire grossièrement pour se loger eux et leurs nègres, d'élever des digues pour arrêter les inondations du Mississipi, de creuser des canaux pour égoutter les marais, d'établir des chemins et des ponts pour les communications. Avant l'application de la vapeur à la navigation, les relations et les transports des produits du sol employaient un temps infini : par toutes ces raisons, qui étaient de première nécessité, les habitants n'avaient ni le temps, ni les moyens de suivre les progrès des sciences; leur éducation devait se ressentir de la difficulté de leur position; leurs ateliers étaient la plupart du temps composés d'ouvriers bruts, dont souvent la langue leur était inconnue ; ils étaient entourés de forêts vierges, de marais inabordables et de prairies immenses habitées par des Indiens féroces et anthropophages avec lesquels ils étaient constamment en guerre ; leurs nègres s'enfuyaient souvent, et trouvaient dans cette immensité de marais, de forêts et de prairies, des refuges impénétrables.

C'est environnés de toutes ces difficultés que ces hommes énergiques ont renversé tous les obstacles qui les séparaient de la civilisation; ils ont développé leur intelligence et celle de leurs nègres esclaves, ont établi plusieurs villes, une entre autres qui, sous le rapport de la civilisation, du luxe et de la magnificence, ne le cède à aucune ville de France, Paris excepté; ils ont creusé des canaux, construit des chemins de fer; environ cinq cents machines à vapeur, en grande partie dirigées par des esclaves, sont en activité dans la basse Louisiane seulement. Par des chaussées gigantesques ils ont mis un frein aux inondations du Mississipi, et le roi des fleuves est aujourd'hui retenu prisonnier dans son lit par une double levée de près de trois cents milles de longueur. Plusieurs autres rivières aussi fortes que la Seine à Paris ont été renfermées dans leur lit par de pareils travaux; des marais sans fin ont disparu, et des millions d'arpents, des terres les plus fertiles du monde, ont été livrés à la culture. Tout le long du grand fleuve, et sur ses deux rives, pendant qu'il traverse la basse Louisiane, se déroule une longue file de belles

habitations. Dans le centre de la propriété on aperçoit ordinairement un vaste bâtiment en briques : plusieurs colonnes, du sommet desquelles s'échappent comme d'un volcan une fumée épaisse, indiquent la machine à vapeur et les fourneaux des sucreries ; sur les deux chemins qui bordent le fleuve, on aperçoit souvent des voitures élégantes ; sur le fleuve, des bateaux à vapeur à plusieurs étages, semblables à de magnifiques palais, naviguent constamment dans tous les sens, pour porter le frêt et les voyageurs qui descendent à la Nouvelle-Orléans, ou qui remontent dans le nord ; d'énormes radeaux, composés d'arbres entiers, se laissent doucement aller au fil de l'eau, gouvernés par trois ou quatre hommes qui ont installé une cabane et un ménage sur cette île flottante, souvent couverte d'herbes et de fleurs, produits d'une riche végétation ; les hennissements des chevaux qui se font entendre dans des chalands couverts, ou les bœufs qui passent leur tête par les ouvertures de ces chalands, font connaître quels sont les navigateurs de nouvelle espèce qui habitent ces vaisseaux primitifs ; les mugissements

des bateaux à vapeur qui se font entendre de plusieurs lieues, et auxquelles répondent les machines à vapeur des sucreries, comme autant de voix amies qui se saluent, les eaux du fleuve violemment déplacées qui se précipitent sur les digues qui leur ont été imposées, et expirent à leur pied sans pouvoir assouvir leur fureur, répandent dans l'ame du voyageur étonné un saisissement d'admiration dont il ne peut se rendre compte.

Ce tableau imposant, et qui atteste l'activité de ces hommes géants en énergie et en intelligence, est bien différent de celui qu'a tracé, il y a peu d'années, M. de Châteaubriand. A cette époque la nature sauvage régnait seule sur ces contrées : elle a été détrônée en moins d'un demi-siècle par la civilisation.

CHAPITRE VI.

Critique de plusieurs passages du quatrième volume du Traité de l'économie
de M. Comte.

CHAPITRE VI.

—

Critique de plusieurs passages du quatrième volume du *Traité de Législation* de M. Comte.

Les faits au moyen desquels M. Comte veut prouver l'incapacité des maîtres et des esclaves dans le sud des Etats-Unis, incapacité qu'il prétend être le résultat de l'esclavage, démontre chez lui une si profonde ignorance des choses les plus simples sur ce qui regarde l'agriculture, l'industrie et le com-

merce, qu'à force d'être facile la critique devient fatigante.

Il nous dit livre 5, chap. 13 : « L'agriculture est « à peu près le seul art qui soit exercé dans les Etats « du sud ; mais les opérations de cette branche d'in- « dustrie ne sont pas aussi nombreuses, aussi va- « riées, aussi compliquées qu'elles le sont chez la « plupart des peuples européens ; elles sont aussi « simples et aussi peu nombreuses que les intelli- « gences bornées des esclaves ; l'usage de la char- « rue est aussi étranger dans quelques uns que dans « les colonies anglaises. »

Je ne sais en vérité où M. Comte a été puiser les renseignements qui lui font dire des choses aussi ridicules, car la vérité est que partout où les bêtes de trait peuvent tirer une charrue, c'est le seul instrument employé pour la culture. Il y a cependant certaine espèce de culture en Amérique où l'on ne peut se servir de la charrue, telle que la culture de la vigne dans la Bourgogne, mais cela ne dénote nullement l'incapacité du cultivateur. Après avoir lu le *Traité de Législation* de M. Comte, je me suis in-

formé souvent dans les états du sud si la charrue était inconnue dans quelques états de l'Union pour les travaux d'agriculture : chaque fois ma question a excité de longs éclats de rire, que j'ai toujours renvoyés à l'auteur du *Censeur Européen*.

A la suite de l'alinéa que je viens de citer, M. Comte nous donne cette note de M. Michaud : « Ils calculent que dans le cours de l'année un cheval, tant pour la nourriture que pour l'entretien, coûte dix fois plus qu'un nègre, dont la dépense n'excède pas quinze ou seize piastres. » D'après cette citation l'entretien et la nourriture d'un cheval coûterait annuellement depuis cent cinquante jusqu'à cent soixante piastres, et la dépense d'un nègre, son entretien et sa nourriture, dix fois moins, c'est à dire quinze ou seize piastres. Cependant plus loin M. Comte établit qu'à la Louisiane le travail de l'ouvrier coûte une piastre par jour, c'est à dire trente piastres par mois. Comment expliquer d'aussi bizarres contradictions ? La vérité est qu'il y a dans tout ce qui regarde ce passage, ignorance, irréflexion et mauvaise foi : 1° Ignorance, parce que le travail d'un ouvrier

coûte depuis douze jusqu'à vingt piastres par mois, ce qui s'accorde avec le prix d'achat; un nègre coûte, terme moyen, 800 piastres. L'intérêt de l'argent communément dans le sud des Etats-Unis est de dix pour cent; comme ce capital repose sur un individu, il doit être considéré comme un placement en rente viagère, c'est à dire produire une rente double d'un placement ordinaire : ce qui présente pour 800 piastres une rente de 160 piastres. La nourriture et l'entretien d'un nègre sont calculés 60 piastres annuellement. Ainsi un nègre coûte annuellement à son maître une somme de 220 piastres par an. Il y a donc une grossière ignorance à prétendre que sa dépense et sa nourriture ne coûte que 15 à 16 piastres.

2° Il y a irréflexion, car M. Comte a écrit comme un expéditionnaire qui ne chercherait pas à comprendre ce qu'il écrit; la plus légère attention lui aurait fait reconnaître que le calcul de M. Michaud n'avait pas le sens commun, puisque dans un pays, où pour les nourrir, on fait paître les bestiaux dans les savanes et dans les bois, ainsi que lui-même le répète, il est impossible que les frais de nourriture

d'un cheval s'élèvent à la somme de cent cinquante piastres par an.

3° Il y a mauvaise foi parce que M. Comte a lui-même établi que dans les états du sud de l'Amérique un ouvrier esclave coûtait trente piastres par mois. Toutes les accusations de M. Comte sont remarquables pour ces trois causes, et il en est qui dépassent toutes les limites de l'absurdité telle que la suivante qui se trouve dans le même chapitre. « Le riz, le maïs et le coton sont les principales et presque les seules productions qui y soient cultivées : on n'y trouve presque aucun des nombreux végétaux qui enrichissent notre sol, quoiqu'il fût aisé pour des cultivateurs libres, de les y faire venir; tous ceux qui s'y rencontrent se vendent à un prix excessif, ce sont les ouvriers libres de New-York ou de Philadelphie qui fournissent aux possesseurs d'hommes des états du Sud, des pommes de terre, des ognons, des carottes, des betteraves, des pommes, de l'avoine, du maïs et même du foin. »

Ainsi, c'est parce que les Louisianais sont possesseurs d'hommes qu'ils ne récoltent pas les pro-

duits dont M. Comte nous donne la nomenclature; ce reproche est aussi juste que celui qu'on ferait aux jardiniers de Montrouge ou de Grenelle près de Paris, en les accusant d'incapacité, parce qu'ils ne cultivent pas en pleine terre les ananas, les orangers et les bananiers. Dire qu'il est aisé de les faire venir est une grande preuve d'ignorance sur les produits de ces contrées; excepté le maïs, tous les autres produits y sont d'une grande infériorité, en quantité et en qualité. Cependant on cultive en grand tous les légumes que cite M. Comte et bien d'autres encore, et je crois qu'il y a peu de marchés en Europe mieux approvisionnés en légumes que celui de la Nouvelle-Orléans, mais on préfère naturellement ceux qui conviennent au climat. Quant aux arbres fruitiers, le pêcher seul jusqu'ici a parfaitement réussi, et donne d'excellents fruits. Toutes les expériences pour naturaliser les pommiers, les cerisiers, les poiriers, les pruniers, ont été sans succès; les fruits sont de mauvaise qualité. Il vaudrait donc autant taxer les Normands d'incapacité, parce qu'ils font venir du vin de la Bourgogne, que les

habitants du sud des États-Unis, parce qu'ils font venir des pommes de Philadelphie; et voilà cependant avec quelle légèreté un homme qui prend le titre de professeur de droit, qui se targue du titre sonore d'auteur du *Censeur Européen*, vient décrire les produits et les mœurs d'un pays, sur lequel il n'a commis que des erreurs; et de tout ce fatras de sottises, d'inconséquences et de mensonges, il remplit un gros volume, par lequel il termine un ouvrage intitulé : *Traité de Législation*. Fatigué d'un examen critique aussi ennuyeux, je m'arrêterais immédiatement, si je ne comprenais qu'il faut en finir avec les abolitionistes, et j'aurais réussi en partie, en écrasant un de leurs chefs, celui de leurs écrivains qui est entré dans les plus grands détails sur la question d'esclavage.

Voici donc comment M. Comte continue de s'exprimer un peu plus loin : « En même temps que l'ignorance des propriétaires, et l'incapacité des esclaves, les mettent dans l'impossibilité de cultiver les plantes qui parmi nous sont les plus communes, une succession de récoltes qui ne varient jamais,

épuise la terre et la rende moins propre à donner les produits qu'on lui demande ; la détérioration du sol partout où l'esclavage est établi, est un fait si notoire dans les colonies et dans les parties du sud des Etats-Unis, qu'on ne croit pas nécessaire d'en donner des preuves. »

Si quelquefois mes expressions sont sévères à l'égard de M. Comte, je prie le lecteur de faire l'observation, que jamais ce fameux abolitioniste ne commence un raisonnement sans prononcer une injure contre les planteurs possesseurs d'esclaves, qu'il traite partout d'incapables, de féroces et d'ignorants. Je sais bien que ce n'est pas une raison pour lui répondre sur le même ton ; à cet égard, je suis fort embarrassé : attendu que je ne connais pas deux mots pour exprimer l'ignorance, je continuerai donc à m'en servir, mais en les restreignant seulement au sujet dont je parle, c'est à dire à la question d'esclavage. Je reviens à mon sujet.

Dans la citation que je viens de faire, M. Comte n'est pas plus heureux que dans les autres passages que j'ai déjà critiqués ; il prouve qu'il n'a pas la moindre

connaissance de la manière dont on établit une plantation. Par un court détail, je vais faire comprendre que si les planteurs font constamment porter les mêmes récoltes à leurs terres, cela tient à la nature du climat et à la difficulté des lieux, car ils savent aussi bien que M. Comte, que la terre finit par s'épuiser en donnant toujours les mêmes produits; mais ils ne peuvent agir différemment.

Dans les états du Sud, le blé vient mal, il faut donc renoncer aux céréales; il en est de même de toutes les plantes qui se plaisent dans les climats tempérés, l'indigo, le coton et la canne à sucre sont les plantes qui viennent le mieux et fournissent les récoltes les plus abondantes; le riz vient aussi très bien, mais il faut pour cette plante une terre basse, facile à arroser et à dessécher. La culture de l'indigo ne présente plus autant d'avantages qu'autrefois : aussi les planteurs l'ont abandonnée. Il ne reste donc plus que la culture de la canne à sucre et du coton; avec ces deux cultures on ne peut alterner, le coton venant mal dans les terres où l'on a planté la canne à sucre; d'ailleurs pour la canne à sucre,

il faut une terre plus grasse, plus fraîche que pour le coton qui se plaît davantage dans une terre plus sèche et plus légère; mais quand même on pourrait surmonter ces obstacles, il en est un dans ce moment qui est insurmontable et qui tient à la difficulté des lieux.

Je suppose qu'un individu veuille établir une plantation de six cents acres, il achètera cette quantité de terre à un particulier ou au gouvernement, et en outre, trente nègres pour travailler. Assurément si les terres achetées étaient semblables à celles de la Beauce ou de la Brie, rien ne serait plus simple que d'y mettre de suite les charrues, de labourer seulement trois cents acres, et de laisser trois cents acres en pâturages; mais il ne peut en être ainsi; ces terres, quoique d'une qualité bien supérieure à celles que je viens de citer, présentent une difficulté à laquelle M. Comte n'a pas pensé : elles sont couvertes de forêts vieilles comme le monde, le sol ressemble à un paquet de racines entrelacées, les arbres qu'il nourrit sont d'une taille gigantesque; sous ces arbres des lianes, des buissons, des bambous, ou

cannes sauvages, forment un buisson épais et compacte, au travers duquel un sanglier peut à peine passer. Telles sont les forêts dans les bonnes terres d'Amérique.

La *Maison Rustique du dix-neuvième Siècle* estime qu'il faut trois cent soixante journées d'ouvrier pour défricher un hectare de bois (l'hectare français vaut, à peu de chose près, deux acres américaines), les bois d'Amérique sont autrement fourrés que les bois de France ; cependant je veux bien accorder que les bois ne sont pas plus difficiles à défricher. On sera obligé de détourner immédiatement une partie des nègres pour construire les habitations; je suppose dix, il n'en restera que vingt pour le défrichement. En raison des dimanches et des jours de pluie, ou de maladies, il ne faut compter par nègre que deux cent soixante jours de travail, ce qui donnera un total de cinq mille deux cent vingt journées de travail pour les vingt nègres occupés au défrichement ; en divisant ce nombre par trois cent soixante, nombre de journées estimées nécessaires par la *Maison Rustique*, pour défricher un

hectare de bois, on trouve qu'à la fin de l'année, on aura défriché quatorze hectares et un vingtième d'hectare, environ vingt-huit acres d'Amérique. L'année suivante, le planteur fera cultiver les terres défrichées et continuera son défrichement; mais le nombre des ouvriers occupés à défricher diminuera tous les ans, en raison de la quantité de terres défrichées et que le maître fera cultiver. Cependant arrivera le temps où le maître aura fait défricher une assez grande quantité de terres pour occuper tous ses ouvriers à l'agriculture; alors les défrichements iront lentement, et le planteur sera obligé de cultiver toujours les mêmes terres, pour récupérer l'intérêt de son capital, perdu pendant plusieurs années employées pour mettre la terre en état de culture; mais à mesure qu'il obtient plus de terre qu'il ne peut en cultiver, il en laisse une partie en pâturages, et ce sont les terres qui les premières ont été mises en culture; aussi sur toutes les anciennes habitations, voit-on que les terres qui sont sur le devant, celles qui les premières ont été labourées, sont en pâturages, tandis que les terres du

fond sont cultivées. Le reproche d'ignorance que M. Comte adresse aux maîtres, celui d'incapacité qu'il adresse aux esclaves, n'a donc d'autre résultat que de prouver que le *Censeur Européen* n'avait aucune idée sur les travaux d'agriculture d'Amérique, lorsqu'il a voulu se faire censeur américain.

Le calcul de défrichement que je viens de faire est établi sur celui de la *Maison Rustique du dix-neuvième siècle*, ouvrage généralement estimé. Si on ajoute foi aux assertions de M. Comte sur l'ignorance des maîtres, l'incapacité des esclaves, on concevra que le travail doit être bien moins considérable, c'est à dire que le défrichement ne devrait être que de huit ou dix hectares par an; ce qui rendrait impossible l'établissement d'une plantation, en raison de l'énorme capital qu'il faut employer, et qui ne produirait aucun intérêt; heureusement les maîtres sont loin de l'ignorance, et les esclaves de l'incapacité dont ils sont accusés; car par des moyens plus prompts que ceux que j'ai trouvés dans la *Maison Rustique*, vingt nègres peuvent défricher cinquante hectares de bois dans une année.

Si je m'étends autant sur l'ouvrage de M. Comte, c'est pour démontrer qu'il n'a pas la moindre idée sur les travaux d'agriculture d'Amérique, et qu'il en est de même des auteurs qu'il cite. Il me semble bien nécessaire de prouver que tous les écrivains abolitionistes n'ont entassé dans leurs ouvrages que mensonges et calomnies, pour se faire une réputation d'humanité et de libéralisme, et arriver par là à usurper la confiance et l'estime de leurs concitoyens, qui, mystifiés sans s'en douter, les ont portés aux premiers emplois du gouvernement, ce qui était le but de tous leurs désirs.

Voici ce que M. Comte dit encore sur l'art d'élever les bestiaux.

« L'art d'élever et de soigner les animaux domestiques n'est pas mieux connu que celui d'aménager les terres, ou que celui de cultiver les végétaux; on les laisse dans les bois tout le cours de l'année, et ils pourvoient à leur subsistance comme ils peuvent. En hiver on se borne à donner un peu de paille de maïs aux bœufs qu'on destine au marché : la viande de boucherie est donc de mauvaise qualité, et toujours

inférieure à ce qu'elle est dans le pays où la culture est exercée par des mains libres. »

Je vais démontrer que le professeur de droit n'est pas plus heureux dans ce qu'il dit sur l'art d'élever les bestiaux, que dans ce qu'il raconte sur l'aménagement des terres et la culture des végétaux. En agriculture et dans toutes les parties qui dépendent de l'agriculture, le plus habile est celui qui obtient le plus en dépensant le moins. En Amérique il existe d'immenses prairies et des forêts sans fin, qui n'appartiennent à personne ; les forêts de chênes et de pins produisent une herbe fine et des cannes sauvages que les bestiaux mangent avec plaisir, et qui les engraissent. Chacun est libre d'avoir dans ces prés ou ces forêts, la quantité de bestiaux qui lui convient ; la chair de ces animaux est excellente, et la viande de boucherie, à la Nouvelle-Orléans, ne le cède en rien à celle de Paris ; son prix est de dix à douze sous la livre : je ne comprends pas quelle différence pour la qualité et pour la diminution du prix il pourrait y avoir dans le cas où ce serait des mains libres qui soigneraient les bestiaux : car la viande des bœufs de l'Ohio, pays

libre, est bien inférieure à celle des bœufs des Attakapas, pays à esclaves. On amène à la Nouvelle-Orléans, des pays où les mains sont libres, une grande quantité de bestiaux pour fournir à la consommation d'une population fixe de cent cinq mille habitants, et de celle d'une population flottante de quarante mille. Les animaux qui viennent des pays libres ne sont pas fatigués par une longue route, ils descendent dans des chalands, tandis que les troupeaux des Attakapas sont obligés de faire plus de soixante lieues à travers les bayous et les marais de la Basse-Louisiane. Cependant les bestiaux élevés par les esclaves sont tellement supérieurs en qualité, qu'un boucher qui ferait tuer immédiatement après leur arrivée les bœufs de l'Ohio ou de l'Indiana, courrait le risque de perdre toutes ses pratiques. J'écris ces lignes dans un pays où existe l'esclavage, dans l'état du Missouri ; la viande de boucherie, qui est d'une qualité supérieure à celle de tous les autres pays que j'ai parcourus, est au prix de quatre sous la livre ; le cochon est au même prix, les poulets à raison de cinq francs la douzaine ; une belle dinde ne coûte que vingt-cinq à

trente sols. Ces détails sont complètement en opposition avec les assertions de M. Comte sur l'art d'élever les bestiaux, de la part des mains libres, art dans lequel on est bien supérieur dans les pays à esclaves; les bœufs des Illinois, de l'Indiana, de l'Ohio, pays libres, sont inférieurs en qualité aux bœufs des Opelousas, des Attakapas, des Chactas et du Missouri, pays d'esclavage. Voici comment s'exprime un peu plus loin M. Comte sous le rapport de l'architecture.

« Des hommes qui, ayant des forêts immenses à leurs portes, sont cependant obligés de tirer de l'étranger des planches pour la construction de leurs maisons, et du charbon pour le chauffage, ne sauraient avoir une capacité suffisante pour exercer l'art du charpentier, du menuisier, du maçon, et comme ils ne peuvent se faire expédier des maisons de New-York ou de Philadelphie, ils font venir à grands frais les ouvriers dont ils ont besoin pour construire. »

Le maire de Sainte-Menehould s'excusait près de Henri IV, roi de France, de n'avoir pas fait tirer le canon lors de son arrivée en ville; la raison était sans

réplique : la ville de Sainte-Menehould n'avait pas de canons, et Henri IV fut satisfait de l'excuse. M. Comte, j'espère, sera satisfait quand nous lui aurons dit que si nous tirons notre charbon de Pittsburg, c'est parce que nous n'avons pas encore découvert de mines dans la Louisiane. Mais depuis quelque temps, celles du Missouri, pays à esclaves, l'emportent sur celles de la Pensylvanie, pays de liberté. Quant aux planches, c'est une histoire de M. Comte ; nous avons à la Nouvelle-Orléans trente scieries en pleine activité : il en est de même dans tous les pays à esclaves du sud et de l'ouest des États-Unis ; nous possédons en outre un nombre infini de machines ingénieuses pour préparer et rainer les planches à parquets, machines que je n'ai jamais vues en France. Quant à l'art du charpentier, du maçon et du tailleur de pierre, tous ces états sont exercés avec plus de hardiesse et plus de légèreté dans les pays à esclaves des États-Unis que dans toutes les provinces de France que j'ai parcourues.

Les édifices publics qui existent à la Nouvelle-Orléans et à Saint-Louis (Missouri), ainsi que les maisons des particuliers, l'emportent généralement

en élégance et en légèreté sur ceux qu'on remarque dans la plupart des villes de France, et ils n'ont point été construits par des ouvriers libres venus de Philadelphie, ainsi que le dit M. Comte, mais bien par des ouvriers du pays, hommes libres et esclaves. Il y a quarante ans la Nouvelle-Orléans n'était qu'un camp au milieu de la boue; Saint-Louis, il y a vingt ans, n'était qu'un mauvais village, et tous les travaux qui ont amené l'une à être métropole du sud, l'autre à être la reine de l'ouest, ont été faits en grande partie par des esclaves qui ont laissé bien loin derrière eux les ouvriers libres d'Europe.

Constamment M. Comte parle de l'incapacité et de l'ignorance du nègre, et il attribue cette incapacité et cette ignorance à l'esclavage (1) : c'est en vérité prouver qu'il n'a pas la moindre idée juste sur les pays à esclaves; qu'il jette un coup d'œil sur Saint-Domingue, cette île si riche, si fertile il y a cinquante ans : toutes les maisons tombent en ruine, pas une réparation n'a été faite depuis l'abolition de l'esclavage ; partout les bois, les ronces, les épines, ont remplacé les champs qui donnaient de riches récoltes ; la misère

et la paresse ont remplacé la richesse et l'activité; la barbarie a succédé à la civilisation. La Jamaïque aujourd'hui est dans un état déplorable de décadence, et dans peu elle sera descendue au même niveau que Saint-Domingue.

Notre censeur qui croit probablement avoir dit la vérité, en prétendant que l'esclavage rendait les hommes incapables d'être jardiniers, menuisiers, charpentiers, maçons, ajoute qu'à plus forte raison les hommes sont incapables d'exercer des états qui demandent plus d'adresse, ou de facultés intellectuelles plus développées. « Ce n'est pas chez un peuple, dit-il, où tous les travaux sont livrés à des hommes asservis qu'on peut espérer de trouver ni un horloger, ni un mécanicien, ni un graveur, ni une multitude d'autres artistes dont les talents nous sont devenus indispensables. Il faut donc que les maîtres tirent de l'étranger non seulement une partie de leurs aliments, mais tous les produits manufacturés. »

Vingt-quatre heures de séjour à la Nouvelle-Orléans ou à Saint-Louis suffiront pour démentir

M. Comte sur ce qui se rapporte aux arts du menuisier et du charpentier : un seul repas pris à la Nouvelle-Orléans, dans les hôtels magnifiques de Saint-Louis, Saint-Charles ou de la Véranda ; ou à Saint-Louis (Missouri), à l'hôtel des Planteurs, excitera un sourire de pitié de la part du voyageur qui aura lu le *Traité de Législation*. La magnificence des maisons particulières, celle des hôtels que je viens de citer, l'élégance et la richesse des ameublements, qui sont si grands qu'il n'y a pas à Paris un seul hôtel qui puisse leur être comparé, donneront immédiatement la mesure de la confiance qu'on doit avoir dans les assertions d'hommes qui n'écrivent que sous l'influence d'un esprit de désordre et de jalousie qui se couvre du manteau de l'humanité. Les colonnes de marbre blanc qui ornent les portiques des édifices publics dans ces deux villes, les flèches qui s'élancent dans les cieux, les coupoles élégantes qui dominent les édifices, la toiture des marchés soutenue par des colonnes en fonte, sont en partie les ouvrages des hommes esclaves. Pour obtenir ces travaux, il a fallu des charpentiers, des menuisiers, des maçons, des fondeurs ; les nègres bruts de Gui-

née ou du Congo n'avaient pas plus la science infuse que les paysans de France ou d'Angleterre : il a donc fallu les former : c'est ce que les maîtres ont fait. Y a-t-il en France beaucoup de fonderies plus belles, plus complètes que celles de Saint-Louis et de la Nouvelle-Orléans ? y fabrique-t-on mieux les machines à vapeur? non, sans aucun doute. Il n'y a pas de fabrique de montres dans ces deux villes, mais combien en existe-t-il en France ? Quant à des horlogers, nous en avons qui ne le cèdent en rien à ceux de Paris, et des ateliers de graveurs qui surpassent les graveurs français. La preuve la plus incontestable que l'intelligence des maîtres et des esclaves est plus vaste en Amérique et se développe plus aisément que dans les pays libres, c'est la facilité avec laquelle ils ont conçu les avantages des améliorations qu'on leur a présentées et la promptitude avec laquelle ils ont exécuté.

En 1809 la Nouvelle-Orléans possédait douze mille habitants, on y comptait cinq ou six maisons en briques, toutes les autres étaient en bois; les rues n'étaient point pavées, et lorsqu'il tombait de la pluie,

hommes, voitures, chevaux, disparaissaient dans la boue; elles n'étaient point éclairées, la ville venait de naître; sans aucun doute, avec des ouvriers libres, des intelligences et une énergie comme celle des maîtres de France, la Nouvelle-Orléans serait encore dans la même position; mais avec l'intelligence de ses maîtres, la tranquillité et le bonheur matériel de ses esclaves, sa place est marquée : avant peu elle sera la première ville d'Amérique, et bientôt la rivale de Paris. La ville de Saint-Louis est pour l'ouest des Etats-Unis ce que la Nouvelle-Orléans est pour le sud.

M. Comte continuant sa judicieuse critique, se reposant sur ce qu'il vient de dire comme parfaitement exact, ajoute : « Des esclaves étant incapables de porter dans la culture de la terre l'exercice et l'intelligence qui appartiennent à des hommes libres, les produits qu'ils en obtiennent ne sont ni aussi considérables, ni aussi variés ; ces produits sont tous de même nature, ils ne peuvent donc être immédiatement consommés sur les lieux. Les maîtres ne peuvent en jouir qu'au moyen d'exportations et

d'échanges, puisqu'ils n'ont pas autour d'eux une population industrielle qui puisse les consommer. Il résulte de ces circonstances, que les terres ont beaucoup moins de valeur dans les pays cultivés par les esclaves que dans les pays cultivés par des hommes libres. La différence est près du double : aussi un propriétaire des états du Sud, qui a une terre égale en bonté et en étendue à celle que possède un propriétaire des états du Nord, n'a cependant que la moitié de revenu de celui-ci, et avec ce revenu il est obligé de payer tout beaucoup plus cher. Que l'on ajoute à ces diverses causes de misère les effets des vices que l'esclavage produit, et l'on sera convaincu qu'il est impossible que les possesseurs d'esclaves ne soient dans une détresse continuelle. »

Il y a dans tout cet alinéa un galimatias si inconcevable, une telle ignorance de ce qui existe, que j'aurais renoncé à la critique si d'autres écrivains, M. Sismondi entre autres, n'avaient fait un pompeux éloge du travail de M. Comte.

J'ai déjà expliqué quels étaient les produits qu'il était possible de récolter dans le Sud en raison de

la chaleur du climat : on ne peut donc accuser les maîtres ni les esclaves du peu de variété de leur culture. Je ne comprends pas comment il peut se faire que des terres cultivées par des esclaves aient moins de valeur que des terres cultivées par des domestiques libres, par la raison que *les produits ne peuvent être consommés sur les lieux*. Il me semble au contraire que ces terres doivent avoir d'autant plus de valeur, car on ne peut exporter au loin que des produits assez précieux pour supporter des frais de transport, qu'il n'appartient pas à tous les pays de produire. A population égale, sur une égale surface, il est faux que les terres soient plus chères dans les pays libres du Nord que dans les états à esclaves; il est également faux que les terres produisent davantage dans les pays libres des Etats-Unis que dans les pays à esclaves : c'est même tout le contraire. Pour le prouver, je vais mettre les terres du Missouri, pays à esclaves, en opposition aux terres des Illinois, pays où l'ouvrier est libre. Ces deux états sont séparés seulement par le Mississipi, sur une longueur de trois cents milles envi-

ron : en face de Saint-Louis, les terres qui bordent le fleuve jusqu'au *Bluff* sont les terres les plus fertiles du monde ; elles appartiennent à l'Etat des Illinois ; à la fin de 1841, on m'offrit dans cette position des terres au prix de six à dix piastres l'acre, autant qu'il m'aurait convenu d'en acheter ; sur la rive droite du Missouri, pays à esclaves, dans un rayon de deux lieues autour de Saint-Louis, les terres se vendent depuis cinquante jusqu'à cent piastres l'acre ; cependant les terres des Illinois sont d'une fertilité telle, qu'elles produisent le double de celles du Missouri ; et Saint-Louis étant sur une élévation, le propriétaire de l'état du Missouri qui aurait une ferme dans les Illinois pourrait presque la diriger de la fenêtre de sa chambre à coucher. A dix lieues de Saint-Louis, dans l'intérieur de l'état du Missouri, les terres se vendent dix et douze piastres l'acre, et à quatre et cinq lieues de Saint-Louis, dans l'Etat des Illinois, il n'y a pas d'acheteur à trois piastres l'acre ; et cependant, dans le Missouri, avant de cultiver, il faut abattre le bois, ce qui entraîne à faire une dépense de vingt piastres par acre. Dans les Illinois, au contraire, ce sont de belles

prairies dans lesquelles on peut immédiatement mettre la charrue ; en outre, l'Etat des Illinois est moins étendu que celui du Missouri, sa population n'est que de cinq cent quatre-vingt mille ames, et celle du Missouri seulement de trois cent quarante mille. Toutes ces raisons devraient donner aux terres des Illinois une supériorité incontestable, elles devraient être vendues le double au moins des terres du Missouri, et cependant c'est tout le contraire ; la raison en est si bien comprise aujourd'hui par tous les propriétaires des Illinois, que j'ai entendu dire à plusieurs que leur intention, avec ou sans le consentement du congrès américain, était de rétablir l'esclavage dans leur état. Enfin j'ai vu dans les Illinois, sous le feu du canon de Saint-Louis, des terres de premier choix, louées par adjudication publique au prix de cinq à six escalins (3 à 4 fr.) l'acre par an, et à deux lieues de Saint-Louis, dans le Missouri, des terres d'une qualité bien inférieure à celles-là, louées par an au prix de six à sept piastres, trente et trente-cinq francs l'acre.

Je ne comprends pas comment un écrivain intelli-

gent peut dire que les terres rapportent plus dans le Nord que dans le Sud; si M. Comte avait pris la plus légère information, il n'aurait pas avancé une aussi grave erreur. Les meilleures terres du Nord rapportent, terme moyen, trente à trente-deux bushels de froment par acre, ce qui correspond environ à vingt-quatre hectolitres de blé par hectare. Tout agriculteur comprendra que ce sont de belles récoltes. Le prix moyen du bushel est de soixante-dix cents, environ trois francs cinquante centimes : le bushel pèse soixante livres. C'est donc un produit de vingt-deux piastres, quarante cents par acre; la piastre vaut cinq francs quarante centimes. Dans le Sud, à la Louisiane, l'acre produit, terme moyen, dix-huit cents livres de sucre au prix moyen de cinq cents, un peu plus de cinq sous, ce qui donne un revenu de quatre-vingt-dix piastres par acre. Enfin les propriétaires dans le Sud et des pays à esclaves de l'ouest sont bien plus riches que les propriétaires du Nord, puisqu'à eux seuls ils produisent les neuf dixièmes des exportations. Pour achever de démentir cette assertion de M. Comte sur la valeur des terres, regardons

Saint-Domingue : jadis les propriétés avaient une grande valeur, aujourd'hui elles sont littéralement pour rien ; elles ne sont plus cultivées. Autrefois Saint-Domingue fournissait du sucre à la moitié de l'Europe, aujourd'hui le sucre blanc qu'on y consomme vient des Etats-Unis ; les exportations ont diminué des neuf dixièmes, d'après les états de 1789 comparés aux états de 1840. A la Jamaïque, les terres ont baissé de soixante et quinze pour cent, et à ce prix on ne peut les vendre, les récoltes ont diminué de près des trois quarts. Dans ce moment, les colonies françaises font entrer du rhum en contrebande à la Jamaïque, la colonie n'en produisant plus qu'une quantité inférieure à ses besoins. Voilà ce qu'a fait la liberté pour la civilisation dans les plus belles colonies du monde.

M. Comte nous dit encore : « Si les richesses possédées par les maîtres sont peu considérables, celles qui sont possédées par la population esclave sont complètement nulles ; dans aucune partie de l'Europe, sans excepter les pays même occupés par les Turcs, il n'existe aucune classe d'hommes aussi avi-

lie et aussi misérable que celle attachée à la culture des terres dans les parties méridionales des Etats-Unis. » Je viens de donner le détail vrai et exact du sort de l'esclave en Amérique et aux Etats-Unis. Je vais donner dans un instant, avec les publicistes les plus célèbres, le détail de l'existence de l'ouvrier en Europe; et le lecteur comprendra, s'il peut, toute l'ignorance ou toute l'irréflexion de M. Comte sur le sujet qu'il traite, ce qui lui a fait commettre une singulière erreur en prenant l'ouvrier turc pour point de comparaison sous le rapport de la misère : il ignorait qu'en Turquie on ne compte qu'un indigent sur quarante habitants, tandis qu'en Angleterre on en compte un sur cinq; dans les Pays-Bas, un sur six; en Suisse, un sur sept; dans le département du Nord, un sur six, etc., et puisqu'il voulait présenter une position de misère sans comparaison possible, il devait dire que l'esclave aux Etats-Unis était plus misérable et plus avili que l'ouvrier de Lille, de Lyon, de Suisse, d'Angleterre ou d'Irlande; alors il aurait exprimé un degré de misère pour lequel aucune langue n'a

d'expressions, et qu'aucun tableau ne peut représenter que par les angoisses du désespoir.

Page 269, le même écrivain nous dit : « Dans la partie des Etats-Unis où il existe des esclaves, la main-d'œuvre est plus chère encore qu'elle ne l'est au cap de Bonne-Espérance, à Charleston en Caroline, et à Savanah en Géorgie. Un ouvrier de l'état de menuisier, charpentier, maçon, ferblantier, tailleur, cordonnier, gagne deux piastres par jour et n'en dépense pas tout à fait une; ce haut prix de main-d'œuvre ne permet pas aux habitants de faire abattre et transporter à une distance de six milles les arbres de leurs forêts dont ils ont besoin pour leur chauffage ; ils trouvent qu'il leur en coûte moins de payer en Angleterre les mineurs qui tirent le charbon du sein de la terre, les propriétaires qui le vendent et les marins qui le transportent. C'est également à la cherté de la main-d'œuvre qu'il faut attribuer le haut prix de la plupart des choses nécessaires à la vie, et la préférence que l'on donne aux denrées qui sont importées des Etats libres sur celles qui pourraient être produites dans le pays. Les

terres étant moins chères dans les Etats-Unis, où il existe des esclaves, que dans ceux où il n'en existe pas, le prix excessif des produits agricoles ne peut avoir pour cause que la cherté de la main-d'œuvre. Dans le Maryland comme au cap de Bonne-Espérance, la journée d'un ouvrier libre est évaluée trois fois la valeur de la journée d'un esclave. »

Ainsi, M. Comte reconnaît que si l'on tire des objets de l'étranger, c'est par la raison qu'on les obtient à un prix plus modéré que si on les faisait confectionner dans le pays. Par cela même il détruit toutes les accusations qu'il a portées sur l'intelligence des maîtres et sur l'incapacité des esclaves. Il faut bien comprendre que ces objets doivent être payés à l'étranger, et que cela ne peut être qu'au moyen d'un autre produit qui est plus lucratif que la confection des objets achetés. Or, cet échange, loin d'être une preuve d'incapacité, est au contraire une preuve d'intelligence. Dans cet alinéa notre censeur européen renouvelle son assertion sur la différence de prix des terres, dont tout à l'heure j'ai si bien démontré la fausseté, et il dit que le prix de la main-d'œuvre est

cause de la cherté des produits agricoles. Sans doute il n'y a pas de mal à ne rien comprendre aux questions d'économie politique; mais quand on ne comprend rien à une question, on ne l'aborde pas, on reste professeur de droit et *censeur européen ;* car si on veut prononcer, on s'expose à prendre le nom d'un port pour un nom d'homme : c'est ce qui est arrivé à M. Comte. Il ne comprend pas que ce n'est point parce que la main-d'œuvre est chère que les produits agricoles sont chers, mais bien parce que les produits agricoles se vendent avantageusement, que la main-d'œuvre est chère. En effet, si, sans espoir de les voir remonter, les sucres descendaient à deux sous, les cotons à quatre sous, le nègre qu'on paie quatre mille francs aujourd'hui ne vaudrait plus que deux mille, la journée de l'ouvrier qu'on paie huit francs tomberait à quatre francs, personne ne voulant payer plus cher, pour obtenir un produit agricole, qu'il ne pourrait espérer le vendre. Pour ne pas avoir compris et appris l'*a*, *b*, *c* de l'économie politique, cet écrivain nous a donné une sottise. C'est toujours la valeur du produit obtenu

ou confectionné qui détermine le prix de la main-d'œuvre que l'on doit donner pour l'obtenir ou le confectionner : poser un principe contraire, c'est mettre la charrue devant les bœufs ; nous avons dans ce moment un exemple de ce fait. Il y a quatre et cinq ans, les cotons se vendaient de douze à dix-huit sous ; le prix d'un ouvrier nègre agriculteur était de six à huit mille francs ; depuis deux ans les cotons ont constamment diminué, il en est de même des sucres : nous avons vu le prix des esclaves descendre dans la même proportion, et le prix de la main-d'œuvre de l'ouvrier libre diminuer également. Faire un reproche aux planteurs de ce qu'ils donnent la préférence aux objets importés aux Etats-Unis, en raison de la cherté de la main-d'œuvre, c'est dire gratuitement une niaiserie : l'homme qui achète à qualité égale, préfère ce qui est meilleur marché, et personne n'est assez fou pour confectionner un objet qui lui reviendra à dix piastres, quand il sait que la concurrence le forcera à le vendre pour cinq. Quant à la valeur de l'ouvrier libre et celle de l'esclave, M. Comte est encore dans l'erreur : un ouvrier libre

ou esclave est payé selon sa valeur. Il y a une quantité d'esclaves qui gagnent depuis trente jusqu'à soixante piastres par mois, et une énorme quantité d'ouvriers libres qui ne gagnent que dix et douze piastres par mois ; on paie en raison de l'habileté de l'ouvrier, et non en raison de sa liberté.

M. Comte dit encore : « Que les arts et les sciences ont fait des progrès immenses ; mais en quoi ont contribué à ces progrès les peuples qui sont divisés en maîtres et esclaves ? » Cette accusation, si elle n'était fausse, serait une injustice, en raison des difficultés nombreuses dont étaient entourés les hommes qui ont entrepris de défricher les forêts de l'Amérique ; d'abord qui peut se vanter d'avoir découvert quelque chose qui n'ait existé avant lui, et qui ne soit tombé dans l'oubli ? On ne peut donc guère parler de découvertes, mais d'application. La plus importante, sans aucun doute, est celle de la vapeur à l'industrie et à la navigation. Sous le rapport de l'industrie, les pays à esclaves des Etats-Unis existaient à peine quand on a appliqué la vapeur aux machines, en France et en

Angleterre ; mais quand ces états ont commencé à se développer, depuis trente ans environ, où l'application a-t-elle été faite le plus en grand? Est-ce en Europe ou dans les pays à esclaves d'Amérique.

Le Mississipi, le Ténessé, l'Ohio, le Missouri, l'Arkansas, les lacs du sud de l'Amérique, étaient sillonnés dans tous les sens par les bateaux à vapeur, qu'en France les dix-neuf vingtièmes de la population ne savaient pas ce que c'était qu'un bateau à vapeur; et aujourd'hui ce ne sont pas de sales et misérables petites gondoles, comme celles du Rhône, de la Seine ou du Rhin, mais d'énormes et magnifiques frégates : et si dans les pays à esclaves on n'a pas commencé plus tôt l'application de la vapeur à l'industrie, c'est par la raison que ces pays étaient dans l'enfance; mais depuis qu'ils ont grandi, ils ont laissé la France bien loin derrière eux. Le baron Dupin disait : qu'en 1825, il existait une force motrice en machines à vapeur équivalente à celle de 480,000 individus : à cette époque la population de ce royaume était de 28,000,000 d'habitants. Depuis

cette époque la quantité de machines à vapeur a pu doubler, et représente la force d'un million d'ouvriers, sur une population de 33,000,000 d'habitants. La population de la Louisiane est de 300,000 habitants libres et esclaves ; elle a des machines à vapeur appliquées à l'industrie qui représentent la force de soixante et dix mille ouvriers : par la vapeur, la France n'augmente donc les forces de ses ouvriers que d'un trente-troisième, et la Louisiane environ d'un quart. Maintenant quel est donc le peuple qui a le plus contribué aux progrès de l'application de la vapeur à l'industrie et à la navigation? Sont-ce les peuples où existe l'esclavage, ou bien est-ce la France ? M. Comte ignorait ces détails ; mais alors, quand on ignore, on n'écrit pas, et on n'abuse pas d'une réputation de professeur de droit pour tromper le public, qui pense naturellement qu'un homme revêtu d'un pareil titre ne peut écrire que sur des sujets qu'il a profondément étudiés.

Combien y a-t-il de villes en France éclairées par le gaz? Cette découverte n'est-elle pas pour la pres-

que totalité des villes de France restée à l'état de théorie ? Nous avons dans l'ancienne Louisiane deux villes importantes : la Nouvelle-Orléans et Saint-Louis. La Nouvelle-Orléans, sur une étendue de près de deux lieues, est éclairée au moyen de cette découverte ; à Saint-Louis, en ce moment (1), on travaille pour établir les tuyaux conducteurs du gaz. La même ville a fait établir une machine à vapeur de la force de soixante-dix chevaux pour faire monter l'eau du Mississipi dans la ville, et des fontaines-bornes existent dans toutes les rues ; mais pas une ville de France ne possède une distribution d'eau aussi belle que celle de la Nouvelle-Orléans ; sur une surface de quatre-vingt-dix mille pieds carrés, on a établi une pyramide qui est tronquée à la hauteur de trente pieds ; sur la plate-forme, on a établi quatre immenses réservoirs ressemblant presque à quatre lacs dans lesquels on fait monter l'eau du Mississipi au moyen d'une machine à vapeur : un énorme conducteur en fonte, d'une lieue et demie de long, tra-

(1) En 1841.

verse la ville, et fournit à d'autres tuyaux les eaux qu'ils portent dans toutes les rues : chaque maison, pour un prix raisonnable, a une fontaine, et chaque propriétaire peut faire monter l'eau au deuxième étage de sa maison. En 1830, la Nouvelle-Orléans avait une population de 40,000 ames, aujourd'hui elle en compte 125,000 (1), ce qui fournirait une moyenne de 80,000 pour les dix ans qui viennent de s'écouler. Eh bien, on doit à la vérité et à la justice de dire qu'il n'y a pas une ville libre d'Europe d'une population égale qui ait fait autant de sacrifices dans cet espace de temps pour faciliter le développement de l'industrie, des sciences et des arts, que n'en a fait cette ville, que l'on peut regarder comme la capitale des pays où il y a des esclaves.

M. Comte nous présente la division du travail comme un moyen d'obtenir un ouvrage plus parfait : le fait est juste ; mais on ne peut acquérir cette perfection qu'aux dépens de l'intelligence de l'ouvrier

(1) Il existe en outre une population flottante de 30,000 individus.

qu'on finit généralement par abrutir, en ne l'occupant jamais qu'à confectionner un même objet. Voici donc ce que dit M. Comte : « Deux des causes principales des progrès qu'ont faits les arts et les sciences chez les modernes, sont la division des occupations et l'usage des machines : or, l'esclavage domestique met un obstacle invincible à l'usage des machines et à la division des occupations ; les arts ont été tellement divisés que l'individu dont les besoins sont les plus bornés ne peut espérer les satisfaire sans le concours de plusieurs milliers de personnes ; suivant une observation d'Adam Schmit, la seule fabrication d'une épingle exige la coopération immédiate de dix-huit individus. »

Il est bien vrai, comme je l'ai dit plus haut, que par la division du travail on peut obtenir un ouvrage mieux confectionné et à meilleur marché ; mais aussi tout le monde sera obligé de convenir que cette division, loin d'être favorable au développement de l'intelligence, doit, au contraire, annuler complètement la portion que l'ouvrier en a reçue de la nature ; ce qui est aisé à concevoir, puisque dans une

fabrique d'épingles, il faut dix-huit ouvriers pour compléter une seule épingle, chaque individu faisant une portion quelconque de l'ouvrage, et constamment la même.

En effet, la division du travail ayant pour but la perfection de l'objet, cette perfection ne peut être obtenue que par un travail constant et assidu au même objet. Si l'on ajoute en outre que le travail de la machine ne peut nullement développer l'intelligence d'un homme, qu'au contraire il ne peut que l'abrutir, les fonctions de l'homme se bornant à suivre la marche des poulies et à fournir constamment à la machine les matières premières dont elle change la forme, on comprendra aisément jusqu'à quel point doit être dégradée l'intelligence d'un homme qui, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, pendant quatorze heures chaque jour, a constamment placé un anneau de laiton sur le cylindre d'une machine qui devait le couper de même longueur, ou bien qui ne s'est occupé pendant quarante ans qu'à tourner ou placer les têtes des épingles ! N'est-ce pas une amère dérision de l'état où

l'on a réduit les ouvriers libres, que de présenter la division du travail comme un moyen de faire progresser les arts et les sciences, puisque ce progrès n'a pu être obtenu que par l'anéantissement de l'intelligence des ouvriers? Déjà j'ai dit que la machine seule était intelligente, mais que pour l'ouvrier on était parvenu à en faire un des accessoires de la machine qui fonctionne d'autant mieux qu'il s'incorpore plus complètement avec la machine et qu'il fait une abnégation complète de son intelligence.

On ne peut plus douter aujourd'hui sur ce point que la division du travail n'ait abruti l'intelligence de l'homme; E. Buret est obligé d'en convenir : voici ce qu'il dit, 2e volume, page 152 :

« Désolante contradiction! ce principe si favorable à la production, si fécond en bons résultats, devient, dans l'application, une cause directe de misère et d'abrutissement pour le travailleur; la division du travail, telle que nous la voyons opérée dans la grande industrie, a pour conséquence immédiate de réduire l'action de l'ouvrier à celle d'une machine, et de déprécier, de matérialiser le travail. Dans un

atelier où les fonctions sont très divisées, l'ouvrier ne vaut guère que par la force physique qu'il produit ou tout au plus par l'adresse de l'habitude, qui consiste, comme nous l'avons dit déjà, à faire le plus de mouvements possible dans un temps donné. A mesure que le travail devient plus mécanique, qu'il exige moins d'apprentissage, moins d'intelligence, il est à la fois moins rétribué et plus précaire. C'est alors que commence entre les travailleurs cette désastreuse concurrence dont nous avons exposé les effets pour des fonctions que tous peuvent exécuter également; c'est alors que les êtres faibles, les travailleurs imparfaits, comme les femmes et les enfants, remplissent à moindres frais les fonctions de l'industrie. L'industrie du coton la plus perfectionnée, et en même temps la plus pauvre, nous a fourni une multitude de faits qui confirment les vérités générales que nous exposons en ce moment. L'histoire des progrès de l'industrie du coton est l'histoire des progrès de la misère. A chacune des miraculeuses découvertes appliquées à la filature ou au tissage, les classes laborieuses ont descendu d'un degré l'échelle de la

misère. L'extrême division du travail dispute à la fois à l'ouvrier son intelligence et son pain. Les recherches de John Marshall constatent que, dans les manufactures de coton, le prix de la main-d'œuvre a baissé depuis 1814 dans la proportion de 12 à 1. »

Voici ce que nous dit M. Lemoutey : «Plus la division du travail sera parfaite et l'application des machines étendues, plus l'intelligence de l'ouvrier se resserrera ; une minute, une seconde, consommeront tout son savoir, et la minute, la seconde suivante verront répéter la même chose. Tel homme est destiné à ne représenter toute sa vie qu'un levier, tel autre une cheville ou une manivelle. On voit bien que la nature humaine est de trop dans un pareil instrument, et que le mécanisme n'attend que le moment où son art perfectionné pourra y suppléer par un ressort..... Le sauvage qui dispute sa vie aux éléments, et subsiste des produits de sa chasse et de sa pêche, est un composé de force et de ruse, plein de sens et d'imagination. Le laboureur que la variété des saisons, des sols, des cultures et des valeurs

force à des combinaisons renaissantes, reste un être pensant. »

« Si l'homme développe ainsi son entendement par l'exercice d'un travail compliqué, on doit s'attendre à un effet tout contraire sur l'agent d'un travail divisé. Le premier (qui porte dans ses bras tout un métier) sent sa force et son indépendance ; le second tient de la nature des machines au milieu desquelles il vit. Il ne saurait se dissimuler qu'il n'en est lui-même qu'un accessoire, et que, séparé d'elles, il n'a plus ni capacité, ni moyens d'existence. C'est un triste témoignage à se rendre que ne n'avoir jamais levé qu'une soupape, et de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle. »

« Comme son travail est d'une extrême simplicité et qu'il peut y être remplacé par le premier venu, comme lui-même ne saurait, sans un hasard inespéré, retrouver ailleurs la place qu'il aurait perdue, il reste vis à vis du maître de l'atelier dans une dépendance aussi absolue que décourageante. Le prix de la main-d'œuvre, regardé autant comme une grace que comme un salaire, sera calculé par cette froide

et dure économie, qui est la base des établissements manufacturiers. »

Voici ce que nous dit M. de Tocqueville dans son ouvrage de la *Démocratie aux Etats-Unis* : « En un mot, l'ouvrier n'appartient plus à lui-même, mais à la profession qu'il a choisie. C'est en vain que les lois et les mœurs ont pris soin de briser autour de cet homme toutes les barrières, et de lui ouvrir de tous côtés mille chemins différents vers la fortune : une théorie industrielle, plus puissante que les mœurs et la loi, l'a attaché à un métier, et souvent à un lien qu'il ne peut quitter; elle lui a assigné dans la société une certaine place dont il ne peut sortir. Au milieu du mouvement universel, elle l'a rendu immobile. »

C'est donc un bien grand éloge que, sans le vouloir, M. Comte fait de l'esclavage, lorsqu'il dit que l'esclavage domestique met un obstacle invincible à la division du travail.

Au livre du *droit divin*, j'ai trop positivement démontré que la religion avait parfaitement réglé la question de la traite et de l'esclavage, pour être obligé

de critiquer M. Comte sur cet article. J'avoue qu'en le voyant devenu un saint homme pour attaquer l'esclavage au nom de la religion, il m'a semblé voir le diable se faisant ermite pour prêcher la passion ; je lui recommande, pour son instruction religieuse, de lire avec attention le livre de cet ouvrage sur le droit divin : et si véritablement c'est par esprit de religion qu'il prêche l'abolition, mieux instruit, il ne pourra se dispenser de changer d'opinion; et s'il est de bonne foi, nous le verrons prêcher l'esclavage au nom de la même religion.

Si jusqu'ici M. Comte n'avait montré autant de haine aux possesseurs d'esclaves, on pourrait prendre pour un conseil qu'il leur donne la citation suivante; mais son ouvrage, dans lequel il réunit les injures les plus fortes aux calomnies les plus grandes, nous indique que c'est une menace et non un conseil. Livre 5, chapitre 16, page 346, il dit, en parlant du sud des Etats-Unis : « Si une puissance avec laquelle ils seraient en guerre, formait quelques régiments de noirs ou d'hommes de couleur, parlant le même langage que ceux qu'ils tiennent asservis,

et si elle les portait sur leur territoire, ils pourraient bien voir renouveler chez eux le spectacle qu'a présenté la Pologne à l'époque de l'envahissement des Russes. » Je ne vois pas trop quelle ressemblance trouver dans cette comparaison. M. Comte aurait bien mieux fait de nous parler de Saint-Domingue, et non de la Pologne ; de suite nous aurions eu sous les yeux le tableau d'une population française tout entière livrée à la boucherie, et au fond du tableau, l'incendie, le viol des femmes et des jeunes filles, au nom de la liberté et de l'humanité ; c'est sans doute l'idée que M. Comte suggèrerait à la France ou à l'Angleterre, en cas de guerre d'une de ces deux puissances avec les Etats-Unis. Et voilà les progrès que la philanthropie veut faire faire à l'humanité !

A mon tour je vais donner un conseil à M. Comte pour qu'il le transmette à ses amis les Anglais : c'est de ne pas engager une semblable partie, car elle serait une guerre d'extermination sans prisonniers, et les Anglais savent que dans toutes leurs guerres avec l'Amérique, la capitulation a été leur seule planche de salut pour les sauver du naufrage ; ce serait brûler

leurs vaisseaux, et la dernière expérience faite à l'attaque de la Nouvelle-Orléans fera penser que si, à cette époque, ils avaient eu une guerre d'extermination, il ne serait pas retourné en Angleterre un seul soldat des quatorze mille hommes du général Pakenham; cependant ces hommes étaient l'élite de l'armée d'Espagne, et ils n'avaient devant eux que trois mille Américains armés de carabines; mais il leur fut impossible de placer une vedette, et à la première attaque les officiers et les généraux anglais tombèrent frappés à mort. Quant aux esclaves, compter sur leur coopération, c'est une sottise; si les maîtres en avaient besoin, ils les feraient marcher à volonté contre les Anglais blancs ou noirs qui seraient débarqués, et cela en les excitant seulement au nom de la nationalité américaine, dont les esclaves américains sont enthousiastes. Ce serait positivement des boules-dogues qu'on lâcherait contre d'autres boules-dogues; et, sans aucun doute, les nègres américains écraseraient les nègres anglais. Une idée ridicule des coryphées du parti libéral est de s'imaginer que le peuple des autres nations est prêt à

prendre parti pour leurs idées de liberté. Ils ne veulent pas comprendre qu'il y a une idée de nationalité, dont ces peuples sont bien plus fortement imbus, et que les nègres américains massacreraient sans miséricorde tous les nègres anglais qui voudraient envahir l'Amérique. J'avoue que c'est pénible pour les utopies libérales; mais cela est en Amérique comme en Europe. L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne sont là pour prouver la vérité de ce que j'avance. Je termine cette longue critique par un avis à M. Comte et aux chefs abolitionistes.

Salus populi suprema lex. La loi de conservation est la première loi pour les sociétés, et il en est de même pour les individus. Tous les moyens employés pour détruire celui qui veut détruire la société ou l'individu sont justes, parce qu'ils sont la conséquence du droit de légitime défense.

La conséquence forcée d'une insurrection chez les esclaves est l'incendie, le viol et le meurtre, sans qu'il soit possible d'arrêter ou de diriger autrement cette masse, une fois mise en mouvement et devenue maîtresse.

Tout homme qui pousse les esclaves à l'insurrection les pousse donc à l'incendie, au viol et au massacre des maîtres. Peu importe que ce soit la volonté des prédicateurs, puisque le résultat est infaillible.

Tout individu qui attaque doit s'attendre à supporter les dangers qui résultent de son attaque ; après avoir attaqué, il ne peut prétendre que son adversaire n'a pas le droit de se défendre.

Tout homme menacé dans son existence et dans celle de sa famille est dans le cas de légitime défense ; tous les moyens employés par lui pour détruire celui qui veut le détruire, sont justes et de droit naturel ; peu importe que l'attaque soit faite par une bête féroce, par un anthropophage, ou par un homme civilisé ; peu importe également à quel titre il est attaqué.

Je ne crois pas que M. Comte et aucun abolitioniste refusent de reconnaître la justesse des propositions que je viens d'énoncer ; cependant, s'il les accepte, ne pourrait-on pas leur dire :

« Par vos écrits et vos calomnies vous engagez toutes les nations à se déclarer contre nous ; vous excitez

nos esclaves à la révolte; vous voulez nous faire massacrer, nous et nos familles; vous attaquez notre existence, celle de nos femmes et de nos enfants; sans courir aucun danger, vous lancez des torches incendiaires sur nos habitations; en vertu du droit de légitime défense, la société des conservateurs des Etats-Unis met votre tête au prix de cent mille francs, qui seront délivrés à la personne ou à la famille de la personne qui aura exécuté la sentence de la société. »

M. Comte croit-il que la société ne trouverait pas des exécuteurs de sa justice? ce ne serait point un assassinat, mais un meurtre pour cause de défense légitime, défense ordonnée impérieusement par la loi de conservation; les abolitionistes n'ont jamais pensé que leurs attaques et leurs calomnies pourraient amener un tel résultat, leur faire courir un semblable danger; ils ont cru, parce qu'ils n'attaquaient pas les lois de leur pays, l'existence des maîtres de leur pays, pouvoir attaquer impunément, et sans courir de dangers, les lois des autres nations, la vie des maîtres chez les peuples étrangers; qu'ils se détrompent: à force d'être attaqués, les planteurs veulent se défendre.

Page 99.

(1) Le n° 47 du *Courrier des Etats-Unis*, année 1843, nous fournit l'extrait suivant pris dans la statistique de la folie aux États-Unis :]

La race noire esclave présente un aliéné ou idiot sur 1,605;

La race blanche libre présente un aliéné ou idiot sur 978;

La race noire libre présente un aliéné ou idiot sur 143!

Ainsi, la race noire libre présente presque sept fois autant d'idiots et aliénés que la race blanche, et onze fois plus que la race noire esclave. N'est-ce pas là un argument de la plus grande force contre toutes les déclamations de M. Comte et des abolitionistes?

LIVRE XIII.

CHAPITRE PREMIER.

Misère des ouvriers anglais.

Pauvre enfant ! voyez-le, dès que l'aurore est née,
Debout près du métier, commençant sa journée !
Jusqu'au soir nul repos : à peine un peu de pain !
L'œil toujours enchaîné sur ces ressorts d'airain,
Attentif, haletant, d'heure en heure il expire.
Il gémit... on le frappe ! et cet affreux martyre
Dure jusqu'au moment où le poids du labeur
Accable un jeune corps vieilli par la douleur.
L'enfant, assassiné, ferme l'œil... il succombe...
Et son premier repos est celui de la tombe !

ECL. REW.

Pauvres petits êtres, votre jeune âge réunit déjà toutes les plus grandes misères de la vie ; à peine si vos maîtres vous laissent le temps de manger le pain noir que vous gagnez à la sueur de vos fronts ; vos visages, qui ne devaient refléter que la joie de l'enfance, sont amaigris par les privations, et à force

de larmes, sillonnés des rides prématurées de la vieillesse, vos corps succombent brisés sous les efforts d'un travail inhumain, ou sous les coups de vos maîtres, ou par le jeu des machines auxquelles vous êtes attachés. Pour vous, l'aurore de la vie n'a pas un seul instant de bonheur; vous ne connaîtrez jamais ni le plaisir ni le repos.

Maîtres philosophes et maîtres philanthropes qui vous élevez avec tant d'énergie contre l'esclavage des noirs, que dites-vous donc de ces infamies, de cette ère d'industrie et de liberté façonnée par vous? Ils sont libres, dites-vous; mais c'est une infernale ironie que votre liberté.

Enfant, il fait froid; tu manques de feu et de vêtements, tes petites mains sont engourdies; mais console-toi, enfant, tu es libre!

Tu as faim, tu demandes un peu de nourriture; ton maître te refuse, et tu verses des pleurs: ces armes de ton âge sont impuissantes sur lui; mais console-toi, enfant, tu es libre!

Ta jeunesse l'emporte, tu souris à un petit compagnon de tes travaux et de tes douleurs, tu oublies

tes peines : prends garde, enfant, tu oublies aussi ton métier, et ton maître inexorable brise son bâton sur ta tête ; mais console-toi, enfant, tu es libre !

Tes yeux pourront bien encore verser des pleurs, pauvre petit, mais ton maître les a crevés dans sa colère ; tu es aveugle, et désormais tu ne pourras plus contempler la lumière ; mais console-toi, enfant, tu es libre !

Brisé, alité sur ton pauvre grabat, tu demandes à ton bourreau quelques remèdes pour apaiser tes douleurs ; il te refuse. Va, console-toi, enfant, console-toi ; encore un instant, et tu seras libre cette fois, car tu seras dans la tombe !

Cela n'est pas vrai, diront les philanthropes et les philosophes. — Cela n'est pas vrai, philanthrope, cela n'est pas vrai. Mais les commissaires qui en ont fait le rapport à la chambre des communes ont donc menti ; dis-moi, ces hommes à large face qui sont les dispensateurs de ta liberté, l'orgueil de ta nation, ils ont donc menti ?

Cela est vrai, et malheureusement pour l'humanité cela est bien vrai, ces hommes de la philoso-

phie et de la philanthropie, ils n'ont rien respecté, ni la femme, ni la jeune fille, ni l'enfance; ils ont tout brisé, tout écrasé, et si je ne parle pas de la vieillesse, c'est qu'avec eux elle est impossible. Lorsque l'enfant échappe, le philosophe et le philanthrope industriel le saisissent et le lancent dans les ateliers de Sheffield. Oh! cette fois c'est l'antre du lion, ce sont les portes de l'éternité qui s'ouvrent pour lui, car la logique inexorable des chiffres lui dit : dans ces ateliers, sur deux mille cinq cents ouvriers, trente-cinq seulement parviendront à l'âge de cinquante ans; dans ces autres ateliers, sur deux mille cinq cents ouvriers, soixante-dix seulement parviendront à l'âge de quarante-cinq ans; dans ceux-là, vois-tu, pas un ne pourra dépasser l'âge de trente-six ans; dans ceux-ci, enfin, les limites les plus reculées de la vie sont fixées à trente ans, et jamais les cheveux blancs n'ombrageront le front de l'ouvrier qui y travaillera! L'ouvrier connaît le danger, et il entre; il entre, car la faim ronge ses entrailles, enserre sa poitrine, et il lui faut du pain, et le maître ne veut lui en donner qu'à condi-

tion qu'il vendra la moitié de son existence. Pour un morceau de pain, il achète son sang : sa vie est fixée, il ne doit pas dépasser trente ans !

Il existe donc entre les hommes, ce pacte infernal rangé parmi les contes populaires, dans lequel, après un certain nombre d'années passées au milieu de toutes les jouissances matérielles, l'homme consentait à quitter la vie, et abandonnait son corps au génie du mal ! Seulement le maître philanthrope d'Angleterre remplace le démon, et, au lieu de toutes les jouissances de la terre, il ne donne qu'un peu de pain noir à l'ouvrier dont il a acheté la vie, dont il a compté les jours !

La misère des ouvriers anglais est à son comble : sous ce rapport, l'Angleterre surpasse autant les autres pays que sous celui de l'industrie. Pour dérouler ce tableau effrayant, je ne ferai que réunir et coordonner les enquêtes faites par ordre de la chambre des communes, les rapports des ministres anglais, et les plus célèbres publicistes français et anglais.

M. d'Haussez nous dit, dans son ouvrage sur la

Grande-Bretagne en 1838 : « A l'ancienne aristocratie établie par la puissance du sabre, a succédé une nouvelle aristocratie fondée sur l'argent ; la souveraineté industrielle en fut la conséquence, et la population industrielle vouée à la misère, à la suggestion, à la dégradation morale, vit son existence dépendre du bon plaisir et de l'intérêt de ces nouveaux bannerets, chez lesquels l'humanité seule dépasse l'orgueil et la vanité. Quant aux vassaux de cette féodalité moderne, rien ne saurait exprimer suffisamment l'état de servage, d'abjection et de souffrances où on les fait descendre, et qu'on s'efforce de maintenir tant qu'on a besoin de leurs travaux ; car, après, on les abandonne à la charité publique.

« Depuis vingt ans on a beaucoup crié contre une féodalité anéantie depuis trois siècles, on a fait des tableaux effrayants de sa puissance et de l'abus qu'elle en faisait contre les rois, contre les peuples, contre les individus ; mais on ne s'inquiétait pas d'une autre féodalité, qui asservit des milliers d'individus, les condamne à un travail exorbitant, s'empare des femmes et des enfants, les expose à tous les

genres de démoralisation, en exige un service disproportionné avec leurs forces, et le salaire mesquin qu'elle leur accorde les prive de toute éducation, et, maîtresse absolue de cette population dont l'existence et la direction sont entre ses mains, les livre à des privations contre lesquelles aucune ressource n'a été préparée.

« Cette féodalité est la puissance industrielle ; au lieu de donjons elle a des ateliers, où des milliers de malheureux trouvent une mort précoce longtemps précédée par des maladies ou des infirmités dues à l'air malsain qu'ils respirent, aux mauvais traitements qu'ils éprouvent ; les manufacturiers sont les seigneurs qui, pour servir leur cupidité, condamnent à l'asservissement le plus réel, le plus oppressif, le plus déplorable dans ses conséquences, des infortunés qui ne peuvent se soustraire à leur dépendance. »

Les réclamations portées à la chambre des communes contre les mauvais traitements infligés aux enfants dans les ateliers des manufactures, ont forcé

la chambre d'ordonner une enquête. Voici les résultats :

« Dès l'âge de huit ans, les enfants sont aptes à certains travaux dans les manufactures ; notamment dans celles où le coton est filé, on les soumet à un travail de huit et dix heures de suite, qui reprend après une interruption de deux ou trois heures, et se continue ainsi toute la semaine. L'insuffisance de temps accordé au repos fait du sommeil un besoin tellement impérieux, qu'il surprend les malheureux enfants au milieu de leurs occupations ; pour les tenir éveillés, on les frappe avec des cordes, avec des fouets, souvent avec des bâtons, sur le dos, sur la tête même : plusieurs ont été amenés devant le commissaire de l'enquête avec des yeux crevés, des membres brisés par suite des mauvais traitements qui leur avaient été infligés ; d'autres se sont trouvés mutilés par le jeu des machines près desquelles ils étaient employés. Tous ont déposé qu'outre ces accidents, des difformités presque certaines résultaient pour eux de la position habituelle nécessitée par un travail qui ne variait pas ; tous ont déposé

que les accidents dont ils subissaient les fatales conséquences n'avaient donné lieu à aucune indemnité de la part de leurs maîtres, qui avaient même refusé à leurs parents les secours momentanés que réclamait leur guérison : la plupart étaient estropriés, faute d'avoir eu les moyens de se faire soigner.

« Les commissaires ont en outre constaté que le régime des manufactures a, sur les individus qu'elles renferment, la plus pernicieuse influence ; que la mort en moissonne un grand nombre avant qu'ils parviennent à l'adolescence ; que ceux qu'elle épargne dans cette première période de la vie portent dans leurs traits livides et amaigris les symptômes d'une fin prématurée, et que les formes grêles et la constitution maladive de tous dépendent de l'insalubrité du genre de travaux qui leur sont imposés. »

L'excès de la fatigue rend-il indispensable une suspension de travail, la paroisse refuse aux parents les légers secours qui seraient nécessaires pour la subsistance des enfants, et ce n'est qu'en retranchant

aux autres membres de la famille une portion déjà insuffisante de la nourriture qui les soutient, que le père peut procurer au malade les moyens de recouvrer quelques forces.

« Les sexes confondus entre eux sont entraînés à une corruption qui devance toujours l'âge où elle se manifeste ordinairement dans les autres positions de la vie, et rien n'est tenté pour en prévenir ou en retarder les effets : on ne voit pas qu'un seul règlement ait eu pour objet d'en arrêter le cours ; que la pensée d'y apporter quelques remèdes ait trouvé place dans des têtes où rien que ce qui n'a pour but qu'un sordide intérêt ne saurait être admis.

« L'éducation morale et religieuse se réduit à quelques instructions données le dimanche pendant les heures enlevées au besoin de récréation et de repos qu'éprouvent ces misérables créatures, hébétées par un inconcevable excès de travail, et réduites, à la sensation près des douleurs qui leur révèlent qu'elles existent, à l'état de machines dont elles ne sont que les accessoires obligés.

« Mais ce n'est pas assez que ce genre d'oppres-

sion exercé sans pudeur et sans pitié à l'égard d'une multitude affamée : les passions politiques se mêlent de la partie ; elles persuadent à des hommes qui ont de l'argent, qu'il leur faut du pouvoir ; pour l'obtenir, il les enrégimentent, les ruent contre le gouvernement, et en font des moyens de désordre et de subversion ; c'est au nom de la liberté qu'on les fait marcher, comme si la liberté politique pouvait être quelque chose pour qui est privé de liberté individuelle. Peu importe, les ordres sont exécutés par des hommes qui n'ont pas plus les moyens d'en calculer la portée que de leur opposer la résistance ; et quand ils croient l'avoir acquise, cette fantastique liberté, ils viennent reprendre leurs habitudes de misère et d'asservissement qui les font vivre, pourvu toutefois que les coups reçus dans le combat ne les mettent hors d'état de continuer leurs travaux, qu'une avarice barbare rend plus accablants encore, afin d'en mettre le faible salaire en harmonie avec les besoins qui les font supporter.

« Et ces hommes si durs, si impitoyables pour leurs semblables, nés sur la même terre, apparte-

nant à la même race, réunis par un même langage, par une même religion, ils trouvent des phrases éloquentes pour les nègres ; l'argent qu'ils refusent à une misère sur l'excès de laquelle ils spéculent, ils le prodiguent à une cause qui leur offre des occasions de faire étalage de leurs sentiments philanthropiques sans que leurs intérêts en souffrent ; leurs oreilles, sourdes aux cris des malheureux que tient éveillés le bâton de leurs contre-maîtres, entendent le bruit des fouets de l'Amérique.

« Mais ces nègres, dont le sort inspire tant de pitié, sont-ils aussi malheureux sur les plantations d'Amérique que les blancs enfermés dans les sales ateliers de Birmingham ou de Manchester ? Exige-t-on d'eux dix-huit heures de travail sur vingt-quatre ? Leur arrache-t-on leurs enfants pour les soumettre à des fatigues sans proportions à leurs forces ? N'ont-ils pas quelques heures chaque jour, deux jours par semaine à donner à un travail qui leur profite, à un repos qui les délasse, à une paresse qui les dédommage d'une activité forcée ? Que les chefs des manufactures anglaises procurent

de pareils avantages à leurs ouvriers, et après on croira à leur hypocrite apitoiement sur le sort d'êtres bien à plaindre, sans doute, mais dont la position est moins fâcheuse que celle des classes qu'ils oppriment.

« Ces classes sont libres, dira-t-on. Non. Leur sort ne diffère de celui des esclaves que par le mode de vente des individus : les nègres sont payés une fois pour toutes, les blancs reçoivent un faible intérêt d'un capital qu'ils sont censés valoir ; les uns sont sous la dépendance d'un maître intéressé à leur conservation, les autres peuvent mourir sans qu'à défaut d'humanité l'intérêt élève la voix en leur faveur; tous sont également esclaves, également fixés sur le sol qui les porte ; les noirs travaillent en plein air, les blancs dans une atmosphère empestée ; on achète les uns, on loue les autres : on ne saurait trouver de différence entre eux. »

La commission d'enquête a produit par milliers les faits en preuve de la tyrannie contre laquelle elle réclamait ; malgré l'évidence de l'oppression, le parlement réformé a décidé à une majorité de onze voix,

que les manufacturiers pourraient continuer à accabler de travail et de coups de pauvres petits êtres que leur faiblesse devait au moins protéger.

Voici ce que le *Monthly Magazine* nous dit de la ville de Dundée en Écosse : « A Dundée, le nombre des individus des deux sexes employés dans les manufactures et qui n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans, s'élève à mille soixante-dix-huit. Dans ce nombre, la majorité est au dessous de quatorze ans; une grande partie au dessous de douze ans; on en voit même qui n'en ont que six et sept, et qui travaillent comme les autres, treize heures et vingt minutes par jour, non compris les heures des repos. Dans d'autres filatures d'Angleterre, la durée du travail est de quatorze heures et demie à quinze heures par jour; il ne reste plus que six à sept heures pour le sommeil. »

Une petite fille de six ans sort de son lit à quatre heures du matin en hiver, se lève dans l'obscurité après un sommeil interrompu, couvre de haillons ses membres fatigués des rudes travaux précédents, se rend par la pluie et la neige à la manufacture

éloignée de deux milles au moins, obligée de travailler douze, quatorze, quinze, seize et même dix-huit heures, séparées par un intervalle de quarante à cinquante minutes; elle meurt épuisée de fatigue après avoir traîné cette existence affreuse pendant plusieurs années.

M. Hukisson, ministre du commerce, dit à la chambre des communes : « Nos fabriques de soieries emploient des millions d'enfants qu'on tient à l'attache depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir; combien leur donne-t-on par semaine? un schelling et demi (trente-sept sols de France), environ cinq sous et demi par jour, pour être à l'attache dix-neuf heures, surveillés par des contre-maîtres munis d'un fouet dont ils frappent tout enfant qui s'arrête un instant (1). »

Dans son discours à la chambre des communes, M. Sadler dit : « Qu'un médecin de l'hôpital de Manchester, visitant une école de cent six enfants, remarqua que sur ce nombre quarante-sept avaient été blessés dans les filatures. »

(1) *Nouveau Monde*, Victor Considérant.

Que peut dire maintenant la philanthropie anglaise, pour s'excuser des traitements barbares dont elle accable l'enfance de l'ouvrier, de la misère dont elle l'environne dès l'âge le plus tendre, et qui ne peut le conduire qu'à la prostitution, à la démoralisation, à la dégradation du physique et de l'intelligence ? C'est en vérité une grande impudence de sa part, avec un pareil tableau sous les yeux, d'oser élever la voix contre les possesseurs d'esclaves, et de les accuser d'inhumanité. Des enfants, je vais passer aux hommes : nous allons entrer dans les ateliers, dans ceux où la philanthropie industrielle a fait un marché de vie et de mort avec l'ouvrier, pour lui fournir un peu de pain.

Le polissage des fourchettes, couteaux et rasoirs, exerce une influence mortelle sur les ouvriers de Sheffield : les rémouleurs à sec meurent ordinairement de vingt-huit à trente ans, ceux qui se servent alternativement de meules sèches et humides vivent de quarante à quarante-cinq ans ; en 1822, on constata que sur deux mille cinq cents polisseurs de toutes les classes, trente-cinq seulement ont atteint

l'âge de cinquante ans, soixante-dix environ l'âge de quarante-cinq ans, et sur quatre-vingts adultes occupés à polir des fourchettes et qui n'employaient que des pierres sèches, pas un n'avait atteint l'âge de trente-six ans; le docteur Knight, médecin de l'infirmerie de Sheffield, rapporte plusieurs faits statistiques qui tendent à la même conclusion.

Dans les manufactures où l'on opère sur l'antimoine, le cuivre et le mercure, où l'on fabrique et broie les couleurs, les plus vieux ont trente ans ! c'est la limite supérieure de la vie, et les ouvriers connaissent le danger de leur état. Que voulez-vous, monsieur, répondent-ils à votre observation, c'est un métier qui tue le corps, mais il faut bien gagner du pain. Et le père introduit le fils dans cet affreux guet-apens (1) !

Nous lisons dans Buret, premier volume, page 36 : « La superbe métropole des trois royaumes, et les villes florissantes comme Liverpool, Leeds, renferment de vastes quartiers dont l'horrible

(1) Victor Considérant.

aspect est beaucoup plus difficile à décrire que ne l'est la magnificence si justement admirée de ces villes opulentes. Chaque grande cité d'Angleterre a un véritable Ghetto, un quartier maudit où la misère est jetée aux gémonies. A Liverpool, qui montre à l'admiration du voyageur des rues entières de palais et le port le plus riche du monde, la partie inférieure de la population pourrit dans des caves; à Londres, la merveille des cités, pour l'élégance des habitations et la salubrité des rues, les pauvres sont entassés dans des cabanes infectes, croûlantes, bâties dans des ruelles affreuses, autour de cours étroites et quelquefois jetées au hasard pêle-mêle, dans des terrains couverts d'immondices, sans rues tracées, sans éclairage ni pavage, et où les eaux saturées de matières végétales et animales en putréfaction croupissent en plein air, en formant çà et là des ruisseaux, des fossés, et même de véritables marais. »

Le même auteur nous dit : « C'est principalement dans le nord-est et le sud-est de la ville de Londres que réside le paupérisme. Derrière les vastes *roads* qui coupent cette extrémité de la grande

ville et que bordent des maisons décentes, qui annoncent au moins l'aisance, sont cachés les plus affreux réduits où des êtres humains puissent être condamnés à vivre. Une grande partie de ce district est occupée par des terrains qui ont conservé le nom de jardin (*garden*), où les propriétaires et spéculateurs ont élevé une multitude de cabanes en planches, n'ayant la plupart qu'un rez-de-chaussée, et destinées à loger de pauvres familles. L'aspect de ces jardins est indescriptible. Il n'y a entre ces misérables cabanes, entourées d'une enceinte de planches pourries, ni rues tracées, ni ruisseaux; le sol n'est pas même nivelé : ici des buttes de terre et d'immondices, là des creux remplis d'eaux impures qui croupissent à l'air; devant les cabanes, des tas de fumier de porc; partout enfin, la saleté, l'infamie, la puanteur. »

M. Buret cite ensuite le rapport de MM. Neill Arnott et James Philips, qui déclarent que dans un autre quartier de Londres, les habitations sont inférieures, en décence et en apparence, aux plus sales étables.

Plus loin il dit que les inspecteurs chargés de faire une enquête ont fréquemment trouvé deux familles et plus entassées dans une petite maison contenant seulement deux pièces, l'une dans laquelle on couchait, et l'autre dans laquelle on prenait les repas ; souvent plus d'une famille vivait dans une cave humide, qui ne contenait qu'une seule pièce, dans l'atmosphère empestée de laquelle étaient entassées de douze à seize personnes !

Et cependant il y a encore dans cette ville des habitations qui sont au dessous de cette description ; ce sont celles des logeurs, où la population vagabonde et corrompue vient chercher chaque nuit un refuge. Là, dans ces repaires impurs, les âges et les sexes couchent pêle-mêle, sous les lambeaux de la même couverture, sur la même paille, jusqu'à six dans le même lit.

Le même auteur nous dit encore plus loin qu'à Manchester il existe un quartier que l'on appelle *la Petite Irlande*, et qui, bien digne de son nom, réunit toutes les horreurs que des habitations humaines peuvent présenter.

« La ville de Leeds, dont la rapide prospérité rivalise avec celle de Manchester, nous présente un spectacle plus désolant encore que la première. Beaucoup de caves sont habitées, et l'entrée de ces caves est si dangereusement placée, que cinq personnes se sont cassé la jambe pendant la durée de l'enquête, en tombant par mégarde dans ces escaliers ouverts le long des maisons. Il arrive quelquefois que les égouts débordent dans ces caves habitées.

« Liverpool renferme 230,000 habitants; il y a dans cette ville, où des rues entières sont bordées de palais, 7,862 caves habitées! et dans ce nombre on ne compte pas les caves où les locataires habitent le jour sans y passer la nuit; on n'y compte pas non plus celles qui servent de boutiques à genièvre (*gin-shops*)! Le très grand nombre des caves habitées sont obscures, humides, étroites et fangeuses! Ces caves contiennent environ le septième de la population de Liverpool et le cinquième des classes ouvrières. »

Plus loin le même auteur cite le rapport d'une enquête à Newcastle-on-Tyne, par M. *Bykes;* en

parlant du district *Sandgate*, il dit : qu'il est impossible d'imaginer un plus grand dénûment, une plus grande misère, et que les maisons d'un autre district, celui de *Pandon*, ne sont pas dans un meilleur état.

Les grandes villes d'Ecosse, *Edimbourg*, *Glascow* et *Pesley* nous offrent, dans les quartiers habités par les classes pauvres, plus de misère, plus de dénûment encore que les plus mauvais districts des villes anglaises ; les basses classes en Ecosse sont exactement réduites à l'état de l'Irlande ; il n'y a pas de différence entre les habitations, le genre de vie et l'abrutissement des pauvres d'Ecosse et d'Irlande; on ne trouverait d'expression dans aucune langue pour décrire certains quartiers des villes écossaises, et particulièrement la partie basse de Glascow. Nous allons citer quelques passages de M. Symons à ce sujet : « Dans quelques réduits de ce quartier, visité pendant la nuit, nous avons trouvé une couche d'êtres humains étendus sur le plancher jusqu'à quinze et vingt personnes, les unes vêtues, les autres nues, hommes, femmes, enfants, entassés pêle-mêle, les uns à côté des autres ; les lits se composaient de paille

moisie, étendue sur le plancher et mélangée de haillons. Il n'y a généralement que très peu ou pas de meubles (*furniture*) dans ces réduits; le seul objet de confort qu'on y rencontre, c'est un feu. Le vol et la prostitution sont les seules sources de revenu de cette population. On ne fait rien, à ce qu'il semble, pour nettoyer ces étables d'Augias, ce *pandemonion*, ce foyer de crime, de saleté et de peste, placé au centre de la seconde ville de l'empire. Ces *Wynds* sont le *Saint-Gilles* de Glascow, mais je dois demander pardon de la comparaison au pandémonion de la métropole. La longue inspection que j'ai faite des plus mauvais quartiers des autres villes, et en Angleterre et sur le continent, ne m'a jamais rien offert qui approchât de moitié de ce que j'ai vu ici, soit pour l'intensité de la corruption physique et morale, soit pour son étendue. »

Nous voyons dans le même auteur, 2e vol., page 198, dans un rapport des bonnetiers de Notthingam : « Après avoir travaillé de quatorze à seize heures par jour, nous gagnons seulement de quatre à sept schellings par semaine pour nous sustanter avec nos fem-

mes et nos familles. Nous avons substitué le pain et l'eau, ou les pommes de terre et le sel, à l'aliment plus salubre qui abondait toujours autrefois sur les tables des Anglais ; et cependant nous protestons qu'après le travail fatigant de toute une journée, nous avons été, à plusieurs reprises, forcés de nous retirer, et de mettre nos enfants au lit sans souper, pour ne plus entendre les cris de la faim. Nous déclarons de la manière la plus solennelle que, pendant les derniers dix-huit mois, nous avons à peine connu ce que c'était que d'être libres de la souffrance de la faim. »

Voici comment s'exprime M. Magendie dans son rapport à l'Académie des sciences du 26 décembre 1831. Ce célèbre médecin avait été porter les secours de son beau talent à Sunderland, en Ecosse, quand le choléra envahit cette partie du royaume uni de la Grande-Bretagne.

« Sunderland, dit-il, est une ville de quarante mille habitants, très commerçante, et qui est le siège d'une industrie admirable ; on n'y trouve pas moins de huit cents bâtiments appartenant à des fabricants ou à de grands négociants. Ceux-ci et tous les gens aisés

habitent deux paroisses situées sur une hauteur; mais quant à la population pauvre, elle est entassée dans une autre paroisse, la paroisse de Sunderland proprement dite, quartier situé dans un enfoncement près de la rivière, et entouré au nord, au sud et à l'est de hauteurs qui s'opposent à la libre circulation de l'air; les maisons sont séparées par de misérables ruelles de trois ou quatre pieds de largeur; chaque chambre a huit ou dix pieds en carré, six à sept de hauteur, et chacune y reçoit une famille qui y opère tous les actes de la vie, et y prépare ses aliments au charbon au milieu d'une noire et épaisse fumée.

« La paroisse de Sunderland contient dix-sept mille habitants, dont quatorze mille sont sur la liste des pauvres, et reçoivent des secours, non pas directement de la fabrique, mais d'un entrepreneur qui est intéressé à donner le moins possible : au reste, ceux qui reçoivent ces secours ne peuvent même partout se procurer les misérables logements dont je viens de parler; ils sont réunis dans une maison commune (*poor house*), le séjour le plus hideux que l'imagination puisse se figurer, surtout ce que

l'on nomme l'infirmerie, pièce de vingt pieds en carré, autour de laquelle sont rangés des sacs de plumes d'oies, sur lesquels gisent pêle-mêle femmes, enfants et vieillards, presque moribonds, et servis par d'autres pauvres, que leurs propres souffrances rendent insensibles à celles de leurs semblables. »

Dans toute la partie basse de Sunderland, il n'existe point de fosses d'aisance; les immondices sont déposés sur les toits ou jetés dans les rues; les bords de la rivière sont couverts d'une vase infecte, et composée en grande partie de ces mêmes ordures.

M. d'Haussez, dans son ouvrage de la Grande-Bretagne que j'ai déjà cité, nous dit en parlant des ouvriers anglais. » La misère est rendue plus accablante encore par les privations qu'entraînent les prix excessifs des objets de première nécessité. En Angleterre, le pauvre ouvrier est heureux, si les secours destinés à suppléer à l'insuffisance de son salaire lui donnent les moyens d'acheter du pain et des pommes de terre pour lui et sa pauvre famille; les pauvres logent dans les caves et dans les greniers des villes, ou dans de misérables cabanes; là des familles, qui

n'ont aucuns rapports entre elles, viennent pour une nuit mettre en commun leur dénûment, leurs larmes, et plus probablement leur haine, leurs imprécations et leurs menaces, contre les classes plus heureuses. »

Les maîtres artisans de Birmingham ont déclaré que l'industrie et la frugalité de l'ouvrier ne peuvent pas le mettre à l'abri de la misère, que la masse des ouvriers employés à l'agriculture est nue, qu'elle meurt réellement de faim dans un pays où il existe une surabondance de vivres.

Nous trouvons dans le *New Monthly Magazine* un article intitulé *Promenade à Smithfield, quartier de Londres, habité par des pauvres et des artisans;* le voici :

« Il me prit envie de voyager dans ces terres australes et inconnues; c'était un jour de fête : certes si j'y étais tombé des nues, je n'aurais pas eu plus de sujet d'étonnement. Tout était nouveau, rien ne me rappelait la partie septentrionale de Londres et les êtres qui l'habitent. Ce qui me frappa d'abord, ce furent les proportions diminutives de tous ceux qui m'entouraient : je ne voyais que petits hommes, ché-

tifs, étiolés, malades, difformes, aussi peu semblables aux Londonniens de l'autre côté de la ville que le Lapon haut de quatre pieds ne ressemble à l'Américain géant. L'excès du travail et de la misère courbe sous une vieillesse prématurée le jeune homme de vingt ans, qui paraît en avoir quarante. Vous ne rencontrez pas un vieillard qui ne soit mutilé, contourné, qui ne réunisse à la décrépitude de l'âge quelque difformité repoussante. Ce ne sont que bossus aux jambes arquées et aux longs bras, hommes dont la tête longtemps ployée sur la poitrine a conservé cette position oblique. Tel est le résultat d'une vie de labeurs. Ces malheureux sont restés courbés sur le métier à tisser la soie, véritable instrument de supplice qui leur donne à peine du pain, et les flétrit dès le premier âge. Là, une épine dorsale droite est une merveille; un homme qui a plus de cinq pieds est un géant: si vous le rencontrez par hasard dans le pays dont nous parlons, soyez sûr que ce n'est pas un indigène.

« La ville de Londres se souviendra longtemps de cette procession solennelle de Smithfield qui, il y a

peu d'années, quitta sa région natale, et s'achemina vers la chambre des communes pour lui demander justice, c'est à dire du pain; cette armée de pauvres pygmées en haillons, ces figures d'inanition et de décrépitude prématurée, cette maigreur générale, ces traits haves et plombés, étaient bien plus éloquents que ne pourront l'être jamais les discours de tous nos faiseurs de phrases.

« Comment s'étonner de cet amoindrissement de l'espèce humaine? Longtemps les malheureux auxquels nous devons nos habits de luxe n'ont gagné que quatre schellings et demi par semaine, cinq francs soixante centimes (moitié moins que la somme qu'un nègre dépense par semaine pour son plaisir); et encore ce misérable salaire qui, sextuplé, aurait à peine suffi aux besoins matériels de leur vie, s'interrompait-il tout à coup la sixième ou la septième semaine, pour reprendre après une interruption de huit jours; ils ne gagnaient réellement que la somme nécessaire pour acheter du pain et de l'eau.

« Que les philosophes et les hommes politiques y pensent donc, qu'ils aillent comme moi examiner

de près cette misère à laquelle notre luxe insulte; qu'ils aillent comme moi s'asseoir sur ces misérables escabeaux, seuls meubles qui ornent les petites cellules des maisons à huit étages que cette population habite; c'est surtout le dimanche qu'il faut la voir, et qu'elle fait pitié! Elle est couverte de lambeaux et de haillons qu'elle blanchit avec soin; elle va pour deux sous s'asseoir dans un petit jardin large de huit pieds, avec sa muraille noire de suie et fumée, et sa table de bois blanc; suivez-les de leurs maisons à l'église, et de l'église à l'atelier; jamais sur ces figures pâles et flétries un rayon de joie et d'espérance; leurs amusements sont misérables comme leur vie : attablés chez le maître d'auberge, ils fument, boivent, mais sans sourir; leurs intelligences sont rachitiques comme leurs corps : ainsi leurs âmes et leurs corps ont également cédé à l'influence de la misère. »

Ainsi que nous le dit M. E. Buret : « La misère anglaise se distingue de celle des autres pays par son aspect fantastique, par le costume grotesque qu'elle se compose avec les lambeaux de vêtements autrefois portés par les classes aisées, et qu'elle va ra-

masser dans la boutique des chiffonniers ! et ces étranges créatures, que l'on voit passer à la lueur du gaz des boutiques de *Gin*, ne sont pas une exception peu importante dans la métropole, comme on pourrait le croire : des quartiers entiers, nous dirions presque des villes, n'ont pas d'autres habitants, et ce costume de haillons est la tenue habituelle, la plus décente, d'une grande partie de la population de Londres.

Dans un autre passage, le même auteur raconte ainsi deux scènes d'extrême misère dont il fut témoin dans une visite au district de Bethnal-Green. « Parmi les cabanes de planches qui couvrent ces jardins, nous en avons remarqué une qui se distinguait de toutes les autres par un aspect plus misérable encore: on eût dit un tas de bois pourri jeté sur un fumier; la clôture qui la séparait des autres cabanes était formée par des débris de planches, rattachées de place en place avec des morceaux de tôle et de ferraille, le tout dans un état de délabrement et de saleté impossible à décrire. Au rez-de-chaussée, la pièce unique de la maison, dont le plancher était de

quelques pouces plus bas que le fumier de la petite cour, vivait une famille de dix personnes. Ce réduit, qui n'a que dix pieds carrés et moins de sept pieds de hauteur, était loué un schelling six pence par semaine, environ deux francs. Il est bien plus difficile encore de donner une idée de l'état de cette famille que du lieu où elle vit. L'homme, le chef de famille, tremblait la fièvre: la maladie et le jeûne l'avaient réduit à une maigreur extrême, et il n'y avait de vivant en lui que le regard transparent, animé par le feu de la fièvre, et dont il était impossible de soutenir la douloureuse expression. Cet homme, âgé de 37 ans, Anglais de naissance, teinturier en soie de profession, pouvait gagner jusqu'à quinze schellings par semaine, nous disait-il, mais il n'avait pu trouver d'ouvrage depuis cinq mois. L'officier de secours m'affirma qu'il avait toujours eu une bonne conduite, et que ce n'était ni la paresse ni le vice qui l'avaient réduit à cet état. Sa femme, accroupie près d'un foyer délabré, tenait un petit enfant au sein; trois autres enfants tout jeunes et pieds nus étaient en dehors de la cabane. Le père

nous avoua que les autres étaient sortis dans l'espoir de trouver quelque chose, soit en mendiant ou *autrement.* »

Voici quelques faits que nous empruntons au révérend George Bukland dans une tournée faite, le 4 décembre 1837. « J'entrai, sur la prière d'une pauvre femme, dans une maison qu'elle m'avait désignée. Là se trouvait une femme avec son mari et trois petits enfants vivants, ou plutôt existant dans une seule chambre. La maison se composait de deux pièces, et celle du bas était occupée par une famille qui paraissait être dans la même situation. La chambre offrait le spectacle du plus grand dénûment: elle était absolument nue, à peu près comme ceux qui l'occupaient. Une vieille chaise, une petite terrine de métal, un petit vase de terre, composaient le mobilier. Dans chaque coin de la chambre, vis à vis le foyer, était roulé un petit paquet malpropre: c'était le lit sans matelas, et même sans paille. L'homme était un tisserand en calicot; il avait quitté ce métier pour un emploi plus avantageux qui, après quelque temps, lui avait manqué. Le maître qui

l'avait occupé m'apprit que cet homme ne passait ni pour un paresseux, ni pour un débauché. Le 5 février 1838, dit le même personnage, je suis descendu dans une cave habitée par un tisserand : sur un mauvais lit était étendue sa femme en couches, si mal que je l'entendais à peine parler; dans un autre coin de cette cave sombre et humide, j'aperçus un enfant mort, placé sur la chaise du métier : je demandai à l'homme pourquoi il ne l'avait pas fait enterrer, car il y avait presque une semaine qu'il était mort ; il me répondit qu'il n'était pas en état de payer pour le faire enterrer. Le pauvre homme, qui gagne tout au plus sept ou huit schellings la semaine, était lui-même malade, et il n'avait rien gagné la semaine qui précéda les couches de sa femme, auxquelles il lui avait été impossible de se préparer. »

Dans son rapport du 2 décembre 1839, M. Bukland nous dit : « Ce n'est pas une chose rare pour un tisserand de passer au travail toute la nuit, ou peu s'en faut. Dans son rapport du 6 janvier 1840, il dit : « Il est presque impossible de donner une

idée des scènes dont je suis témoin : je suis allé dernièrement pour voir une femme et un enfant qu'on me disait être bien malades; je les trouvai couchés dans une cave sur un méchant lit, la mère dans un accès de fièvre, l'enfant près d'expirer d'une inflammation de poitrine ; le plancher était presque aussi humide que le sol de la rue, et les murs étaient couverts en partie d'une végétation vivante. Pour rendre le tableau plus affreux, ce trou humide ne renfermait pas une parcelle de nourriture ou de combustible. Le père de famille, avec un autre enfant, était assis sur un banc à côté d'un métier immobile, arrêté par manque d'ouvrage et la maladie. »

Le révérend Lee, ministre d'une paroisse d'Edimbourg, dit à ce sujet, devant la chambre d'instruction religieuse du 18 février 1836 : « J'ai vu beaucoup de misère en mon temps; mais je n'ai jamais été témoin d'une accumulation de misère semblable à celle qu'offre en ce moment cette paroisse (Old Church). Quelques uns des Irlandais qui y vivent sont bien misérables, mais les plus misérables, et de

beaucoup, sont les Ecossais. J'ai vu une femme et cinq filles, avec une autre femme, dans une maison où il n'y avait ni siège, ni table, ni lit, ni draps, ni aucune espèce d'ustensiles de cuisine. Cette femme recevait la plus large aumône qu'accorde la charité, deux schellings six deniers par semaine. Je vois souvent la même chambre occupée par deux couples mariés, qui n'ont de lit ni l'un ni l'autre. Je suis entré le même jour dans sept maisons où il n'y avait pas de lit, et dans quelques unes pas même de paille: j'ai trouvé des vieillards octogénaires couchés sur des planches nues. Beaucoup dorment dans les mêmes habits qu'ils portent pendant le jour. Je peux citer le cas de deux familles écossaises, vivant dans une misérable cave, lesquelles étaient venues de la campagne, espérant trouver de l'ouvrage. Depuis leur arrivée elles avaient eu deux morts, et une troisième personne d'entre elles était à l'agonie. Dans le lieu qu'elles habitent, il est impossible de distinguer à midi une figure humaine sans lumière artificielle. Dans un coin on voyait un tas de paille putrescente pour une famille ; dans le coin opposé, un autre tas

de paille pour la seconde famille; dans un troisième coin était un âne, tout à fait l'égal ici des humaines créatures. Il y a de quoi faire saigner un cœur de diamant, à voir une pareille accumulation de misère dans un pays comme celui-ci. »

« J'ai été témoin, dit M. Alison, au mois de mars 1840, d'un fait de cette nature: je trouvai une jeune femme, qui avait précédemment servi dans une famille respectable, étendue sur le plancher d'une chambre obscure, avec une couverture en lambeaux, la tête appuyée sur une pierre : elle était à la dernière période de la consomption. Elle m'assura qu'elle n'avait pas eu d'autre lieu de repos depuis six semaines, et qu'elle n'avait vécu que de ce que lui avait donné une pauvre veuve avec laquelle elle vivait, et qui recevait du *Work-House* neuf deniers la semaine. Elle mourut avant que je pusse la faire admettre à l'hôpital.

« Au printemps de 1838, saison qui fut très rigoureuse, j'ai vu trois jeunes femmes, avec chacune un enfant naturel au sein, sans ouvrage, plongées dans la dernière détresse, et auxquelles on refusa

l'entrée du *Work-House*. Les aumônes que leur faisaient leurs pauvres voisins étaient insuffisantes pour les faire vivre. Après quelques semaines de rudes souffrances, les trois enfants moururent, sans aucun doute, des suites du froid et de la privation de nourriture. »

Voyons maintenant comment les philosophes anglais, dont le pavillon parcourt toutes les mers pour empêcher la traite, se conduisent chez eux, et si certaines contrées d'Angleterre ne sont pas pour les philanthropes industriels de véritables côtes d'Afrique, où ils vont faire la traite des blancs : voici ce que le docteur *Aikins* nous dit dans sa description de Manchester : « Dans nos fabriques de coton, ce sont surtout des enfants qu'on emploie; élevés dans les ateliers de Londres, on les conduit par troupeaux chez nous, personne ne les connaît, personne ne leur témoigne le moindre intérêt. Enfermés dans des chambres étroites, où l'air est empesté par l'huile des lampes et des machines, on les applique à un travail toute la journée et qui se prolonge bien avant dans la nuit; ces circonstan-

ces, le défaut de propreté et le changement fréquent de température auquel ils sont exposés, en sortant et en rentrant, deviennent la cause d'une foule de maladies, et surtout de fièvres nerveuses si communes dans les ateliers. »

En lisant de pareils rapports, et en réfléchissant à la conduite des Anglais qui prêchent l'abolition de l'esclavage et de la traite au nom de la liberté et de l'humanité, et qui sous ce prétexte obtiennent des Français le droit de visiter leurs vaisseaux, on ne sait lequel est le plus extraordinaire, ou de l'impudence des premiers, tant il y a de contradiction entre leurs actions et leurs paroles, ou de la faiblesse des seconds, qui ajoutent foi à ces paroles et consentent à abaisser le pavillon de la France devant celui de la vieille Angleterre. Un homme intelligent et bon peut être dupe d'un fripon hypocrite, mais celui qui se laisse duper par un fripon démasqué par ses actions doit être interdit! Il est impossible de trouver dans la langue française un mot qui exprime poliment notre position à l'égard des Anglais; cependant, comme je l'ai dit dans mon

avant-propos, ce reproche ne peut tomber sur le chef de l'état, mais seulement sur les hommes qui n'accordent leur concours au pouvoir, et sur les ministres ambitieux et incapables qui ne l'acceptent que sous la condition qu'ils suivront une ligne de conduite aussi déplorable; et ces hommes sont tous ceux qui font partie des sociétés d'abolition, sans avoir jamais réfléchi sur cette question. Il est temps enfin que la France connaisse la valeur politique de tous ces hommes; qu'elle comprenne qu'à l'extérieur, si elle est devenue un objet de dérision pour les autres nations, c'est parce qu'elle a suivi la direction tracée par des individus qui d'ailleurs peuvent être honnêtes et instruits, mais qui, comme hommes politiques, sont les nullités les plus complètes de l'époque. Comment, en effet, un homme intelligent peut-il croire à la philanthropie anglaise pour les noirs, quand il connaît l'épouvantable misère qui écrase les ouvriers anglais? Le moindre raisonnement devait le mettre en garde, et lui faire comprendre qu'un grand but politique était caché derrière ce fantôme d'humanité. Et comment vou-

lez-vous, abolitionistes français, que je croie à votre humanité, à votre bonne foi ou à votre intelligence, quand je vois chez le pauvre ouvrier français tant de misères que vous ne voyez pas, ou que vous ne voulez pas voir, et que vous n'essayez même pas de soulager? Oh! ils auront bien raison de vous maudire, ces hommes du peuple, quand ils connaîtront que l'argent qui devait être employé à soulager leur détresse a été dépensé fastueusement sous le prétexte de soulager des maux qui n'existent pas; quand ils sauront que le sang versé par leurs pères dans plus de deux cents batailles n'a eu d'autres résultats que d'humilier et d'abaisser le pavillon français, et de soumettre nos marins et nos vaisseaux à la police anglaise. La France n'est-elle donc plus capable de punir ceux de ses enfants qui oseraient enfreindre ses lois? Est-il nécessaire qu'elle aille demander le secours de la gendarmerie d'Angleterre? Encore un peu, et nous verrons le constable de Londres venir arrêter, sur la place de la Bourse de Paris, le Français qui se sera rendu coupable d'un crime ou d'un délit, et il ne sera pas difficile

de faire croire aux hommes d'état que je viens de citer que cela est juste au nom de l'humanité et de la liberté.

Je reviens à mon sujet, car je suis loin d'en avoir fini avec la misère des ouvriers anglais. Les maux que je viens de décrire ne sont pas seulement le partage de la classe uniquement occupée dans les manufactures; car déjà nous venons de voir que l'assemblée des maîtres artisans de Birmingham, que la masse des ouvriers employés à l'agriculture, est nue et meurt réellement de faim. Voici ce que nous dit la *Revue Britannique* : « Par quelle fatalité, par quelle bizarrerie notre population rivale, au lieu de suivre les progrès de la civilisation, recule-t-elle vers la barbarie? Nous vantons nos lumières, nous nous enorgueillissons de notre industrie, et le paysan, l'agriculteur, le fermier, descendent par degrés vers une situation à laquelle on n'apporte pas de remèdes, et qu'on n'ose envisager de près. Leurs habitudes, leur moralité, se dégradent; nous qui prétendons affermir ou renouveler le système social, portons nos regards sur cette maladie

qui ronge le cœur et la base de la société elle-même et qui poursuit en silence son œuvre de destruction : aucun symptôme ne mérite davantage notre examen, et n'est fait pour inspirer plus de crainte.

« Quelle est en réalité la situation de la Grande-Bretagne, par rapport aux classes inférieures? Si nous l'étudions, nous trouverons le vice, l'opprobre, la misère des classes à un degré menaçant pour la société. »

Le même journal, après avoir extrait d'Owen quelques passages qui semblent plutôt sortir de la plume d'un fou ou d'un mystificateur que de celle d'un philosophe et d'un réformateur, ajoute :

« Lecteurs, ne riez pas, vous auriez tort; c'est chose grave, je vous jure, que l'état d'un peuple, dont une fraction considérable écoute avec espoir, avec plaisir, de telles publications; c'est un symptôme redoutable que la fièvre trahie et aggravée par la démence dont nous parlons.

« Autour de M. Owen s'ameutent des ouvriers affamés, des artisans maigres et hâves, des femmes dont les enfants n'ont pas de pain, dont les ma-

melles n'ont pas de lait, et tous l'écoutent avidement. Ils passeraient sans l'écouter s'ils avaient du travail et de quoi vivre, mais ils n'en ont pas. M. Owen leur dit que le système actuel est mauvais : ils le savent bien, puisque ce système ne leur donne point de pain pour aujourd'hui, ne leur en promet point pour demain. Dégradés, misérables, ils demandent à grands cris un changement qui puisse alléger leur misère et les relever de leur dégradation. Les économistes politiques leur répondent fort tranquillement que tout va bien, que la prospérité des manufactures constitue la prospérité de l'état, qu'ils concourent à la prospérité des manufactures, et que, malheureux ou heureux, ils ont tort de se plaindre, puisqu'on va changer le gouvernement et qu'on les chargera de cette tâche importante.

« Quant à M. Owen, il leur crie qu'en expropriant les riches, en démolissant les églises, en proclamant l'universelle facilité du divorce, le monde sera un pays de cocagne ; une fois ces trois points accomplis et obtenus, les alouettes tombent rôties, des fleuves de lait coulent dans les prairies, des ruisseaux de vin de Bordeaux jaillissent de nos

fontaines, et le globe tout entier convie tous ses habitants à de perpétuelles noces de Gamache. Les promesses de M. Owen étant les plus absurdes, obtiennent le plus de succès, chose naturelle ; mais que l'on imagine un peu la condition morale d'un peuple qui se laisse prendre à de telles amorces !

« Cette condition morale a pour cause la misère ; cette misère est la faute ou le crime de la cupidité moderne, de la philosophie moderne..... Le labeur pur et simple, sans capital, est tombé dans l'esclavage ; il est parvenu, sous la loi des grands capitaux, à un état d'abrutissement et d'ilotisme, que les anciens Ilotes ne connaissaient pas. »

Le journal *le Temps*, du 24 novembre 1831, nous dit, en parlant de Cork : « Il y a dans cette ville vingt-six mille indigents, et l'on y compte soixante mille individus embarrassés de leur existence. »

Le révérend Boyton, dans une réunion du parti tory et de la haute église en 1822, demande : « Comment il est possible qu'on soit obligé de faire

acheter du blé dans les ports anglais, et de le renvoyer en Irlande afin d'alimenter les pays qui dérobent, pour se nourrir, l'algue marine qu'on répand sur les terres en place de fumier ? »

M. le comte Alban de Villeneuve Bargemont, auteur d'un traité d'économie politique remarquable, et auquel j'ai emprunté une grande quantité de notes, nous dit : « Quel que soit le sort de la population qui se livre à l'agriculture (en Angleterre), celui de la classe manufacturière est incomparablement plus digne de pitié ; dans cette classe, la plus nombreuse de la nation, le paupérisme s'accroît avec d'autant plus d'énergie que les ouvriers industriels, bien plus que les cultivateurs, sont assujettis à toutes les vicissitudes du commerce et des fabriques, et bien plus asservis aux entrepreneurs d'industrie. Dès l'enfance, ils se trouvent exposés aux fâcheuses influences d'un travail sédentaire et forcé dans des ateliers malsains, où trop souvent ils éprouvent les traitements les plus barbares : le rapprochement des sexes les dispose à se marier prématurément et à se voir de bonneheure surchargés d'une

nombreuse famille. La résidence dans les grandes villes excite en eux des habitudes de dépense, de débauches, d'immoralité; enfin l'emploi plus général des machines dans les manufactures que dans les travaux agricoles, augmente considérablement la concurrence du travail et réduit au taux le plus vil le commun des salaires. C'est surtout parmi les ouvriers employés aux fabriques de coton que règnent au plus haut degré tous les maux qui accompagnent l'indigence dans les classes ouvrières; or, il est à peu près certain que la presque totalité des pauvres ouvriers d'Angleterre sont attachés à cette branche d'industrie; on porte environ à deux millions le nombre d'individus occupés aux filatures et au tissu de coton dans ce royaume, ce qui suppose, avec les enfants hors d'état de travailler, une population de quatre à cinq millions. C'est là que la population surabonde et que se manifestent avec le plus d'intensité les vices, la misère et le malheur. »

M. de Villeneuve s'attache spécialement à démontrer la misère de l'ouvrier employé dans les manufac-

tures ; il le regarde comme plus malheureux que l'ouvrier employé à l'agriculture. Je vais décrire le sort de l'ouvrier agriculteur, et après, le lecteur comprendra, s'il peut, quelle peut être la misère de l'ouvrier de manufacture, puisqu'elle est plus intense.

Monsieur Inglis, homme respectable dont l'opinion en Angleterre est d'un grand poids, nous dit dans son voyage en Irlande en 1834, en parlant de la ville de Waterford : « Je visitai plusieurs des plus pauvres quartiers de la ville, et j'y trouvai la plus effrayante misère ; sous des huttes entr'ouvertes, je vis jusqu'à trois ou quatre familles, dont chacune, couchée sur la paille, occupait un bâtiment ; auprès d'elles, il n'y avait aucune espèce de meubles ou d'ustensiles. Ces bâtiments étaient, de toutes parts, entourés de fange et d'ordures ; les chefs de ces familles étaient absents ; ils faisaient des rondes dans les campagnes pour mendier des pommes de terre. »

Cette misère ne tient pas à l'aridité du sol ; car Waterford se trouve entourée d'une terre d'une grande fertilité, dans un climat favorable à la végétation et

où l'industrie pour l'agriculture ne laisse rien à désirer. M. Inglis déclare qu'il a vu près de Thomastown le plus haut point de prospérité à laquelle peut atteindre une famille de fermier, et cette prospérité consistait dans l'existence de trois cochons qui avaient une vie commune avec la famille du fermier, dans la même chaumière. Le même voyageur nous dit que dans le Galway un ouvrier gagne dix sous par jour, et que quatorze livres de pommes de terre coûtent la même somme ; à peine si le travail d'un homme peut fournir à sa famille de quoi l'empêcher de mourir de faim. Il dit encore, en parlant de Mitcheltown, que sur cinq mille habitants, il y en avait dix-huit cents privés de vivres, qu'on fit une souscription pendant qu'il y était pour les empêcher de mourir de faim, que dans la même paroisse, hors de la ville, il y en avait encore douze cents absolument sans ressources. Voici ce qu'il dit de Limerik : « Après avoir visité le quartier des pauvres ouvriers, j'entrai dans plus de quarante demeures de la pauvreté, et jusqu'à la dernière heure de ma vie je ne pourrai oublier les scènes d'abandon et de souffrances sans espoir qui se pré-

sentèrent à moi ce jour-là. Quelques unes de ces retraites étaient des greniers, d'autres des caves, d'autres des huttes reposant sur la terre nue, dans les cours ou dans les allées étroites. Je ne parlerai pas de leur saleté, elle ne pourrait être surpassée dans les lieux destinés uniquement à être le receptacle des immondices; qu'on se figure tout ce qu'il peut y avoir de plus dégoûtant, et on n'excèdera pas la vérité. Dans les trois quarts de celles de ces misérables demeures où j'entrai, il n'y avait ni meubles ni ustensiles d'aucune sorte, à la réserve d'un pot de fer; point de table, point de chaises, point de banc, point de bois de lit, mais deux, trois ou quatre petits paquets de paille, avec quelquefois un ou deux paillassons vieux ou déchirés, roulés dans un coin, à moins qu'ils ne fussent alors même occupés en guise de lit. Parmi les habitants, les uns étaient vieux, courbés et accablés par les maladies; d'autres étaient jeunes, mais hâves et maigres, et entourés d'enfants affamés. Il y en avait d'assis sur la terre humide, d'autres qui ne pouvaient se lever de leur monceau de paille. A peine y eut-il une de ces habitations où je

trouvai une pomme de terre. Dans l'une je remarquai une petite ouverture qui conduisait à une pièce inférieure. Je me fis un flambeau d'un morceau de papier, pour savoir ce qu'elle contenait; c'était une cave complètement obscure et de douze pieds en carré; aux deux coins, étaient deux monceaux de paille; sur l'un était assise une femme qui ne pouvait se lever, sur l'autre étaient couchés deux enfants complètement nus, et un haillon jeté sur eux leur servait de couverture commune. Mais j'ai vu quelque chose de pire encore : dans une cave presque obscure, sur le sol humide de laquelle je sentais glisser mes pieds, je trouvai un homme assis sur un peu de sciure de bois; il était nu! il n'avait même pas une chemise, mais il entourait son corps avec un paillasson déchiré et couvert d'ordure; sa maigreur l'aurait fait prendre pour un squelette, les os semblaient sortir de son corps, il mourait de faim! ! »

M. Inglis dit : qu'au lieu de quarante demeures, il aurait pu en visiter des centaines; qu'au lieu de quelques centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, il aurait pu en visiter des milliers; qu'il n'avait

aucune raison pour croire que les demeures qu'il a visitées fussent plus misérables que des centaines d'autres devant lesquelles il a passé.

Je vais un instant écarter l'attention de mon lecteur de ce tableau désolant pour l'humanité, afin de lui démontrer avec M. de Sismondi lui-même que cette misère affreuse et incroyable est une conséquence de la liberté donnée à l'ouvrier. Je sais que telle ne fut pas, en écrivant, l'intention de ce célèbre abolitioniste, mais cela résulte bien clairement et d'une manière incontestable du travail qu'il a péniblement élaboré. Il est véritablement fâcheux pour un économiste politique, qui ne doit marcher qu'avec une logique serrée, de se donner tant de peine d'écrire contre l'esclavage, en faveur de la liberté, et d'arriver juste à démontrer mathématiquement le contraire de ce qu'il veut prouver : que l'esclavage pour l'ouvrier est un bien supérieur à la liberté, sous le point de vue d'humanité. Comme logicien d'une espèce toute particulière, M. de Sismondi n'a rien à envier à l'auteur du *Censeur européen*, dont il regarde le travail comme le traité le plus complet,

le plus savant, le plus philosophique qui ait jamais été écrit sur l'esclavage et ses désastreux effets. A mon tour, c'est avec la plus grande satisfaction que j'ai vu M. de Sismondi adopter le même texte que M. Comte ; cela m'a évité l'ennui de critiquer la même pensée sous une autre forme ; en frappant sur le chef de l'opinion, je frapperai le disciple du même coup.

Voici ce que l'admirateur du *Censeur européen* nous dit dans son septième essai, 1er volume, en parlant du sort des serfs irlandais, au temps de la féodalité.

« Le seigneur donna au paysan qu'il put attirer à lui une parcelle de terre, afin qu'il y construisît sa chaumière, qu'il labourât les clairières des bois, qu'il conduisît ses troupeaux dans les bruyères, qu'il vécût enfin des fruits de son travail. La terre qu'il avait donnée à son paysan était déserte, et ne rapportait rien ; il n'en demanda rien non plus que des services. Quelquefois, comme signe de reconnaissance et d'hommage, il exigeait de lui par année un grain de poivre, quelquefois un denier, quelquefois une

mesure de blé, une bête de son troupeau, quelquefois et plus souvent peut-être encore un nombre déterminé de journées de travail. Dans tous les cas, la redevance était complètement disproportionnée à la valeur de la terre. Aussi la famille du cultivateur vivait dans l'abondance. Toutefois, l'apparence extérieure du paysan était grossière, presque sauvage; il faisait avec sa famille presque tous ses habits, tous ses meubles, tous ses instruments ; mais il avait à souhait le bois et la paille pour la construction et le chauffage; le pain ni la viande ne manquaient jamais sur sa table, non plus que la bière, l'hydromel, ou toute autre boisson fermentée qu'il préparait lui-même. Aux yeux du seigneur, c'était l'homme qui était le vrai revenu de la terre, l'homme qui combattait pour lui, qui lui obéissait en toute chose, qui lui était dévoué à la vie et à la mort. Cet homme ne connaissait d'autre maître, d'autre juge, d'autre législateur, d'autre capitaine que son seigneur. Dans le moyen âge, la vénération, l'affection et la confiance du petit pour le grand, ressortent de toutes les circonstances qui sont connues. Le paysan se

dévouait pour son seigneur, comme le citoyen ne doit se dévouer que pour la patrie ; c'est qu'il n'y avait entre eux aucune lutte d'intérêt, aucun désir de gagner l'un sur l'autre. La population agricole de l'Irlande suffisait à son territoire, mais n'était nulle part surabondante; elle avait soumis le sol à une culture peu scientifique, mais qui toutefois faisait produire à la terre assez de fruits pour que le paysan vécût dans l'abondance, et pour que le seigneur, dont l'enclos était travaillé tour à tour par ses vassaux, trouvât dans ses fruits de quoi suffire à l'hospitalité grossière du moyen âge. »

Un peu plus loin, M. de Sismondi, parlant du servage chez les Russes, nous dit : « Ce contrat est mauvais ; il abrutit l'homme, mais il ne rend pas à beaucoup près le paysan aussi malheureux que l'est le propriétaire de l'agriculture dans les pays qui se prétendent plus civilisés.

« La comparaison entre le paysan russe et le paysan irlandais, quant à la nourriture, au logement, au vêtement et à la sécurité pour l'avenir, serait grandement au désavantage du dernier. »

Ces deux tableaux, l'un de misère, l'autre de bonheur, se trouvent dans l'ouvrage de M. de Sismondi, séparés seulement par cinquante pages environ, dans lesquelles il indique la situation de quelques cultivateurs en Toscane ; et malgré la beauté des couleurs qu'il emploie pour relever cette situation, on voit que le cultivateur toscan qui ne mange par an que quarante livres de viande, est bien au dessous du serf irlandais du moyen âge, qui jouissait d'une grande tranquillité d'ame, car il était rassuré dans son avenir, et possédait abondamment pain, viande, boisson, vêtements, logement, chauffage, etc. En comparant la situation de l'esclave de notre temps et celle du serf irlandais du moyen âge, à celle de l'ouvrier libre en Angleterre, ne doit-on pas conclure que le servage est préférable, puisque le serf et l'esclave sont en position de se procurer plus de jouissances ?

M. de Sismondi vient de nous prouver que, par le système de servage, le paysan avait tout en abondance, parce que les intérêts du maître étaient, sous tous les rapports, complètement réunis à ceux du serf ; et que par le système de liberté, ces mêmes intérêts se

trouvant complètement en opposition, il en résultait une lutte dans laquelle le maître écrasait l'ouvrier, et le réduisait à la misère la plus épouvantable, ce qui est en effet une conséquence inévitable de ce système ; car la liberté produit l'opposition des intérêts, et la victoire dans cette lutte reste toujours au maître. Tous deux sont libres, l'un de louer à un prix ou de ne pas louer, l'autre de prendre à bail ou d'abandonner ; l'un de faire travailler comme cela lui convient et pour le prix qu'il lui plaît de donner, l'autre de travailler dans ces conditions ou de ne pas travailler. Restreindre une de ces deux facultés chez un de ces individus, c'est positivement porter atteinte à leur liberté. La misère irlandaise n'est donc que la conséquence inévitable du système de liberté ; et à moins qu'on ne dise que cette misère est plus favorable à l'humanité que l'abondance dans laquelle vivaient les serfs du moyen âge, on sera obligé de convenir que M. de Sismondi a parfaitement prouvé que le servage est préférable à la liberté, sous le point de vue d'humanité et du bien-être de l'ouvrier. Je sais bien que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire ;

mais en fait, c'est ce qu'il a très logiquement démontré.

Je vais terminer ce triste tableau de la misère des ouvriers anglais et irlandais par un extrait de l'ouvrage de M. Gustave de Beaumont. Mais avant, je veux donner quelques détails sur la situation des Parias dans les Indes orientales : le lecteur sera frappé de la ressemblance du sort du Paria libre, avec celui de l'Irlandais libre, et il reconnaîtra que cette cruelle position est encore une conséquence de la liberté et de l'industrie ; car, en regard, il aura la situation du Paria esclave, comme je lui ai donné celle de l'Irlandais en état de servage.

L'ouvage de l'abbé Dubois, sur lequel je m'appuie, a été imprimé en anglais, aux frais de la Compagnie des Indes, et en français par l'imprimerie royale, en 1825. Lord Williams Bentinck, gouverneur de la Compagnie, alors qu'il se retira du pouvoir, dit en conseil à son successeur, en lui remettant le manuscrit de M. Dubois : « Cet ouvrage est regardé par sir Mackinstosh comme le tableau des mœurs des Indous le plus ample, le plus détaillé qui

existe en aucune langue d'Europe. » Le major Wilks, qui remplissait les fonctions de résident dans le Meissour, émet la même opinion; M. Williams Eskine, de Bombay, homme d'un mérite distingué, et également versé dans la connaissance de la mythologie, de la littérature, des mœurs et des institutions de l'Inde, confirme le sentiment de sir Mackinstosh. On ne peut donc élever le moindre doute sur ce que dit cet auteur du sort des Parias. Il faut remarquer que l'abbé Dubois est resté vingt ans dans les Indes orientales.

On estime à cent millions le nombre des sujets de l'empire britannique dans leurs possessions des Indes orientales; la classe des Parias, selon l'abbé Dubois, forme à peu près le quart de la population; dans toutes les possessions anglaises, les Parias sont libres, excepté sur les côtes du Malabar où ils sont en état d'esclavage; et là, nous dit cet écrivain : « Accoutumés de père en fils à la subordination, traités avec humanité par leurs maîtres, nourris des mêmes aliments qu'eux, jamais obligés de travailler au delà de leurs forces, n'ayant aucune

notion de ce qu'on appelle liberté, indépendance, ils se sont fait une habitude de leur manière d'être; ils regardent leur maître comme un père, et se considèrent comme faisant partie de la famille : dans le fait, sous le rapport physique, leur condition me paraît bien préférable aux Parias libres. Au moins le Paria esclave de la côte de Malabar est assuré de sa subsistance, premier besoin de la nature, tandis que le Paria libre des autres pays manque la moitié du temps du strict nécessaire, et est souvent exposé à mourir de faim.

« En effet, on ne saurait contempler sans pitié l'état d'abjection et de détresse dans lequel végète ailleurs (là où les Parias sont libres) cette misérable caste de Parias, la plus nombreuse de toutes. Il est vrai que c'est parmi eux une règle invariable et une espèce de point d'honneur, de dépenser à mesure qu'ils gagnent, de ne songer qu'au jour présent, et de ne point étendre leur sollicitude sur un avenir incertain. La plupart, hommes et femmes, ne sont jamais vêtus que de vieux haillons : mais pour se former une juste idée de leur misère, il est néces-

saire de les voir de près, et c'est ce que j'ai été à portée de faire moi-même. La moitié environ de mes différentes congrégations n'étaient composées que de chrétiens parias. Partout où je paraissais, il m'arrivait fréquemment d'être appelé pour aller administrer les derniers secours de la religion à des gens de cette caste qui étaient à l'agonie. Parvenu près de la hutte vers laquelle mon devoir me conduit, la porte en est si basse, que je suis souvent obligé de marcher sur mes mains pour y pénétrer. J'entre dans ce réduit infect; un mouchoir dont j'ai eu soin de tremper un des bouts dans du fort vinaigre, et que je tiens sous mes narines, me garantit en partie de la puanteur qui s'exhale de tous côtés. J'y trouve un squelette quelquefois gisant sur la terre nue, mais le plus souvent sur une natte à demi pourrie, et ayant pour oreiller une pierre ou un morceau de bois. Le malheureux n'a pour se couvrir qu'une guenille autour des reins, et un cambily ou tissu de laine grossier, qui lui laisse à nu la moitié des membres. Je m'assieds par terre, à côté de cet infortuné; les premières paroles que je lui entends

prononcer d'une voix lamentable et défaillante sont ordinairement celles-ci : Père, je meurs de froid et de faim ! Je passe un quart d'heure ou plus auprès de lui ; et je sors enfin de ce triste séjour du malheur, le cœur navré du spectacle déchirant dont je viens d'être témoin, et le corps souvent couvert d'insectes et de toute espèce de vermine qui pullulent dans ces repaires : ce dernier inconvénient était la moindre de mes peines. La seule chose qui m'affligeât, c'était d'avoir été obligé de regarder en face le tableau vivant de la misère dans toutes ses horreurs, et de n'avoir eu les moyens de lui procurer que de faibles soulagements.

« Outre la caste des Parias, il y a celle des *Paliers*, qui ne le cède en rien à la première : ces deux castes sont toujours en dispute entre elles ; celle des Chakilys ou savetiers est au dessous de celle des Parias ; et en effet, ils sont au dessous d'eux par leur ignorance et leur brutalité. Enfin ce qui est difficile à croire, dit l'abbé Dubois, celle des Pouliahs surpasse toutes les autres en abjection. Une espèce d'appentis soutenu par quatre bambous et

ouvert de tous les côtés sert d'asyle à quelques uns et les met à couvert de la pluie, mais les laisse exposés au souffle des vents. Cependant la plupart se construisent des espèces de nids au milieu des arbres les plus touffus, sur lesquels ils se nichent comme des oiseaux de proie. »

Voici l'espèce de nourriture à laquelle les Parias sont obligés d'avoir recours pour ne pas mourir de faim. « Ce qui révolte le plus contre eux les autres Indiens, c'est la qualité repoussante des aliments dont ils font leur principale nourriture : attirés par la puanteur d'une charogne, ils courent en troupe en disputer les débris aux chakals, aux chiens et aux corbeaux, et aux autres animaux carnassiers. Ils s'en partagent la chair à demi pourrie et vont la dévorer dans leur cabane, souvent sans riz ni aucun assaisonnement qui l'accompagne. Peu leur importe la maladie dont l'animal est mort, puisqu'ils empoisonnent secrètement les vaches et les buffles, pour ensuite se repaître de leurs infectes et morbifiques dépouilles. Les corps des animaux qui meurent dans un village appartiennent de droit au *Tolly*

ou valet du bourreau du lieu, qui en vend la chair à très bas prix aux Parias du voisinage. C'est surtout à cette horrible nourriture que j'attribue la plupart des maladies contagieuses qui règnent fréquemment parmi eux. »

Plus loin, M. Dubois sépare toute la population indienne en huit classes, selon leurs fortunes; la dernière classe se compose des Parias, des Chakilys, des Indras, des plus pauvres individus des autres tribus, des vagabonds, des mendiants, des charlatans, des jongleurs, etc., etc. Elle forme à peu près la moitié de la population : ils ne peuvent guère gagner que de trente à cinquante francs par an; là dessus, ils sont obligés de se nourrir et de se vêtir, ou bien on les nourrit et on leur donne vingt francs; ils vont partager avec leurs femmes et leurs enfants la nourriture qu'on leur donne. Ceux-ci, de leur côté, exercent quelques métiers pour suppléer à l'insuffisance de cette ration. Lorsqu'ils manquent de nourriture, ce qui leur arrive fréquemment, ils vont en chercher dans les bois, ou sur les bords des rivières et des étangs; là ils trouvent des racines et des her-

bages, qu'ils font bouillir le plus souvent sans sel et sans aucun assaisonnement. Les jets de bambous qui abondent dans les bois sont d'une grande ressource pendant deux ou trois mois aux pauvres gens qui vivent dans le voisinage des lieux où ils croissent.

La plupart ne possèdent rien, si ce n'est une misérable hutte de douze à quinze pieds de long, sur cinq ou six de large, et quatre à cinq de haut, remplie d'insectes et de vermine, exhalant une odeur infecte, et dans laquelle ils s'entassent pêle-mêle avec leurs femmes et leurs enfants. Tout leur mobilier consiste en quelques vases de terre, une ou deux faucilles, et les guenilles qu'ils ont sur le corps.

Telle est donc l'idée qu'on doit se former de la condition à laquelle est condamnée la moitié à peu près de la population de l'Inde; la fortune la plus considérable de cette classe est au dessous de cent vingt francs.

Voyons quelle est l'opinion de M. Dubois sur l'a-

vantage que les Indiens doivent retirer du développement de l'industrie en Europe.

« Une cause non moins puissante de la misère qui afflige aujourd'hui l'Inde, c'est la diminution des moyens de travailler, produite par la propagation en Europe et le perfectionnement des métiers à mécaniques et des procédés industriels. En effet, maintenant l'Europe s'est rendue indépendante des Indiens, et même est parvenue à les surpasser dans tous les genres de manufactures et d'industries qui leur étaient propres, et qui, de temps immémorial, nous avaient rendus leurs tributaires ; enfin les rôles sont changés, et cette révolution menace l'Inde d'une ruine totale.

« Peu de temps avant mon retour en Europe, je parcourus quelques uns des districts manufacturiers du pays : rien n'égale l'état de désolation qui y régnait ; toutes les manufactures étaient fermées ; des centaines, des milliers d'habitants qui composent la caste des tisserands, une multitude innombrable de veuves et de pauvres femmes qui vivaient et soutenaient leur famille par la filature du coton, mainte-

nant sans ouvrage, sans ressources et mourant de faim : tel est le tableau qui vint partout s'offrir à mes regards.

« Cet anéantissement des manufactures, en interceptant la circulation du numéraire, se fait ressentir par contre-coup d'une manière bien funeste dans toutes les branches d'industrie ; le cultivateur ne peut plus vendre ses produits, ou est obligé de les vendre à vil prix à des usuriers avides, qui achèvent de le ruiner.

« Voilà l'état déplorable où se trouve réduit le pauvre Indien, qui va en empirant de jour en jour. Voilà ce qu'a produit ce perfectionnement de machines qu'on a tant vanté, ce prétendu prodige de l'industrie dont quelques nations s'enorgueillissent. Ah ! si ces réformateurs des arts industriels pouvaient entendre les malédictions qu'une multitude de pauvres Indiens ne cessent de leur adresser, s'ils avaient vu, ainsi que moi, les maux affreux dans lesquels cet effort de leur génie inventif a plongé des provinces entières, sans doute, à moins qu'ils ne soient privés de tout sentiment d'humanité, ils se repentiraient amèrement d'avoir poussé si loin leurs

pernicieuses inventions, et d'avoir, dans la vue d'enrichir un petit nombre d'hommes, rendu leur mémoire à jamais odieuse à des milliers d'infortunés, en leur ravissant tous les moyens d'existence. »

Cette réunion de faits, chez des peuples séparés par de si grandes distances, par des mœurs et des habitudes si opposées, par des idées religieuses si différentes ; cette épouvantable ressemblance de misère, conséquence des mêmes principes et d'une même direction, n'est-elle pas une démonstration sans réplique de ce que j'ai promis de prouver ? Que le lecteur change les noms, qu'en place de l'ouvrier de Lille, de Lyon, d'Irlande, d'Ecosse ou d'Angleterre, il mette le nom du Paria libre, il ne trouvera aucune différence dans la profondeur de leur misère. Que d'un autre côté il compare le Paria esclave, l'Irlandais en état de servage, et le nègre esclave d'Amérique, il trouvera les mêmes jouissances matérielles, la même félicité, la même abondance des choses nécessaires à la vie, la même tranquillité d'ame, conséquence de sa sécurité dans l'avenir. Tous ces tableaux de misère pour l'ouvrier libre,

comme ceux de bien-être matériel pour l'ouvrier esclave, quoique pris chez des peuples de races et de mœurs si différentes, ne semblent-ils pas avoir été calqués les uns sur les autres?

Je ne sais, en vérité, comment la philosophie libérale et industrielle et la philanthropie pourront me répondre; car jamais, de toutes les parties du globe, un cri de malédiction ne s'est élevé avec autant de force sur une opinion, sur une classe, comme celui qui se fait entendre en ce moment contre les apôtres ambitieux et irréfléchis d'une doctrine qui accable de misère l'existence de plusieurs millions de malheureux ouvriers; et ces malheureux ne demandent cependant qu'un modeste abri pour reposer leur tête, qu'un vêtement grossier pour couvrir leur corps, qu'un peu de pain noir pour empêcher leurs femmes et leurs enfants de mourir de faim; là se borne toute leur ambition, tout ce qu'ils demandent à une philosophie et à une philanthropie aussi absurde qu'impitoyable.

J'ai mélangé avec intention la description de la misère des ouvriers des différents peuples, soumis

au gouvernement anglais, ne pouvant déterminer ceux dont le sort est le plus triste. Je vais finir l'esquisse de ce tableau incroyable par un rapport de M. Boulter et par un extrait de l'ouvrage de M. Gustave de Beaumont.

La famine est, en Irlande, un phénomène régulier qui revient tous les ans à la même époque, du mois d'avril au mois d'août, lorsque les pommes de terre commencent à germer et pourrir, et que les nouvelles ne sont pas mûres encore. Le primat Boulter écrivait en 1827 : « Depuis mon arrivée, la famine n'a pas cessé parmi les pauvres, il en périt par centaines. »

« Je ne sais, nous dit M.G. de Beaumont, quel est le plus triste à voir de la demeure abandonnée ou de celle qu'habite le pauvre Irlandais. Qu'on se représente quatre murs de boue desséchée que la pluie, en tombant, rend sans peine à son état primitif; pour toit un peu de chaume et quelques coupures de gazon, pour cheminée un trou grossièrement pratiqué dans le toit, et le plus souvent la porte du même logis par laquelle la fumée trouve une issue. Une

seule pièce contient le père, la mère, l'aïeule et les enfants ; point de meubles dans ce pauvre réduit; une seule couche, composée ordinairement de paille et d'herbes, sert à toute la famille ; on voit accroupis autour de l'âtre cinq ou six enfants demi-nus, auprès d'un maigre feu dont les cendres recouvrent quelques pommes de terre, seule nourriture de toute la famille. Au milieu de tous gît un porc immonde, seul habitant du lieu qui soit bien, parce qu'il vit dans l'ordure. La présence du porc au logis en Irlande, semble d'abord un indice de misère. Il y est cependant un indice de quelque aisance, et l'indigence est surtout extrême dans la cabane qu'il n'habite pas.

« Cette demeure est bien misérable, cependant ce n'est point celle du pauvre proprement dit. On vient de décrire l'habitation d'un fermier irlandais, de l'ouvrier agricole.

« Tous étant pauvres n'emploient, pour se nourrir, que l'aliment le moins cher du pays, les pommes de terre, mais tous n'en consomment pas la même quantité; les uns, et ce sont les privilégiés, en

mangent trois fois par jour; d'autres moins heureux, deux fois; ceux-ci en état d'indigence, seulement une fois; et il en est qui, plus dénués encore, demeurent un jour, deux jours même sans prendre aucune nourriture.

« Dans beaucoup de pauvres maisons, il n'y a qu'un habillement complet pour deux individus, ce qui oblige presque toujours le prêtre de la paroisse à dire plusieurs messes le dimanche; lorsque l'un a entendu la première messe, il revient au logis, quitte son vêtement, le donne à l'autre qui va aussitôt assister à la seconde messe. La misère descend à des degrés ailleurs inconnus; la condition qui dans ce pays est supérieure à la pauvreté, serait chez les autres peuples une affreuse détresse, et les classes misérables dont chez nous avec raison on déplore le sort, formeraient en Irlande une classe privilégiée. Et ces misères de la classe irlandaise ne sont point de rares accidents, presque toutes sont permanentes; celles qui ne durent pas toujours sont périodiques.

« Au mois de février 1830, la presse française

enregistrait le cri annuel de détresse de la misère irlandaise, et disait le nombre de personnes qui étaient mortes de faim; en 1817, des fièvres causées par l'indigence et la faim atteignaient un million cinq cent mille individus, dont soixante cinq mille périrent ; en 1826, le manque de nourriture occasionna vingt mille maladies. L'enquête faite en 1835, par ordre du gouvernement anglais, constate une foule de morts que la privation des aliments a seule occasionnées : les commissaires de cette enquête estiment qu'il y a en Irlande trois millions d'individus qui chaque année sont exposés à tomber dans un dénuement absolu. Ces trois millions d'individus sont non seulement pauvres, ils sont indigents. »

Enfin l'auteur se refuse à raconter tout ce qu'il a vu, car il y a des infirmités qui sont tellement au dessous de l'humanité que la langue humaine n'a point de mots pour les traduire.

A l'exemple de M. G. de Beaumont, je termine aussi, et cependant, si je voulais citer tous les auteurs qui se sont exprimés de même sur l'affreuse

misère où la classe ouvrière d'Angleterre et d'Irlande est plongée par suite de la cupidité et de l'inhumanité des maîtres, je pourrais écrire dix volumes.

Voyons si cette liberté tant vantée par la philanthropie et la philosophie anglaises méritait d'être achetée au prix de tant de larmes, de tant de dégradations, de tant de souffrances; voyons si l'ouvrier qui s'écartait de sa paroisse n'était pas traqué comme un esclave marron, et reconduit de force dans cette même paroisse où il devait mourir de misère et de faim, s'il n'avait ni pain ni ouvrage pour en gagner.

Voici l'opinion du comité de l'Assemblée Législative de France sur la liberté des ouvriers en Angleterre: après avoir condamné l'établissement de la taxe des pauvres, comme une faute capitale, il ajoute en continuant sur cette taxe: « De plus, cette mauvaise institution a par contre-coup porté une atteinte funeste à l'industriel; d'un côté les paroisses ont mis en avant toutes sortes de vains prétextes pour se dispenser de recevoir les pauvres des paroisses voisines ou leurs habitants qui pouvaient deve-

nir pauvres et tomber un jour à leur charge; et de l'autre côté, elles ont employé tout ce qu'elles ont pu imaginer de ruses pour se renvoyer réciproquement, et pour rejeter les unes sur les autres leurs propres pauvres.

« Chez un peuple, notre aîné en liberté, on a vu la liberté indignement violée, et régner la plus insupportable contrainte. Il n'a jamais été permis à un artisan laborieux et honnête de se choisir une demeure, d'en changer à son gré, et de porter ses bras et ses talents là où il pouvait espérer de les employer utilement. Il était inhumainement repoussé, et il voyait tous les cœurs se glacer à son approche. »

La *Revue britannique* nous dit : « Non seulement il y a trop d'hommes qui se consacrent à l'agriculture du sol, mais les lois empêchent ces hommes de circuler et de trouver du travail ailleurs que dans leur paroisse : d'une part, le terrain manque aux bras qui devraient le cultiver; de l'autre, on défend aux malheureux de chercher de l'emploi loin du clocher de leur village... Voyez donc cet esclave qui,

né sur le sol de la liberté en Angleterre, se trouve obligé de recevoir une faible pitance et une triste aumône en échange de ses sueurs et de son temps! Quelle dégradation, quelle misère! Honnête, industrieux, actif, il ne peut même espérer de suffire à ses premiers besoins par un labeur de tous les moments, de tous les jours : il a beau vouloir échapper à la honte qui s'attache à la taxe des pauvres, cette honte l'écrase : pour lui le monde est un enfer, la loi c'est l'iniquité, ceux qui la font exécuter sont des tyrans. Dans l'automne de 1830, une révolte de journaliers a contraint les propriétaires de plusieurs comtés à leur accorder une augmentation de salaire. Ailleurs, on brise les machines qu'on regarde comme nuisibles aux intérêts de l'ouvrier. D'où viennent ces incendies qui dévorent des fermes et des habitations entières? de ce sentiment de fureur contre les riches, de vengeance contre ceux qui possèdent... Dans le voisinage des grandes villes, cet état de choses est encore plus déplorable : plus il y a d'hommes briguant le même emploi, plus il y a diminution de salaire, et plus cette diminution

de salaire augmente la misère, qui fait jaillir les vices dont nous avons trop d'exemples sous les yeux, vices qui menacent d'anéantissement toute l'organisation de notre société. »

Quelquefois l'excès de la misère porte une famille à aller chercher dans une autre paroisse les moyens d'existence et d'industrie que lui refuse celle où elle souffre ; elle en est repoussée, il lui est défendu de s'y établir, ne fût-ce que pour un jour; on ne lui accorde même pas le temps nécessaire pour un indispensable repos. Il faut qu'elle revienne là où elle endure tant de maux, subir le reste de la condamnation qu'en créant ses membres et les réunissant la Providence semble avoir prononcée contre elle. Le voilà donc libre de sortir de sa paroisse, mais il lui est défendu d'entrer dans une autre.

J'ai parlé de ce qui existait avant 1834, pour faire comprendre la valeur de la sensibilité anglaise ; je vais maintenant dire deux mots de l'amélioration apportée à cette loi par l'établissement des maisons de travail.

Voici ce que nous dit E. Buret, des *work-houses* ou maisons de travail pour les pauvres : « Cette maison de charité offre au pauvre valide qui consent à y entrer ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, à condition qu'il sera séparé de sa famille, de ses enfants, car les âges et les sexes sont isolés dans le work-houses comme dans la prison, et de plus, à condition qu'il achètera ce secours beaucoup plus cher qu'il n'a jamais payé le droit d'exister; au prix d'un travail forcé, purement mécanique, et qui est un véritable supplice, le supplice du moulin à bras ! J'ai vu, dans plusieurs work-houses, des machines de ce genre, presque toutes en repos, parce qu'elles avaient mis en fuite les malheureux condamnés à les faire mouvoir, et j'ai la conviction que les plus affreuses extrémités, les dernières souffrances, sont préférables à une pareille charité. Aussi n'est-ce pas une charité que l'on a voulu instituer, mais un épouvantail de pauvres !

« La perte de la liberté et la séparation des familles sont donc, en Angleterre, le prix de la charité, et la commission pense qu'en agissant ainsi, la société ne fait qu'exercer un droit légitime : ce sont les condi-

tions auxquelles on obtient, dit-elle, la faveur d'être sauvé du danger de mourir de faim.

« La séparation des sexes et des âges ferme nécessairement le work-house aux pauvres en famille dans le nouveau système de charité ; le pauvre, pour obtenir secours, doit consentir à être séparé de sa femme et de ses enfants, et il refuse presque toujours d'accepter à ce prix. La séparation des sexes est, de l'aveu des criminalistes, un des plus grands actes de rigueur de la détention, et il est naturel que les malheureux épuisent les dernières forces de la patience à souffrir pour échapper à une semblable charité.

« Le work-house de Foleskill avait sur celui de Nuneaton l'avantage de posséder un moulin à bras qui est, pour les maisons de travail, la plus économique et la plus admirable des machines. Les indigents valides qui venaient demander secours aux gardiens de l'Union n'en recevaient qu'à condition de tourner la meule. Les *treadmills* et les moulins à bras sont, en Angleterre, les plus épouvantables symptômes de misère que nous connaissions : une nation opulente, puissante par son génie industriel,

par l'application des prodiges de la mécanique à la production, retournant, pour occuper ses indigents, aux grossiers instruments de la barbarie, et condamnant ses criminels et ses pauvres aux supplices des anciens esclaves, *ad molem !*... Quel triste sujet de réflexion et d'étonnement. »

Sismondi nous dit, dans son *économie politique*, « que les journaliers sont dans une position plus dépendante, à plusieurs égards, que les serfs qui acquittaient la capitation et la corvée, et, au plus haut terme de la civilisation moderne, l'agriculture se rapproche de cette période de corruption de la civilisation antique où tout l'ouvrage des champs était fait par des esclaves. »

Enfin je trouve dans *Quarterly Review* ces paroles : « Il résulte de la législation actuelle, que les ouvriers et leurs familles sont aussi complètement attachés à la glèbe dans toute l'Angleterre que les serfs des temps féodaux, avec cette différence que ce n'est pas à la ferme, mais à la paroisse qu'ils sont attachés. »

En Angleterre, la misère poursuit l'ouvrier non

seulement dans son intérieur, mais jusque dans les établissements publics. Voici ce que je trouve dans la *Réforme industrielle* de Fourier. « Le premier ministre d'Angleterre n'eut pas le courage de visiter les dépôts de mendicité à Dublin; il fut stupéfait et interdit. Le maire, qui le conduisait, lui dit : « Ce n'est qu'un « des moindres, je vais vous en faire voir de plus « hideux. » — Canning refusa. »

« Le sixième rapport de la chambre, dit Buret, nous apprend que la détresse ne fait qu'augmenter dans les districts des manufactures. Dans les comtés du centre de l'Angleterre, les work-houses sont devenus insuffisants : la misère a cruellement trompé toutes les prévisions de l'administration des pauvres ; car, au moment où elle entra en exercice, elle ne croyait avoir affaire qu'aux pauvres journaliers des comtés agricoles : elle redoutait si peu le paupérisme des pays de manufactures, qu'elle voulait transporter la population agricole du sud de l'Angleterre dans les districts industriels du nord et du centre. Et voici qu'après une expérience de quelques années, elle trouve que la condition des pauvres de campa-

gne est bien préférable à celle des ouvriers des manufactures! A Carlisle, une pétition présentée par les tisserands, et fort bien rédigée, réclame si impérieusement des secours que le bureau de l'Union accorde 1 sh. 6 den. de supplément de salaire par semaine à cinq cents chefs de famille ! On essaie d'expulser les Irlandais et les Ecossais des villes de manufactures, et, pour les forcer à remporter leur misère dans leur pays, on leur refuse toute espèce de secours. »

Plus loin le même auteur nous dit : « Les documents officiels de la commission des pauvres prouvent à qui veut être convaincu, que la condition des journaliers anglais est pire assurément, du point de vue matériel, que celle des esclaves de la Jamaïque. Ce sont les douleurs, les humiliations de la servitude, sans le pain de la servitude. »

Voici un échantillon du langage de ces malheureux : « Beaucoup de nous, quand ils se présentèrent devant les magistrats à deux heures, n'avaient pas mangé depuis hier. Nous ne demandons pas mieux que de louer bien cher un coin de terre pour

y planter des pommes de terre, mais personne ne peut en procurer. »

Sans aucun doute, vous connaissez toutes ces misères, MM. de Broglie, Passy, Odilon Barrot et Isambert; car, puisque vous vous occupez des intérêts politiques de votre pays, il serait ridicule pour vous de ne pas connaître la position des ouvriers chez la rivale naturelle de la France; mais alors comment vos voix ne se sont-elles pas élevées pour porter une accusation sanglante contre ces philanthropes qui, par la faim, au nom de la liberté, réduisent toute une population à l'état d'esclavage le plus déplorable, et qui, au nom de l'humanité, troquent avec le pauvre ouvrier un chétif morceau de pain contre la moitié de son existence? Expliquez-moi comment il est possible que votre ardent amour pour la liberté ne vous ait pas inspiré la pensée de demander l'abolition de cet esclavage de blancs, esclavage bien autrement dur que celui des noirs, car si les noirs sont enfermés dans un cercle duquel ils ne peuvent sortir, ils ont un maître qui, pour un faible travail, est forcé par la loi, et bien plus encore par son

propre intérêt, de pourvoir à tous leurs besoins ; tandis que les blancs, qui sont enfermés dans un cercle aussi étroit, n'ont personne pour les protéger ! Ils sont enfermés avec la misère et la faim, qui les dégradent, les avilissent et les dévorent. Comment, si vous ne mentez pas audacieusement au peuple, en arborant l'étendart de la philanthropie, avez-vous pu supporter, sans pousser des réclamations énergiques, tant de misères et tant de souffrances dans la classe ouvrière, tant de cruauté et tant d'inhumanité dans la classe des maîtres ; cruauté plus grande que celle de Néron et de Dioclétien livrant les premiers chrétiens à la fureur des bêtes féroces, car ils faisaient mourir ceux par lesquels ils craignaient de voir renverser leur puissance ou les autels de leurs dieux, tandis que vos maîtres tuent ceux qui les font vivre dans le luxe et l'opulence ?

Et c'est avec de pareilles atrocités sous les yeux, dont vous êtes les complices par la tranquillité avec laquelle vous les supportez, que, couverts du masque de l'humanité et de la philanthropie, vous venez accuser d'inhumanité les possesseurs d'esclaves !

Quelles que soient vos recherches, l'Amérique ne vous fournira rien de comparable à ce que je viens de vous citer ; un possesseur d'esclaves qui se conduirait avec ses ouvriers comme vos manufacturiers abolitionistes se conduisent avec les leurs, ne pourrait trouver des chevaux trop rapides pour fuir la vindicte publique, et sa maison, démolie par le peuple comme par un coup de tonnerre, attesterait au monde l'humanité des maîtres que vous calomniez.

LIVRE XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Misère des ouvriers en France.

LIVRE XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Misère des ouvriers en France.

Et puis les journaux disent à la nation, sur mille tons et sur mille modes, qu'elle est belle, qu'elle est glorieuse, qu'elle est éclairée, qu'elle est sage et intelligente, et sur mille tons et mille modes ils en ont menti! Car elle n'est pas riche, mais pauvre, puisqu'elle a vingt-deux millions de meurt-de-faim à six et sept sous par jour, et quatre millions à onze sous; car elle n'est pas belle, la France, puisqu'elle est hideuse de misère dans ses villes et ses campagnes; car elle n'est pas éclairée, puisqu'elle a vingt-six-millions d'habitants qui ne savent pas lire et écrire; car elle n'est ni riche, ni intelligente, journalistes, mais bien folle et absurde, puisqu'elle est toujours prête à vous écouter, malgré les horions qu'elle y a gagnés, malgré les inepties, les déceptions et les maux sans nombre qu'ont toujours recelés et engendrés vos paroles dorées, vos promesses menteuses! Sauf votre respect, messeigneurs, voilà mon avis!

(VICTOR CONSIDÉRANT, *Féodalité industrielle*, sect. 2, chap. 4.)

Le pouvoir des journaux est grand, cependant il n'existe que sous la condition qu'ils marcheront dans la ligne de la vérité, dans celle des intérêts du peu-

ple et de la grandeur de la nation ; hors de là un journal perd toute sa force, et si l'on peut prouver qu'il n'est que le représentant d'une coterie, qu'il est en dehors de la vérité, que ses principes sont faux, que la ligne de conduite qu'il trace mène à la ruine des intérêts de l'ouvrier et à la décadence de la nation, sans aucun doute ses clients l'abandonneront, et il sera obligé de s'arrêter.

J'ai beaucoup admiré l'énergie que Victor Considérant a déployée dans ses attaques contre certains journaux qui marchent en tête de la presse libérale; il m'a fait connaître que tout écrivain assez hardi pour l'attaquer sur ses principes la forcerait à battre en retraite. Généralement en France, on croit qu'elle possède une puissance inébranlable; contrairement à l'opinion commune, je crois qu'elle est très faible, et qu'elle tire sa plus grande force de l'idée que l'on a de sa puissance. C'est en raison de cette idée que peu d'écrivains ont osé lutter contre elle.

Les principes d'égalité et de liberté, posés en dehors de tout raisonnement, ont été adoptés par les masses sans le moindre examen ; aujourd'hui ils sont

devenus une véritable religion, qui a ses fanatiques comme en ont toutes les sectes religieuses; car, en religion comme en politique, le fanatique est un homme sans intelligence sur un sujet, incapable de raisonner sur ce sujet, qui adopte un mot ou une idée *quand même*, sans l'avoir jamais comprise, sans l'avoir jamais définie. Beaucoup d'hommes intelligents ont reconnu le défaut de base des principes libéraux, quelques uns ont osé les attaquer; mais comme ils étaient dominés par des principes dont les bases ne sont pas plus solides, il arriva que la masse préféra conserver ceux qui la flattaient davantage.

Tous les journaux ont adopté pour base de leur polémique le principe de liberté, et ils réclament tous la liberté de proclamer la pensée. Eh bien, à peu d'exceptions près, tous les journaux mentent, car ils n'entendent cette liberté que pour ceux qui font partie de leur coterie; ce que l'on pourra reconnaître avant peu par les difficultés que j'éprouverai pour défendre mes opinions dans les journaux, car que m'importe que la loi m'autorise à publier ma pensée et à défendre cette pensée, si les despotes

de la société moderne, si les journalistes m'en ôtent la possibilité et refusent d'admettre ma publication et ma défense? Cependant mes opinions sont toutes en faveur de la grandeur de la France et du bonheur matériel du peuple; mais comme l'un et l'autre ne peuvent être obtenus qu'en dévoilant la marche hypocrite des coteries soutenues par les journaux, il est probable que ce ne sera pas sans peine que je serai admis à combattre mes adversaires sur un terrain dont ils se sont emparés et qu'ils veulent exploiter seuls à leur profit. Ils voudront sans aucun doute me traiter comme les seigneurs du temps de la féodalité traitaient un vilain, qui n'avait pas le droit de prouver dans un tournoi que sa vilaine était plus belle que toutes les châtelaines du monde.

Heureusement je suis appuyé par un grand nombre d'hommes dont les intérêts sont en jeu dans cette question, et si je ne puis entrer dans l'arène en me faisant ouvrir la barrière, je trouverai moyen de la briser, ou de sauter par dessus; alors la victoire restera à celui qui possèdera les meilleures armes et qui portera les plus vigoureux coups; le public spec-

tateur pourra bien d'abord murmurer de mon impertinence, en me voyant jeter le gant à ses champions favoris ; il approuvera peut-être dans le premier moment le refus qu'ils feront de le relever, mais quand il me verra frapper souvent et fort, s'ils ne se défendent pas, s'ils fuient honteusement le combat, il m'applaudira sans aucun doute.

Les journaux prétendent aussi qu'ils n'ont en vue que les intérêts des ouvriers, que la grandeur de la nation ; eh bien, ils ne tiennent pas plus à la grandeur de la nation et aux intérêts de l'ouvrier qu'ils ne tiennent à la liberté : ce sont des mots qu'ils jettent au peuple pour se faire des abonnés, puisque, dans l'exécution, ils marchent constamment en opposition aux intérêts de l'ouvrier et à la grandeur de la nation. Chaque journal représente une coterie, chaque coterie a ses hommes qu'elle pousse au pouvoir ; capables ou incapables, peu importe, elle veut les placer ; à chacun il faut un ministère ou un emploi ; l'important est que les hommes de la coterie tiennent les rênes de l'état. Alors le député vient qui demande un bureau de tabac pour son parent et

un bureau de poste pour l'électeur le plus influent de son arrondissement ; et il faut qu'il obtienne ce qu'il demande, car le refus de l'un empêchera la réélection du député, et le refus de l'autre retirera au ministère le concours du député.

Quant à la pauvre France, que ces hommes vont diriger, personne ne s'en occupe ; elle s'en tirera comme elle pourra. A la vérité, le temps est sombre à l'Orient ; l'Angleterre s'allie à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche ; la France est menacée de voir ses rivaux s'agrandir, ils détruisent toute son influence en Egypte. Qu'importe, après tout, au journaliste libéral ? l'homme de sa coterie est au ministère. Qu'importe à l'électeur influent et au député, dans ce partage des dépouilles du monde ? l'un n'a-t-il pas obtenu son bureau de poste, et l'autre son bureau de tabac ? Et le journal annonce que la France est grande et glorieuse ; le député satisfait déclare que dans son opinion la France n'a besoin ni de marine, ni de colonies ; et l'électeur influent déclare que son député est un homme de génie, un profond politique. Voilà cependant comment quel-

ques individus, en abusant le peuple, ont trouvé le moyen de tremper leur pain dans la grande marmite constitutionnelle. Quant au pauvre ouvrier, il ne peut rien tremper, celui-là, car il n'a pas de pain, et la France semble découragée de voir le vertige qui s'est emparé de ses enfants, qui chantent victoire après chaque défaite, et qui proclament sa puissance chaque fois qu'on lui enlève un lambeau de son patrimoine.

Et la vérité est-elle mieux traitée par les journaux ? la même action qu'ils blâment aux lignes de Weissemburg, ils l'approuvent sur les bords de la Bidassoa ; selon l'opinion, ils blâment ou approuvent Trestaillon, ils blâment ou approuvent Carrier ; l'insurrection de Saumur est faite par des héros, celle du Bocage par des brigands ; celui qui trahit à Fleurus est un infâme, ceux qui trahissent à Grenoble et à Lons-le-Saulnier sont de nobles cœurs. Enfin pas un crime commis dans l'intérêt d'une coterie qui ne trouve une excuse, un palliatif, ou un défenseur dans le journal de la coterie.

Il est temps enfin d'en finir avec ces écrivains à

deux poids et à deux mesures. La France a son drapeau ; qu'il soit rouge, qu'il soit blanc, vert ou tricolore, peu importe; lorsqu'elle élève sa bannière, tous ses enfants doivent se presser autour pour la soutenir, et celui qui marche contre pour la renverser, marche contre la France ; si c'est un Français, peu importe qu'il parte du nord ou du sud, de la Prusse ou de l'Espagne : il se bat contre ses frères, contre sa patrie ; celui qui tourne ses armes contre le drapeau qu'il a juré de défendre, cet homme, quel qu'il soit, est un traître ; et celui-là est un assassin qui tue, ou qui fait tuer, en dehors de la loi, ou de sa propre défense. La vérité est une ; il faut enfin montrer au peuple que toutes ces paroles dorées, ainsi que les nomme Victor Considérant, ne lui ont apporté que misère et pauvreté.

CHAPITRE II.

Misère des ouvriers en France.

Je viens de présenter le tableau de la misère qui écrase les ouvriers anglais : cette situation pourrait faire supposer que la charité publique est éteinte en Angleterre ; cependant il n'en est rien, il n'y a pas de pays où on donne davantage aux malheureux : la taxe des pauvres ne s'élève pas à moins de deux cent

quarante millions de francs, le quart des impôts de la France ! Et malgré ce secours énorme, le mal, loin de disparaître ou de diminuer, ne fait qu'accroître; cette somme exorbitante n'est pas encore suffisante pour empêcher une certaine quantité d'individus soit de mourir véritablement de faim, soit d'engendrer des maladies qui déciment la population et abâtardissent l'espèce au physique et au moral, et ces maladies n'ont pour cause que la privation de logements sains, de vêtements, de nourriture, enfin des objets les plus indispensables à la vie.

La France, sous certains rapports, se trouve dans une position plus favorable que celle de l'Angleterre. A force de travail et d'économie, la classe des agriculteurs est moins malheureuse; celle des ouvriers occupés à la culture de la vigne n'est pas aussi heureuse que celle des agriculteurs, et si, comme chez le paysan irlandais, la misère ne se place pas près du foyer du vigneron, compagne inséparable, elle est constamment à sa porte, prête à entrer, et la moindre négligence, une maladie, un manque de récolte, lui livrent le passage. Le sort des ouvriers employés aux

manufactures est à peu près le même que celui des ouvriers anglais.

En Angleterre, le nombre des indigents est de un sur cinq habitants ; grace à la classe agricole, il n'est en France que de un sur vingt ; mais dans le département industriel le plus considérable, dans le département du Nord, il est comme en Angleterre, de un sur cinq ; la situation de Lyon n'est pas plus favorable. Il y a donc en France, dans certaines contrées, et spécialement dans celles dont l'industrie rivalise avec celle de l'Angleterre, une misère qui, non plus, ne le cède en rien à la misère qui écrase les ouvriers anglais.

Quand j'aurai démontré ce fait par des chiffres, il en résultera que les économistes politiques, qui veulent amener l'industrie française à égaler l'industrie anglaise, veulent aussi obtenir l'avantage de pouvoir compter, comme en Angleterre, un indigent sur cinq habitants sur toute la surface de la France. En vérité, une bonne peste tous les deux ans serait préférable à la réalisation des idées de pareils économistes politiques.

Qui pourra me blâmer lorsque je dis à nos pairs et à nos députés qui font partie des sociétés d'abolition : Avant de vous occuper de soulager des hommes qui ne manquent de rien, et qui possèdent un grand bonheur matériel; avant de penser à développer l'intelligence d'hommes qui sont loin de vous en état d'esclavage, et qui dans cet état jouissent de toutes les satisfactions de la vie que peut obtenir un ouvrier, de toutes les satisfactions de l'ame à la portée d'un homme de cet état, puisque la tranquillité de l'ame pour l'ouvrier consiste principalement à voir le sort de sa femme et de ses enfants assuré; avant de vous réunir pour porter remède à des maux qui n'existent que dans l'imagination de quelques cerveaux brouillés, qui ne vous ont donné que de fausses notions sur le sort des esclaves d'Amérique, occupez-vous de soulager la misère réelle qui est à côté de vous. L'esclave possède tout ce qui est nécessaire pour satisfaire non seulement à ses besoins, mais encore à ses plaisirs; son intelligence est plus développée que celle de la plupart de vos ouvriers. Mais hâtez-vous de secourir des Français, vos frères,

qui expirent dans les angoisses de la faim et de la misère ; tous les jours ils succombent par centaines, leur intelligence s'abrutit, leur physique s'abâtardit. Ce n'est pas des livres, des sentences, des cartes d'électeurs, qu'il leur faut, c'est du pain : car souvent la jeune mère se prostitue pour en donner à ses petits enfants, et la jeune fille vend son honneur pour secourir ses parents vieux et infirmes.

Le *Moniteur Parisien* du 13 février 1843 rapporte, d'après la *Gazette des Tribunaux*, le fait suivant : « Une jeune femme traduite devant le tribunal de police correctionnelle de Paris, pour un fait dont elle fut reconnue innocente, inondait de ses larmes un jeune enfant qu'elle tenait dans ses bras, parce qu'il avait été établi par l'accusation qu'elle avait passé la nuit dans la chambre d'un nommé Maury. « Il faut, dit-elle au président avec une voix entrecoupée par des sanglots, beaucoup pardonner à la mère dont l'enfant a faim, et j'ai besoin qu'on me pardonne d'avoir pu m'avilir jusqu'à écouter les promesses de cet homme. Il m'a donné du pain, j'ai mangé, et voilà tout. » L. Buret nous dit : « L'hon-

nête Parent Duchâtelet regarde la misère comme la cause la plus générale de la prostitution, et il le prouve en faisant voir que c'est surtout dans les classes ouvrières, et dans les lieux de fabrique, que la prostitution recrute ses victimes. M. Frégies est en cela d'accord avec lui. Tous deux nous affirment qu'on a vu des jeunes filles se prostituer pour nourrir leur famille. » La corruption et la démoralisation ont gangrené de tous les côtés nos classes manufacturières, et ces classes sont cent fois plus misérables que ne l'étaient les Ilotes à Sparte; et les Ilotes étaient bien plus malheureux que ne le sont les esclaves en Amérique. La charité publique, la charité particulière, ne peuvent plus suffire; elles sont débordées par la misère, qui est la source de tous les vices; l'opprobre dont elle couvre l'homme a fait disparaître la barrière qui le séparait de l'infamie. n'est-ce pas cette misère qui a fait qu'un grand nombre d'individus ont commis des délits pour se faire enfermer dans les prisons, parce que là, aux dépens de toute espèce de liberté, ils trouvaient du pain en travaillant? Voilà comme l'ouvrier répond

aux paroles menteuses de la philanthropie moderne, en préférant à la liberté une prison perpétuelle.

Si l'on examine attentivement la conduite de l'Angleterre, et si on cherche à découvrir le but qu'elle s'est proposé en détruisant l'esclavage dans les Antilles, on reconnaîtra, comme je l'ai déjà dit, que la pensée du gouvernement anglais est de porter le désordre en Amérique pour accaparer le commerce des sucres et du coton; car, pendant qu'il abolit l'esclavage à la Jamaïque, il le conserve dans l'empire des Indes; il maintient dans la servitude et la misère la plus abjecte les peuples de ces contrées, qui sont réputés pour la bonté et la douceur de leur caractère. En détruisant les colonies des Indes occidentales, il a espéré surtout porter le dernier coup à la marine française, et au moyen de son immense empire des Indes orientales, il a pensé pouvoir dominer exclusivement les mers. Heureusement il est encore temps pour la France de s'arrêter et de protéger les colonies qui lui restent; l'application de la vapeur peut aussi traverser en partie cette pensée de domination. Après cette découverte de l'esprit

humain, on peut dire que le détroit de la Manche est comblé : pour se défendre contre une invasion, les nombreux matelots de l'Angleterre lui sont inutiles ; il ne lui faut plus que des soldats, et si elle en possède, la France n'a qu'à frapper du pied pour en faire jaillir de son sol qui ne sont inférieurs à ceux de l'Angleterre ni en nombre, ni en habileté, ni en courage. Londres est maintenant plus près de Paris que Mayence ; et si la France, désabusée enfin par sa décadence de toutes ses sottises libérales, marchait unie, vigoureusement commandée par un seul homme, je ne sais qui pourrait l'empêcher de s'emparer de Mayence et d'y rester ; car à Mayence, comme à Londres et à Paris, la température est la même, et le froid ne ferait plus pencher la balance en faveur de ses ennemis.

Avec la question d'abolition, et au moyen des mots humanité et liberté, qu'ils ont exploités à leur profit, les Anglais ont complètement dupé les Français. Il est difficile de concevoir comment la nation la plus spirituelle du globe se laisse mystifier aussi aisément, et tombe dans des pièges aussi grossiers.

Si cela n'était arrivé qu'une fois, on comprendrait qu'elle aurait pu être victime de sa franchise et de sa loyauté; mais le même résultat se présente aussi souvent qu'il y a un traité entre les deux nations : toujours la France est jouée ! Ce qui met le comble au ridicule, c'est de voir que chez eux les Français se félicitent, tandis qu'à l'étranger ils sont le sujet des moqueries de tous les autres peuples.

Cette cruelle vérité, que ceux d'entre nous qui n'ont pas quitté le clocher de leur village ne veulent pas comprendre, n'est point une exagération : leur amour-propre leur fait rejeter sur la différence d'opinion politique les dégoûts dont ils sont abreuvés quand ils veulent passer de l'autre côté du Rhin ou des Alpes. Mais qu'ils traversent l'Océan, qu'ils viennent visiter les républiques d'Amérique, là ils n'auront plus la différence d'opinion pour servir d'excuse à leur amour-propre offensé; ils verront que le nom de Français est synonyme de dupe, que tous les peuples croient avoir le droit de se moquer de nous, tandis qu'il y a trente ans ce nom était révéré par tous les peuples. N'est-il pas singulier

qu'à l'époque où nous étions gouvernés despotiquement par un seul homme, à l'époque où nous voulions en maîtres imposer nos lois au monde entier, notre nom ait été respecté, et que partout la France ait été admirée, tandis qu'aujourd'hui, quand nous sommes sous un régime de liberté, quand nous voulons que tous les peuples soient appelés à jouir de ce que nous nommons les bienfaits de la liberté, tous ces peuples se moquent de nous et nous regardent en pitié?

—

CHAPITRE III.

Misère des ouvriers en France.

En attaquant les principes de liberté et d'égalité, naturellement j'ai été amené à démontrer les funestes conséquences qui en étaient résultées aussi souvent qu'on en avait fait l'application ; aussi je suis persuadé que mon ouvrage aura pour résultat d'obtenir des membres des sociétés d'abolition de France qui sont

de bonne foi, de mieux examiner cette question, et d'employer leurs talents ou leur argent à secourir la classe malheureuse des ouvriers dont je vais leur présenter la situation, et dont la misère est si pressante qu'elle demande un soulagement immédiat. C'est au moyen des journaux, des plus célèbres publicistes, et des rapports des préfets au ministre de l'intérieur, que je vais la constater : on verra que toutes les opinions qui sont constamment en opposition sont d'accord pour nous démontrer authentiquement que l'indigence des classes ouvrières est arrivée à son comble.

Le *Journal des Débats* du 22 février 1834 nous dit : « Les évènements de Lyon n'ont à nos yeux aucune couleur républicaine, et c'est pour cela surtout qu'ils doivent effrayer : leur cause est plus profonde et plus grave, elle tient à l'état même de notre société commerciale et industrielle ; Lyon est le symptôme d'une triste maladie sociale qu'il n'est au pouvoir d'aucune forme politique de guérir. Nous serions une république, que les choses, à Lyon, n'en iraient pas mieux. Comme la monarchie, la répu-

blique aurait affaire à d'immenses agglomérations d'hommes dans les villes manufacturières; à des foules dont la vie précaire et chanceuse dépend des vicissitudes du commerce, à moins de jeter ces foules sur les champs de bataille, et d'en faire de la chair à canon : le danger serait le même pour la république que pour la monarchie. »

Le journal le *National* du 25 février 1834, acceptant la solution de la question, ainsi que la résout le *Journal des Débats*, dit : « Nous sommes forcés de nous dire, avec le *Journal des Débats* de ce matin, qu'un gouvernement républicain, dans des conjonctures semblables, ne ferait peut-être diversion au malaise de cette immense population qu'en précipitant sa partie généreuse et vive sur les champs de bataille révolutionnaires ! »

Holà ! messieurs les philanthropes des *Débats* et du *National* ! c'est avec le fer et le canon que vous voulez apaiser le cri des entrailles de vos ouvriers affamés ! Ah çà, mais vous ne vous souvenez donc plus que vous êtes philanthropes et abolitionistes ? Il est vrai que ce n'est que pour faire une diversion ; d'ail-

leurs vous ne vous occupez que de la partie généreuse et vive; quant aux vieillards, aux infirmes, aux femmes, aux enfants, ils n'en valent pas la peine : comme ils ne seront pas dangereux pour la république, on les laissera se plaindre et mourir de faim. Un peu tard vous reconnaissez que vos doctrines n'ont produit que misère et désolation dans le galetas du pauvre ouvrier, et pour couper le mal à sa racine, vous voulez en faire de la chair à canon ! Vivent les hommes de génie, pour trouver promptement un remède : les ouvriers ont faim, ils veulent du pain, jetons cette population sur les champs de bataille révolutionnaires, et bientôt, la mitraille écrasant leurs bataillons serrés et nombreux, les cris de misère de l'ouvrier seront pour toujours renfermés avec lui dans la tombe !

C'est avec du sang que le *Journal des Débats* et le *National* auraient dû écrire une aussi atroce pensée. Je demande quel épouvantable concert de malédictions les abolitionistes feraient au nom de l'humanité, s'ils trouvaient cette phrase dans un des journaux de la Louisiane ou des pays à esclaves :

« Les propriétaires d'esclaves ne pouvant plus les nourrir, nous sommes forcés de nous dire que, pour faire diversion au malaise de cette immense population, il faut en précipiter la partie généreuse et vive sur les champs de bataille révolutionnaires, pour en faire de la chair à canon. »

Oh ! alors ils auraient bien raison de traiter les planteurs d'hommes à cœur de tigre ; mais l'insensé qui présenterait à la Louisiane une pareille idée, verrait son journal mis en pièces, et serait chassé du pays pour crime de lèse-humanité ; et en France, cet homme est regardé comme un profond politique, son journal est considéré comme prenant en main et défendant les intérêts de l'ouvrier. Il trouve des gens assez simples pour s'émouvoir en lisant ces diatribes contre les possesseurs d'esclaves, et qui sont sans émotions en présence de la misère des ouvriers français. En vérité, l'écrivain qui raisonne est tenté de briser sa plume, en songeant à la sottise de la masse habillée en drap fin, chez le peuple qui veut passer pour le plus spirituel de la terre.

Cette proposition incroyable d'infamie et d'inhu-

manité démontre un fait que reconnaissent ces deux journaux : c'est que l'opinion politique n'est pour rien dans la révolte des ouvriers, mais que la misère seule en est la cause, et qu'à son tour la misère prend sa source dans l'organisation de la société! Or, les bases de cette organisation sont les principes de liberté et d'égalité proclamés d'abord par la philosophie et introduits dans la loi, en contradiction avec l'organisation humaine.

Voici ce que nous dit la *Réforme industrielle* du 18 janvier 1833, en parlant du malaise de la société et des hommes politiques du jour : « Je ne vois qu'une cohue de fous se disputant avec tant d'acharnement sur la forme d'une girouette dorée dont ils veulent couronner le faîte de leur édifice, qu'ils ne s'aperçoivent pas que l'incendie en dévore la base.

« Le mal pourtant est si grand que l'on voit nombre de gens de conscience et de bonne foi, qui avaient mis leur espoir dans certaines théories politiques, tomber, par suite d'illusions détruites, dans un abattement complet, et désespérer de l'a-

venir des nations européennes. Ils aperçoivent avec effroi à l'entour d'eux des symptômes de décomposition pareils à ceux qui ont caractérisé la destruction des empires ; et certes jamais à aucune époque ces phénomènes ne furent aussi nombreux, et les plaies sociales aussi profondes qu'aujourd'hui. En effet, ce n'est plus la guerre qui est le plus terrible fléau des nations avancées en civilisation ; ce n'est plus la guerre, c'est la paix, puisque le prolétariat et le paupérisme, ces deux cancers rongeurs de nos sociétés modernes, s'étendent plus rapidement pendant la paix que pendant la guerre, puisque leur marche s'accélère par le développement de l'industrialisme et l'accroissement de la population. »

Je m'arrête un instant dans la citation que je fais pour constater : 1° que l'idée du journal la *Réforme industrielle* est la même que celle du *Journal des Débats* et du *National*, qui regardent la guerre comme un remède favorable ; ainsi donc notre état de société nous a amenés à cette position que la paix est plus funeste que la guerre. Comment donc peut-on donner le nom d'organisation sociale à un état

de choses dont le résultat le plus favorable doit être la destruction de l'espèce humaine ? Je prends acte de cette accusation, que le paupérisme augmente par le développement de l'industrialisme; bientôt je constaterai que le développement de l'industrialisme est dû à la liberté et à l'égalité, c'est à dire à la liberté d'industrie et à l'égalité de droit pour être industriel.

Je continue de citer le même paragraphe : « Ce résultat est prouvé cumulativement par les faits suivants :

« 1° Les pays où la civilisation est à l'état le plus avancé, c'est à dire où l'industrie, les sciences et le système commercial ont reçu simultanément les plus grands développements ; ces pays, comme l'Angleterre et la France, par exemple, sont aussi les plus encombrés de prolétaires, de pauvres, de meurt-de-faim de toute espèce. Il serait absurde de contredire ce fait en citant les Etats-Unis (1), car ils ont de la place et sont maintenant en train de s'étendre;

(1) J'ai parlé des raisons qui soutenaient les États-Unis, au livre des *Républicains*.

mais patience ! Ils recèlent tous les germes des progrès à faire pour nous rattraper.

« 2° Dans un même pays, le nombre des pauvres s'accroît au fur et à mesure du mouvement ascendant de l'industrie et de la population, de telle sorte qu'en Angleterre une période de soixante-quinze ans (de 1750 à 1825) a suffi pour élever la taxe des pauvres dans la proportion de 1 à 11.

« Dans les pays différents enfin, ce sont les villes les plus riches et les plus industriellement prospères, telles que Lyon, Manchester, Liverpool, Bristol, etc., etc., qui sont témoins des révoltes des prolétaires. Ces révoltes non politiques sont un des plus grands symptômes de malaise qui se puissent manifester; car pour que le peuple se porte à de pareilles extrémités, il faut que sa position soit affreuse: une population entière d'ouvriers s'insurge bien difficilement pour ses propres intérêts, et d'elle-même.

« Il est donc prouvé par les faits que les prolétaires et le paupérisme augmentent à notre époque de civilisation avec la population, et plus vite qu'elle,

et en raison des progrès croissants de l'industrie.

« C'est là un signe aussi matériel, aussi odieux que menaçant, qui marque au front notre système social. »

Voilà donc déjà deux journaux, qui représentent ensemble l'opinion d'une grande quantité de Français, qui accusent l'organisation sociale d'être la cause de la misère du peuple, et un troisième journal, rédigé par des hommes d'un mérite supérieur, qui tranche au vif et m'accorde une partie de cette accusation que j'ai portée : que la misère des ouvriers augmentait en raison directe des progrès de l'industrie et de la liberté. La *Réforme industrielle* ne vient-elle pas de dire que le paupérisme *augmentait en raison directe des progrès croissants de l'industrie* ? Eh bien, ce qu'elle n'a pas osé dire, je l'ai dit; ce qu'elle ne dit que par une induction qu'elle nous force à tirer, je vais le démontrer, en passant en revue l'Europe, depuis l'Angleterre jusqu'à la Russie et la France, depuis le département du Nord jusqu'au département de la Creuse.

Je vais d'abord prouver que si la *Réforme indus-*

trielle n'a pas ajouté après le mot *industrie* celui de liberté, il est positivement sous-entendu ; car l'industrie, telle qu'elle existe en France et en Angleterre, n'est que la fille de la liberté, elle n'en est que la conséquence; ôtez la liberté, établissez les maîtrises et les jurandes, les progrès de l'industrie ne seront plus les mêmes, ni dans le même sens. Voyons de quelle manière Victor Considérant flétrit cette liberté d'industrie qui permet de machiniser les hommes et de tendre à l'ouvrier un guet-apens infame dans lequel il est difficile qu'il ne tombe. Après avoir parlé de la misère des ouvriers de Lyon, il dit :

« Quinze mille métiers sont arrêtés, et les autres ne marchent que faiblement.

« Comprenez-vous maintenant la position de cette immense population sans travail et sans pain, agglomérée sur un point dont elle ne peut sortir; car elle n'a rien, car la misère l'assiège et l'affame comme dans une place de guerre, car les pauvres meubles qu'elle veut vendre pour acheter la possibilité de l'émigration sont en si grande quantité sur la place qu'elle n'en peut rien tirer? Et puis où aller? où

trouveront-ils du travail, ces hommes qui toute leur vie n'ont manié qu'une navette, accroupis sur un métier, et qui se croient et ne sont pour le moment en effet propres à rien autre chose?

« Il y a là des régiments, des canons, des patrouilles armées, et deux classes qui se chargent l'une l'autre du poids de leur malédiction de mort : les ouvriers et les fabricants.

« Quelle société est-ce donc là, cette société qui appelle sur un point des milliers d'hommes, qui leur dit : Venez, les ateliers sont ouverts, voici un salaire pour vous et pour vos enfants; qui les façonne à un travail et qui, quand elle les a machinisés, quand elle a enfoncé toutes les racines de leur famille dans le même sol, quand elle leur a créé de fortes habitudes, quand elle les a étroitement resserrés dans leur sort fatal comme dans un cercle de fer, leur dit alors : Il n'y a plus pour vous que demi-salaire, quart de salaire; il n'y a plus pour vous de salaire, car il n'y a plus de travail! Quelle société est-ce là?

« Il faut accuser, et il faut accuser bien haut, car c'est un guet-apens infame que cette société-là tend

au pauvre; il faut accuser, car ces fabricants disent : Qu'ils viennent ici par milliers se concentrer sur la curée que nous leur offrons, et quand nous les tiendrons serrés et nombreux, nous aurons les troupes du gouvernement pour les contenir, et nous aurons leur travail à vil prix. »

Cette accusation de Victor Considérant tombe-t-elle sur l'industrie ou sur la liberté? Car l'industrie, qui ouvre des ateliers comme bon lui semble, forme ou machinise des ouvriers à sa volonté. Les ouvriers qui s'adonnent à tel travail qui leur plaît n'agissent tous qu'en conséquence de leur liberté de faire comme ils veulent; si vous retirez le droit d'ouvrir des ateliers à volonté, si vous empêchez l'ouvrier, ou si vous posez des bornes à sa volonté de se livrer à tel ou tel travail, si vous rétablissez les maîtrises et les jurandes, vous portez atteinte à la liberté et à l'égalité. Aussi c'est à tort que Victor Considérant et la *Réforme industrielle* rejettent sur l'industrie seule la misère qui écrase les ouvriers; ils devaient en accuser l'industrie et la liberté, l'industrie telle qu'elle est, comme conséquence, et la liberté

comme principe, en un mot la base de l'organisation sociale, ainsi que le *Journal des Débats* et le *National* le reconnaissent.

La situation a paru tellement pressante à un des chefs de l'opposition républicaine, M. Garnier-Pagès, qu'en donnant l'alarme à la tribune, il déclare que la question politique est dominée par celle de la misère du peuple, ce qui met l'ordre social en problème. Voici ses paroles :

« Il ne s'agit plus de savoir comment seront formulées quelques libertés nécessaires pour la société, une question de vie et de mort domine tous nos débats ; ce n'est plus l'ordre politique, mais l'ordre social remis en problème. Des villes s'insurgent pour secouer le fardeau des impôts, des villes sont poussées à l'insurrection par la famine. Ici le travail manque, là le salaire n'est plus en proportion avec le travail ; ce n'est plus l'opinion qui groupe l'émeute, c'est la misère qui pousse à la révolte. »

Ces paroles du chef de l'opposition républicaine ont une immense portée ; d'abord elles constatent que l'opinion n'est plus pour rien dans les révoltes

du peuple ; secondement, que le peuple est arrivé à la misère la plus intense, celle où le pain manque, à la famine. La suite de ce livre achèvera d'établir que tout le monde s'accorde à rejeter sur l'industrie la misère des ouvriers, et je viens de démontrer que l'industrie n'était qu'une conséquence, et que la liberté était la source. Ainsi, M. Garnier-Pagès, ce sont les principes que vous souteniez avec les républicains et les libéraux qui privent le peuple de pain ; ce sont vos doctrines subversives de tout ordre social, de tout raisonnement, qui ont porté la misère au point où elle est. Eh bien, vous en avez de la liberté, et si vous aviez la république, pourriez-vous donner du pain à toutes ces pauvres familles que la faim dévore? Non, vous ne le pourriez pas. Mais maintenant nous connaissons vos moyens, et ceux du *National* et des philanthropes des *Débats*. C'est avec de la mitraille et sur les champs de bataille révolutionnaires que vous vous proposez de nourrir les ouvriers.

Vous dites qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de formuler quelques lois qui sont nécessaires à la liberté ; mais de quelles lois voulez-vous nous parler ?

de quelle liberté encore une fois? Ce ne sont pas des lois ni des formules qu'il faut, ni de la liberté, ni des phrases; de toutes ces sottises, nous n'en avons que trop: c'est du pain, entendez-vous, c'est du pain que vous demande le peuple.

Du discours de votre chef, MM. les républicains, je tire cette démonstration, que la question la plus pressante dont on doit s'occuper, c'est celle de la misère des ouvriers; car ce n'est plus une question d'humanité, mais une question d'intérêt général; et le peuple une fois irrité, vos positions sociales, vos fortunes, vos têtes mêmes pourraient bien tomber et rouler, entraînées par le torrent révolutionnaire, avant que vos lèvres aient pu s'approcher du vase de la puissance que vous ambitionnez.

—

CHAPITRE IV.

Misère des ouvriers en France.

Le remède proposé par les *Débats* et accepté par le *National*, pour détruire la misère chez les ouvriers, est violent; il démontre par cela même l'évidence et la réalité du mal. Nous allons voir que les plus célèbres économistes et philosophes de notre époque le reconnaissent aussi et proposent des

remèdes qui, pour être moins violents, sont aussi complètement en opposition avec l'organisation humaine qu'il est possible de l'imaginer; ils ne proposent pas de tuer, mais ils veulent qu'on s'oppose à la reproduction de l'espèce, à la multiplication de l'homme.

Un fait curieux est de voir cette philosophie qui s'est précipitée sur la religion catholique, aux cris : Plus de moines, plus de religieuses, plus de célibat! venir non seulement prêcher le célibat et la contrainte morale aux indigents, mais même faire des lois pour empêcher le pauvre de se marier.

Il est remarquable aussi qu'en demandant que les ouvriers sortent de leur condition servile, un de nos plus célèbres économistes, M. de Sismondi, propose un moyen qui, pour être rationnel, ne peut pas être autre chose que l'esclavage de l'Hébreu chez un autre Hébreu.

Malthus, dans son *Essai sur les principes de la population*, dit: Qu'il existe une tendance de multiplication telle qu'il ne faut rien moins que des guerres d'extermination, la famine, la peste, pour

maintenir les productions possibles de la terre en équilibre avec la nourriture nécessaire à la population ; et pour éviter ces maux épouvantables, Malthus propose d'employer la persuasion à l'égard des indigents, pour les empêcher de se marier et de multiplier, de détruire par conséquent le sentiment naturel qui existe chez les individus à s'abandonner aux plus pures jouissances, au mariage, à la reproduction de leur espèce.

Droz, F. Duchatel, Blanqui, présentent, sur ce point, à peu près les mêmes doctrines que Malthus ; Stewart et Ricardo vont plus loin : Stewart veut que les gouvernements interdisent formellement le mariage aux indigents.

Ricardo dit, *Principes d'économie politique et de l'impôt* : « C'est une vérité incontestable que l'aisance et le bien-être des pauvres ne sauraient être assurés à moins qu'ils ne les cherchent en eux-mêmes, ou que la législature ne travaille à régler leur nombre, en diminuant parmi eux la fréquence des mariages entre les individus trop jeunes et trop imprévoyants. »

De Sismondi va plus loin, il nous dit : « Le mariage ne devrait jamais être permis aux mendiants; le mariage de tous ceux qui n'ont aucune propriété devrait être soumis à une inspection sévère : on aurait droit de demander des garanties pour les enfants à naître, on pourrait exiger celle du maître qui fait travailler, requérir de lui un *engagement de conserver à ses gages, pendant un certain nombre d'années, l'homme qui se marie.* »

Ces paroles de M. de Sismondi sont clairement un retour vers l'esclavage, autrement elles n'auraient pas de sens. Tout contrat, pour être raisonnable et juste, doit être synallagmatique; il doit engager les deux parties; la rupture du marché en une indemnité de la part de celui qui refuse l'exécution est nécessairement la conséquence de l'engagement. Dans l'état actuel, un ouvrier ou un domestique peuvent s'engager avec un maître, si le maître n'exécute pas son engagement; il est passible d'indemnité : il en est de même pour l'ouvrier; mais comme ce dernier est ordinairement dans l'impossibilité de payer aucune indemnité, le maître est ré-

duit simplement à le mettre à la porte de son établissement. Par cette raison les engagements à termes longs ne peuvent exister, si le maître ne possède un moyen immédiat et coërcitif; car si l'engagé refuse de travailler, qui l'y contraindra? Le tribunal, dira-t-on; mais l'engagé s'en moquera; dans tous les cas, il faudra entrer dans le temple de la chicane, et pendant ce temps qui fera l'ouvrage? Des travaux suspendus ne peuvent-ils pas occasionner de grandes pertes au fabricant, et faire perdre à l'agriculteur toutes ses récoltes? Qui répondra au maître des pertes causées par ce refus de travail? En résumé, l'engagement à long terme, tel que le demande M. de Sismondi, est impossible, si le maître ne possède un moyen immédiat de punir son engagé pour son mauvais travail et son refus de travail; et si la loi lui donne ce moyen, c'est l'esclavage à terme des Hébreux qu'elle rétablit.

M. de Sismondi nous dit encore : « Les chefs de manufactures seraient aussi forcés d'augmenter les salaires et de s'assurer de leurs ouvriers par un gage annuel, ou par une association quelconque dans les

profits de leur entreprise. » En vérité, tout cela est très bien; mais il y a quelques petits inconvénients à la mise en activité d'une pareille idée. 1° Si on augmente le salaire en France, il faudra qu'il en soit de même chez toutes les autres nations; car autrement, la marchandise devenant plus chère en France, par suite de cette augmentation, elle ne pourra plus soutenir la concurrence avec les marchandises étrangères, et le maître ne pouvant plus vendre qu'à perte, cessera de faire travailler ses ouvriers; l'association du maître et de l'ouvrier sera probablement encore plus funeste à ce dernier, car si la manufacture ne produit que perte, avec quoi vivra l'ouvrier? Les banqueroutes multipliées des manufacturiers prouvent que cela pourra souvent arriver. Le législateur, ajoute M. de Sismondi, désire cette réforme. Que le législateur désire une réforme, je le crois, et tous les esprits sensés en demandent une; mais, sans aucun doute, elle n'aura pas lieu sur ces bases, car, loin de diminuer le mal, elle ne ferait que l'augmenter.

Voilà donc où ont abouti toutes les doctrines li-

bérales de nos hommes de génie, économistes, philosophes, philanthropes, politiques; à la plus épouvantable misère pour les ouvriers que l'esprit humain puisse concevoir. Pour y remédier, les uns pensent qu'il faut tuer, ou faire tuer les ouvriers en en faisant de la chair à canon; les autres, remontant au principe, pour ne pas avoir la peine de les tuer ou de les faire tuer, proposent de les empêcher de faire des enfants; et, pour cela, ils ont trouvé deux excellents moyens, mais dont les ouvriers pourront bien se moquer, je crois : le premier serait de leur prêcher et de leur persuader de garder une continence absolue. Les prédications, je le crains, resteront sans effet. La seconde est de refuser de les marier. Celui-là vaut encore moins, car, si une fois ils adoptent la coutume de se passer de mariage, ils feront d'autant plus d'enfants qu'ils les mettront à la charge des hospices des enfants trouvés. Ainsi j'engage nos économistes à chercher une autre idée capable de mieux remplir leurs vues.

Il est vraiment singulier de voir qu'en Europe les philosophes, les philanthropes, les économistes

politiques, tous hommes de génie, sans doute, se creusent la tête pour trouver un moyen d'empêcher les femmes et les filles d'ouvriers de faire des enfants; tandis qu'en Amérique, dans les pays à esclaves, on travaille en sens contraire; et il n'y a pas un planteur qui ne payerait bien cher un secret qui tous les ans ferait faire des jumeaux bien portants à chacune de ses négresses; car plus les négresses d'un planteur ont d'enfants, plus le planteur et le pays s'enrichissent. En Europe, au contraire, plus les ouvriers ont d'enfants, et plus le pays devient misérable. D'après cela, les philanthropes voudront-ils me dire quel e est l'organisation sociale qui est le plus conforme au vœu de la nature? Est-ce l'esclavage qui favorise le bien-être matériel et la multiplication de l'homme? Est-ce la liberté européenne qui n'engendre que misère et oblige nos philanthropes à chercher des moyens pour arrêter la multiplication de l'espèce humaine, afin de ne pas être contraints de l'exterminer?

—

CHAPITRE V.

—

Misère des ouvriers en France.

En faisant connaître la véritable situation du nègre esclave, en démontrant en outre la fausseté des relations de plusieurs voyageurs abolitionistes, je crois avoir détruit l'erreur dans laquelle se trouvaient la plupart des membres des sociétés d'abolition de France, en déroulant le tableau de la misère

des ouvriers français : je vais leur indiquer le mal qu'ils doivent soulager et contre lequel ils doivent réunir tous leurs efforts.

Voici quelques détails donnés par M. le comte Alban de Villeneuve Bargemont sur le département du Nord, dont l'administration lui avait été confiée; ces détails sont confirmés par un rapport du préfet au ministre de l'intérieur.

« Lorsqu'on porte ses regards sur le nombre des malheureux classés au rang des indigents dans l'un des plus riches pays de France, il est difficile de se soustraire à de douloureuses réflexions. Combien il est affligeant, en effet, de penser que dans cette contrée si florissante en apparence, plus du sixième de la population gémit dans les privations et la misère, et que plus d'un tiers de la population industrielle est obligé de recevoir le pain de la charité publique ! La plupart des administrations de bienfaisance, impuissantes à soulager une misère aussi profonde et aussi invétérée, n'osent entreprendre aucun essai d'amélioration nouvelle, dans la crainte d'indisposer par des innovations sans succès une

multitude en proie à toutes les horreurs du besoin.

« Du reste, c'est surtout dans la capitale du département, à Lille, que la réunion effrayante de tous les genres de misères est sans cesse offerte aux regards.

« Là, sur une population de vingt-quatre mille indigents, il s'en trouve trois mille sept cents qui habitent des caves souterraines, étroites, basses, privées d'air et de lumière, où règne la malpropreté la plus dégoûtante et où reposent, sur le même grabat le père, la mère, les enfants, et quelquefois même les frères et sœurs adultes.

« Il est reconnu qu'il existe dans cette province un nombreux excédant de population ouvrière sans emploi et un principe qui tend sans cesse à l'augmenter; on trouve déjà dans ce seul fait une source progressive de misère. Si l'on réfléchit ensuite à l'immoralité profonde de la classe indigente, à la dégradation de son intelligence, à ses habitudes invétérées de débauches et d'intempérance, et à son défaut absolu d'ordre et d'économie, suite inévitable des doctrines qui excitent l'homme à multiplier toutes les

jouissances de la vie ; si l'on songe à la multiplicité des mariages précoces, formés sans nulle prévoyance de l'avenir, à l'absence d'institutions propres à protéger l'enfance et la vieillesse des ouvriers, à l'indifférence de la plupart des notabilités industrielles pour l'amélioration physique et morale des individus qui travaillent à l'enrichir, à l'insuffisance presque constante des salaires, effets nécessaires de l'emploi des machines, et à la concurrence naturelle des bras offerts au travail qui rend les ouvriers absolument esclaves des entrepreneurs d'industrie ; si l'on envisage la direction donnée à l'industrie manufacturière et les principes d'égoïsme et de cupidité qui dominent dans la plupart des spéculateurs ; si l'on suppute, disons-nous, toutes ces tristes causes de la pauvreté, on comprendra comment l'indigence se perpétue et s'étend dans une province citée pour son apparente prospérité matérielle.

« Sous le rapport de l'amélioration morale et physique des enfants, l'expérience a prouvé que la plupart des ouvriers, pères de famille, ne consentaient à envoyer leurs enfants aux écoles que pendant les

années où ils ne peuvent absolument rien produire encore par le travail, qu'ils les en retirent dès que leurs faibles bras sont en état de leur faire gagner quelques centimes, et que c'est à ce déplorable abus de la puissance paternelle dominée par la misère que l'on doit attribuer cet affaissement moral et physique que présentent ici tous les âges de la vie. Les enfants épuisés par un travail précoce, ne recevant qu'une chétive nourriture, habitent la nuit des caves humides, le jour des ateliers malsains, n'ayant sous les yeux, lorsqu'ils arrivent à l'adolescence, que des exemples d'ivrognerie, de débauches et de honteux désordres, s'imprégnant bientôt de la contagion générale, et se modelant complètement sur la génération dégradée qu'ils sont appelés à remplacer dans l'ordre social. »

Le dénombrement de la population du Nord montait, en 1827, à 962,617 habitants ; il y avait à la charge de la charité publique 171,114 individus. Le total des sommes données par la charité publique dans ce seul département était de 3 millions 5,673 fr., et malgré cette somme énorme, en 1829,

le préfet ne pouvant subvenir à l'entretien des malheureux, c'est à dire les empêcher de mourir de faim, tous ces secours étant insuffisants, fut obligé d'employer secrètement à cet objet des allocations destinées à d'autres services.

Ainsi, le plus beau département manufacturier de France, celui qui, par son industrie, rivalise avec l'industrie anglaise, ne le cède en rien non plus à l'Angleterre sous le rapport de la misère des ouvriers ; la corruption, la démoralisation, la dégradation du physique et de l'intelligence sont au même point et marchent de front ; seulement, attendu qu'en France il n'existe pas de taxe des pauvres, et que les ouvriers sans pain ne sont point à la charge des paroisses, ils sont libres de parcourir la France et d'aller traîner leur existence à Lyon, Rouen, Saint-Quentin. Cependant la misère cramponnée après eux les empêche de changer de place ; et, d'ailleurs, dans tous les autres pays de fabrique où ils iront, ils trouveront la même concurrence, la même misère et un salaire aussi faible : à la rigueur, un garçon peut changer de place, mais cela est presque impossible à

un ouvrier chargé de famille ; il est véritablement réduit en esclavage par la misère, sans avoir aucun des avantages matériels que possède l'esclave. M. Villermé nous dit, en parlant des ouvriers de Mulhouse qui arrivent tous les matins à la ville pour travailler : « Aussi est-ce un spectacle bien affligeant que celui des ouvriers qui, chaque matin, y arrivent de tous côtés. Il faut voir cette multitude d'enfants maigres, hâves, couverts de haillons, qui s'y rendent pieds nus par la pluie et la boue, portant à la main, et quand il pleut sous leurs vêtements devenus imperméables par l'huile des métiers tombée sur eux, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à leur retour. »

Les ouvriers qui travaillent dans la soie ne sont pas dans une condition plus prospère que ceux qui travaillent le coton. Voici ce que le *Globe* nous en dit :

« Les ouvriers qui travaillent la soie forment les deux tiers de la population lyonnaise ; elle ne comprend pas moins de cent mille individus. Ils sont les plus misérables qu'il y ait en France, fort peu éclairés,

presque tous rabougris, amaigris, dans un état de maladie permanent, habitant des réduits infects. Une masse aussi peu éclairée sous le rapport intellectuel doit être peu avancée sous le rapport moral; une fois irritée par des griefs vrais ou supposés, ou égarée par la misère qui est cramponnée à leur existence comme une cause constante de démoralisation, ils s'emportent et entrent dans des accès de fureur qui sont le manifeste du mécontentement des êtres arriérés. Si on ne trouve moyen de porter remède à ces maux, tôt ou tard les populations ouvrières de France, poussées au dernier degré de la misère, seront réduites, comme les malheureux artisans de Lyon, à prendre cette terrible devise : *Du pain en travaillant, ou la mort en combattant.* »

Voici ce que nous dit le journal le *Temps* sur l'organisation physique et morale des ouvriers de Lyon.

« Les ouvriers en soie de Lyon, dits *canuts*, forment dans l'immense famille des artisans un genre qui a ses caractères tranchés, et dont voici les principaux traits généraux : un teint pâle, des mem-

bres grêles et bouffis par des sucs lymphatiques, des chairs molles et frappées d'atonie, une stature au dessus de la moyenne ; telle est la constitution physique ordinaire des ouvriers en soie de Lyon. Il y a dans leur physionomie je ne sais quel air de simplicité et de niaiserie, leur accent dans la conversation est traînant, leur corps manque de proportions, ils ont une allure à eux. Considéré au moral, l'ouvrier en soie lyonnais est doux, inoffensif, très attaché à ses préjugés ; son intelligence est bornée, il a peu d'idées ; laborieux pendant la semaine, ces artisans sont incapables de se mettre en mesure, lorsque le commerce fleurit, contre la misère lorsqu'il languit. Le dimanche et le lundi (seuls jours pendant lesquels ils font un peu d'exercice hors de leurs ateliers) voient se consommer le salaire de la semaine entière ; fidèles à leur imprévoyance, ils vivent toujours pauvres. »

Victor Considérant, dans ses notes..... sur les affaires de Lyon, nous dit :

« Cent fois et plus depuis quatre ans, on a mis l'émeute en terre avec ce misérable *requiem*, et

l'émeute que nos modernes pharisiens disent bien et dument morte et ensevelie sous la pierre du sépulcre, ressuscitait trois jours après, ici ou ailleurs, à Metz ou à Saint-Etienne, à Marseille ou à Anzin, à Paris ou à Lyon.

« Quant à Lyon, dont on nous dit la population si bien conquise et muselée, voici ce que j'ai à répondre : J'ai sous les yeux, ce jourd'hui 14 juin 1834, une lettre de Lyon du 10. Elle est écrite par une de ces nobles dames qui ont fait par la ville des quêtes pour secourir tous les infortunés sans distinction de parti et qu'un saint dévoûment à l'humanité conduit tous les jours, depuis la dernière catastrophe, au sein des misères ouvrières. Elle a suivi à Lyon depuis quatre ans tous les bouillonnements de ce grand centre de la fermentation, et nous en a toujours annoncé les irruptions à l'avance.

« Or, elle écrit, et vous pourriez voir que la misère est aujourd'hui plus grande que jamais, et plus fort que jamais elle étreint et serre à la gorge la population ouvrière ; que la maigre et impuissante source de charité particulière se tarit de jour en jour,

que la faim tord au propre les entrailles du prolétaire dont l'unique pensée est une pensée de désespoir, la pensée de mourir sur le pavé les armes à la main.»

Dans la même note, en nous parlant du *Courrier de Lyon*, il nous dit « que ce journal s'efforce de prouver qu'il ne faut pas chercher à changer le sort de l'ouvrier; que, tout odieux qu'il soit, ce sort est fatal et nécessaire à la société. Chercher un remède à ce misérable état, c'est, pour le *Courrier de Lyon*, chose digne de pitié ou de réprobation. »

Après avoir décrit la position de l'ouvrier et du fabricant de Lyon, et démontré comment l'ouvrier est écrasé par le maître, le même écrivain ajoute :

« Si ce n'est pas ici la plus odieuse exploitation du faible par le fort, si ce n'est pas ici le pauvre livré sans secours et sans garantie sociale à la voracité du riche, si ce n'est pas ici le prolétaire grugé, tondu, écorché, saigné à blanc et sucé par le capitaliste, qu'est-ce donc ?

« Eh bien, cet état de choses n'attire l'attention efficace et soutenue d'aucun pouvoir de l'état, ni des chambres, ni du gouvernement. »

Il est juste, en répétant cette accusation de M. Victor Considérant contre le gouvernement, de dire comment il s'exprime un peu plus haut sur le compte de membres de l'opposition.

« Ces hommes n'ont pas la moindre valeur, ils se sont réduits au rôle de braillards et de harceleurs, de taons incommodes ; ils ne servent qu'à donner de la tablature au pouvoir, ils le forcent à se tenir constamment sur la défensive, et, fût-il disposé à s'occuper de ces questions vitales, ils lui en ôtent la faculté (1). »

En comparant la position des ouvriers de Smithfield, de Spithealfield, avec celle des ouvriers de Lille et de Lyon, quelle affreuse ressemblance ne trouve-t-on pas entre ces hommes voués à l'industrie, à la démoralisation et à la dégradation la plus épouvantable du physique et de l'intelligence. Les publicistes anglais ont fait la description de la position de la classe ouvrière en Angleterre, les publicistes français celle de l'ouvrier français, et ces

(1) M. Thiers les a traités à peu près de la même façon (*Discours sur la loi de régence*).

classes qui, d'ailleurs, n'ont aucun point de contact, qui sont séparées par la mer et par des distances que leur misère et leur défaut d'intelligence rendent infranchissables pour eux, étant livrées aux mêmes travaux par le fait même de l'industrie et de la liberté, se trouvent courbées par la misère et amenées à une horrible ressemblance en dégradation et en démoralisation.

Quelle étrange et funeste contradiction chez les philosophes modernes! Ils reconnaissent que l'ouvrier manque d'intelligence pour se conduire, se diriger et éviter les pièges que lui tend le maître fabricant, et dans cette position ils l'affranchissent d'une tutelle qui, par cette position même, lui est indispensable; ils lui vantent constamment les avantages de la liberté, et ils savent qu'incapable d'en user à son profit, le résultat infaillible doit être de le plonger dans le vice et la pauvreté! Qui pourrait dire qu'il y aurait injustice qu'une classe d'hommes dont l'intelligence n'est pas suffisamment développée fût assimilée aux mineurs et laissée en tutelle? Que ceux-là viennent donc visiter les colonies et les pays à escla-

ves, et ils ne trouveront rien qui ressemble à la misère et à la dégradation physique et morale dont les publicistes et les rapports officiels font mention pour les ouvriers de France et d'Angleterre.

Triste philosophie, qui n'a produit que du mal, et qui, pour le soulager, ne connaît que la destruction.

Buret nous dit que l'état misérable de ces populations est incompatible, non seulement avec les espérances de la civilisation, mais avec son existence; qu'il faut trouver un remède efficace à la plaie du paupérisme, ou se préparer au bouleversement du monde : car la misère est pour la société actuelle une cause de ruine plus énergique que ne l'était l'esclavage pour la société païenne.

CHAPITRE VI.

Misère des ouvriers en France.

Je vais achever de constater la misère des ouvriers par les rapports des préfets au ministère de l'intérieur; le lecteur verra que la misère est généralement attribuée à l'industrie, à l'imprévoyance, à l'inconduite et à l'ignorance des ouvriers. Je crois avoir suffisamment démontré que l'industrie n'est que

la conséquence de la liberté, et personne ne prétendra sans doute qu'il soit raisonnable d'émanciper l'homme qui, par son imprévoyance, son inconduite et son ignorance, est dans un état d'impossibilité de tirer partie de sa liberté.

Je trouve dans l'*Economie politique* de M. de Villeneuve Bargemont le rapport suivant qu'il fit lorsqu'il était préfet du département du Nord en 1829: « Depuis cette époque, dit l'auteur, partout la misère a augmenté en même temps que l'industrie et la population. » On peut donc croire que tous les rapports que je vais donner ici indiquent une misère moindre que celle qui existe aujourd'hui.

« Le dénombrement officiel des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance en porte le nombre à 163,145, non compris 7,667 individus malades, vieillards, orphelins, enfants trouvés. Cette excessive misère est attribuée 1° à la surabondance de la population dans les classes ouvrières, surabondance qui provient de la multiplicité des mariages précoces, du défaut de travail et de l'insuffisance du salaire; 2° à l'existence prodigieuse de l'industrie manufac-

turière, et principalement des fabriques de coton dont les produits égalent la moitié de ce qui se file et se fabrique dans la totalité de la France ; 3° à l'introduction des machines dans toutes les branches de l'industrie ; 4° à la concentration des capitaux et des bénéfices de l'industrie et de l'agriculture ; 5° à l'ignorance, à l'intempérance, au défaut absolu d'ordre, d'économie et de prévoyance des classes ouvrières ; 6° à l'état de sujétion et de dépendance où ces classes sont maintenues par les entrepreneurs d'industrie ; 7° aux vicissitudes du commerce et de l'industrie manufacturière. Un grand nombre de communes sollicitent des impôts extraordinaires pour venir au secours des indigents, et la taxe des pauvres se trouve établie de fait dans plusieurs localités. Le nombre des mendiants s'élève à environ 16,000. Les plus grands désordres sont commis par les bandes nombreuses de mendiants ; pendant la saison rigoureuse, les tribunaux renoncent à appliquer les répressions de la mendicité. La mendicité, dans ce département, tient à l'excès de la misère et de la dégradation physique et morale des classes indigentes. »

Voici un extrait d'une circulaire du préfet du Nord aux sous-préfets et aux maires de son département, en date du 28 janvier 1828 :

« J'ai acquis aussi la certitude que les principales villes du département offrent un nombre infini d'individus et même de familles voués héréditairement, en quelque sorte, à des infirmités graves et à des difformités déplorables, et qu'en général la classe indigente, par son défaut d'instruction, l'intensité de sa misère, paraissait à la veille de subir une sorte de dégradation physique et morale, faite pour exciter au plus haut degré l'attention et les efforts de tous les amis de l'humanité. Un tel état de choses révèle sans doute l'existence de quelque principe funeste, dont il importe de reconnaître l'origine et de combattre les effets. »

Extrait du rapport du préfet du département du Rhône (juillet 1830).

Le nombre des indigents est ordinairement fort élevé dans la classe des ouvriers en soie ; dans les temps de décadence de cette industrie, la misère

est extrême dans la ville de Lyon. Les causes de l'indigence doivent être attribuées à l'excessive agglomération des ouvriers dans une grande ville, à l'insuffisance des salaires, aux vicissitudes de l'industrie, à la dégradation physique et morale des individus constamment occupés aux travaux mécaniques, à la surabondance des enfants dans les familles pauvres.

Extrait du rapport du préfet d'Ille-et-Vilaine (juillet 1830).

Dans les années malheureuses et pendant la mauvaise saison, le nombre des indigents s'élève au delà de 70,000 sur une population de 555,000 hab. Cette misère si étendue est attribuée au grand nombre d'enfants dans les familles des prolétaires, au défaut de travail, à l'insuffisance des salaires et à l'ivrognerie de la plupart des chefs de famille; le nombre des mendiants est très considérable. On l'évalue à plus de 20,000 dans les années de disette. Un grand nombre de mendiants cherchent à se faire condamner pour être nourris pendant l'hiver; le

seul moyen de répression est la défense de mendier ailleurs que dans le lieu du domicile.

Extrait d'une note du préfet du Pas-de-Calais (juillet 1830).

Le nombre des indigents dans ce département est de 80,000 ; les causes de l'indigence et de la mendicité sont les mêmes que dans le département du Nord.

Extrait du rapport du préfet de la Moselle (du 24 mars 1830).

L'indigence est principalement occasionnée par la surabondance des enfants dans les familles pauvres, et par l'insuffisance des salaires ; la mendicité est attribuée à l'inconduite et à la misère. Le nombre des indigents s'élève à 13,500.

Extrait du rapport du préfet de la Somme (mai 1830).

Le nombre des indigents du département de la Somme est très considérable, surtout pendant l'inac-

tivité des manufactures ; la misère doit être attribuée à l'insuffisance du travail et des salaires, à la surabondance des enfants, à l'introduction des mécaniques dans l'industrie, à l'imprévoyance, l'ignorance et l'inconduite des classes ouvrières. On voit dans le département un très grand nombre de mendiants durant la saison rigoureuse ; la mendicité est due à l'excès de la misère et aux autres causes génératrices de l'indigence. Le nombre des indigents est de 37,000.

Extrait du rapport du préfet du Tarn (avril 1830).

La pauvreté est attribuée dans ce département à l'insuffisance du travail et des salaires, à la débauche, à l'ignorance et à la démoralisation de la classe ouvrière, à l'âge et aux infirmités ; le nombre des indigents s'élève à 11,500.

Extrait du rapport du préfet de Tarn-et-Garonne.

Dans les années malheureuses, le nombre des indigents s'élève à 20,000 ; l'indigence a pour cause

première la chute des anciennes manufactures de drap, l'inactivité des anciennes fabriques de laine, l'introduction des mécaniques dans beaucoup d'ateliers, l'imprévoyance, l'ignorance, l'inconduite des classes ouvrières.

Extrait du rapport du préfet de la Haute-Vienne (15 *juillet* 1830).

Le nombre des indigents dans ce département s'élève à 10,000; la pauvreté est attribuée à l'insuffisance du travail et du salaire, et à l'inconduite des classes ouvrières.

Extrait du rapport du préfet des Deux-Sèvres (15 *juillet* 1830).

Le département renferme dans les années malheureuses 22,000 indigents; la pauvreté est produite généralement par l'insuffisance du travail et du salaire; il contient 4 à 5,000 mendiants. La vieillesse, les infirmités, la débauche et la paresse produisent cette grande extension de la mendicité.

Rapport du préfet de la Haute-Saône (3 *mars* 1830).

Il existe dans ce département environ 10,500 pauvres dans les temps de disette, et dans la saison rigoureuse le nombre des mendiants est très considérable.

Dénombrement fait par les soins du conseil général de la Seine en 1839.

Le nombre des pauvres de la capitale s'élève à 62,705, dans le reste du département à 6,337. La *Gazette médicale* de février 1832 l'élève au double, à 130,000 environ.

Extrait du rapport du préfet de la Meuse (*du* 22 *juillet* 1830).

Il évalue le nombre des indigents dans son département à 8,200 ; la pauvreté est attribuée aux infirmités, au défaut de travail, à l'insuffisance des salaires, au défaut d'économie et de prévoyance, à la paresse et à l'oisiveté ; il existe 4,600 mendiants

durant toute la mauvaise saison ; la mendicité provient d'infirmités, de vieillesse, et de la dégradation physique et morale des individus.

Extrait du rapport du préfet de la Meuse (31 *mars* 1830).

Le nombre des indigents dans son département est de 10,000, celui des mendiants de 3,500 ; la pauvreté et la mendicité sont attribuées à l'inconduite et à l'imprévoyance.

Extrait du rapport du préfet de la Mayenne (20 *juillet* 1830).

Durant la saison rigoureuse, le nombre des indigents s'élève à 35,000; la misère extrême du pays est attribuée à la destruction des anciennes fabriques de toile, à l'introduction des machines dans les tissus de coton, à l'insuffisance des salaires, à l'exubérance de la population ouvrière.

Extrait du rapport du préfet du département de la Marne (8 *juillet* 1830).

Le nombre des indigents dans son département est

de 11,000; les causes de la misère sont l'insuffisance du travail et des salaires, le défaut d'industrie, la paresse et l'intempérance des ouvriers.

Extrait du rapport du préfet de Lot-et-Garonne (15 *juillet* 1830).

Le département renferme 12,000 indigents; la pauvreté est attribuée à l'insuffisance du travail et des salaires; lorsque l'hiver force les propriétaires à réduire le nombre des journaliers et des valets, ceux qui demeurent sans emploi tombent dans l'indigence.

Extrait du rapport du préfet du Loiret (4 *février* 1831).

On compte dans ce département 16,000 indigents, mais dans un nouvel état de situation M. de Morogue en compte 19,000.

Extrait du rapport du préfet de Loir-et-Cher (31 *mars* 1830).

Il compte dans son département 11,000 indigents. On doit ranger parmi les causes premières de l'indi-

gence, l'insuffisance du travail et des salaires, et l'avilissement du prix des vins ; la pauvreté est secourue par les dotations très insuffisantes des bureaux de bienfaisance.

Extrait du rapport du préfet du Finistère (1839).

Dans la saison rigoureuse on évalue à 60,000 le nombre des indigents dans ce département ; cette misère est attribuée à la disparition du commerce des toiles de Bretagne, à l'insuffisance des salaires, à l'ignorance, à l'ivrognerie et à l'immoralité.

Extrait du rapport du préfet des Côtes-du-Nord (février 1831).

Il y a dans ce département 83,000 indigents, sur lesquels on compte 33,750 mendiants. L'indigence et la mendicité sont attribuées aux mêmes causes que dans le département du Nord.

Extrait du rapport du préfet de la Charente (14 avril 1830).

Ce département renferme 13,000 indigents ; la misère est attribuée à l'abondance excessive des en-

fants dans la classe ouvrière, aux vicissitudes du commerce, à la démoralisation et à l'ignorance. On compte dans ce département 2,100 mendiants.

Extrait du rapport du préfet de la Charente-Inférieure (13 *avril* 1830).

Il évalue le nombre des indigents dans son département à 16,000; il attribue l'indigence et la mendicité aux vicissitudes du commerce et de l'industrie, à la paresse, à l'ignorance et aux infirmités.

Extrait du rapport du préfet des Bouches-du-Rhône (24 *avril* 1829).

Le nombre des pauvres indigents dans ce département est de 21,000; la misère est attribuée aux vicissitudes du commerce et de l'industrie, à l'agglomération de la population dans les villes.

Extrait du rapport du préfet de l'Aveyron (*du* 24 *mars* 1830).

Il existe dans l'Aveyron environ 15,000 indigents; la misère est attribuée à l'insuffisance du travail pen-

dant l'hiver, à l'introduction des mécaniques dans les manufactures.

Extrait du rapport du préfet de l'Aude (7 juillet 1830).

Le nombre des indigents est d'environ 10,000; la pauvreté est attribuée à l'insuffisance du travail et des salaires, à l'excès de la population qui s'agglomère dans les villes, aux vicissitudes du commerce et de l'industrie, aux progrès du luxe.

Extrait du rapport du préfet de l'Aube (30 juin 1830).

Il porte le nombre des indigents à 9,000 ; l'indigence est attribuée au bas prix des vins, à la cherté des céréales, à la paresse, à la débauche, au défaut d'instruction.

Extrait du rapport du préfet des Ardennes (16 juillet 1830).

Il existe dans ce département 14,000 indigents, dont le nombre augmente considérablement quand l'industrie est en souffrance.

Extrait du rapport du préfet de l'Ardèche
(22 avril 1830).

Il existe dans ce département 13,000 indigents; dans les circonstances malheureuses, leur nombre s'élève à 19,000 ; la pauvreté est attribuée à la paresse, à la débauche et à l'ivrognerie.

Extrait du rapport du préfet de la Seine-Inférieure
(26 mai 1829).

Le nombre des indigents, dans ce département, est de 44,000 ; la misère est attribuée, en grande partie, aux vicissitudes du commerce et de l'industrie.

Extrait du rapport du préfet de l'Aisne
(7 juillet 1830).

Dans les circonstances malheureuses, quand l'industrie est en souffrance, on compte cinquante mille indigents dans ce département. La misère est attribuée aux mêmes causes que dans le département du Nord.

M. le comte de Villeneuve Bargemont, dans l'ouvrage duquel j'ai pris ces rapports, porte le nombre des indigents, en France, à 1,586,000, et celui des mendiants à 196,000. En 1837, il nous dit que le chiffre était bien plus considérable au moment où il écrivait qu'à la date des rapports qu'il cite, que cette augmentation était d'un tiers dans les départements du nord, d'un sixième dans les départements de l'ouest, d'un dixième dans ceux de l'est, d'un quinzième dans ceux du centre, et d'un vingtième dans ceux du sud.

Ces états de situation, indiquant le nombre des indigents en France, sont inférieurs à tous les autres états du même genre. L'*Universel* du 21 février 1819 porte le nombre des indigents à cinq millions; M. Loubens en compte deux millions; le baron de Gérando estime les indigents au trentième, dans les campagnes, et au dixième dans les villes.

Avec de pareils états de situation devant les yeux, que dire des résolutions de certains conseils généraux de département, celui du Loiret entre autres,

qui viennent se lamenter sur le sort des esclaves et demander l'abolition de l'esclavage?

Mais quand ces messieurs du conseil général du département du Loiret voudront faire de la philanthropie, qu'ils s'occupent donc d'abord de ce qui se passe chez eux. Sur 380,000 habitants, en 1829, on comptait, dans ce département, 10,500 indigents. Depuis cette époque, nous dit M. le baron de Morogue, il y en a quatorze mille, dont douze mille sont inscrits sur la liste des pauvres; et tout cela pendant que les conseillers généraux du département font de belles phrases sur l'esclavage. Il n'y a rien d'étonnant à cela, et il en sera toujours de même aussi souvent que l'on négligera ses affaires pour s'occuper de celles des autres. Ne trouverait-on pas bien ridicules les législateurs des Etats-Unis d'Amérique, ou les conseils coloniaux, s'ils voulaient changer les règlements des marguilliers de la cathédrale d'Orléans? et il en est nécessairement de même quand on voit un conseil général de département s'occuper de la question d'esclavage, sur laquelle il n'a pas plus de renseignements que les lé-

gislateurs des États-Unis ou des colonies n'en possèdent sur les marguilliers d'Orléans.

En méditant sur les rapports que je viens de donner, on voit qu'ils sont unanimes et placent en première ligne l'industrie, source de la misère, et en seconde ligne l'ignorance, l'imprévoyance, la paresse et la débauche des ouvriers. Et c'est une semblable population que les philosophes ont eu la sottise d'affranchir de toute tutelle, et la cruauté de livrer pieds et poings liés à la voracité des maîtres qui, abusant de son ignorance et de ses défauts, la plongent dans la plus ignoble pauvreté.

CHAPITRE VII.

Misère des ouvriers en France.

Les écrivains qui se sont élevés avec le plus de force contre l'esclavage, pour démontrer la misère des esclaves et la barbarie des maîtres, ont cru triompher en citant quelques faits qui n'ont rien d'authentique ; ils ont rassemblé ces faits à grande peine; pour moi, je vais en citer quelques uns sur la

France qui, par hasard, me sont tombés sous la main, et qui sont authentiques. Ils ne le cèdent en rien à ceux cités par les abolitionistes.

Extrait du Journal des Débats, *du* 27 *septembre* 1839, *qui l'a tire de la* Gazette des Tribunaux.

Régime des ateliers de M. G., rue des Rosiers, n. 7, à Paris (année 1839).

« Les enfants, après une nuit passée, hiver comme été, sous les tuiles mal jointes du toit d'un grenier, dont le plancher était couvert des débris de paille convertie en fumier par la malpropreté et le long usage, se mettaient au travail à cinq heures, et ce travail incessant, stimulé par les menaces et les coups du maître, de sa femme et de son associé, durait jusqu'à onze heures du soir, sans qu'il leur fût accordé plus d'une demi-heure de repos durant ce labeur de dix-huit heures ; pour nourriture, on leur donnait du pain noir en insuffisante quantité, et quelques débris de légumes achetés au rebut des halles et cuits à l'eau. Souvent l'estomac délabré des malheureux répugnait à conserver cette horrible nourriture. Ils étaient alors accablés de coups et

contraints à avaler de nouveau ce que le dégoût et la souffrance les avaient forcés à rejeter ; pour la moindre infraction, pour la plus légère faute, ils étaient frappés avec la dernière brutalité, et la violence des coups portés avec un bâton ou une forte courroie de buffle était telle, que le docteur Ollivier a trouvé le corps des malheureux apprentis sillonnés de cicatrices et de blessures assez grandes pour qu'un de ces pauvres enfants fût alité. Dans un endroit reculé de la cave, était un anneau de fer où on attachait le patient qu'on faisait battre par ses petits camarades. Deux exemples suffiront pour faire deviner les atrocités commises dans cet atelier. La dame G., pour punir un enfant qui avait failli, lui brûla avec un fer rouge une des parties les plus sensibles du corps ; une autre fois, cette même dame en força un autre à manger ses excréments. »

Un exemple à peu près semblable s'est passé, il y a environ huit ans, à la Nouvelle-Orléans ; mais, messieurs les philanthropes, savez-vous ce qui arriva? Je vais vous le dire : le peuple se porta à la maison soupçonnée par la rumeur publique ; les es-

claves furent délivrés, tous les meubles brisés et jetés par les fenêtres, la maison démolie; l'accusée fut assez heureuse pour échapper à la colère du peuple; elle passa trois jours dans les bois, et se retira en Europe.

Ce peuple qui s'insurgeait au nom de l'humanité n'était pas un peuple de prolétaires lancés sur la place publique par des maîtres ambitieux de pouvoir; c'était un peuple de possesseurs d'esclaves, qui voulait punir l'inhumanité d'un des siens. Le désordre ne fut calmé, le peuple irrité ne fut arrêté dans son œuvre de destruction commencée, que par la noble énergie de deux magistrats. Que fit le peuple de Paris lorsqu'il apprit l'attentat de la rue des Rosiers ? Il resta calme. Il est vrai que cela ne regardait que les ouvriers ; les maîtres ne trouvaient rien à dire à l'inhumanité d'un des leurs.

Le journal *le Temps*, du 2 décembre 1830, dit, en parlant des ouvriers : «La misère n'est pas moins sombre dans d'autres parties du nord de la France; à Sedan, il n'est pas rare de voir de malheureux ouvriers rassemblés autour de gens qui se chargent

de l'abattage des chevaux malades, en attendant le moment où ces animaux sont dépouillés, pour s'en partager les chairs!... Les dévastations continuent dans les forêts de l'état; dans la crainte d'irriter les ouvriers sans ouvrage et sans pain, on s'abstient de se réunir, et presque de se visiter. Il serait dangereux à une femme de se montrer parée dans les rues de la ville. »

M. Péclet, professeur à l'Ecole normale de Paris, disait à son cours, en revenant de visiter une foule de manufactures : « C'est une chose honteuse, infame: les ouvriers sont empoisonnés dans mille ateliers, la police et le procureur du roi devraient intervenir. » M. Péclet disait vrai, mais il n'avait pas réfléchi que tout ce qu'il blâme est protégé par la liberté, et à l'abri, par conséquent, des poursuites de la police et du procureur du roi.

Il m'est arrivé une fois de rencontrer une personne chargée de mission par le gouvernement français, pour étudier le régime des prisons en Amérique. Par les faits que je vais citer, cela m'a paru complètement inutile, et, sous ce rapport, la

France m'a semblé posséder le meilleur de tous les systèmes, puisque les ouvriers le préfèrent au système de liberté ; seulement, je crois qu'avant peu ce ne seront pas les prisons qui manqueront d'ouvriers, mais les ouvriers qui manqueront de prison, inconvénient qu'il sera aisé au gouvernement de surmonter, en achetant aux manufacturiers toutes les fabriques et en les changeant en autant de maisons de détention.

Dans le *Penny-Magazine* de 1837, je trouve la relation d'une visite à Clairvaux par un Anglais qui accompagnait un magistrat du département dans sa tournée officielle. Après avoir donné quelques détails sur la prison des femmes : « Ici, dit-il, les blanchisseuses sont à l'abri du chaud et du froid, du vent et de la pluie ; n'est-il pas pitoyable que l'honnête villageois qui a été volé par ces femmes ne soit pas aussi bien traité qu'elles le sont par le destin? » Et comme le visiteur faisait l'observation que la prison ne devait pas inspirer une grande crainte aux mauvais sujets, qu'il n'apercevait ni chaînes, ni verroux, ni barreaux, le gardien lui répondit : « Quoique

cachées, les barrières n'en sont pas moins sûres ; beaucoup de prisonniers ne veulent pas sortir à l'expiration de leur peine. En 1834, sur six cent cinquante prisonniers qui sont entrés, cinq cents étaient reconnus comme n'ayant commis de crime que pour rentrer en prison. »

La *Gazette des Tribunaux* du 25 mars 1835 rend compte d'un jugement du tribunal correctionnel de Grenoble. Rousset, accusé d'avoir cassé les vitres d'une boutique, dit que c'est pour être mis en prison afin d'avoir du pain. Le président lui dit : Mais si tous les mendiants s'avisaient de casser les vitres pour avoir du pain, que deviendrait la société ? — Je vous dis, répondit Rousset, que vous ne pouvez comprendre ma position ; condamnez-moi seulement pour le plus longtemps possible, car si je sors de prison, il faudra que je casse encore des vitres pour qu'on m'y remette, et si je ne puis vivre de ce métier, il faudra que je commette un crime pour qu'on me coupe le cou et que tout soit dit : la société sera débarrassée de moi et moi d'elle. »

Dans le *Courrier français* du 11 septembre

1839, je trouve que le nommé Bouix, à l'expiration de sa peine, demande à rester en prison pour être certain de ne pas mourir de faim. « Je suis ici, mon existence est assurée, dit-il au directeur; laissez-moi remplacer un de mes camarades qui a quelques années à faire. » On le refuse; mais en quittant la prison, il promet au directeur de revenir bientôt. « Cette fois, a-t-il ajouté, je m'arrangerai de façon pour en avoir assez pour ne plus sortir vivant. »

Cela n'est-il pas bien d'accord avec le rapport du préfet d'Ille-et-Vilaine que j'ai donné plus haut? Qu'est-ce donc que cette liberté que vous avez façonnée, messieurs les philanthropes et philosophes, que vos ouvriers libres lui préfèrent une prison perpétuelle avec la certitude d'un peu de pain? Il faut certainement ou que ces hommes-là veuillent se moquer de vous, ou qu'ils soient bien misérables.

Voici un état de réforme de la conscription qui pourra faire comprendre à quel point les travaux de l'industrie ont dégradé la classe ouvrière dans les départements industriels.

Etat de réforme de la conscription de 1829 dans

le département du Nord; sur 5,403 conscrits, 1,457 ont été réformés pour les cas suivants.

Teigneux.....	58
Perte de doigts.....	51
Pertes de membres..	85
Claudication.....	48
Difformités.....	368
Maladies des os	92
Maladies des yeux...	145
Maladies de la peau.	212
Scrofules.....	122
Hernies.....	250
Epilepsie	26
Total.....	1,457

Nota. Dans ce tableau ne sont pas compris les hommes réformés pour défaut de taille et de complexion.

Voilà donc comme les philanthropes industriels et les philosophes ont arrangé la population française : plus du tiers dans le département du Nord, par suite des travaux de l'industrie, est impropre au service

militaire ! Qu'on passe en revue toute la population esclave d'Amérique, et on ne trouvera pas à réformer un homme sur cinquante à l'âge de vingt-un ans.

« Où est la force d'un état avec une semblable population ? dit M. de Rainneville ; nous ne craignons pas de le dire : si toute la France était ainsi façonnée par l'industrie, des millions de ses enfants ainsi abâtardis ne suffiraient pas à entretenir un régiment de cinq cents hommes. Que l'on interroge les généraux qui ont fait les levées du recrutement, ils ne nous démentiront pas ; dans les cantons industriels, la dégradation y est telle, que la plupart des jeunes conscrits sont impropres au service militaire, ce qui double la charge de la population rurale et condamne au service le petit nombre de jeunes gens sains et bien conformés que présentent les villes. Injustice légale dont les désordres de l'industrie sont la cause. »

Voici ce que dit E. Buret : « Le dépérissement de la race humaine chez les classes laborieuses qui vivent au sein des villes et qui sont employées par l'industrie, est constaté avec une triste évidence. Les

opérations du recrutement en France prouvent que dans les cantons industriels la population peut fournir à peine le contingent qui lui est assigné. Le nombre des réformes y est des 2/5, tandis qu'il ne s'élève pas à plus des 2/7 dans les cantons agricoles. M. Charles Dupin nous apprend que dix départements français ne présentaient plus que 3,000 recrues en état de porter les armes sur 6,000 conscrits, et il attribue ce résultat funeste aux effets du travail des enfants. »

« L'Ecosse, dit E. Buret, si longtemps fameuse par la beauté et la vigueur de sa population, offre aujourd'hui un frappant exemple de ce que deviennent les races les plus généreuses sous l'empire de la misère. Les habitants de *Glensheil*, dans les environs de *Dundee*, dit un rapport que nous avons sous les yeux, se distinguaient autrefois de tous leurs voisins par la supériorité de leurs qualités physiques. Les hommes étaient de haute stature, robustes, actifs et courageux, les femmes avenantes et gracieuses, et les deux sexes possédaient un goût extraordinaire pour la poésie et la musique. Main-

tenant hélas ! une longue épreuve de la pauvreté, la privation prolongée de nourriture suffisante, de vêtements convenables, ont profondément détérioré cette race qui était remarquablement belle !

« Certains travaux industriels affligent l'espèce humaine de difformités et créent une race à part, toute différente de celle que Dieu a mise sur la terre. A quoi attribuer raisonnablement l'aspect chétif des *canuts* de Lyon, l'air débile et souffrant des ouvriers en soie de Spitalfield, les difformités des tisserands à la main, sinon à l'influence de la profession qu'ils exercent depuis leur enfance ? Il nous faudrait composer un véritable traité de médecine si nous voulions décrire avec Ramazzini et ses imitateurs tous les genres d'infirmités dont l'industrie afflige la population qu'elle emploie. Dans certaines branches de l'extrême division du travail, l'ouvrier ne peut acquérir une grande habileté qu'à condition de forcer quelques uns de ses muscles et de devenir difforme. »

Voyons un peu si, sous le point de vue de la mo-

ralité, la philosophie a été plus heureuse que sous celui de l'humanité et de la liberté.

Le *Journal du Havre* du 7 septembre 1839, en parlant du compte rendu au roi sur la justice criminelle de 1837, après avoir dit que, depuis 1830 jusqu'en 1837, les attentats contre la propriété ont constamment augmenté, ajoute : « Tel est en substance le tableau de la criminalité en France ; que ressort-il maintenant de ces résultats ? Il est évident que les crimes ont diminué en férocité, mais qu'ils ont beaucoup augmenté en dépravation ; la violence est moindre, mais l'immoralité est plus flagrante ; ce ne sont plus les passions énergiques qui portent l'homme à attenter à son semblable, mais les sentiments bas et honteux qui poussent l'homme à enfreindre les lois de la société. En effet, si nous consultons la nature des causes qui ont enfanté tous ces crimes, nous trouvons qu'en 1837 la cupidité se présente en première ligne, et après, l'adultère. »

M. Huerne de Pommeuse nous donne la progression annuelle et constante des enfants trouvés depuis 1784 jusqu'en 1825 ; en 1783 le nombre de ces en-

fants dans les hospices était de 40,000 ; en 1825 leur nombre s'était élevé à 105,000 chaque année ; la progression s'étant manifestée, il est probable que depuis 1825 elle a dû se faire sentir de même.

La philosophie n'a donc pas été plus heureuse sous le rapport de la moralité que sous ceux de l'humanité et de la liberté. toutes ses théories mises en pratique n'ont produit pour le peuple que vices, misère et pauvreté.

E. Buret nous dit : « Nous avons vu que la grande industrie avait pour cortège des troupes de misérables en haillons, d'êtres affamés, et qui pis est, abrutis, qui sont pour la civilisation un reproche vivant et une souillure. Il semble que l'industrie ne multiplie les hommes autour d'elle que pour les détruire : partout où elle établit ses ateliers, partout où elle allume ses magiques fourneaux, dans lesquels la civilisation, plus habile et plus puissante que le Vulcain antique, forge des armes enchantées, la misère vient étaler sa nudité, comme pour humilier l'orgueil des nations et menacer leur opulence. »

Cette misère profonde, source de démoralisation

et de dégradation du physique et de l'intelligence, loin de diminuer depuis cinq ans, époque où écrivait M. de Villeneuve Bargemont, n'a fait qu'augmenter. La perturbation des affaires commerciales en Amérique et en Europe a causé une stagnation qui a considérablement aggravé la misère des populations ouvrières. Cette progression est d'autant plus affligeante que rien n'indique le terme où elle doit s'arrêter.

Par la situation de la France et de l'Angleterre que je viens de donner, par celle des autres contrées d'Europe que je vais donner, il me sera aisé de démontrer que la misère et son horrible cortège augmentent en raison directe des progrès de l'industrie et de la liberté.

Ces trois divinités vomies par l'enfer se donnent la main pour écraser le peuple : la liberté, divinité fantastique, chimérique et indéfinissable; mystification permanente pour le peuple, les âmes généreuses, les hommes de bonne foi; marchepied à l'usage des perturbateurs, des fourbes et des ambitieux, portée en triomphe par une masse aveugle, ouvre à l'industrie une carrière sans bornes, sans

horizon ; l'industrie s'y précipite, elle y lance son char avec rage et énergie ; l'avarice lui sert de cocher : au lieu de chevaux elle a des hommes, pour fouet elle a la faim, et avec un bras de fer elle frappe à coups redoublés. Si les malheureux, exténués de fatigue, mourant de besoin, veulent s'arrêter et demandent à se reposer un instant dans cette épouvantable carrière, d'une voix sans pitié elle répond : Vite ! plus vite encore, ou meurs !

Le père, la mère, succombent ; le fils, la fille, l'enfant à peine sorti du berceau, les remplacent : ils succombent aussi, et le char lancé écrase plusieurs générations ! Alors la poussière, le sang, les os et les chairs broyés ensemble ne forment plus qu'une boue sanglante ; l'industrie, haletante, penchée en avant, court toujours, frappe toujours, car à deux pas derrière elle, le bras déjà tendu pour la saisir, elle aperçoit la misère ! !

Lyon, Lille, Birmingham, Manchester, Londres, répondez, mes paroles sont-elles mensongères ?

—

LIVRE XV.

CHAPITRE Ier.

Situation de l'ouvrier chez les peuples d'Europe. — L'indigence de l'ouvrier augmente en raison directe des progrès de l'industrie et de la liberté.

En examinant avec attention le tableau de la misère des ouvriers de France que je viens de donner, on reconnaîtra aisément que, sous un régime uniforme de liberté, ce sont les départements industriels qui fournissent le plus grand nombre d'indigents, et que la misère, source et compagne insépa-

rable de la dégradation physique et morale, se présente, dans ces départements, sous la forme la plus hideuse et dans les proportions les plus menaçantes pour la société ; car si le département du Nord nous fournit un indigent sur six habitants à la charge de la charité publique, celui du Pas-de-Calais un indigent sur huit, et celui du Rhône un indigent sur treize, nous voyons que les départements qui sont livrés presque exclusivement à l'agriculture nous offrent une situation bien différente. Ainsi le département du Cher ne nous présente qu'un indigent sur quarante et un habitants, celui de la Corrèze un indigent sur quarante-sept, et le département de la Creuse un indigent sur cinquante-huit.

Nous voyons dans la statistique générale de la France, d'après le recensement de 1835, que le département de la Creuse, qui ne renferme qu'une population de 276,274 hab. pour une superficie de 558,341 hectares, ne compte qu'un indigent sur 330 habitants.

Le département du Nord, le plus peuplé après celui de la Seine, et qui, sur une superficie de 567,363

hectares (à peu près celle de la Creuse), renferme une population de 1,025,417 habitants ; ce département, le foyer le plus actif des productions industrielles de France, compte un indigent officiel sur six habitants. Sa misère dépasse infiniment les proportions de sa richesse.

Le département du Rhône, qui renferme 160 habitants par kilomètre carré, compte, d'après le recensement, un indigent sur neuf habitants. Le département de la Dordogne, qui est inférieur à la moyenne de la population, ne compte qu'un indigent sur 388 habitants.

Comprend-on maintenant qne l'homme statistique par excellence, pouvant se procurer ces états de situation, ne l'ait pas fait, ou que, les ayant, il ait cédé à la manie de grouper des chiffres au point d'essayer de démontrer que le plus grand bonheur qui puisse arriver à la France serait de voir tous les autres départements français atteindre un développement d'industrie pareil à celui du département du Nord, en faisant passer aux travaux des manu-

factures les deux tiers des ouvriers occupés aux travaux d'agriculture ?

Je ne chercherai pas à démontrer à M. C. Dupin la fausseté de ses raisonnements, qui d'ailleurs ont été très logiquement renversés par M. de Villeneuve Bargemont. Je me contenterai seulement de lui faire la simple observation que la pratique et les faits que nous avons sous les yeux détruisent de fond en comble toute sa théorie. En effet, personne ne pourra croire aux grands avantages de l'industrie annoncés par M. Dupin, quand on aura un instant pu réfléchir sur la profonde misère des ouvriers industriels, sur leur démoralisation et leur dégradation physique et morale, en comparaison de la santé, de l'aisance et de la moralité des ouvriers français employés à l'agriculture. Cependant, dans son ouvrage *Des forces productives*, il nous assure que le travail des manufactures doit procurer aux ouvriers la plus grande aisance, et au pays un surcroît de revenus de sept milliards ! Voilà M. Dupin en route pour rattraper Fourier. Il est vrai qu'il y a loin de là au deux mille milliards du phalanstérien, ainsi

qu'aux changements qu'il opère dans la position de la lune. Mais patience, M. Dupin finira par arriver.

L'ouvrier du Midi, nous dit-il, gagne un franc quatre-vingt-neuf centimes par jour, celui du Nord gagne deux francs vingt-six centimes, et il conclut que l'ouvrier du Nord est plus riche que celui du Midi. Mais quand ces sommes de gain seraient exactes, ce qui n'est pas ni pour l'un ni pour l'autre, pourrait-on en tirer la conclusion que l'ouvrier du Nord est plus riche que l'ouvrier du Midi ? Non, sans aucun doute, car la richesse de l'ouvrier ne consiste pas à compter un chiffre plus ou moins élevé à la fin de sa journée, mais bien à examiner si, avec un chiffre quelconque, il a pu pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. Or, si l'ouvrier du Midi gagne la somme qu'indique M. C. Dupin et ne dépense qu'un franc par jour, pour satisfaire à ses besoins et à ceux de sa famille, l'ouvrier du Midi sera riche ; et si l'ouvrier du Nord, pour satisfaire à ces mêmes besoins, est obligé de dépenser tous les jours une somme de deux francs cinquante centimes, il sera indigent, chaque jour, pour une somme de vingt-quatre centi-

mes. La statistique que nous fournit M. de Villeneuve Bargemont, qui est le meilleur travail et le plus juste que je connaisse en ce genre, nous démontre que ce n'est point entre le Nord et le Midi que se débat la question de misère et de richesse, mais entre le Nord et l'Ouest d'un côté, le Sud et l'Est de l'autre. Il semble que la misère, semblable à la pourriture, part d'un point et s'étend sur les parties les plus voisines de la place où le mal a commencé : la France se trouve donc envahie par elle, sur la portion la plus voisine des contrées où le mal est le plus grand, du côté de l'Angleterre et des Pays-Bas; car, en examinant la carte de la misère par départements que nous donne M. de Villeneuve Bargemont, nous voyons que la misère commence aux départements de la Meurthe, du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais; que de là, gagnant la portion de la France qui borde l'Océan, elle s'étend jusqu'aux frontières de l'Espagne, excepté les départements de la Manche, de la Vendée et de la Charente-Inférieure, écrasant vingt et un départements du Nord et de l'Ouest, et, dans l'intérieur, douze autres dé-

partements qui sont parvenus au même degré de misère que ceux du Nord et de l'Ouest. Or, tous ces départements sont industriels, ou ont été écrasés par les vicissitudes de l'industrie.

Que peut opposer M. C. Dupin à de pareils faits qui renversent de fond en comble sa théorie ? Se retranchera-t-il sur ce qu'il y a de plus grandes fortunes dans les départements industriels que dans les départements agricoles ? Cela peut être vrai, mais si l'on faisait le calcul des sommes immenses complètement perdues ou enfouies sans espoir de retour dans la construction des manufactures industrielles, ou par suite des vicissitudes dans l'industrie, par des personnes étrangères au département du Nord, je ne crois pas que le département tout entier, vendu à l'encan, puisse suffire à les rembourser; et si, en outre, on mettait en balance l'affreuse misère que les despotes industriels imposent aux générations successives de leurs ouvriers, à la dégradation physique et morale de ces classes, conséquences forcées du système d'industrie, sans aucun doute il n'y a pas un être, pénétré du plus petit sentiment d'humanité, qui

ne trouve que c'est payer trop cher l'avantage de posséder, dans un département, vingt ou trente millionnaires, que d'acheter cette satisfaction au prix du malheur, de la misère, de la dégradation physique et de la démoralisation de cent soixante et dix mille indigents.

Tel est en réalité le prix des avantages obtenus par le système industriel de notre époque. Voilà comme des hommes de mérite, en s'appuyant sur de faux principes, ont fait adopter à la nation des systèmes subversifs de toute prospérité publique.

Après avoir examiné la France, si nous passons en revue les principaux peuples d'Europe, nous voyons que la misère et le nombre des indigents à la charge de la charité publique augmente constamment en raison de l'industrie et de la liberté dont jouissent les ouvriers ; nous voyons que

L'Angleterre	compte	1	indigent sur	6 habit.
Les Pays-Bas	—	1	—	7
La Suisse	—	1	—	10
La France	—	1	—	20

L'Allemagne compte	1	indigent	sur	20 habit.
Le Danemarck —	1	—		25
La Suède —	1	—		25
L'Italie —	1	—		25
Le Portugal —	1	—		25
L'Espagne —	1	—		30
La Prusse —	1	—		30
La Turquie —	1	—		40
La Russie —	1	—		100

Depuis ces états de situation, donnés par M. de Villeneuve Bargemont, la misère des ouvriers industriels a augmenté de plus d'un tiers d'après M. de Villeneuve lui-même.

Nous voyons que dans les états libres d'Amérique, dans ceux où l'esclavage n'existe pas, où la population est la plus dense, la civilisation la plus avancée, le paupérisme a fait invasion d'une manière effrayante, tandis qu'il n'existe pas dans les états à esclaves.

Voici le rapport que le secrétaire d'état de l'état

de New-York a transmis à la législature dudit état pour l'année 1840. Il résulte de ce document que les frais que coûtent les pauvres à l'état de New-York, depuis 1830, s'élèvent à la somme de quatre millions deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze dollars (environ vingt-deux millions sept cent trente-deux mille francs).

Le nombre des personnes reçues au dépôt de mendicité a été, en 1840, de..	56,561
Le nombre des personnes qui ont reçu des secours temporaires, de	14,170
Total. . .	70,731

C'est un accroissement de 10,204 sur le nombre de l'année antérieure.

Les dépenses des dépôts ont été de 373,493 dollars 12 pences.

Celles pour secours temporaires de 154,320 dollars 71 pences.

Le travail des pauvres est évalué à 54,684 dollars 83 pences.

La dépense en moyenne d'un pauvre a été de 60 dollars 6 pences.

Sur le nombre des pauvres il y a eu:

10,397 étrangers.

786 aliénés.

272 idiots.

63 muets.

Il y a eu 2,500 enfants au dessous de l'âge de 16 ans ; sur ce nombre, 2,296 ont reçu des leçons; un seul comté, celui de Hamilton, n'est pas compris dans le rapport.

Par ces états de situation contre lesquels viendront se briser toutes les phrases philanthropiques et philosophiques des libéraux du jour, on comprend maintenant la vérité de ce que j'ai dit, que plus le lien de soumission qui attache le serviteur au maître est relâché, plus le serviteur est malheureux, par suite de l'opposition des intérêts, et que plus le lieu de soumission est resserré, plus le serviteur a de chances de bonheur, par la réunion dans un même point des intérêts du maître avec ceux du serviteur.

Par l'état de situation ci-dessus de la quantité d'ouvriers qui se livrent à l'agriculture dans les différents pays que je viens de citer, on verra que le nombre des indigents est d'autant moins considérable que le nombre des agriculteurs est plus grand.

En Angleterre, le nombre des ouvriers agriculteurs est au nombre de ceux des ouvriers qui se livrent à l'industrie :: 2 : 3

Dans les Pays-Bas :: 2 : 3

En Suisse :: 2 : 1

En France :: 4 : 1

En Allemagne :: 4 : 1

En Danemarck :: 4 : 1

En Suède :: 4 : 1

En Italie :: 5 : 1

En Portugal :: 5 : 1

En Espagne. :: 5 : 1

En Prusse :: 5 : 1

En Turquie :: 7 : 1

En Russie. :: 14 : 1

On voit, par cet état de situation, que l'Angleterre et les Pays-Bas, qui sont à la tête de l'industrie, chez lesquels la liberté pour les ouvriers est la plus étendue, et qui sont également à la tête des peuples pour la misère qui écrase les ouvriers, sont aussi les contrées où la population industrielle l'emporte sur la population agricole.

La Turquie, pays où l'esclavage existe en partie; la Russie, pays dans lequel tout le peuple est serf, sont également les pays où existe le plus petit nombre d'indigents en raison de la population. Ce sont aussi les pays où le nombre des ouvriers qui se livrent à l'agriculture est sept fois et quatorze fois plus fort que celui de ceux qui se livrent à l'industrie. Je ne connais pas de phrases, si bien arrondies qu'on les suppose, qui soient capables de renverser de pareils faits.

En résumé, partout où le nombre des ouvriers industriels l'emporte sur le nombre des agriculteurs, nous voyons également que la misère l'emporte d'une manière incroyable, et que partout où la liberté pour les ouvriers est plus étendue, l'industrie est plus

considérable et la misère plus hideuse. Quant à la démoralisation et à la dégradation du physique et de l'intelligence, elles sont les conséquences directes de la misère, elles lui forment un épouvantable et un inséparable cortège.

Peut-être quelques philanthropes prétendront que l'on doit compter les serfs et les esclaves parmi les indigents, mais on ne peut accorder cette extension de valeur au mot indigent, qui vient du mot latin *indigere*, et qui veut dire manquer. Le mot indigent exprime donc la situation d'un homme qui manque des choses indispensables à l'entretien de sa famille. Or, les serfs et les esclaves non seulement ne sont point dans cette position; mais j'ai mathématiquement démontré qu'outre les besoins des choses indispensables, qui sont fournies par le maître, ils ont toutes les facilités possibles pour se procurer tout ce qui est nécessaire à leurs plaisirs. L'esclave ne peut donc être mis dans la classe des indigents, puisqu'il ne manque de rien, et que, par cela même, il possède la tranquillité de l'ame, qui est le plus haut point du bonheur moral.

SUITE DU CHAPITRE Ier.

Je suis arrivé à la fin de ma tâche, et je crois avoir logiquement démontré que l'esclavage était de droit naturel et de droit positif ; je crois également, par une masse de faits et des états de situation incontestables, avoir démontré que cette situation était bien supérieure à celle de l'ouvrier libre, sous le rapport du bonheur matériel, de la tranquillité de l'ame,

du développement de l'intelligence et du physique, et sous celui de la perfection des arts; par les textes des livres sacrés je crois avoir également prouvé qu'il était de droit divin. Mes raisonnements et les textes que j'ai cités s'appliquent à la traite de même qu'à l'esclavage. Je crois surtout avoir démontré d'une manière bien claire que la traite était un grand acte d'humanité chez les peuples anciens et chez les peuples modernes. En effet, tout homme doué d'un peu de jugement comprendra aisément, par le seul fait de son raisonnement, combien sont fausses les idées sur la vie sauvage prises dans les ouvrages des faiseurs de romans, et pour peu qu'il veuille lire quelques relations de voyages, il trouvera un accord unanime chez tous les voyageurs sur l'horreur de cette vie, et sur la férocité des nègres et des Indiens dans cet état. Comment alors pourrait-il refuser de reconnaître que la traite, qui a pour résultat soit d'arracher un malheureux à l'affreux esclavage d'un nègre brut et féroce, soit à une mort inévitable pour le faire entrer dans la civilisation, n'est pas un acte d'humanité qu'on ne saurait trop encourager ?

Il importe peu, dans l'intérêt général de l'humanité et de la civilisation, quelles sont les causes qui animent l'homme qui fait une action humaine ; il suffit, pour qu'elle ait droit à être encouragée par tous, qu'elle soit en faveur de l'humanité et de la civilisation ; peu importe que ce soit l'intérêt ou toute autre cause qui excite un armateur à faire la traite : aussi souvent que son bâtiment aura enlevé trois cents nègres des côtes d'Afrique, il aura, par ce fait, soustrait trois cents malheureux à la mort ou à la misère la plus cruelle, pour les faire entrer dans la civilisation et les placer dans une situation qui, ainsi que je l'ai démontré, est bien supérieure à celle où se trouvent plus de vingt millions d'ouvriers français, anglais, suisses et belges. Il ne faut ajouter que peu de foi aux relations des voyageurs abolitionistes, qui parcourent le monde sous l'influence d'une idée ; ils masquent la vérité de telle façon qu'ils l'altèrent complètement dans l'esprit de leurs lecteurs ; diminuant autant qu'ils peuvent par de fausses idées philosophiques l'effet que pourrait faire sur eux la description du bonheur matériel dont jouissent les

esclaves, et, lorsque des châtiments et des précautions sont indispensables, évitant de donner connaissance des causes, et laissant l'esprit du lecteur incertain s'arrêter sur un acte juste et raisonnable, qui, faute de motifs énoncés, semble être un acte de barbarie. Ainsi M. Arago, faisant la description des chaînes et des barres qu'il a vues à bord d'un négrier, se garda bien d'ajouter : que cela est indispensable pour que les matelots ne soient pas massacrés et mangés. M. P. Chevalier, dans le *Musée des familles*, faisant une semblable description, se garde bien de dire la même chose. Ces écrivains altèrent complètement la vérité en agissant ainsi, car ils changent le sens de leur relation, puisqu'ils excitent des émotions qu'ils n'auraient pas excitées s'ils avaient raconté toute la vérité.

Le sauvage nègre ou indien est la bête la plus féroce de la création, puisque les sauvages se dévorent entre eux, et que les tigres ne se dévorent pas; si les abolitionistes refusent de me croire, ils ne peuvent rejeter le témoignage de leurs confrères les voyageurs. Sans aucun doute, un sauvage est bien

autrement à craindre qu'un forçat. Qui oserait donc accuser de barbarie douze à quinze gendarmes, parce que, chargés de conduire en Amérique trois cents forçats, ils mettraient des menottes à leurs prisonniers, ou les enchaîneraient pour ne pas être massacrés et mangés si les forçats étaient anthropophages? En vérité, celui qui ferait un pareil reproche à des gendarmes, ferait sourire de pitié ceux auxquels il parlerait, et certainement c'est ce qui serait arrivé à MM. J. Arago et P. Chevalier, si, après avoir dit le fait et les causes, ils avaient persisté à faire des phrases philanthropiques contre les barres, les chaînes et les fers.

M. P. Chevalier reproche aussi au négrier de jeter à l'eau des nègres en les plaçant dans des barriques défoncées afin d'arrêter la marche des navires qui suspendent leurs poursuites pour sauver ces malheureux et laissent au négrier le temps de s'échapper. Ces actes sont certainement blâmables, mais si l'on considère que les lois qui punissent la traite sont extrêmement sévères, on comprendra que l'homme poursuivi, qui doit tenir avant tout à sa con-

servation, emploie tous les moyens possibles pour échapper à une loi qu'il regarde comme injuste.

Toutes les fois que la loi punira fortement et comme un crime énorme une action qui ne sera point flétrie par le préjugé d'une grande quantité d'individus, cette loi manquera de la force morale qui lui est nécessaire pour être exécutée; on ne pourra empêcher les capitalistes de hasarder des fonds dans de semblables spéculations, et des hommes d'entreprendre à leurs risques une opération qui, si elle réussit, les enrichit et ne leur imprime aucune tache sur le front. Je n'ai pas besoin de répéter ce que j'ai déjà dit sur la différence des préjugés, mais je ne reconnais pas le droit à quelques phraseurs ignorants sur une matière, ou manquant complètement de raisonnement, de faire un code de morale; ils auront beau s'indigner, ils ne feront partager leurs préjugés qu'aux personnes qui sont dans l'impossibilité de reconnaître leur ignorance; et il est parfaitement vrai que dans tous les pays à esclaves, malgré la punition infamante attachée à la traite, on ne regardera jamais comme une

mauvaise action celle qui a pour résultat de faire échapper à la misère la plus affreuse les hommes que les négriers amènent d'Afrique. Les législateurs qui ont fait les lois sur la traite n'ont pas compris, ou su, qu'une loi, de quelque vigueur qu'on l'arme, reste sans effet si elle n'est pas dans les mœurs et dans le besoin des peuples pour lesquels elle est faite.

Il n'y a donc rien d'étonnant, rien d'infame, que beaucoup d'individus se livrent à ce commerce ; il n'y a rien d'inhumain non plus que, poursuivis par un bâtiment de guerre, ils cherchent à se soustraire à la mort, ou à une peine infamante, par tous les moyens en leur pouvoir, la conservation de soi étant la plus forte loi naturelle imposée à tout individu ; et il est ridicule de les accuser d'inhumanité parce qu'ils prennent des précautions pour ne pas être égorgés par des esclaves.

Que le gouvernement français et la nation, enfin éclairés sur la duplicité du gouvernement de la nation anglaise, comprennent donc où les conduisent les menées des Anglais abolitionistes qui, avec ou

sans connaissance de cause, ne sont que des agents de l'Angleterre ; qu'ils protègent la traite au nom de l'humanité et de la civilisation ; qu'ils imposent des règles ; et on ne verra plus un seul des actes reprochés par les prétendus amis de l'humanité. En agissant ainsi, le peuple et le gouvernement français se placeront réellement à la tête de la civilisation et seront les véritables protecteurs de l'humanité.

Qu'on comprenne bien que c'est au nom de la vérité indignement altérée, au nom de l'humanité et de la civilisation entièrement oubliées, que je demande le rétablissement de la traite chez tous les peuples sauvages ; c'est encore au nom de la grandeur de la France complètement sacrifiée, au nom de sa puissance maritime, que l'Angleterre veut achever d'anéantir, que je prie tous mes compatriotes de se réunir pour renverser le parti anglo-abolitioniste. Il ne s'agit, dans cette question, ni de carlistes, ni de philippistes, ni de républicains, mais seulement de ne pas laisser déchoir davantage notre belle patrie, que de faux amis de l'humanité et de la civilisation tiennent à la remorque de l'Angleterre ; n'ou-

blions jamais qu'avec cette puissance toute alliance est une déception, tout serment est une trahison, que toute voie tracée par elle vous conduit à un précipice ; enfin que toutes les fois qu'elle a présenté à la France un bâton pour s'appuyer, la France n'a jamais trouvé qu'un roseau qui, en se brisant, lui perçait la main.

Je termine en déclarant que je suis arrivé en Amérique avec des idées abolitionistes, que pendant neuf années j'ai voyagé à mes frais, que j'ai observé les mœurs et l'existence des peuples avec la plus grande attention, que tout ce que j'ai dit est le résultat d'une profonde conviction, amenée par l'étude des faits; que je n'ai dit que la vérité, et toute la vérité ; que je n'ai reçu mission ou protection de personne; au contraire, je n'ai couru que des dangers ; je n'ai éprouvé, pendant neuf années de travail et d'observation, que contradictions et désapprobation, et je n'ai reçu aide et assistance, secours d'argent ou promesses, d'aucun propriétaire d'esclaves, en vue de ce travail. Enfin, mes écrits ne sont que l'expression d'une opinion formée en opposition à tout

ce qui peut séduire un homme, à tout ce qui l'excite à travailler, c'est à dire en opposition à l'ambition et à la fortune.

LIVRE XV.

CHAPITRE PREMIER.

Antilles françaises.

En abordant la question d'esclavage, j'ai évité, autant que cela m'a été possible, de la restreindre aux proportions d'une question de temps, de lieux ou de circonstances. J'ai d'abord démontré que l'esclavage était une conséquence directe et forcée de l'organisation de l'homme ; ensuite j'ai prouvé d'une manière incontestable qu'il était en accord parfait

avec les lois qui régissent toute la création, et qu'avec les autres inégalités de la société il formait le complément de l'harmonie universelle ; dans son application, par la réunion dans un même point des intérêts du maître avec ceux du serviteur, on a été forcé de reconnaître que ce système fournissait à l'ouvrier la plus grande somme possible de bonheur matériel et moral, et qu'il lui présentait, par le développement de son intelligence, de plus grandes ressources, et plus de moyens de s'élever et de passer à la classe des maîtres que ne lui présentait l'état de liberté ; enfin je finissais par démontrer mathématiquement que la misère de l'ouvrier et sa dégradation physique et morale augmentaient en raison directe des progrès de l'industrie et de la liberté.

Là mon travail était terminé, et je croyais n'avoir plus qu'à défendre contre la philosophie l'éternelle vérité de mon principe, lorsque, visitant les Antilles françaises, je vis ces colonies prêtes à succomber sous les coups de l'aveuglement le plus inconcevable. J'ai cru devoir me ranger au nombre de leurs défenseurs et leur offrir le secours de mes observa-

tions, elles contribueront, j'espère, à dessiller les yeux de mes compatriotes ; comme homme d'ambition en France, ma voix est désintéressée ; de grands liens d'affection m'attachent à un pays dans lequel j'ai vécu pendant dix ans ; et quand notre vieille France se laisse traîner à la remorque de l'Angleterre, j'éprouve un sentiment de consolation en pensant que je tiens aussi à un pays qui, quoique moins fort que la France, ose regarder l'Angleterre en face et la mettre au défi de lui jeter le gant de Beyrouth.

Je conçois que des hommes qui n'ont aucun moyen pour parvenir à la célébrité adoptent pour principe un non sens jeté du haut de la tribune par le trop célèbre Robespierre, et se forment en société pour inventer la philanthropie. Mais que des hommes remarquables dans les sciences et dans les arts aient montré assez peu de raisonnement et de jugement pour faire partie d'une pareille coterie ; que des ministres aient accordé un instant d'attention au philanthropisme, et par cela même aient porté le trouble et le désordre dans nos colonies, voilà ce que je ne puis concevoir.

Les sociétés d'abolition ont pris naissance en Angleterre, le gouvernement anglais les a adoptées et même les a fait surgir dans l'intérêt de sa politique, et non dans l'intérêt de l'humanité, ainsi que veulent le faire croire quelques uns de nos hommes d'état si désireux de faire interpréter avantageusement toutes les démarches d'un gouvernement qui les a constamment joués depuis treize ans. En 1788, Pitt, un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre, parla en faveur de l'abolition de la traite ; le parlement se prononça contre lui. En 1792, il eut le même sort. En 1796, il soutint de tous ses moyens la proposition de Wilberforce. Par l'abolition de la traite il espérait obtenir la destruction des colonies des Indes occidentales ; mais le parlement, qui ne comprenait pas encore la politique de cet homme célèbre, lui refusa son concours. Cependant la pensée du profond politique ne pouvait être dévoilée, et, pour en obtenir l'accomplissement, il fit partir les demandes de plus bas en favorisant la formation des clubs qui l'emportèrent en 1807.

Il faut qu'un homme n'ait jamais étudié cette

question pour attribuer à Pitt une pensée d'humanité au lieu d'une grande pensée politique. Pitt voulait la grandeur de son pays avant tout, le reste du monde ne lui importait que pour le voir dominé par l'Angleterre. Entre la manière dont cet homme d'état dirigeait les affaires de son pays et celle de nos hommes d'état de France qui demandent l'abolition, il y a toute une immensité. Pauvres gens ! qui ont toujours des larmes pour des maux imaginaires et des louanges pour ceux qui les mystifient ; ils ne s'aperçoivent pas que, comme les habiles fripons qui prêchent la probité pour éviter la concurrence, les Anglais prêchent l'abolition de l'esclavage dans les Indes occidentales, afin de détruire toute concurrence à l'esclavage qu'ils maintiennent rigoureusement dans les Indes orientales.

L'Angleterre a donc pris sous sa protection les sociétés d'abolition, elle les soutient, et, par une subvention et des souscriptions individuelles, elle leur fournit tous les ans plusieurs millions qui sont partagés entre les prédicateurs et les propagateurs de cette doctrine. Le soupçon qui plane naturellement

sur tous les Français qui font partie de cette société d'être à la solde de l'Angleterre est donc juste ; et si quelques uns d'une rare intégrité peuvent y échapper, l'immense majorité de ceux qui en font partie peut, à juste titre, être soupçonnée de recevoir une certaine portion des fonds que les Anglais distribuent aux abolitionistes.

Voici un rapprochement qui confirme ce que j'avance, et qui n'est pas en faveur des Anglo-Français ou abolitionistes ; toutes les fois qu'à la chambre des députés il a été question d'un traité entre la France et l'Angleterre, dont la *honte était pour la France, l'honneur et le profit pour l'Angleterre*, tous les abolitionistes se sont levés, ont voté en faveur du traité; c'est à dire qu'ils ont voté contre la France et qu'ils ont pris parti pour l'Angleterre : aussi souvent qu'une démarche du gouvernement français pouvait entraîner la ruine de notre marine ou de nos colonies, fermer à notre agriculture ou à nos fabriques des débouchés commerciaux, tarir les ressources qui remplissent notre trésor ; aussi souvent que cette conduite du gouvernement français tendait à mettre

la France à la disposition de l'Angleterre, immédiatement nous avons vu ces hommes à la chambre et dans les journaux se lever et parler comme un seul homme, et pousser de toutes leurs forces le gouvernement dans cette ligne déplorable, c'est à dire aplanir à l'Angleterre le chemin pour arriver à la toute-puissance et précipiter la France dans l'abyme.

Ces rapprochements sont exacts; cependant je ne prétends pas, pour cela, tirer la conclusion que tous les chefs de la société abolitioniste anglo-française soient des traîtres, ou qu'ils soient tous soudoyés par l'or de l'Angleterre; dans cette société comme dans beaucoup d'autres, il y a des fripons et des dupes; mais je dis que l'Angleterre distribue des sommes énormes pour la propagation de la société, et que les chefs de la société anglo-abolitioniste en France se sont toujours montrés les partisans dévoués de l'Angleterre dans toutes les circonstances où les deux pays se sont trouvés en présence; je laisse à mes compatriotes le soin d'apprécier si c'est par l'effet du hasard ou des arguments irrésistibles de l'Angleterre.

Les détails authentiques que j'ai donnés sur la misère de nos pauvres ouvriers de France, et sur la situation des misérables prolétaires de l'Angleterre, ôtent complètement aux abolitionistes la faculté de se retrancher derrière une idée d'humanité; quand on a 200,000 mendiants et 1,500,000 indigents chez soi, n'est-il pas de la dernière absurdité de ne rien faire pour les soulager, et d'étaler avec fracas ses sentiments philanthropiques, en demandant des secours pour des hommes qui, à deux mille lieues de distance, sont dans une position dix fois plus heureuse que les neuf dixièmes de la population française? N'est-ce pas le comble de la sottise ou de l'impudence que d'employer les charités de la France en folles dépenses et dîners philanthropiques somptueux, et de laisser mourir de faim, accablés par la plus cruelle misère, nos braves ouvriers de Paris, Lyon, Lille, Rouen, Amiens, Nismes, Saint-Quentin?

Il n'est pas possible davantage de prétendre que les abolitionistes sont mus par une idée libérale; qu'ils obtiennent de l'Angleterre, à laquelle ils doivent le jour, la mise en liberté de plusieurs millions d'hom-

mes qui sont esclaves dans ses possessions des Indes orientales, et alors on pourra commencer à croire qu'ils ont réellement une idée de liberté; jusque là je soutiendrai que la philanthropie anglaise n'est qu'un mensonge, une déception et un piège tendu aux peuples qui possèdent des colonies dans les Indes occidentales.

Voilà l'origine des sociétés d'abolition: quelles que soient donc les protestations des Anglo-Français qui en font partie, le but qu'ils veulent atteindre, leurs pensées en faveur de l'Angleterre sont trop bien dévoilées par leurs actions, pour qu'il nous reste le moindre doute sur leur erreur ou leur trahison. Il est vrai qu'à Paris ils ont pris la qualité de Société française, et ont voulu faire accepter la marchandise en changeant l'étiquette du sac; mais cette ruse ne peut plus tromper personne, car ces sociétés n'ont de français que le nom, et je viens de démontrer que par leur naissance, par le cœur et par leurs actions, elles étaient nées anglaises, vendues à l'Angleterre, dirigées par l'Angleterre.

Quant à l'existence de cette société en France,

j'avoue que je ne puis m'expliquer le silence des hommes qui sont chargés de veiller à l'exécution des lois, et qui souffrent qu'elle tienne ses séances dans l'enceinte même du palais où a été faite la loi contre les sociétés secrètes; est-il possible d'appliquer plus d'aplomb un soufflet sur la face de cette loi ? mais qui donc sera tenu de la respecter en France, si ceux qui l'ont faite la foulent aux pieds avec autant d'impudeur, si ceux qui sont chargés de la faire exécuter, ministres et procureurs généraux, la laissent insulter publiquement jusque dans la salle même où elle a pris naissance?

Pauvre France, l'Angleterre ta rivale, la vieille, la glorieuse Angleterre a jeté son épée jusque dans la balance de ta justice, et là comme dans celle où ont été pesées tes destinées, l'épée de l'Angleterre a été trouvée la plus lourde ! !

—

CHAPITRE II.

—

Antilles françaises.

En France, on envisage les colonies sous deux points de vue : 1° sous celui de la liberté et de l'humanité, en raison du système d'esclavage ; 2° sous celui de leur utilité pour la métropole.

Je n'ai rien à ajouter sur ce que j'ai déjà dit de la liberté. Je crois fermement qu'il n'y a pas un rhéteur

assez subtil pour renverser ce raisonnement que j'ai déjà fait : la nature n'a-t-elle pas adopté la diversité et l'inégalité pour bases de toute la création ? Les hommes, sous le point de vue des différentes races, ne sont-ils pas dans cet état de diversité, et, sous le rapport de la force physique et de l'intelligence, n'ont-ils pas été créés dans un état d'inégalité ? Je crois que tout homme de sens répondra affirmativement à cette question ; cela étant admis, je dis : La nature, en donnant la vie à tous les êtres, leur a donné le mouvement et le développement ; par le fait du mouvement et du développement, deux corps peuvent se rencontrer ; le résultat de cette rencontre est nécessairement l'absorption de la liberté de mouvement du plus faible par le plus fort, et ce résultat est la conséquence forcée de la loi naturelle établie par la création ; celui qui ne croirait pas à la création ne pourrait pas dire qu'il ne croit pas à la matière ; et enlacé par le même raisonnement, il serait obligé d'adopter pour l'homme, matière organisée, la loi naturelle qui régit tous les corps, les animaux comme les plantes. Or, il verra que la li-

berté de mouvement et de développement du plus faible, est constamment absorbée par le plus fort, ce qui est en accord avec les lois universelles, chaque corps prenant la racine de son droit de développement et de mouvement dans son être même. J'ai démontré au livre du droit naturel que la force d'intelligence dominait toujours la force brutale.

Quant à la question d'humanité, que le lecteur se reporte à ma description de l'homme libre dans l'état sauvage, de l'homme libre en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en France et dans les Indes orientales; qu'il place en regard la description que je donne du serf et de l'esclave dans les mêmes contrées; alors il lui sera aisé de prononcer lequel des deux systèmes est le plus conforme aux lois de l'humanité.

Ayant complètement résolu en faveur des colonies le principe d'esclavage, sous le point de vue du droit naturel, sous celui de l'humanité et de la civilisation, il ne me reste plus à examiner que leur position d'utilité à l'égard de la métropole; mais avant de m'occuper de cette question, je vais faire quel-

ques observations sur les travaux de quelques publicistes qui se sont occupés de ce sujet.

L'opinion de tous les hommes doués d'un jugement droit a été unanime sur les avantages qui résultaient pour la métropole d'avoir des colonies; mais malheureusement tous ces hommes, dominés par un faux principe, lorsqu'ils veulent poser un système de travail pour les colonies, tombent dans des idées contradictoires, ou dans des impossibilités d'exécution qu'ils reconnaissent eux-mêmes; mais afin d'arriver à une conclusion quelconque, chacun, à tout hasard, propose un système dont il tâche de dissimuler les défauts et qu'il cherche à étayer tant bien que mal, mais en réalité qui ne peut rien produire de bon, parce qu'il manque de principe, ou que le principe est faux, en raison de l'organisation humaine en général, et plus particulièrement encore en raison de la position et de l'espèce d'hommes à laquelle on veut en faire l'application.

L'exemple des colonies anglaises des Indes occidentales est là pour démontrer, sans réplique, que l'émancipation des esclaves dans les colonies françai-

ses, en arrêtant le travail, doit anéantir sans exception tous les avantages qu'en tire la métropole. Ces avantages consistent dans l'emploi exclusif de la marine française aux transports des importations et des exportations, dans un énorme débouché des produits de l'agriculture et des manufactures, dans un impôt de trente à quarante millions de francs prélevés sur les sucres des colonies à leur entrée en France; enfin dans la mise en œuvre d'une quantité de matériaux pour la construction des navires, dans les commissions, emmagasinage et profits de toute espèce qu'en retirent les commerçants et les employés dans les affaires avec les colonies.

A dater du jour où l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises sera proclamée, la production s'arrêtera, par conséquent tout commerce sera détruit; l'impôt sera tari, quatre-vingts millions de nos produits resteront invendus sur nos marchés pour les encombrer, quinze mille de nos meilleurs matelots seront sans occupation et forcés d'aller prendre du service aux États-Unis; les ports des colonies, qui servaient de refuge en temps de guerre

à nos vaisseaux, abandonnés par les hommes intelligents à une race naturellement paresseuse, sans capitaux, sans crédit, ne nous offriront plus de ressources. Tel sera infailliblement le résultat de l'émancipation, sans qu'aucun effort humain puisse l'empêcher.

Le principe insensé de liberté et d'égalité a placé dans un labyrinthe inextricable tous les hommes qui comprennent le mal que produira l'émancipation des esclaves aux colonies, et, chose admirable, on reconnaît qu'il n'existe pas de travail libre s'il n'est forcé; c'est pourquoi on propose, pour l'obtenir, de le forcer au moyen de la concurrence des bras et de la faim; en un mot, au nom de la liberté et de l'humanité, pour le bonheur des esclaves actuels, à une loi positive qui agit paternellement, soigne, civilise, nourrit et protège, on veut substituer une loi naturelle qui brise, dégrade et écrase tout ce qui lui est soumis, et n'offre à l'ouvrier, sous le nom mensonger de liberté, que misère, mendicité, malheur matériel et moral, et en réalité moins de liberté dans ses actions.

Les Anglais qui reconnaissent aujourd'hui, à leurs dépens, que les nègres en liberté ne veulent plus travailler, ont demandé et obtenu pour leurs colonies l'émigration africaine, jusqu'à ce que les ouvriers se trouvent agglomérés en assez grand nombre sur une surface, pour qu'ils ne puissent plus trouver à vivre autrement qu'en se mettant à la solde des planteurs de canne à sucre; c'est certainement ce que comprend M. Guerould, lorsqu'il dit que nous devons profiter des fautes faites par les Anglais; c'est ce qui est consigné dans les réponses faites aux commissions nommées par la chambre des communes d'Angleterre; enfin, c'est ce qu'autorise aujourd'hui le gouvernement anglais, et c'est pour obtenir l'accomplissement de cette idée que, dans certaines îles anglaises qui se trouvent déjà dans cette condition de population, les législatures des îles ont établi de telles entraves à l'émigration, qu'il est presqu'impossible à un nègre libre de quitter l'île pour aller chercher, dans une autre contrée, une existence plus facile et plus exempte de travail.

M. A. Guerould a parfaitement compris l'utilité

maritime et l'importance commerciale des colonies; mais il est dans l'erreur, lorsqu'il attribue à la mauvaise constitution de la propriété et à l'existence de l'esclavage les mauvais procédés de culture et de fabrication ; ce pauvre esclavage n'est pour rien dans ce mal, pas plus que M. Guerould. Loin de là, au contraire ; si les colonies produisent encore, c'est à l'esclavage qu'elles le doivent.

La décadence que l'on remarque dans l'agriculture, aux colonies françaises, les procédés vicieux que l'on emploie pour la fabrication des sucres n'ont pas d'autres causes que l'inquiétude où l'on tient les colons depuis dix ans par une émancipation dont ils sont menacés tous les jours, et par une loi d'expropriation qui les expose à voir engloutir le fruit de leurs travaux et les sommes avancées pour des améliorations. Les esclaves en sont arrivés au point de ne faire que ce qu'il leur plaît de faire, et ils trouvent dans les magistrats envoyés par la métropole des hommes disposés à les approuver et à les encourager.

Lorsque j'ai donné la description de la situation

et du développement de l'intelligence de l'ouvrier esclave dans la Louisiane, j'ai démontré sa supériorité sur l'ouvrier libre de France dans la même position; et on a été forcé de reconnaître que la Louisiane, pays tiré de la barbarie depuis cinquante ans, l'emportait, pour son agriculture et les arts mécaniques qui s'y rattachent, sur la plupart des contrées de France qui ont une existence de quatorze siècles. Par quelles raisons les anciens Français, propriétaires d'esclaves à la Louisiane, ont-ils des machines perfectionnées, et une agriculture qui ne le cède à aucun autre pays, tandis que les Français de la Martinique et de la Guadeloupe sont en arrière sous tous les rapports? On ne peut certainement pas attribuer cette position à l'esclavage; car la Louisiane, pays à esclaves, viendrait démentir cette opinion. Cependant les Martiniquais ou les colons de la Guadeloupe ne le cèdent point en intelligence au Louisianais, et le nègre de la Martinique a autant d'intelligence que celui de la Louisiane; ce sont des hommes de la même race dont les goûts et les habitudes sont les mêmes.

Si, respectant le droit de propriété, les chambres françaises avaient rigoureusement repoussé tous les systèmes d'émancipation présentés par le parti anglo-français, je ne doute pas un instant que le développement et le perfectionnement de l'agriculture et des sucreries ne soient parvenus dans les Antilles françaises, au même degré qu'à la Louisiane; mais dans la situation actuelle, il faudrait qu'un planteur fût un grand fou pour faire la moindre dépense afin d'améliorer sa propriété d'une manière quelconque, quand il est menacé non seulement de ne pas avoir le temps de jouir de ses améliorations et de rentrer dans ses capitaux, mais même d'achever les améliorations commencées.

Cette accusation de M. Guéroult ne repose que sur l'ignorance des faits; il n'a jamais abordé l'esclavage de près, et jamais il ne l'a étudié dans tous ses détails. Ceux qui portent la même accusation, et qui prétendent avoir vu et visité, font preuve qu'ils manquent de l'esprit d'observation et de comparaison qui amène à faire comprendre les causes génératrices des effets; l'homme le plus simple comprendra

que les mêmes causes dans les mêmes circonstances produisent les mêmes effets. Mais si les causes sont les mêmes, les circonstances différentes et les effets différents, il comprendra que la différence des effets tient aux circonstances, et non aux causes.

La législation sur les esclaves dans la Louisiane est restée ce qu'elle était du temps que la Louisiane était une colonie française. Par la description que j'ai faite de la Louisiane, on connaît le développement de l'agriculture et des arts mécaniques qui s'y rattachent; s'écartant de cette ancienne législation, le gouvernement français, par une conduite toujours incertaine, a ébranlé la confiance dans la propriété, donné à l'esclave des idées d'indépendance qui l'excitent à la révolte, le poussent à refuser de travailler; par l'intervention constante et tracassière du pouvoir entre le maître et l'esclave, on a rompu le lien d'affection qui les unissait; l'esclave ne voit plus qu'un ennemi dans l'homme qu'il regardait comme son chef de famille, et le maître ne voit plus dans l'esclave qu'il élève avec soin qu'une vipère qu'il réchauffe dans son sein.

Pourquoi ces dispositions que j'ai rencontrées à la Martinique et à la Guadeloupe n'existent-elles pas à la Louisiane? pourquoi n'existent-elles pas dans l'état du Mississipi, dans celui du Missouri, dans celui de l'Arkansas, de l'Alabama, etc.? Dans toutes ces contrées le maître possède sur ses esclaves le même droit qu'un père possède sur ses enfants; et l'autorité ne vient pas exciter sans cesse le fils contre le père, ou le père contre le fils. Serait-il possible en France qu'un ménage ou une famille pussent rester en paix, si sans aucun sujet, sans aucune plainte, un procureur du roi venait interroger la femme en l'absence du mari, les enfants en l'absence du père; leur déclarant qu'ils ont des droits que lui, magistrat, est chargé de faire valoir, qu'ils n'ont qu'à déclarer si le père de famille a quelques torts, que lui, magistrat, va de suite y mettre ordre? Si ces visites se renouvelaient tous les jours, je défie qu'il y ait une famille qui pût conserver la bonne harmonie. Voilà cependant le moyen inventé par le gouvernement français pour maintenir la bonne intelligence entre le maître et l'esclave.

Ces visites des magistrats non seulement ont troublé la bonne harmonie, mais encore détruit toute discipline; supposons que, pour conserver la discipline parmi les soldats, le gouvernement ordonne à des magistrats de se transporter toutes les semaines dans chaque caserne, dans chaque compagnie, d'interroger les soldats, de leur demander quelles sont les plaintes qu'ils ont à faire sur leurs officiers, sur leur colonel, que les magistrats vont leur faire rendre justice, qu'ils peuvent les soustraire au pouvoir de leurs officiers: j'en appelle à tous ceux qui ont servi, pourrait-on diriger au bout d'un mois un pareil régiment?

J'ai trouvé une analogie extraordinaire entre la discipline militaire et la discipline qui maintient les esclaves dans la subordination; seulement je déclare que la discipline pour les esclaves est plus douce et plus paternelle; dans tous les pays le soldat est traité plus sévèrement que l'esclave, nous pourrons en prendre pour preuve la peine de mort. Un soldat qui lève la main sur son supérieur est condamné à mort; pour que la condamnation à mort de l'esclave

ait lieu, il faut que les coups qu'il a donnés à son maître aient produit effusion de sang; la loi de discipline pour les esclaves est donc bien moins sévère que celle pour les militaires français.

Tout le monde comprend que le système d'esclavage ne peut subsister sans une rigoureuse discipline, mais ce que tout le monde ne comprend pas, c'est que, pour maintenir la discipline, il faut que le droit de punir appartienne à celui qui dirige l'homme; autrement, si celui qui dirige est obligé de porter plainte à un autre homme pour faire punir, quand même dans ce cas la punition serait plus forte, elle n'aurait pas le même résultat, elle n'inspirerait plus le même respect pour celui qui commande et autant de crainte pour le châtiment qui frappe immédiatement après la désobéissance. C'est l'instantanéité de la punition, beaucoup plus que son importance, qui est nécessaire au maintien de la discipline; c'est l'idée de leur dépendance absolue de la puissance paternelle, beaucoup plus que la réalité de cette dépendance, qui maintient les enfants dans la soumission à l'égard du père; et le pouvoir conjugal lui-

même n'a d'autre valeur que celle que les femmes y attachent. Mais que l'on charge des magistrats de détruire ces idées de dépendance absolue de la femme, de l'enfant, du soldat et de l'esclave, en les plaçant constamment entre le mari, le père, l'officier et le maître; et tout système qui reposera sur le mariage, la famille, l'armée ou l'esclavage, ne tardera pas à être renversé, parce que le pouvoir du père ou l'union des époux auront été brisés, et que la discipline pour le soldat et pour l'esclave aura été détruite par la présence répétée du magistrat.

Si les colonies étaient entièrement indépendantes de la France, le système de constitution de la propriété changerait immédiatement; ce changement serait amené par la force des choses elles-mêmes, attendu que les colonies, ne s'occupant que d'elles, seraient obligées d'exister sur leurs propres ressources. Dans leur dépendance de la France, il n'en est pas ainsi : les capitaux tendent toujours à s'écouler vers la métropole, et jamais à venir de la métropole aux colonies. La loi d'expropriation aura

sans aucun doute un effet funeste ; cependant, pour le diminuer, on doit donner au moins six ans avant que cette loi ne soit mise à exécution, et pour que les colons aient le temps, soit de jouir des améliorations faites, soit de faire des économies pour se liquider. La justice veut qu'on les place dans les conditions où ils étaient il y a quinze ans ; qu'on donne de la stabilité à leur propriété, et qu'on donne à leurs produits une première place sur le marché de France : autrement le délai serait dérisoire, puisqu'on leur dirait : Vous avez eu six ans pour économiser sur vos revenus et payer des dettes contractées sous la foi des anciennes lois ; et en même temps, par des menaces d'émancipation, on anéantirait leur crédit, et, par une concurrence désastreuse, on détruirait toute la valeur de leurs revenus. Dans tous les cas, je regarde qu'il y a une grande erreur à vouloir que la constitution de la propriété aux colonies soit établie sur les mêmes bases que celle de France ; on ne peut pas même dire aujourd'hui que ce système soit mauvais, rien ne le prouve ; loin de là, les colonies ont pris un immense développement, étaient floris-

santes et ont joui d'un grand crédit, jusqu'à l'époque où l'émancipation est devenue menaçante par la formation des sociétés d'abolition.

Si donc l'agriculture n'est pas en voie de prospérité, si la fabrication n'adopte pas les moyens de perfectionnement que les sciences et les arts découvrent tous les jours, il ne faut en accuser ni le système d'*esclavage*, ni la constitution de la propriété, ni l'apathie prétendue des colons; il ne faut en accuser que la maladresse et l'ignorance des hommes qui veulent tout régenter du fond de leur cabinet, et se laissent conduire par le parti abolitioniste qui, à son tour dirigé par l'Angleterre, pousse de tous ses efforts nos colonies dans le précipice. La France, non contente d'ébranler le principe de la propriété et de proposer des lois subversives de la prospérité des colonies, d'écraser leur crédit par ces deux moyens, vient encore leur faire la concurrence la plus injuste et la plus niaise pour ses intérêts qu'il soit possible d'imaginer. Les colonies ne peuvent produire avantageusement que du sucre, et elles sont forcées de vendre ce sucre en France; d'autre part, elles ne

peuvent tirer que de France les produits et les marchandises fabriquées qu'elles consomment; en cela, les colonies sont à peu près dans la même situation que tous nos autres départements, qui ne peuvent recevoir de produits étrangers et ne peuvent exporter certains produits indispensables aux besoins du pays; il résulte de cette position que tout l'argent que les colonies retirent de leurs produits est échangé contre des produits français, et que l'argent déboursé pour le paiement des sucres reste en France, aussi bien que celui déboursé pour le paiement des vins du département de la Côte-d'Or. Anéantir la culture des colonies en favorisant une culture rivale dans plusieurs départements français, c'est perdre sans compensation toute la valeur des produits coloniaux, car les terres qui fourniront du sucre de betterave ne fourniront pas de blé; la récolte du blé sera remplacée par la récolte de la betterave, et il n'y aura pas de bénéfices; mais la culture ne pouvant être remplacée par aucune autre, il y aura une perte sans compensation, et cette perte sera de cinquante millions de francs annuellement. Il sera extrêmement

difficile d'éviter la fraude sur les sucres de betterave, et, en supposant les colonies détruites, on peut dire hardiment que l'impôt sera diminué de moitié par les fraudes et les frais de perception. Pendant vingt ans le sucre de betterave n'a été soumis à aucun droit ; il en est résulté une grande perte pour le trésor ; et par la baisse des prix, résultat de la concurrence, les colonies ont également perdu des sommes considérables. N'y avait-il pas une grande, une immense injustice à frapper nos sucres des colonies d'un droit énorme, et à ne faire supporter aucun droit au sucre indigène, puisque les colonies, pour leurs productions et leur consommation, sont placées dans la même catégorie que les autres départements français ? La France en masse ne se serait-elle pas levée pour chasser les députés qui auraient proposé de frapper d'un droit de circulation de 25 francs toutes les barriques de vin qui sortiraient du département de la Côte-d'Or, et de ne charger d'aucun droit les vins des autres départements ? Eh bien, ce qu'on n'aurait pas osé proposer sur les vins d'un département, parce qu'immédiatement tout le monde en aurait

compris l'absurdité, on n'a pas hésité à l'appliquer aux colonies en faveur du sucre indigène ; si l'injustice est sans égale, la maladresse est tout aussi grande. Quel résultat peut-on espérer? Sans aucun doute le triomphe du sucre indigène doit entraîner la destruction des colonies; par cette destruction, la France perdra au moins vingt millions d'impôts et cinquante millions sur sa production générale; un débouché de quatre-vingts millions sera fermé à ses exportations, quinze mille de nos meilleurs matelots seront sans ouvrage, les pêcheries de Terre-Neuve détruites, notre marine et nos ports de mer ruinés ; la faute de nos hommes d'état qui soutiennent un pareil projet est encore plus forte que leur injustice.

M. A. Guéroult nous dit qu'une rénovation fondamentale doit tout rétablir; je prédis tout le contraire, que la moindre rénovation fera encore descendre nos colonies, et que la simple annonce d'une rénovation fondamentale les renversera de fond en comble. Ici on voit la vérité de ce que je disais il n'y a qu'un instant : embarrassé de ses principes de liberté en même temps qu'éclairé en partie par l'expérience mal-

heureuse de l'Angleterre, et cependant obligé de conclure parce qu'il ne peut rester en route, M. Guéroult propose une rénovation fondamentale, laissant à qui voudra se mettre dans l'embarras le soin d'expliquer comment on opérera cette rénovation. Par là, M. Guéroult se tire d'affaire ; mais à la fin de sa brochure, les lecteurs n'en sont pas plus avancés, et les législateurs en sont un peu plus embarrassés.

La dignité d'académicien, les fonctions de rapporteur de la commission d'abolition me font un devoir de parler de M. de Tocqueville. Comme observateur, cet écrivain est loin de mériter toute la confiance du public.

Dans son rapport à la chambre des députés en 1839, M. de Tocqueville, parlant de l'opinion des personnes qui considèrent que l'état d'esclavage est préférable pour les ouvriers à l'état de liberté, nous dit : « La commission n'a pas, Dieu merci, à réfuter ces fausses et odieuses doctrines, parce que l'Europe les a depuis longtemps flétries. » Je retrouve ici M. de Tocqueville ce qu'il est partout, esprit superficiel, affectant de la profondeur, mettant des mots

en place d'idées, et, quand il se sent incapable de soutenir une thèse, annonçant que le procès est gagné.

Ainsi M. de Tocqueville, mettant son opinion à la place de l'opinion de l'Europe, déclare que les doctrines de l'esclavage sont flétries. De l'Europe de M. de Tocqueville, nous sommes obligés de retrancher toute la Russie, toute la Pologne, toute la Turquie, et les différentes provinces qui avoisinent ces empires. La France n'a pas prononcé son jugement, l'Espagne et la Hollande ne veulent pas de l'abolition, et l'Angleterre ne compte des abolitionistes en majorité que par la raison que l'abolition de l'esclavage dans les Indes occidentales est le seul moyen d'assurer la suprématie de l'Angleterre sur la France. L'assertion de M. de Tocqueville n'est donc pas vraie, l'Europe n'a pas flétri les doctrines de l'esclavage, et pas même l'Angleterre, l'alliée des abolitionistes français, puisqu'elle conserve plusieurs millions d'esclaves dans les Indes occidentales. Un petit raisonnement de l'honorable rapporteur n'aurait donc pas été inutile pour appuyer son assertion.

Un peu plus loin, M. de Tocqueville ajoute avec un aplomb admirable que l'esclavage rend toute instruction impossible ; il dit cela avec tant d'assurance, qu'il est capable de désarçonner l'homme doué de la plus heureuse mémoire. En vérité, c'est à n'y rien comprendre. Qu'un député ignore complètement son histoire ancienne au point de venir déclarer que l'esclavage rend toute instruction impossible, à la rigueur cela peut passer et n'est pas bien étonnant ; mais qu'un académicien, un des quarante hommes d'esprit de France, avance une pareille erreur, c'est trop fort ; il n'y a pas un écolier de quatrième qui n'ait assez lu de Suétone et de Plutarque pour savoir que l'esclavage fut le moyen le plus efficace que les Romains employèrent pour développer l'intelligence des barbares. Et les quelques hommes instruits de la race esclave dont j'ai donné les noms prouvent combien, chez les anciens, l'esclavage a été favorable à l'instruction. Sans aucun doute il y a chez M. de Tocqueville un manque sans égal de réflexion, car on ne peut lui supposer une ignorance aussi profonde de l'histoire ancienne. Il ajoute un

peu plus loin que le christianisme est impossible avec l'esclavage. Dans mon livre sur le droit divin j'ai victorieusement démontré combien cette seconde assertion est en opposition avec la vérité ; mais nous voilà donc obligés, si nous adoptons l'idée originale de M. de Tocqueville, de déclarer que saint Pierre et saint Paul n'étaient pas chrétiens, que le Christ et Dieu le père, qui a donné ses commandements à Moïse sur le mont Sinaï, sont en dehors de la religion chrétienne ? Telle sera la conséquence forcée de l'assertion de M. de Tocqueville. Un peu plus loin, il dit : « Que le nègre est placé par l'esclavage dans une lutte perpétuelle avec le besoin de spiritualiser son ame et d'épurer sa volonté, de rehausser sa dignité morale, de sentir la responsabilité de ses propres actes. » Ce pathos philosophique moderne, que je soutiens incompréhensible pour trente-trois millions de Français, y compris les trois quarts de la chambre des députés, est complètement en dehors des idées et de l'intelligence du nègre.

Maintenant je demande comment, lorsqu'on est revêtu de fonctions aussi graves que celles de député,

on peut venir à la tribune nationale débiter de pareilles histoires? L'Américain qui lit nos journaux juge de la France par ses députés, et il juge les députés par leurs actions ; or, quand il les voit débiter gravement de pareilles folies, il ne peut les prendre que pour des hommes sans réflexion. Qu'on soit bien convaincu que la déconsidération générale qui poursuit les Français à l'étranger tient à une réunion de faits parmi lesquels on peut classer celui que j'indique comme un des plus importants.

Enfin, pour terminer, M. de Tocqueville vient nous dire : « Que les colons n'ont pas le droit d'être admis au bénéfice de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, parce que l'homme n'a jamais eu le droit de posséder l'homme, *et que le fait de la possession a toujours été et est encore illégitime.* » Une telle opinion n'a rien qui m'étonne de la part des abolitionistes, elle est la conséquence directe et forcée du principe de liberté et d'égalité pour tous les hommes; elle est très logique avec le principe et marche de front avec les conséquences tirées par les égalitaires, qui regardent que l'homme

n'a jamais eu le droit de diviser la terre, *et que le fait de sa possession a toujours été et est encore illégitime.* Ces deux sectes veulent arriver à la liberté et à l'égalité de l'homme, les égalitaires en détruisant l'esclavage de la terre, les abolitionistes en se contentant de détruire l'esclavage de l'homme. J'ai déjà démontré, livre 9, chapitre VI, que les égalitaires étaient seuls dans le vrai, car une fois l'esclavage de la terre renversé, l'esclavage de l'homme tombe de lui-même, parce qu'il est sans but, sans intérêt, tandis que jamais on ne détruira l'esclavage de l'homme, tant que subsistera l'esclavage ou partage de la terre.

Une propriété quelconque ne peut être conférée à un individu qu'au détriment de la liberté et de l'égalité de tous les autres; par conséquent, si on prend pour base le principe de liberté et d'égalité, et si l'on n'admet ni le droit de prescription, ni le droit de possession, aucune propriété ne peut être légitime par le fait même de son opposition au principe. Se trouvant tous dans cette position, les sociétés de MM. Cabet et V. de Broglie ne doivent donc

offrir aucune indemnité. Du moment qu'on invoquera la légitimité de la propriété, et qu'on voudra la faire reposer immédiatement sur le principe, la prescription et une possession de quatre mille ans sous l'influence des lois divines et humaines ne pourront être invoquées ni par les propriétaires de la terre, ni par les propriétaires de l'homme ; car tous les deux sont dans la même position, tous les deux possèdent illégitimement, puisque, comme je viens de le dire, leur possession est en opposition au principe. L'anéantissement de toute propriété est donc la conséquence inévitable des opinions de messieurs Tocqueville, Isambert, V. de Broglie et Cabet.

Entre ces deux opinions, si j'étais obligé de faire un choix, si la chambre était obligée d'opter, je choisirais et j'engagerais à adopter l'opinion de M. Cabet, comme la plus rationnelle, comme celle qui nous mènerait à un but quelconque, nous ferait souffrir moins longtemps, et nous ramènerait le plus promptement à un état normal. En fait de sottises révolutionnaires, j'ai toujours préféré les Montagnards aux Girondins.

Mais si la chambre reconnaît qu'il n'y a pas de société possible sans lois et sans confiance dans la garantie offerte par la loi; si elle reconnaît qu'une possession de bonne foi de trente ans établit un droit de prescription indestructible, elle doit vigoureusement flétrir une opinion si absurde, qu'elle tend positivement à détruire un droit de propriété, dont l'origine, à la vérité, se perd dans la nuit des temps, mais qui est fondé positivement, depuis quatre mille ans, sur toutes les lois divines et humaines. Et les colons qui se refuseront à toute transaction amiable, auront droit à une indemnité réelle pour la cession qu'ils feront au gouvernement de leurs esclaves, de leurs usines, de leurs terres et de leurs troupeaux. A cet égard qu'ils soient bien tranquilles, car on ne peut refuser de traiter avec eux dans ces conditions, sans commettre une spoliation qui n'a pas d'exemple dans l'histoire des nations.

Considérée dans ses rapports avec les lois qui nous régissent, la proposition de M. de Tocqueville est en dehors de toute vérité; considérée sous le rapport de ses conséquences, cette proposition doit

amener la destruction de tout droit pour toute espèce de propriété. Considérée sous le point de vue d'humanité, elle est inqualifiable, puisqu'elle doit amener la destruction et le massacre de la population blanche dans les colonies. Si M. de Tocqueville, rapporteur de la commission, avait lu et compris l'ouvrage de M. de Tocqueville, auteur de la *Démocratie aux Etats-Unis*, sans aucun doute il ne serait pas venu faire un rapport dont le résultat infaillible, s'il était accepté, serait, selon cet écrivain, de renouveler dans les Antilles les scènes atroces de Saint-Domingue et celles qui ont ensanglanté la France en 1793. Voici ce que nous dit l'écrivain : « Partout où les blancs ont été les plus « puissants, ils ont tenu les nègres dans l'avilisse- « ment et dans l'esclavage ; partout où les nègres « ont été les plus forts, *ils ont détruit les blancs* ; « c'est le seul compte qui se soit jamais ouvert entre « les deux races. »

Le public peut maintenant apprécier à sa juste valeur le député rapporteur, sous quatre points de vue différents ; comme raisonneur, comme homme

instruit, comme observateur et comme législateur. Peut-on penser, sans découragement, que M. de Tocqueville ait le droit de mettre un poids dans la balance, lorsqu'on procède à la confection des lois ?

La plupart des écrivains abolitionistes ont écrit sur les colonies, dominés par un faux principe, sans appréciation juste de la nature des hommes dont ils s'occupaient, sans examen des produits naturels du pays et sans connaître les avantages que les colonies procuraient à la France; de là, nécessairement, ont surgi une masse d'écrits opposés, d'idées et d'opinions différentes, parmi lesquels l'opinion du législateur et celle du citoyen ont peine à faire un choix.

Je ne dirai pas, comme M. de Tocqueville, que la question de principe est jugée en ma faveur; mais j'avoue cependant que je crois avoir si positivement et si simplement démontré que l'esclavage était de droit naturel, que je ne doute pas un instant de la victoire.

J'ai déjà expliqué la nature du nègre tel que je l'ai rencontré aux Etats-Unis d'Amérique ; le nègre

des Antilles est un peu plus gai et un peu plus rusé; mais on retrouve chez lui même amour pour l'oisiveté et le vagabondage. Généralement le nègre est bon, et cependant on le voit, pour des actes sans valeur, commettre des crimes inexplicables autrement que par la faiblesse de son intelligence. Voici deux faits connus dans toute la Martinique et qui sont parfaitement dans sa nature. Une femme qui n'avait que deux ou trois domestiques préférait les gronder à les faire fouetter ; un de ses nègres, au contraire, préférait être fouetté à être grondé : un jour donc que sa maîtresse le grondait, il alla chercher un couteau et l'égorgea ainsi qu'une négresse qui se trouvait présente et qui voulait défendre sa maîtresse; ensuite il alla immédiatement se livrer à la justice. Interrogé sur la raison qui l'avait engagé à commettre ce crime, si ce n'était pas parce que sa maîtresse l'avait fait fouetter, il répondit que non, mais que sa maîtresse babillait trop, que c'était pour cela et non pour une autre raison qu'il l'avait tuée.

Un propriétaire dont l'atelier était depuis peu de temps ravagé par le poison, découvrit le coupable

et lui demanda par quelle raison il avait agi ainsi. Vous souvenez-vous, dit le nègre, d'une petite distribution d'argent que vous avez faite à vos esclaves un jour que vous étiez content? Sur la réponse affirmative du maître, le nègre ajouta : Vous ne m'avez rien donné, et c'est pour cela que j'ai empoisonné mes camarades et vos bestiaux. Mais malheureux, dit le maître, pourquoi ne m'as-tu pas demandé? tu sais que je ne t'ai jamais rien refusé, et que je t'aimais plus que les autres. Eh bien! oui, cher maître, répondit le nègre, mais que voulez-vous? c'est comme cela, c'est vous qui avez fait le mal.

Ces faits et une foule d'autres semblables qu'il est inutile de rapporter, sont parfaitement dans la nature du nègre; en citant ceux-ci, je ne prétends point dire qu'il soit vindicatif et cruel, il n'en est rien; il est essentiellement bon et dévoué à son maître. Je veux seulement faire comprendre combien sont faibles les raisons qui peuvent le porter à commettre les plus grands crimes, et la naïveté effrayante avec laquelle il les avoue; ce dont on ne peut se

rendre compte que par la faiblesse de sa raison et de son intelligence. On peut dire du nègre des Antilles ce que j'ai déjà dit du nègre des Etats-Unis : son esclavage ne lui est point à charge, car si cela lui convient, il peut aisément mettre de côté tous les ans une somme de deux cent cinquante à trois cents francs; il gagne moins que le nègre de la Louisiane, mais d'un autre côté, sa liberté lui coûte moins cher; un nègre qui coûte quatre mille francs à la Nouvelle-Orléans, ne vaut que quinze cents francs à la Martinique, ce qui donne à l'esclave la facilité de se racheter par une économie de cinq ou six ans. J'ai vu des négresses porter des bijoux, des madras et des chemises brodées pour une somme égale, au moins, à celle qu'on exigerait d'elles pour leur rançon, et qui ne voulaient pas se défaire de leurs bijoux pour obtenir leur liberté. Il est à la connaissance de tous ceux qui ont visité les colonies que beaucoup de nègres et de négresses possèdent une somme supérieure à celle qu'il leur faudrait pour acquérir leur liberté et ne veulent pas sortir d'esclavage. La race des nègres est complètement distincte de la race des

blancs ; leur intelligence est très faible ; ils sont incapables de réflexions sérieuses, ils comprennent leur infériorité vis à vis du blanc, et seront toujours prêts à se soumettre à la première sommation ; ils ne se révolteront presque jamais, poussés par des conseils qui viendront d'hommes de leur espèce ; le nègre n'obéit pas volontiers à un autre nègre, il faut être blanc pour exercer une certaine influence sur son esprit. Le blanc est positivement pour lui un être d'une création supérieure.

Récapitulons les différentes questions que j'ai traitées jusqu'ici :

1° Sur le bonheur matériel : les abolitionistes sont d'accord avec moi que, sous ce point de vue, la condition des esclaves est supérieure à celle des ouvriers français ;

2° Pour le bonheur moral : j'ai démontré que la tranquillité de l'ame découlait naturellement du bonheur matériel dont jouissait l'ouvrier ; or, la tranquillité de l'ame est le plus haut point du bonheur moral ; l'esclavage présentant au nègre une plus grande somme de bonheur matériel, lui présente

donc aussi une plus grande somme de bonheur moral que l'état de liberté ;

3° Les abolitionistes disent que l'esclavage est contraire à la loi naturelle : je leur ai démontré que l'esclavage n'était qu'une conséquence de l'organisation humaine, c'est à dire de la loi naturelle, qu'il était en accord avec toutes les autres lois de la création et formait, par cet accord, le complément de l'harmonie universelle ;

4° Les abolitionistes disent que l'esclavage est contraire à la religion chrétienne : leur échec sur ce terrain ne le cède en rien à celui qu'ils ont éprouvé sur le terrain de la loi naturelle ;

5° M. de Tocqueville, au nom de la commission, prétend que l'esclavage est contraire à l'instruction. J'engage M. de Tocqueville à s'informer près du premier élève de quatrième qu'il rencontrera, du degré d'instruction des esclaves chez les anciens ; pour les modernes, je l'engage à jeter un regard sur les Australiens, les Indiens, les Américains et les Africains libres ; reportant ensuite son attention sur les

nègres esclaves d'Amérique, je le prie de me dire de quel côté est l'instruction ;

6° Enfin, en établissant une comparaison entre les ouvriers esclaves des anciens et des modernes avec les ouvriers libres, j'ai démontré que les ouvriers esclaves étaient supérieurs aux ouvriers libres dans les travaux de même espèce ; et par des états de situation incontestables, j'ai prouvé que la misère et la dégradation physique et morale de l'ouvrier augmentaient en raison directe des progrès de l'industrie et de la liberté.

Toutes les questions précédentes ayant été résolues en faveur de l'esclavage, je vais examiner si, par un autre système de travail et en affranchissant les esclaves, on peut obtenir en faveur de cette race d'hommes une amélioration matérielle et morale, un progrès pour la civilisation et un avantage pour la métropole.

Je ne puis m'empêcher cependant de faire l'observation qu'il me semble bien ridicule d'agiter une semblable question en faveur des nègres qui ne manquent de rien, immédiatement après avoir dé-

crit la misère de nos ouvriers qui manquent de tout. Nos premiers soins, nos secours les plus prompts ne devraient-ils pas être pour ceux qui sont malheureux, qui d'ailleurs sont nos frères et appartiennent à la même race ? Si je consens à porter le combat sur ce terrain, c'est pour ne laisser aucun refuge aux abolitionistes, et faire comprendre à tous les Français que le système d'abolition, devenu pour les Anglais un levier pour s'emparer de l'empire des mers, ne doit présenter que désastres pour la France, pour les colonies et pour les esclaves qu'il doit de nouveau plonger dans la barbarie.

—

CHAPITRE III.

Familles françaises.

CHAPITRE III.

—

Antilles françaises.

Après avoir examiné le système de travail qui existe dans les colonies françaises sous le point de vue de la liberté, de l'humanité et de la civilisation, nous allons envisager ces colonies sous le point de vue de leur utilité pour la métropole.

Le commerce est une source de richesses pour une

nation, et la richesse est le moyen le plus énergique de conserver sa puissance et son indépendance. Si la France veut conserver son rang, elle doit donc protéger son commerce par tous les moyens en son pouvoir.

Le commerce français se divise en commerce de terre et commerce maritime.

Le mouvement commercial, pour le commerce de terre, s'est élevé, en 1839, à 500 millions de francs.

Le mouvement commercial, pour le commerce maritime, s'est élevé, en 1839, à un milliard 413 millions !!

Le commerce maritime est trois fois aussi considérable que le commerce de terre, c'est donc surtout son commerce maritime que la France doit protéger de toutes ses forces.

On va comprendre, par les courtes explications qui suivent, que c'est à nos colonies que nous devons le développement de notre marine; et je vais démontrer que la destruction de nos colonies doit amener la destruction de la plus grande partie de

notre marine et infailliblement, comme conséquence, la destruction de notre commerce maritime; enfin, l'affaiblissement de la France au point de la faire descendre au rang d'une puissance de second ordre.

Le commerce maritime exécute ses opérations avec vingt et une nations différentes, et nous devons tenir à nos relations d'amitié avec ces nations précisément en raison de leur importance commerciale et de la certitude que nous avons de les conserver.

Les Etats-Unis marchent en première ligne, et le mouvement commercial de ces peuples avec la France fut en 1839 de 303 millions de francs.

Dans la même année, l'Angleterre vint pour un mouvement de 258 millions de francs.

Au troisième rang, précédant toutes les autres nations, les colonies françaises viennent offrir à la France un mouvement de 171 millions de francs !!

Ainsi les colonies françaises diminuées de Saint-Domingue, Sainte-Lucie, Tabago, Grenade, la Dominique, l'Ile-de-France, vexées de toutes les façons par des ministres qui les ont sacrifiées constamment,

lorsqu'il leur a fallu un appoint d'abolitionistes pour obtenir la majorité à la chambre des députés, gouvernées au rebours du sens commun par une bureaucratie inhabile, qui ne comprend rien à leurs nécessités et à leurs besoins, mises en péril sur leur existence par une société livrée à l'Angleterre, procurent encore à la France un mouvement commercial de 471 millions ! Elles occupent le troisième rang dans le commerce maritime et dépassent toutes les autres puissances continentales du premier ordre. Voilà le commerce que nos amis les Anglais, et leurs alliés les abolitionistes français, veulent détruire ; voilà le diamant que ces philanthropes veulent séparer de la couronne de France !

Nous allons voir que, sous d'autres points de vue, nos colonies nous sont bien plus précieuses encore par des avantages qu'elles nous offrent au delà de tous ceux que ne peut nous procurer aucune puissance étrangère.

Les douanes perçoivent sur toutes les marchandises qui entrent en France des droits qui, en 1839, pour les provenances des Etats-Unis, de l'Angle-

terre et des états Sardes, se sont élevés à la somme de 25 millions 899 mille francs. Et sur les importations des colonies françaises, dans la même année, la douane a perçu une somme de trente millions de francs. Les colonies françaises, à elles seules, ont donc versé au trésor de l'état une somme égale à celle versée par les trois puissances qui tiennent le premier rang dans nos relations commerciales étrangères.

Nous avons reconnu que notre commerce maritime, en raison de son importance, méritait d'être soutenu par tous les moyens dont la France peut disposer; or, la France ne peut protéger son commerce maritime sans marine militaire, et elle ne peut avoir de marine militaire sans matelots. Il ne suffit pas que les navires de la marine royale soient au complet, il faut encore qu'il y ait des matelots exercés, prêts à former de nouveaux équipages en cas de guerre; il en faut encore d'autres prêts à remplacer ceux qui sont en activité dans le cas d'un désastre. On doit donc favoriser le plus possible les moyens qui peuvent nous entretenir, sans dépenses pour

l'état, une pépinière de matelots exercés, où nous trouverons au besoin des sujets pour former de suite de nouveaux équipages si cela est nécessaire, et des matelots pour remplacer ceux qui auraient été victimes des chances de la guerre. Sous ce point de vue nous devons ménager avec un soin tout particulier les peuples dont les relations commerciales fournissent plus d'occupation et de travail à notre marine marchande; car ce sont véritablement ces peuples qui, sans dépenses pour la France, entretiennent des matelots exercés, toujours prêts à entrer dans la marine royale.

M. C. Dupin a fait un travail pour l'année 1834, dans lequel il a réduit à une lieue la distance parcourue par chaque vaisseau en multipliant le tonnage par la distance; il a trouvé que les vingt et une nations qui ont commercé avec la France ont fourni à la marine française un transport de 271 millions 585 mille tonneaux pour une lieue, et que les colonies ont fourni à la marine française, dans la même année, un transport de 267 millions 231 mille tonneaux pour une lieue.

Voilà donc nos colonies qui sous ce rapport fournissent à elles seules la moitié du tonnage qui occupe la marine française. Le calcul fait par M. Ch. Dupin est le seul juste, car sous le rapport de l'occupation donnée à notre marine, un bâtiment de 500 tonneaux qui aurait porté des vins de Malaga à Marseille ne pourrait être comparé à un autre bâtiment de 500 tonneaux qui aurait porté des sucres de Bourbon à Marseille : tous deux, à la vérité, seront portés sur les registres de la douane pour un tonnage de 500 tonneaux ; mais si on faisait le relevé des journées de travail pour les équipages et les bâtiments, on trouverait d'un côté dix jours de navigation et de travail, et de l'autre dix fois autant ; la seule manière de faire ce calcul juste, est donc celle adoptée par M. Charles Dupin, en multipliant le tonnage par la distance parcourue, et en réduisant toute distance parcourue à une lieue. Ce calcul démontre mathématiquement que les colonies françaises seules occupent la moitié de toute notre marine marchande ; et c'est précisément dans cette navigation que sont engagés nos matelots les plus capables

et les plus vigoureux. Il nous mène à conclure que non seulement nous devons aux colonies l'entretien et l'existence de moitié de tous nos matelots, mais encore une grande partie du mouvement maritime de nos ports de mer. Le magnifique littoral que nous possédons depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, de Nice à Perpignan tire une partie de son existence du travail fourni par nos colonies; que l'on ferme les débouchés des colonies aux ports de mer et aux matelots, et nous ne tarderons pas à voir nos plus belles villes maritimes tomber en décadence; la moitié de notre population maritime sans ouvrage et sans pain, se rejetant sur l'autre moitié qui s'occupe du cabotage et de la navigation étrangère, viendra, par la concurrence des bras, diminuer les salaires, et ils tomberont tous dans la misère et le besoin. Enfin, nos pêcheries de Terre-Neuve seront forcées de s'arrêter, puisque les trois cinquièmes de leur pêche sont exportés dans les colonies. Maintenant, je vais essayer de faire comprendre que si la population du littoral de l'Océan et de la Méditerranée trouve dans le commerce colonial une grande partie

des ressources nécessaires à son existence, l'agriculture et la fabrique françaises y trouvent des débouchés qui ne peuvent être fermés sans mettre en péril la tranquillité du pays.

Les colonies tirent de France, tous les ans, environ 4,000 mulets, deux millions 500 mille kil. de viande salée, 74 mille kil. d'extrait de viandes, 268 mille kil. de graisse et saindoux, un million 89 mille kil. de beurre, huit millions 400 mille kil. de farine de froment, un million 250 mille kil. de maïs, un million 690 mille kil. de pommes de terre, un million 68 mille kil. d'huile d'olive, trois millions de pièces de feuillard, quatre millions de tuiles, 247 mille kil. de noir animal, 42 mille kil. d'ognons, 53 millions de kil. de sel marin, 630 mille kil. de chandelles, un million 250 mille litres de cidre, plus de quinze millions de litres de vin, 460 mille litres de bière, 137 mille litres d'eau de vie, 423 mille kil. de poterie, 194 mille kil. de faïence, 216 mille kil. de toile écrue, 68 mille kil. de toile teinte ou imprimée, 540 mille kil. de percale ou calicots, 12 mille kil. de bonneterie, 122 mille kil.

de peaux ouvrées, 383 mille kil. de cordages, 564 mille kil. d'ouvrages en fer, industrie parisienne; 24 mille kil. d'ouvrages en fer-blanc et en plomb, industrie parisienne; 510 kil. d'or travaillé, industrie parisienne; 41 mille kil. d'habillements confectionnés, industrie parisienne, etc., etc., etc.

Qu'on suppose un instant que le débouché des colonies est fermé à l'agriculture et à la fabrique; ces produits qui s'exportaient, restant sur place, encombreront le marché, feront baisser la valeur de tous les autres; ou bien, refluant sur les autres départements, ils entreront en concurrence avec ceux qui remplissent déjà ces marchés, et par les quantités amoncelées forceront l'abaissement des prix; les frais de transport de tous les produits, jusque dans les ports de mer, seront perdus pour les voituriers si les marchandises restent sur place, ou viendront encore en diminuer la valeur pour le producteur, s'il faut les transporter dans d'autres départements. Ce ne serait certainement pas sans mettre en péril l'ordre et la tranquillité publics qu'on pourrait arrêter un débouché aussi important; ce ne serait pas sans at-

teindre vivement la fortune de la France qu'on anéantirait un revenu de quarante millions de francs; ce ne serait pas sans danger pour sa grandeur et sa prospérité qu'on détruirait moitié de sa marine; et je le répète, c'est ce qui arrivera infailliblement sans qu'aucun effort humain puisse l'empêcher, le jour où, par un moyen quelconque, on aura détruit la production dans les colonies. Et ne voyons-nous pas déjà nos navires marchands relever de Montevideo à la Martinique pour y trouver du fret, quitter les marchés de la Nouvelle-Orléans pour trouver du chargement dans les Antilles? La production de ces îles était en progrès depuis vingt ans au point qu'elle avait décuplé : la marine, par instinct, avait suivi ce mouvement de progrès; l'impulsion première, si difficile à donner, existait; et si depuis dix ans l'impéritie de nos hommes d'état abolitionistes, l'ignorance de nos pairs et de nos députés sur cette question n'étaient venues paralyser cette impulsion, en mettant en péril l'existence de nos colonies, le mouvement commercial avec elles serait, sans aucun doute, aujourd'hui de quatre cents millions; nos pro-

duits y trouveraient un débouché de deux cents millions, les droits de douane seraient élevés de quatre-vingts millions, et, au lieu de quinze mille matelots employés par les colonies, y compris ceux de la pêche de Terre-Neuve, dont le débouché principal est sur les colonies, nous en aurions trente mille ; les armateurs auraient bien trouvé le moyen d'attirer sur leurs bâtiments la quantité d'hommes qui leur était nécessaire pour compléter leurs équipages, et, ainsi, auraient formé quinze mille matelots pour la marine française.

En 1789, le général Pamphile Lacroix fit faire, pour cette année, un relevé du registre des douanes de Saint-Domingue. Pendant cette année, la France exporta à Saint-Domingue pour 400 millions de livres en produits de ses manufactures ou de son sol! Quelle obligation et quelle reconnaissance le commerce, l'agriculture et la fabrique de France ne doivent-ils pas avoir pour Grégoire, Brissot, Condorcet, Pétion de Villeneuve, qui ont tant contribué à nous faire perdre cette magnifique possession? En 1789, Saint-Domingue consommait des produits

français pour 400 millions de livres, et fournissait à notre marine 284 millions de tonneaux pour une lieue, c'est à dire 12 millions de tonneaux, au delà de ce que nous ont fourni, en 1834, d'après le calcul de M. Dupin, les vingt et une nations avec lesquelles nous commerçons aujourd'hui.

Tressons donc des couronnes à messieurs les chefs de la société d'abolition, élevons-leur des statues, et unissons-nous à eux pour porter le dernier coup à notre marine, à notre commerce et à notre agriculture, en détruisant ce qui nous reste de nos anciennes colonies; il est inutile d'aller chercher ailleurs les causes de la décadence de la marine française, elles sont uniquement les mêmes que celles qui ont détruit la marine espagnole, la perte de ses colonies.

Je me suis efforcé d'exposer, le plus simplement et le plus clairement possible, la situation de la France avec ses colonies, afin de bien faire comprendre le lien qui les unissait. Je crois, en agissant ainsi, avoir fait beaucoup mieux la critique de nos économistes politiques qui ont essayé de dé-

montrer qu'elles étaient à charge à la France, que si je m'étais occupé à faire la critique de leurs ouvrages ; il aurait fallu, dans ce cas, entrer dans des examens de principes fastidieux pour le lecteur, et qui seraient restés incompris par le grand nombre, qui n'a jamais voulu s'astreindre à regarder comme une science la peine que se sont donnée certains individus, notamment J. B. Say et de Sismondi, pour embrouiller et rendre incompréhensibles les choses les plus simples. J'ai donné au lecteur un échantillon de la manière de raisonner de M. de Sismondi qui s'est rencontré sur ma route ; par celui-là, qui est un des plus fameux, on peut juger des autres.

Je vais terminer ce chapitre sur l'importance des colonies en démontrant que le mouvement ascendant ou le mouvement de décroissance de notre marine marchande, qui entraîne avec elle forcément notre marine militaire, est causé par la prospérité ou la décadence de nos colonies.

Dans ses entreprises, le commerçant s'attend à supporter des pertes, mais il y veut apercevoir un

terme et fixer un maximum. Lorsqu'il fait construire un navire, il le destine ordinairement à faire des expéditions chez les nations étrangères, pour en retirer de grands bénéfices ; et dans le cas où ces expéditions pourraient ne pas être favorables, il désire être assuré à l'avance d'avoir certains marchés sur lesquels il n'a rien à redouter de la concurrence étrangère ; il veut donc avoir en perspective l'exploitation des marchés étrangers qui peuvent lui faire espérer des bénéfices incertains, mais considérables, et aussi être assuré de marchés qui lui appartiennent exclusivement, qui lui présentent des bénéfices moins grands, mais plus certains, et sur lesquels il peut faire sa retraite s'il n'a pas réussi sur les marchés étrangers. Les colonies sont là, en quelque sorte, pour servir de fiche de consolation à l'armateur qui n'a pas été heureux ; *c'est la poire pour la soif* du commerce maritime. De là il résulte que, si nos colonies peuvent occuper cinq cents navires à trois mâts, les armateurs feront construire en plus cinq cents autres navires à trois mâts, et ces mille navires feront concurremment le commerce

des colonies et de l'étranger, passant alternativement d'une place à l'autre; mais si, au lieu de cinq cents navires à trois mâts, nos colonies pouvaient en occuper mille, les armateurs ayant un travail assuré pour cette quantité feront immédiatement construire mille autres navires de plus, pour faire, concurremment avec les mille premiers navires, le commerce, soit avec les colonies, soit avec les peuples étrangers. Maintenant on comprend aisément que le meilleur moyen de doubler notre marine marchande et le nombre des matelots est de doubler la masse de produits des colonies, de protéger le développement de leur agriculture. Laissant aux armateurs le soin de trouver des hommes et de former des matelots pour monter leurs navires, que le gouvernement s'occupe seulement de favoriser la production des colonies, qu'il présente des transports et du travail, le commerce saura bien trouver le moyen de l'exécuter.

J'ai souvent entendu accuser nos armateurs de ne pas être aussi entreprenants que les armateurs anglais; ce que je viens de dire en indique suffisam-

ment la cause ; l'Angleterre possède d'immenses colonies sur tous les points du globe ; leurs marchés appartiennent exclusivement à la marine anglaise, tous leurs produits sont transportés par les vaisseaux anglais ; tous les ans le gouvernement anglais fonde de nouvelles colonies, établit de nouveaux comptoirs, et par là il prépare constamment du travail et du fret à sa marine. Si les armateurs anglais sont entreprenants, c'est parce que leur gouvernement leur a préparé du travail pour occuper leurs navires.

Je désirerais profiter de cette circonstance pour détruire une fausse opinion qui veut faire retomber l'infériorité numérique de notre marine sur la timidité de nos armateurs, sur le peu de goût des Français pour l'état de marin, tandis qu'on ne devrait en accuser que des ministres inhabiles qui, par leurs fausses manœuvres, détruisent la production, et par conséquent anéantissent le travail de la marine : or, les armateurs peuvent-ils faire construire des navires, entretenir des matelots, quand il n'y a rien à transporter ? Y aurait-il des diligences s'il n'y avait pas de voyageurs ?

En faisant prospérer ses colonies, la France en retirerait donc d'immenses avantages sous tous les rapports; si nous possédions encore Saint-Domingue, Tabago, Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique et l'Ile-de-France, le mouvement commercial de la France avec ses colonies dépasserait un milliard. C'est cette source de richesses qui a fait la puissance de la marine française sous Louis XIV, sous Louis XV et sous Louis XVI. Aujourd'hui il nous reste dans les Indes occidentales la Martinique, la Guadeloupe et Cayenne; au delà du cap de Bonne-Espérance, l'île Bourbon; c'est bien peu, et cependant, loin de tirer tout le parti que nous devrions de ces colonies, nous employons tous les moyens possibles pour les détruire. Les abolitionistes les battent en brèche tous les jours depuis dix ans, et par l'inquiétude qu'ils ont fini par inspirer aux colons, le progrès s'est arrêté, les améliorations ont cessé, le travail même n'est pas moitié de ce qu'il devrait être; car avec les seules colonies qui nous restent encore, si on les avait, je ne dis pas favorisées, mais si on leur avait donné seulement ce qui

leur appartient selon la justice, la France en retirerait aujourd'hui un avantage double de celui qu'elle en retire. A l'appui de ce que j'avance, voici un passage du rapport du capitaine Frietz, commandant le navire la *Zilia*, au ministre de la marine :

« Nos colonies, si malheureuses qu'elles soient, sont encore ce que la France possède de mieux pour la navigation commerciale. En effet, où aller ailleurs? Pour moi, je ne saurais le dire. J'ai souvent été dans des ports étrangers, États-Unis d'Amérique, Brésil, et, tout récemment encore, à Fernambuco. Eh bien! j'ai été obligé, à chaque fois, de relever sur lest, et d'aller chercher un fret dans nos colonies. Là du moins j'ai chargé, tantôt bien, tantôt mal; mais depuis vingt-trois ans que je fréquente nos colonies, je n'ai jamais vu de misère semblable à celle qui y règne maintenant. »

Le capitaine Nouvel, du port de Bordeaux, dans son rapport au ministre sur le même sujet, s'exprime ainsi : « Quand on a visité nos colonies et reconnu les ressources immenses que ces belles contrées, malgré leur exiguité, offrent à la métropole et à son

commerce, on ne peut que déplorer leur sort, puisqu'il est subordonné aux décisions d'hommes qui ne les connaissent que très imparfaitement, et par de faux renseignements. »

CHAPITRE IV.

—

Antilles françaises.

Les abolitionistes acharnés à la destruction de nos colonies, après avoir crié bien haut qu'ils ne réclamaient qu'au nom de l'humanité, craignant d'être battus sur ce point, ou voulant augmenter le nombre de leurs partisans, ont prétendu que l'émancipation serait profitable aux maîtres et à la France, en tri-

plant les productions ; pour le démontrer, ils ont assimilé les idées et les besoins du nègre, sur la terre des colonies, aux idées et aux besoins du blanc européen ; et, comparant ensuite le travail du nègre à celui du blanc, ils ont démontré que le blanc travaillait trois fois plus que le nègre, ce qui est inexact ; ensuite, attribuant cette différence de travail, non point à la nature de l'homme, mais à sa position d'esclave, ils ont conclu que le nègre une fois en état de liberté travaillerait trois fois plus que dans l'état d'esclavage. D'une pareille conclusion, ils firent ressortir en effet de grands avantages pour le maître et pour la France, puisque la production étant trois plus forte, le mouvement commercial devait être nécessairement trois fois plus considérable. En vain on leur a répondu qu'ils se trompaient, que la différence tenait à la nature et non à la position de cette espèce d'hommes, que Saint-Domingue fournissait une démonstration suffisante ; ils ont persisté, et par suite de l'insouciance des colons à ne répondre à aucune des calomnies répandues contre eux, à aucune des niaiseries débitées contre leur système

de travail, les sociétés d'abolition ont pris un tel développement qu'ils reconnaissent aujourd'hui avec effroi que leur fortune et leur existence sont dans un grand péril.

On a donné le nom de travail libre, sans distinction, à celui que fait l'homme qui n'est pas en état d'esclavage. En commençant mon ouvrage, j'ai fait l'observation que la plupart des discussions venaient de ne pas s'entendre sur la valeur des mots; par cette raison, avant d'entrer en matière, je veux définir celui-là.

Lorsque l'on dit : l'homme est né pour le travail, cela est juste, si l'on veut exprimer que, pour satisfaire aux besoins de son organisation, l'homme, en général, est obligé de travailler; mais si par là on veut exprimer que l'homme doit aimer le travail, on se trompe; l'homme est né ayant le goût de ne rien faire et de la paresse au suprême degré; jamais il ne travaille qu'avec l'idée que le travail de quelques années lui permettra de ne rien faire pendant un temps plus long; partout où la nature a tout fait pour l'homme, où le travail de l'homme est inutile

pour qu'il obtienne des moyens d'existence, on a vu l'homme libre croupir dans l'oisiveté. Réellement il ne peut exister de travail libre que dans les pays où la nature fournit d'elle-même tous les moyens d'existence à l'homme ; dans toutes les autres circonstances le travail n'est pas libre, puisqu'il est forcé pour la conservation de l'être : cependant je consens à nommer travail libre celui de tout homme qui n'est pas dans l'esclavage, en faisant une distinction ; je nomme travail libre, de première position, celui qu'un homme exécute sur sa propriété, sur son métier, ou avec ses outils sur une matière qui lui appartient ; je nomme travail libre, de deuxième position, celui d'un homme amené et renfermé dans un cercle quelconque, dont il ne peut plus sortir, en raison des difficultés légales ou naturelles auxquelles il est soumis, et qui, ne pouvant acheter une propriété par une raison quelconque, exercer aucune industrie faute de crédit, d'outils, ou pour toute autre cause, est obligé d'aller trouver un autre homme et de lui dire : donnez-moi de l'ouvrage, parce que j'ai besoin de manger ; alors le propriétaire de la terre lui

donne une pioche et le force à cultiver des cannes à sucre comme dans l'île d'Antigue ; et il faut que cet esclave de la veille, affranchi du jour, prenne la pioche ou la charrue et achève de tracer le sillon qu'il avait commencé la veille, car il ne peut faire autrement sans mourir de faim. N'est-ce point une dérision de nommer ce système travail libre? J'ai déjà démontré qu'en Europe il n'avait fait que des malheureux ; dans un instant nous allons voir qu'il a eu les mêmes résultats dans certaines colonies anglaises d'Amérique où il n'existe que depuis trois ans.

Saint-Domingue aurait du suffire pour démontrer que le travail libre de la première position ne produirait que ce qui était strictement nécessaire à l'existence de l'homme qui préfèrerait toujours au travail, le repos qui lui procurait sans fatigue une jouissance supérieure à celle qu'il pourrait tenir du produit de ce travail. Les philanthropes essayèrent de rejeter les causes de la décadence de Saint-Domingue sur des circonstances particulières, ne voulant admettre ni la nature du climat, ni l'espèce d'hommes comme ayant exercé un effet quelconque

sur cette décadence. Un nouvel essai fut tenté à la Jamaïque : il a produit les mêmes résultats, malgré l'influence exercée par un clergé nombreux, par des versements d'argent considérables pour encourager et soutenir l'agriculture, et par la volonté forte d'une puissance qui a une main de fer pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Le nègre rendu à la liberté s'est retiré dans les bois, ou bien, quand il est resté sur les habitations, il n'a consenti à travailler qu'à prix d'or, pouvant gagner en un jour de quoi vivre et se reposer toute la semaine. Ces résultats qui, par l'oisiveté et la paresse, ramèneront promptement ces populations à l'état de barbarie, sont loin d'être favorables au système d'abolition ; aussi, fuyant ce terrain qui leur est défavorable, les sociétés d'abolition viennent opposer l'existence des îles Saint-Christophe, de la Barbade et Antigue, dont la production n'a pas diminué depuis l'émancipation ; on croit même que le produit du travail est plus grand aujourd'hui qu'avant l'émancipation, non point que la production ait augmenté, elle est restée la même, mais parce que le nombre des bras employés à l'a-

griculture est moins considérable; d'où il résulte que le travail libre de la deuxième position, qui est celui qui existe dans ces îles, produirait plus que le travail de l'esclave.

Le travail libre de la deuxième position est en effet celui qui force les ouvriers anglais et français à travailler seize et dix-huit heures sur vingt-quatre sous peine de mourir de faim; il est par conséquent très naturel qu'il donne à Antigue, à la Barbade et à Saint-Christophe les mêmes résultats qu'en Europe, et un produit plus considérable que le travail de l'esclavage; le seul remède que l'on propose donc pour rétablir la production dans les Antilles anglaises est de ramener le système de travail de la Jamaïque, de Sainte-Lucie, de Grenade, de Cayenne, etc., qui appartient à la première position, au système du travail d'Antigue, qui appartient à la seconde position, c'est à dire de réunir sur une surface une telle quantité d'ouvriers agriculteurs, qu'ils ne puissent vivre sans se mettre à la solde des planteurs, qui seuls seront possesseurs de la terre. C'est, comme je l'ai déjà dit, rétablir l'escla-

vage de l'homme par l'esclavage de la terre, et celui-là est bien autrement rigoureux que l'autre, car le maître, dans ce genre de servitude, n'a aucun intérêt à la conservation de la vie ou de la santé de son esclave, et comme il est tenu en respect par les canons du gouvernement, le maître lui dit : tu n'auras que tel salaire ; et un jour il lui dira, comme nous l'explique Victor Considérant : Il n'y a plus pour toi que demi-salaire, que quart de salaire; et enfin, comme l'Anglais a dit à l'Irlandais : Il n'y a plus pour toi de salaire. Tel est le genre de liberté et de bonheur que la philanthropie anglaise prépare à l'ouvrier noir.

A l'appui de ce que j'avance, je vais invoquer un témoignage que ne pourront récuser les sociétés d'abolition, c'est l'enquête qui a eu lieu en 1840 par ordre du parlement britannique au sujet d'une pétition adressée par la compagnie des Indes orientales à la chambre des lords et à la chambre des communes pour réclamer la réduction des droits actuellement imposés sur les denrées coloniales provenant de l'Inde anglaise ; cette enquête a été imprimée en

1841 par l'imprimerie royale, sous le patronage du baron Duperré, dont on ne révoquera pas en doute les sentiments de bienveillance en faveur des abolitionistes anglo-français.

Avant de donner ces dépositions, dont l'importance est immense en raison de la source abolitioniste dont elles partent, je vais dire deux mots de la Trinidad, qui se trouve dans une position tout exceptionnelle. Les terres de la Trinidad sont si fertiles, que les cannes, qui ne durent que deux ou trois ans dans les autres îles, durent vingt ans à la Trinidad, qu'on peut les couper indifféremment la première, la deuxième ou même la troisième année de leur pousse, sans que leur qualité soit altérée. Les travaux d'agriculture, par ces raisons, se réduisent à peu de chose, et le planteur, qui, afin d'obtenir la production de la quantité de cannes nécessaire pour obtenir un boucaut de sucre, n'a besoin que de sept journées d'ouvrier, peut bien payer la journée deux piastres par jour sans que le boucaut lui revienne à un prix trop élevé, tandis que le planteur de la Dominique, qui est obligé de payer 262 jour-

nées de travail pour obtenir la même quantité de canne, est obligé de renoncer à sa plantation, parce que les dépenses de journées de travail, quelque faibles qu'elles soient, absorberaient la valeur du produit. Cette explication fera comprendre que les produits de la Trinidad ont pu ne pas diminuer, quoique cette île présente au nègre les mêmes facilités que la Jamaïque pour se livrer à l'oisiveté, et cependant, malgré le prix énorme que les planteurs leur accordent, nous verrons qu'ils se plaignent de manquer d'ouvriers, et qu'ils sollicitent l'importation de nouveaux nègres d'Afrique sous le nom d'immigration, commerce que l'Angleterre fait en ce moment au vu et su de tous, mais qu'elle interdit assez brutalement aux bâtiments français, même à ceux commissionnés par notre gouvernement, témoin la *Sénégambie*. Mais ce n'est pas la traite que font les Anglais, c'est l'immigration qu'ils protègent. Cela me rappelle l'époque où on détruisit en France les droits réunis pour les remplacer par les contributions indirectes, et la gendarmerie de Paris, qui, détruite après les journées de juillet, a été remplacée

par la garde municipale ; il en est à peu de chose près de même entre la traite et l'immigration anglaise; seulement aujourd'hui il n'y a que les Anglais qui font l'immigration, ils ont défendu aux Français de la faire.

Voici la déposition de M. Barkley, associé de la maison Davidson-Barkley et compagnie de Londres, devant la commission anglaise.

M. Barkley, qui vient de faire une tournée dans toutes les colonies anglaises des Indes occidentales, répond aux commissaires que, sans méconnaître la nature de l'homme, on ne peut espérer que dans un avenir fort éloigné, que cette population nègre affranchie travaille plus que ne l'exigent ses besoins ou ses désirs du moment, et que cette observation s'étend à toutes les colonies des Indes occidentales qui se trouvent dans les mêmes conditions que la Jamaïque(1) ; il dit qu'après l'émancipation *beaucoup de vieillards périrent faute des soins qu'ils recevaient pendant l'esclavage*. Lorsque les nègres

(1) Travail libre de première position.

peuvent être possesseurs d'une petite propriété, ils s'y retirent, et ne travaillent que pour se procurer quelques objets de luxe et de fantaisie. Dans un autre interrogatoire, M. Barkley déclare que depuis l'émancipation le travail des noirs a considérablement diminué dans toutes les colonies, et que l'on ne peut jamais y compter au moment où on en a le plus besoin. Numériquement la population est la même que du temps de l'esclavage, mais sa valeur productive est bien moindre; un renfort de travailleurs est indispensable. Le travail moyen de chaque noir est beaucoup au dessous d'une tâche, et un noir peut aisément faire plus d'une tâche par jour. Dans une habitation où il y avait soixante-dix nègres, M. Barkley n'a jamais pu obtenir plus de quatre jours de travail par semaine, chaque nègre ne faisant jamais plus d'une tâche par jour; souvent ses cannes séchaient sur pied faute de bras pour les récolter, d'autres fois il manquait de bras pour planter et pour sarcler; il est intéressé dans trente habitations qui ne font pas leurs frais; il déclare en outre que si l'on avait des moyens pour *forcer* le nègre au travail *libre*, les

Indes occidentales produiraient autant aujourd'hui qu'au temps de l'esclavage. Quant à la valeur des terres et des habitations à la Jamaïque, elle est presque nulle ; pendant l'apprentissage, on vendait encore des propriétés, mais depuis il n'a pas connaissance de ventes faites, si ce n'est la vente de l'habitation Hibbert, qui avait coûté 80,000 livres sterling et qui a été vendue 10,000. Il en est de même à la Guyane ; on ne lui offrait plus que 6,000 livres sterling d'une habitation dont il avait refusé 18,000. Du temps de l'esclavage, cette propriété rapportait 300 boucauts, aujourd'hui elle n'en rapporte plus que 70.

Déposition de M. Burnley (travail libre de première position).

Il dit que la toilette des négresses de la Trinidad est une véritable extravagance, que tous les nègres qui ont une petite propriété ne vont plus travailler sur les habitations, que les terres de cette colonie y sont d'une fertilité prodigieuse, que si les colons avaient suffisamment de travailleurs, ils pourraient à

eux seuls fournir du sucre pour la consommation de l'Angleterre ; qu'avant l'émancipation ils n'avaient pas suffisamment de bras, mais que depuis ils sont devenus plus rares, les nègres ayant quitté leurs ateliers et ne travaillant plus que selon que l'exigent leurs besoins et leurs plaisirs. Il déclare que le travail des nègres libres est positivement inférieur à celui des nègres esclaves. Quelques individus peuvent faire exception, mais celui de la masse est décidément inférieur, et il ne peut en être autrement, puisque le travail de deux jours d'un nègre peut suffire à son entretien pour toute la semaine. M. Burnley paie les ouvriers 54 sous par jour, leur donne par semaine un gallon de farine, deux livres de porc, quatre livres de morue, deux bouteilles de rhum, la jouissance d'une case, celle d'un jardin, le traitement médical pendant les maladies, et il n'a pu jusqu'à présent réussir à réunir sur ses plantations le nombre d'ouvriers nécessaire, ni aux époques des récoltes, ni à aucune autre époque de l'année. Il dit qu'on ne peut déterminer la quotité de la dépréciation des propriétés, parce qu'on ne peut vendre faute

d'acquéreur, parce qu'aucune vente, depuis l'émancipation, n'a été faite de bonne foi ; mais il pense que si le gouvernement favorisait fortement les immigrations, les propriétés reprendraient de la valeur, parce qu'il ne leur manque que des bras, la terre étant d'une fertilité prodigieuse.

Déposition de M. Nicholas Nugent (travail libre, deuxième position).

Les nègres d'Antigue ont acheté de petits lots de terre où ils travaillent pour eux ; ils ne reviennent sur les habitations que quand ils n'ont plus rien pour les occuper sur leurs terrains ; plus ils trouvent à se créer des ressources indépendantes, moins ils sont disposés à travailler pour le compte des autres. M. Nugent déclare qu'il considère que la cause principale du succès relatif que le système du travail libre a obtenu à Antigue est le résultat de l'*occupation de toutes les terres cultivables de cette île, et la nature du sol de la colonie qui ne permettait pas au nègre de se créer une existence entièrement indépendante.* Il déclare en outre que l'émancipation n'a

exercé aucune influence sur la valeur des propriétés à Antigue.

Déposition de M. Prescod (travail libre, deuxième position).

M. Prescod prétend que la population noire de la Barbade s'est améliorée depuis son émancipation, que la bonne volonté des noirs pour le mariage s'est un peu refroidie ; la population noire a *diminué* depuis l'apprentissage, un assez grand nombre d'enfants en bas âge *ont péri faute de soins suffisants*. M. Prescod exprime le désir que les négresses ne travaillent plus à la terre ; il se plaint que le propriétaire d'une habitation ait le droit de mettre à la porte l'ouvrier dont il n'est pas satisfait, il se plaint que les nègres *aient de la peine à trouver de l'occupation ailleurs que sur l'habitation où ils sont employés, attendu qu'il n'y a pas de terres disponibles dans la colonie, et que tous les ateliers sont au complet ;* enfin il se plaint que les noirs *ne peuvent acheter des terres parce qu'elles sont trop chères*. Il dit que l'émancipation n'a exercé aucune

influence sur la valeur des terres ; enfin il dit que l'émigration des noirs de la Barbade est *entravée par tant de formalités*, que les nègres ne peuvent réussir à sortir de la colonie s'ils ne sont assistés de quelqu'un dans leurs démarches ; d'autre part, un acte de la législature de l'île défend qu'aucun particulier ne s'occupe d'émigration sans une autorisation du gouverneur, qui n'en donne pas.

Déposition de M. Barret (travail libre, première position).

M. Barret accuse les propriétaires blancs de ne pas avoir voulu planter des cannes à la Jamaïque et d'avoir perdu la récolte de 1839 pour avoir le plaisir de dire que les nègres refusaient de travailler. Ce sont donc eux-mêmes qui ont perdu leurs récoltes. Il paraît que les habitants ont pris goût à ce genre de plaisir assez original, puisque la récolte de 1840 est inférieure à celle de 1839, celle de 1841 inférieure à celle de 1840 ; il en est de même de celle de 1842. En outre, M. Barret déclare : Que le nègre aime le travail ; cependant il

reconnaît que même les produits de la petite culture, ceux du jardinage, ont diminué. Cela peut sembler extraordinaire, car si le nègre aime le travail, les maîtres refusant de l'occuper à la grande culture, il a donc pu donner tout son temps à ses jardins, et la petite culture devrait être dans un état florissant; cependant, puisque cela n'est pas, j'en tire la preuve mathématique que le nègre n'a voulu travailler d'aucun côté, ni chez lui, ni chez les autres. La déposition de M. Barret démontre positivement le contraire de son assertion.

Déposition de M. Montgommery (Martin).

M. Montgommery ne connaît rien directement, il ne fait que répéter ce qu'il a lu dans les journaux ou publications officielles; il cite une lettre d'un habitant de la Barbade qui déclare qu'à la Trinidad les habitations d'un district ont augmenté. Cependant il refuse de donner cette lettre comme un document officiel; il déclare qu'il est abolitioniste; il cite des documents publiés par le gouverneur de la Guyane, Henry Light, qui annonce des ventes d'habitations à

des prix sortables. Nous verrons par les éclaircissements donnés par M. Waren, que, faute d'explications suffisantes, ces ventes ont été faites à des prix très inférieurs, M. Waren venant déclarer que la lettre de sir Henry Light n'a été écrite que pour appuyer des opinions qu'il affectionne beaucoup.

Nous trouvons dans le journal *the Times*, de la Guyane (1842), que la Guyane anglaise marche rapidement vers sa ruine.

Ce journal cite à l'appui de son assertion deux faits caractéristiques. L'habitation de Port-Mourant, qui, vers la fin de l'apprentissage, s'était vendue 35,000 livres sterling (877,787 fr.), vient de se vendre 6,510 liv. sterl. (173,334 fr.), cinq fois au dessous par conséquent du premier prix. L'habitation Enfield, à Berbice, qui avait été vendue en 1829, il y a treize ans, 29,000 liv. sterl. (625,000 fr.), s'est vendue récemment 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.), quatorze fois moins!

The Guiana attribue l'avilissement des propriétés au refus obstiné de travail, malgré l'élévation des salaires offerts aux noirs, et il ne voit d'autre re-

mède à un pareil état de choses que l'importation dans la colonie de nouveaux noirs pris sur la côte d'Afrique.

Le Commercial de la Martinique nous dit « : Il est une chose faite pour désoler les gourmets en liqueur du monde entier. Ce fameux rhum, dont la Jamaïque exportait tous les ans pour plusieurs millions, eh bien ! il faut se décider à s'en passer ! La colonie elle-même n'en fait plus assez pour sa consommation. On lui en porte en contrebande; et elle devient tributaire des étrangers pour un objet qu'elle faisait payer aux autres. »

Le *Journal de la Jamaïque*, de 1842, nous fait le tableau suivant de Démérari :

« Cette colonie, qui par l'extrême fertilité de son sol et la facilité de son exploitation promettait au moins de lutter plus longtemps que les autres contre les funestes effets du bill abolitioniste, est parvenue à un état de misère complète.

« Les travailleurs ne veulent plus y rien faire.

« Les navires s'en retournent en Angleterre sans chargements de denrées coloniales, et, qui plus est,

avec leurs mêmes cargaisons métropolitaines, qui n'ont pu trouver de placement sur les marchés de la colonie.

« Les magasins et les boutiques sont encombrés d'anciennes marchandises que personne n'a pu acheter.

« Une foule de commis sans emploi se trouvent sur le pavé.

« Les murs de la ville sont couverts d'affiches offrant en vente des habitations ou des portions d'habitation, à des prix dont la vileté n'est plus en rapport avec ceux qu'on pouvait encore obtenir il y a quelque temps.

« La force des choses a dû nécessairement amener des modifications dans la jurisprudence suivie par les tribunaux. Les juges viennent de décider que les 25 pour cent en sus du capital des lettres de change protestées ne sont plus acquis au créancier, et ne peuvent être recouvrés en justice.

« On pourrait tout aussi bien étendre, à l'égard du principal, les dispositions qui s'appliquent aux accessoires; bientôt, dans toutes nos colonies bri-

tanniques, une loi plus forte que toutes les lois, la nécessité, mettra le débiteur hors des atteintes de son créancier. »

Déposition de M. Waren (travail libre de première position).

Après ces notes de différents journaux des colonies, je reviens aux dépositions de l'enquête. En partant de la Guyane, M. Waren déclare que les frais se sont beaucoup accrus depuis l'émancipation et que les produits ont diminué énormément ; que sur une habitation où il avait été fait, en 1837, 340 boucauts de sucre, après l'émancipation on n'en faisait plus que 100 boucauts ; que sur l'habitation Sparta, à Essequibo, dans laquelle il a un intérêt, au lieu de 300 boucauts qu'on avait récoltés jusque alors, en 1839 on n'en avait récolté que 147 et on n'avait pas couvert les frais. La récolte de la Guyane en 1838, faite après l'émancipation, a été de 30,000 boucauts plus faible que celle de 1836, c'est à dire six treizièmes, et si les bras *n'avaient*

pas manqué à l'instant de la récolte, jamais on n'en aurait vu de plus belle que celle de 1838. L'atelier de M. Waren, pendant l'esclavage, se composait de 360 individus de tout âge et de tout sexe; le lendemain de l'émancipation il n'en comptait plus que 118; les autres ont été travailler ailleurs ou se sont rendus sur quelque point du vaste territoire de la Guyane, où ils mènent une existence *à peu près sauvage*. Une habitation sur laquelle résident deux cents noirs peut à peine avoir vingt travailleurs par jour. Sur une habitation où il y a 118 nègres, il peut obtenir au plus vingt tâches par jour : un homme peut aisément faire trois tâches (1). En 1838, M. Waren avait une récolte pour faire 500 boucauts; il ne put récolter des cannes que pour en faire 228, l'émancipation avait eu lieu avant la récolte. Depuis l'émancipation les nègres ont toujours *refusé* le travail, et cependant, pour avoir des ouvriers, il offrait une prime de 50 pour cent par tâche en sus de la tâche règlementaire. Ses voisins sont dans la même

(1) Il faut donc 118 nègres pour obtenir vingt tâches, qui correspondent au travail de sept hommes.

position; il dit qu'à moins qu'on n'*introduise* immédiatement un grand nombre de travailleurs à la Guyane, la production du sucre y décroîtra chaque année et finira par être réduite à rien. M. Waren donne quelques détails qui détruisent les allégations de M. Montgommery Martin, qui s'appuyait sur un rapport de M. Henry Light, gouverneur. Il dit que l'habitation Zélandia a été vendue à la vérité le même prix pour lequel elle avait été achetée, mais il ajoute que le propriétaire l'avait trouvée dans le plus mauvais état, et y avait fait d'énormes dépenses pour la remonter. L'habitation de Windsor-Forest a été vendue 42,000 livres sterling; mais durant l'esclavage elle produisait 20,000 livres sterling de revenu, et valait au moins 100,000 livres sterling. Il déclare que la diminution de prix des habitations a diminué depuis l'émancipation, et il cite encore plusieurs exemples qui viennent confirmer ce qu'il avance. Je vais passer à la déposition de M. Mac-Queen; cette déposition est importante et par ses détails, et par le caractère du déposant, que les membres de la commission considèrent comme ayant

profondément étudié les besoins du commerce de l'empire britannique.

Déposition de M. Mac Queen.

Il déclare que le luxe est beaucoup trop grand, que les nègres ont satisfait à ce luxe avec des *épargnes faites au temps de l'esclavage*. En Angleterre, dit-il, l'ouvrier industrieux qui est parvenu à amasser quelques économies craint avant tout de les voir diminuer ; il travaille sans cesse à les augmenter, en même temps qu'il cherche à accroître son bien-être ; il n'en est pas de même de la population noire, qui n'amasse pas pour améliorer sa situation, mais pour se procurer quelques jouissances momentanées qui flattent sa vanité. Ainsi vous voyez les négresses employer à leur toilette les étoffes les plus élégantes, les nègres boire du porter et du vin de Champagne, les plus pauvres familles servir sur leur table des mets fins et dispendieux; peut-on croire que jamais ces extravagances tournent au profit du travail et de la prospérité commune ? M. Mac Queen dit qu'il a passé quatre mois dans les Antilles anglaises depuis

la déclaration de la loi de l'apprentissage, que la situation des choses à cette époque était bien mauvaise, quoique le mal ne fût pas encore aussi évident qu'il l'est devenu depuis. Il est pour ainsi dire *impossible d'obtenir des nègres un travail suivi et régulier;* ils n'obéissent qu'à leur fantaisie ; ils travaillent un jour, se reposent l'autre, et quittent l'habitation où ils ont commencé leur besogne si on leur offre ailleurs un prix plus élevé. Il y a quelques colonies qui en cela font exception à la règle générale, mais nulle part aujourd'hui la culture de la canne ne peut être conduite avec cette suite et ces soins constants qui lui sont indispensables. L'émancipation n'a pas produit les mêmes résultats à la Barbade, à Saint-Christophe et à Antigue (1), parce que là toutes *les terres cultivables ayant maîtres* et étant mises en valeur, ne permettaient pas aux nouveaux libres de se créer une existence *indépendante de leurs anciens maîtres ;* mais à la Jamaïque, à la Guyane, à la Trinidad, etc., qui se trouvaient

(1) Travail libre de deuxième position.

placées dans des conditions opposées (1), les choses n'ont pas marché de la même manière, et les difficultés de la situation sont bien plus grandes. M. Mac Queen possède une habitation à Tabago; il y avait autrefois soixante travailleurs, il a beaucoup de peine aujourd'hui à en réunir trente. Les revenus ont diminué dans une plus grande proportion que les travailleurs. Il possède à la Guyane une autre habitation; dans cet atelier deux cents agriculteurs lui sont nécessaires, il les avait autrefois; aujourd'hui il a bien de la peine à en réunir cinquante-cinq. Ces deux habitations sont placées dans les conditions les plus favorables, et elles présentent la moyenne de la situation actuelle. Partout la production a diminué dans la même proportion que le nombre des travailleurs. Il pense que le travail du nègre libre est plutôt inférieur qu'égal à celui du nègre esclave, attendu qu'il n'est ni aussi exact, ni aussi actif; d'ailleurs, ajoute-t-il, un fait désormais avéré, et qui, à défaut d'autres preuves, suffirait à lui seul pour éclairer la

(1) Travail libre de première position.

question, c'est la diminution des produits de toutes nos colonies des Indes occidentales. Aujourd'hui une habitation *produit moitié moins*, et les frais sont beaucoup plus considérables qu'autrefois.

M. Mac Queen donne, par sa correspondance, les résultats suivants sur les produits du travail libre à Tabago : L'habitation Lowlands, qui produisait jadis 300 boucauts, n'en récoltera pas 40 cette année; les habitations Buccoo, Anchinsceolh, Courland, qui produisaient autrefois chacune 300 boucauts, en récolteront à peine cette année : la première 80, la seconde 60, la troisième 120. Les habitations Goldengrove, Friendship et Cove, qui exportaient autrefois plus de mille tonneaux, n'en auront pas cent à expédier cette année. Toutes ces habitations étaient les plus florissantes du quartier; le reste n'est pas, malheureusement, dans une situation meilleure. Pendant l'apprentissage, la production a un peu diminué; *mais la décadence complète date de l'émancipation des noirs.*

M. Mac Queen donne la moyenne des exportations de sucre des colonies émancipées, dans la Grande-

Bretagne, depuis 1832 jusqu'à 1839 ; j'y joins l'année 1840 d'après le tableau des douanes anglaises, fourni par M. Montgommery Martin; M. Mac Queen déclare que c'est dans les archives parlementaires qu'il a puisé des documents complets sur cette question.

	Quintaux.	Quintaux.
En 1832, avant la publication de l'acte d'émancipation	4,157,368	4,157,368
1834, moyenne de l'apprentissage. . .	3,843,976	
1839, première année de travail libre .	2,822,872	
1840, deuxième année de travail libre .	2,210,226	2,210,226
Le travail libre a produit en moins .		1,947,142

CAFÉ. *Note de M. Mac Queen.*

En 1832, esclavage	25,042,583	25,042,583
1834, apprentissage	22,082,191	
1839, liberté	10,769,655	10,769,655
Le travail libre a produit en moins .		14,272,928

RHUM. *Relevé officiel de la douane.*

	Gallons (1).	Gallons.
Moyenne de 1814 à 1834, esclavage. . . .	5,571,842	5,571,842
Moyenne d'apprentissage.	4,845,224	
1840, liberté	3,780,959	3,780,959
Le travail libre a produit en moins .		1,799,883

(1) Le gallon impérial équivaut à 4 litres 54 centilitres.

M. Mac Queen déclare que la diminution totale est bien plus considérable, qu'il ne s'agit ici que des quantités importées dans la Grande-Bretagne et non des importations faites dans les colonies des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Nos colonies des Indes occidentales, dit-il, exportaient autrefois directement pour ces provinces des quantités considérables de sucre; depuis deux ans, elles ont en partie perdu ce débouché, parce que les colonies étrangères produisent maintenant à bien meilleur marché que nos colonies des Indes occidentales. Les habitants de l'Amérique anglaise du Nord, au lieu de prendre en retour du sucre, du rhum et du café, exigent de l'argent, et vont ensuite s'approvisionner de denrées coloniales à Cuba et à Porto-Rico; la quantité de sucre étranger introduite au Canada est extrêmement considérable et en chasse les produits de nos colonies.

Voici donc le résultat de l'émancipation pour les colonies; elles ont éprouvé, pour l'année 1840, une perte de récolte de un million dix-neuf cent quarante-sept mille quintaux de sucre. M. Layrle nous dit qu'en

1840, le sucre était à la Jamaïque de 40 à 45 francs le quintal.

Quatorze millions deux cent soixante et douze mille quintaux de café.

Un million sept cent quatre-vingt-dix mille gallons de rhum, un peu plus de huit millions de litres.

Je ne porte ici que la diminution des produits importés dans la Grande-Bretagne et non celle des produits importés dans les provinces anglaises du nord de l'Amérique; la perte est donc bien plus forte.

En 1841 la perte a été considérable, et aujourd'hui, en juillet 1842, les colonies émancipées sont dans un état de dépérissement incroyable.

En 1835 les droits de drawbacks, pour les sucres anglais réexportés, se sont élevés, en Angleterre, à la somme de 709,410 liv. sterl. En 1839 le remboursement ne s'est élevé qu'à 26, 397 liv. sterl.

M. Mac Queen déclare que cette production ne paye pas ses frais, et que si on ne réussit pas à la faire rentrer dans une voie plus normale, l'immense

capital qui s'y trouve engagé ne tardera pas à être absorbé. Les Européens, dit-il, disparaîtront alors de ces contrées et les abandonneront à la race noire, qui, ne possédant ni capital, ni industrie, ni crédit, finira par retomber dans la barbarie. Déjà un assez grand nombre de nos planteurs les plus habiles, et c'est un fait triste et grave que je crois important de faire connaître à la commission, ne voyant pour eux dans l'avenir que chances de ruine et de misère, ont quitté nos colonies et ont été offrir leurs services aux habitants de Porto-Rico et de Cuba. M. Mac Queen regarde que le péril le plus grand qui menace les Indes occidentales est encore à venir; que, quelle que soit leur détresse actuelle, elles peuvent encore en redouter une plus grande. Il dit que le jour où les sucres des Indes orientales arriveront à égalité sur les marchés d'Angleterre, ce sera le coup de mort pour les Indes occidentales qui, ne pouvant plus produire, deviendront ce qu'est devenue Saint-Domingue, une population misérable, sans capital, sans industrie, sans lumières; également incapable de tout progrès matériel ou moral. Il regarde

comme indubitable que la ruine de la culture, dans les Indes occidentales, doit entraîner la ruine du commerce d'exportation que l'Angleterre y fait aujourd'hui. A cet instant de l'enquête, voici la demande que firent les membres de la commission. Je vais la répéter littéralement ainsi que la réponse, et je les livre à la méditation de mes compatriotes.

D. « Vous pensez donc que ce serait assumer une terrible responsabilité que de prendre une mesure qui, de près ou de loin, pourrait entraîner la ruine de nos colonies occidentales? »

R. « Je le pense, et je l'ai toujours pensé; je crois que tout homme de sens doit à cet égard partager mes convictions. Il s'agit des intérêts les plus vitaux de notre pays, non pas seulement de l'anéantissement d'un énorme capital, de la destruction d'une magnifique industrie, de la ruine d'un immense commerce, mais de la perte ou de la conservation d'une des sources les plus fécondes de notre commerce maritime; car c'est la navigation des Indes occidentales qui a de tout temps fourni à notre flotte ses meilleurs et ses plus nombreux matelots; c'est à

elle, on peut le dire, *que nous devons l'empire des mers.*»

M. Mac Queen déclare que les possessions anglaises des Indes occidentales sont aujourd'hui, par le fait de l'émancipation, dans l'impossibilité de pouvoir soutenir la concurrence avec les possessions anglaises des Indes orientales, et qu'à leur tour les Indes orientales sont dans l'impossibilité de soutenir la lutte avec les Brésiliens et les Espagnols de Cuba et de Porto-Rico, qui, au moyen de l'esclavage, produisent davantage et à meilleur marché; que toute mesure qui tendrait à mettre en présence la culture des nègres libres et celle des esclaves serait aussi funeste à la cause nationale que favorable à la cause de l'esclavage.

En terminant sa déposition, M. Mac Queen dit qu'il ne sait qui pourrait acheter une propriété coloniale dans l'état où sont les choses; que des habitations ont été vendues à des prix dérisoires; que quelques uns de ses amis ont acheté pour dix mille livres sterling plusieurs propriétés qui pouvaient en valoir soixante mille avant l'émancipation, et qu'ils se re-

pentent en voyant l'anéantissement du capital qu'ils ont engagé ; enfin il ne peut établir de comparaison entre la valeur des habitations avant l'émancipation et celle qu'elles peuvent avoir aujourd'hui, ne pouvant assigner aucune valeur à des propriétés dont les frais absorbent le revenu.

Mon intention étant surtout de démontrer l'impossibilité d'obtenir du travail de la population émancipée, j'ai élagué des dépositions tout ce qui ne se rapportait pas à cette question. Si quelquefois je donne des notes sur la débauche et l'immoralité qui sont les fruits de l'émancipation, ce sera pour achever de prouver que les promesses des abolitionistes anglo-français ne doivent nous donner que des déceptions sur tous les points. Je vais maintenant passer aux rapports faits au ministre de la marine par les Français qui ont été chargés de missions spéciales pour étudier la question d'émancipation. Je laisserai de côté tout ce qui ne se rapporte pas au travail libre et à la production depuis l'émancipation. Ainsi tous les rapports faits jusqu'au milieu de 1838 sont généralement empreints d'un caractère de philanthropie qui nuit à la vérité,

et présentent des espérances qui n'ont point été réalisées; je prendrai les rapports qui disent ce qui existe, et rien dans ceux qui se perdent dans un avenir incertain, ou dans des observations sur ce qu'on aurait pu, ou sur ce qu'on aurait dû faire.

M. Guillet, commissaire de la marine, ordonnateur de la Guyane, envoyé pour étudier cette question, nous donne les détails suivants sur le travail libre dans la Guyane anglaise.

District de Démerary.

Avant l'émancipation définitive, l'habitation V... possédait 500 apprentis; depuis elle n'a pu en conserver que 180, parmi lesquels 40 coulis des grandes Indes. Elle produisait 800 boucauts de sucre, aujourd'hui elle en produit 400.

L'habitation B... ne produit plus rien, elle est en friche.

L'habitation R... et H... produisait, avant l'émancipation, 800 boucauts de sucre et 160 milliers de café; elle ne produit plus de café, et seulement 500 boucauts de sucre.

L'habitation G... D... produisait 275 boucauts de sucre et 30 milliers de café ; elle ne produit plus de café, et seulement 240 boucauts de sucre.

Une seule habitation a été annoncée à M. Guillet comme ayant conservé la même position : il n'a pu la visiter.

District d'Essequibo.

L'habitation G... produisait 200 boucauts, aujourd'hui elle ne produit plus rien.

L'habitation K... produisait autrefois 200 boucauts, aujourd'hui ses produits sont à peu près nuls.

L'habitation L... produisait autrefois 200 boucauts, aujourd'hui elle en produit 100.

L'habitation O..., qui produisait 185 boucauts, ne produit plus rien ; les ateliers ont refusé complètement de travailler après février 1839.

L'habitation P... produisait 400 boucauts avant l'émancipation, depuis elle n'en produit que 200.

L'habitation G... laisse en friche le tiers de ses plantations, faute d'ouvriers.

L'habitation M..., sur 130 ouvriers, ne peut ja-

mais en mettre, terme moyen, plus de trente à l'ouvrage. Le reste demeure inactif dans les cases : sur 220 acres on ne peut en cultiver que 100.

M. Guillet cite une seule habitation dans le district d'Essequibo qui, depuis le premier août 1838 jusqu'au premier avril 1839, s'est maintenue dans la même position, c'est l'habitation J..., dont les produits sont encore égaux à ceux du temps de l'esclavage. Malgré les avantages, dit-il, que l'on fait aux ouvriers, il arrive que la paresse ou la dissipation éloigne les travailleurs au moment même où leur présence est le plus nécessaire sur les travaux ; en sorte que les intérêts du propriétaire sont le plus souvent livrés au caprice du nègre, et que l'abandon même partiel du travail, au moment de la roulaison par exemple, peut occasionner de grandes pertes sur le montant des récoltes. Les nouveaux libres, loin d'apprécier leur condition favorable, en abusent à tous égards ; et tel planteur voit souvent toutes les cases de son habitation occupées, sans compter un seul homme au travail des champs.

Rapport de M. Dejean de la Bâtie.

En donnant le rapport de M. Dejean de la Bâtie chargé d'une mission à l'Ile Maurice, ancienne Ile de France, pour y étudier les effets de l'émancipation, le ministre de la marine a eu soin de mettre en note qu'il ne s'associait pas aux assertions et aux doctrines de l'écrivain. Et qu'importent les doctrines d'un écrivain, quand il donne une statistique et qu'il cite des faits? C'est sur eux que doit se former l'opinion et non sur celle qu'il émet. De deux choses l'une: les faits énoncés par M. de la Bâtie sont vrais ou ils sont faux; s'ils sont vrais, ils sont une condamnation à mort pour le système d'abolition; s'ils sont faux, le ministre est coupable et a manqué à tous ses devoirs en les faisant imprimer; mais il ne devait point faire insérer une note qui manque de franchise ou de fermeté, et chercher à jeter la défaveur sur un rapport dont il n'ose refuser l'insertion dans son recueil.

D'après une note fournie par le procureur général de l'Ile Maurice, voici le tableau que nous four-

nit M. Dejean de la Bâtie sur la moralité de cette île depuis que les esclaves ont été émancipés.

Assassinats et tentatives d'assassinats.		Viols.	
1837	2	1837	2
1838	5	1838	4
1839	8	1839	5

Vols avec violences sur les personnes.		Vols domestiques, de nuit, effraction.	
1835 et 1836	1	1836	52
1837	10	1837	72
1838	17	1838	107
1839	29	1839	103

Coups et blessures graves. Il y a eu seize affaires ; dans les quatre années précédentes, il n'y en avait eu que quinze.

Progression dans les affaires criminelles.		Progression dans les condamnations.	
1836	37	1836	41
1837	65	1837	57
1838	98	1838	105
1839	117	1839	126

Les affaires correctionnelles ont été en :

1836	187	1838	287
1837	197	1839	506

Lesquelles ont amené sur le banc des accusés 2,034 personnes et déterminé 1463 condamnations.

Les affaires de toute nature adressées au procureur de la reine ont été en :

1838, de . . . . . 1495 1839, de 2376

Quant aux affaires de simple police, pour voies de fait, vols, etc., il y en avait eu en :

1838. . . . . 906 1839. 2018

Le nombre des prévenus avait été en :

1838, de . . . . . 858 1839, de 2674

Le nombre des condamnés avait été en :

1838, de . . . . . 616 1839, de 2456

Il est à remarquer que cette statistique judiciaire ne présente pas le chiffre de tous les délits; ceux qui proviennent de difficultés entre le maître et le serviteur sont jugées par les magistrats stipendiaires dont les arrêts sont souverains et n'ont aucun rapport avec la justice de la reine. Le nombre des délits portés devant les magistrats stipendiaires, pour

les neuf derniers mois de l'année 1839, s'est élevé à 1176.

La liberté a été proclamée le premier avril 1839. Le mouvement de la prison criminelle pendant l'année 1839 est très curieux à observer.

DÉTENUS EN :

Janvier.	288	Juillet	383
Février.	275	Août	401
Mars.	294	Septembre	428
Avril.	290	Octobre	434
Mai	328	Novembre	395
Juin.	345	Décembre.	462

Une note du procureur général indique que dans ce nombre de prisonniers les condamnés de la justice de paix ne sont compris que jusqu'au mois de mai ; à cette époque ils ont été retirés de la prison et envoyés au bagne pour cause de l'*encombrement de la prison*. M. Ravel, commissaire civil à la rivière du Rempart, déclare qu'il n'y a pas de jour et d'heure pendant lesquels il ne reçoive plusieurs plaintes pour vol ou voies de fait, et que, s'il ne donnait tous ses soins à terminer ces affaires à l'amiable autant que

ses devoirs le lui permettent, les prisons depuis longtemps seraient insuffisantes!

RÉCAPITULATION.

Affaires.

Criminelles	117
Correctionnelles	566
Police	2018
Vols et voies de fait	2701

Accusés.

Assassinat	8
Viol	5
Vol avec violence sur les personnes	29
Vol de nuit avec effraction	103
Blessures graves	15
Correctionnel	3034
Police	2674

Condamnés.

Assises	126
Correctionnel	1463
Police	2456
Total des condamnés en 1839	4045

Dans ce nombre de quatre mille quarante-cinq condamnés, ne sont pas compris les condamnés par les magistrats stipendiaires. M. Dejean de la Bâtie ne nous donne pas le nombre d'affaires de ce genre;

mais en calculant le nombre de condamnés égal au nombre des affaires, nous ne nous trompons pas, car nous venons d'entendre M. Ravel, qui nous a dit que s'il n'arrangeait pas à l'amiable une grande partie des plaintes et dénonciations de vol qui lui sont faites, les prisons seraient insuffisantes. On peut donc porter à 1176 le nombre des condamnés par les magistrats stipendiaires, et nous avons alors un total de condamnés s'élevant à 5,221 sur une population de 70,000 nègres libérés ; en retranchant de cette population un tiers comme étant au dessous de quinze ans, il restera une population active de 52,000. Ainsi, le système d'abolition a donné pour résultat, la première année, la condamnation au bagne du dixième de la population affranchie, et les commissaires civils viennent déclarer que la justice est obligée en outre de transiger, parce que les prisons sont insuffisantes.

Voici ce que nous dit encore M. Ravel : « L'ivrognerie est poussée à un degré dont il est impossible de se faire une idée ; ce ne sont pas seulement les hommes qui s'en rendent coupables, les femmes les

auront bientôt égalés, si ce n'est surpassés ; de là les scènes les plus scandaleuses comme les plus obscènes, l'immoralité la plus cynique, le dévergondage le plus déhonté. Nos Indiens, qui ne connaissaient pas l'emploi de ces liqueurs, se livrent aux mêmes excès. » La statistique qui indique la quantité de gin et d'eau de vie introduite de l'extérieur et consommée à Maurice nous démontre la vérité des paroles de M. Ravel. D'ailleurs qui ne sait que l'oisiveté est la mère de tous les vices ? or, l'ivrognerie est la compagne inséparable de l'oisiveté et conduit à la démoralisation la plus complète.

Le peuple de Maurice a consommé en eau de vie et en gin, pendant les années :

1833	1834	1835	1836	1837	1838
veltes.	veltes.	veltes.	veltes.	veltes	veltes.
9,908	16,743	25,502	37,912	27,077	77,562

Outre cette effroyable consommation de liqueurs fortes venant de l'extérieur, on fabrique à Maurice une énorme quantité de rhum qui ne rapporte pas moins de 400,000 fr. de droits au gouvernement, et nous ne voyons pas que l'île Maurice, qui figure sur

le tableau des douanes anglaises fourni par M. Montgommery Martin pour la quantité de sucre qu'elle exporte dans la Grande-Bretagne, y figure pour un seul gallon de rhum.

M. Dejean de la Bâtie nous dit que, dès le 1er avril 1839, jour où commença la liberté, une partie des négresses quitta les habitations pour se rapprocher des villes et des lieux où elles pouvaient s'attendre à plus *de recherches et de profits*; et là, vivant en chambre, au milieu d'une population mâle augmentée d'un grand nombre de matelots, de soldats, d'étrangers et surtout d'Indiens, elles *spéculèrent à leur manière* sur la liberté que la loi leur a donnée. La conduite des négresses qui sont restées sur les ateliers n'est pas différente; les enfants dont elles se sont établies les gardiennes et les institutrices reçoivent dans ces lieux l'impression de toute sorte de vices. Quelle moralisation pourrait, en effet, résulter pour les jeunes filles de cette école de désordre qu'elles se sentent avec impatience destinées à continuer, où l'ivrognerie est presque toujours alliée à la débauche, où la débauche est lu-

crative, et où l'oisiveté rend tout à la fois cette infâme spéculation nécessaire et facile ? Quel exemple pour les garçons qui ajoutent à ce funeste apprentissage l'exercice continuel de la fraude, la pratique journalière du vol domestique et l'exemple du recel? Peut-on s'étonner avec cela de la multitude des crimes et des délits, de l'abandon des écoles gratuites, de l'éloignement que les négresses ont et inspirent à leurs filles pour le mariage ? Si le présent est tellement affligeant, malgré les efforts conjurés du gouvernement et la charité des citoyens, malgré les espérances qui soutiennent encore le zèle et les habitudes de travail récentes qui rendent tout possible, que peut-on attendre de l'avenir quand les dernières illusions auront fui avec les derniers moyens?

M. Dejean nous dit que sur 56,699 nègres valides affranchis, 11,041 seulement consentirent à travailler au mois et à l'année; que les 45,470 autres, plus 9,914 enfants et vieillards, sauf *la maraude*, *le vol*, *le recel et la prostitution* restent sans asile, sans moyens d'existence. Ce qui démontre la vérité

de ce qu'avance M. Dejean, c'est qu'après l'introduction de 24,576 cultivateurs indiens qui sont les meilleurs ouvriers de la colonie, les produits n'ont pas augmenté et n'ont fait que se maintenir. Sur environ soixante mille affranchis valides, il n'y en a donc que 11,000 qui travaillent. Voilà comme se sont réalisée les promesses de nos abolitionistes qui soutiennent qu'une fois libre, chaque nègre ferait trois fois autant d'ouvrage qu'un esclave. Quel mécompte dans l'île Maurice : loin de faire trois fois plus, ils font cinq fois moins !

Je vais terminer l'analyse des rapports recueillis et imprimés par les soins de M. le baron Duperré, par le rapport de M. Layrle, capitaine de corvette. Il dit, en parlant de la Jamaïque, que le terme moyen des récoltes de sucre, avant l'apprentissage, était, depuis 1822 jusqu'en 1834, de 90,000 boucauts, ci..... 90,000

En 1838, dernière année d'apprentissage, la recette fut de	68,500
1839, récolte préparée sous le régime d'apprentissage.	48,500
1840, récolte complètement due au travail libre	30,000
Le travail libre a produit deux tiers en moins, c'est à dire	60,000

CAFÉ.

En 1838, la récolte fut de		13,551,795
1839, id	8,897,421	
1840, un tiers de moins.		6,000,000
Le travail libre a donné plus de moitié en moins . . .		7,551,795

Voilà des résultats que personne ne peut nier, dit M. Layrle, ils se trouvent consignés partout; une si grande diminution dans les produits des deux dernières années était de nature à fixer mon attention ; j'ai dû en rechercher les causes, et je dois avouer que la vérité a tellement jailli de toutes parts, que je n'ai pas eu le mérite de la chercher longtemps. Il est arrivé ce que j'ai observé ailleurs, c'est que dès que les noirs n'ont plus été contraints à travailler, ils se sont abandonnés à leur paresse naturelle ; ils ont peu de besoins; le produit de leurs anciens terrains, les fruits de leurs jardins leur procurent bien au delà des salaires que les planteurs peuvent leur donner. Il y a à la Jamaïque d'immenses terrains qui n'appartiennent à personne, sur lesquels les noirs qui ne veulent plus rester sur une habitation peuvent trouver leur nourriture et même

de quoi satisfaire leurs autres besoins, car un paquet d'herbes, un fagot apporté au marché procure à celui qui l'a coupé une rémunération au dessus de tout salaire; d'autres achètent à vil prix des terres aux propriétaires ruinés, et s'y livrent à diverses cultures. Si l'on ajoute à cela l'éloignement des nègres pour le travail, on ne sera plus surpris de la diminution des produits. Dans le district de Saint-Thomas de l'est, il existe dix ou douze sucreries qui produisaient ordinairement 4,000 boucauts, et qui en 1839 n'ont donné ensemble que 350 boucauts (douze fois moins qu'au temps d'esclavage). La culture du café, qui exige cependant moins de travail, n'a pas été plus heureuse; le moment de la récolte étant celui des pluies, il est impossible de conserver les nègres à l'ouvrage. Les propriétaires font des sacrifices inouïs et ne parviennent pas toujours à sauver leurs produits. La diminution des cafés est dans une proportion plus considérable que celle des sucres. La législation ne peut rien contre l'état de choses que je viens de signaler, elle ne peut pas obliger les noirs à travailler.

Les propriétés n'ont plus de valeur; les papiers publics sont remplis chaque jour d'annonces de ventes qui ne s'effectuent jamais. Qui voudrait, en effet, dans l'état où se trouve la colonie, placer ses capitaux sur une propriété rurale que la force des choses obligerait peut-être à abandonner l'année suivante?

Il existe cependant une circonstance heureuse: la diminution des récoltes a fait hausser le prix du sucre; de 20 et 25 fr. le quintal, il est monté pour le planteur au prix de 40 et 45 fr. Mais cet état de choses, qui impose un énorme sacrifice aux ouvriers d'Angleterre, durera-t-il longtemps? ne sera-t-on pas obligé d'admettre les sucres étrangers, ou au moins ceux des Indes orientales? Si ces questions sont résolues en faveur de la métropole, les colonies anglaises sont perdues comme colonies à sucre. Les cafés ne présentent pas de chances plus heureuses; ils reviennent à la Jamaïque à 30 gourdes le quintal; à l'île de Cuba, la plus belle qualité ne dépasse pas 15 gourdes.

A la première inspection du pays, il serait facile de deviner, si on ne le savait déjà, que cette

terre a été en proie à de fâcheux évènements. En effet, on n'aperçoit nulle part aucune de ces améliorations, dans la résidence des noirs, que j'ai eu occasion de remarquer dans d'autres colonies ; loin de là : les anciennes et vilaines cases n'ont fait que péricliter depuis l'émancipation ; leur intérieur ne présente pas non plus ce confortable que j'ai trouvé ailleurs ; ni le luxe de la vie, ni le luxe des vêtements n'ont gagné les populations de la Jamaïque. M. Layrle termine son rapport sur la Jamaïque en disant que le travail libre, dont le résultat ne peut plus être douteux, fait pencher vers leur ruine les anciennes possessions à esclaves.

Parlant du sort de l'affranchi à Antigue, M. Layrle nous dit : « Si je jette mes regards sur le nègre, je le trouve malheureux (1). En effet, son existence est subordonnée à son travail, et ce travail doit être de tous les jours, de tous les instants; il n'a pas comme ses voisins, les affranchis des îles, des terres productives qui pourvoient abondamment à sa nour-

(1) Travail libre de deuxième position.

riture et à celle de sa famille, des fruits dont il trouve un bon prix sur les marchés; le ciel lui a refusé tout cela.

« Si, comme j'en ai acquis la certitude, le nègre à Antigue peut à peine faire face à ses besoins avec un schelling par jour (1 fr. 25 c.), lorsque les soins médicaux lui sont donnés gratis, que le logement ne lui coûte rien, que ses parents vieux ou infirmes ne sont pour lui l'objet d'aucune dépense, que deviendra-t-il lorsque le prix des sucres abaissé, un jour sur les marchés de la mère patrie à un chiffre satisfaisant pour les classes souffrantes de l'Angleterre, obligera le planteur à cesser ses libéralités, et, je dis plus, à réduire les salaires? Le noir ne trouvera nulle part de compensations à ses pertes; il sera contraint de travailler comme il l'est aujourd'hui, il aura tout autant de peine, et ses rémunérations seront peut-être de moitié moins fortes.

« Si l'avenir inquiète le planteur, il est encore plus effrayant pour l'affranchi. La prospérité d'Antigue est un état éphémère qui tient, en grande partie, à la cherté des sucres : cet état de choses tou-

che à sa fin ; aussitôt qu'il cessera, le malheur des noirs est certain.

« Les enfants sont arrivés aux dernières limites de l'instruction primaire ; ils savent lire et écrire, ils connaissent les premières règles de l'arithmétique, ils ont appris les commandements de Dieu et de l'église, ils savent chanter des cantiques à la louange du Seigneur, mais ils ne savent se servir du plus simple des instruments aratoires. Que deviendront ces jeunes gens que des soins mal entendus ont placés dans un isolement qui ne convient ni à leur point de départ, ni à leur fortune? Je laisse les habitants d'Antigue répondre à cette question. Ils vous diront que ces demi-savants peuplent les villes, qu'ils participent *aux désordres et aux vols devenus fréquents depuis l'émancipation*, et que c'est dans cette industrie, à peu près nouvelle dans les colonies, qu'ils trouvent leurs moyens d'existence. Il ne m'a pas été possible de connaître au juste ce qu'il y a de vrai dans cette assertion ; cependant je sais assez ce qui se passe dans le pays pour y donner quelque créance.

« Mais si la direction que prennent les jeunes hommes, en quittant les bancs, échappe aux investigations ordinaires, il n'en est pas de même de celle des filles. Je n'ai pas pour habitude de sonder trop profondément les plaies de la société ; mais quand elles surgissent de toutes parts, quand elles se présentent d'elles-mêmes, je ne puis en nier l'existence : d'ailleurs, ma qualité d'observateur m'impose le devoir de dévoiler le mal, comme de signaler le bien. Sous l'esclavage, les mœurs étaient loin, sans doute, d'être régulières ; mais le spectacle dégoûtant du vice ne se *montrait* pas comme il le fait aujourd'hui. La ville de Saint-Jean a déployé, à mes yeux, ce que je n'avais encore rencontré qu'au milieu de la civilisation de la vieille Europe. Nulle part, dans les colonies, je n'avais trouvé les rues couvertes de filles, ou, pour mieux dire, *d'enfants spéculant* sur les avantages physiques que la nature leur a donnés : je devais voir cela, pour la première fois, à Antigue, et je suis forcé d'avouer que je l'ai vu sur une grande échelle. Mais, disais-je aux habitants, d'où proviennent donc ces *jeunes prostituées* qui le soir

remplissent vos rues, couvrent vos quais, assiègent les voyageurs sur la porte de vos hôtels? A cela, je n'ai jamais obtenu d'autre réponse que celle-ci : *Elles sortent des écoles.*

« Que conclure de tout ceci, sinon qu'il y a quelque chose de vrai dans une assertion que l'on trouve dans toutes les bouches : c'est que *la philanthropie s'est trompée en adoptant des moyens de moralisation dont les résultats sont si déplorables.*

« Il est une plaie qui est la conséquence naturelle de ce que je viens de dire, c'est *l'infanticide :* ce crime, inconnu sous l'esclavage, était jusqu'à ce jour réservé à la civilisation; je dois avouer cependant que les annales judiciaires de la colonie ne contiennent aucun exemple de l'espèce; mais de ce qu'aucun crime n'a été poursuivi, il ne faut pas conclure qu'il n'a pas existé; il en est de même de la pratique des femmes de campagne *de faire périr dans leur sein l'enfant qu'elles portent*; ce sont des crimes dont la magistrature n'a pas été saisie, et dont il n'y a de trace que dans l'opinion.

« Sous l'esclavage, une femme enceinte était l'objet d'attentions particulières, elle n'allait plus aux champs. Les enfants étaient élevés avec soin, et ne coûtaient rien à leurs parents. Le nouvel ordre de choses a détruit tous ces avantages : la femme enceinte est obligée de prendre la houe pour vivre ; l'enfant qu'elle laisse à la maison est une charge, un embarras ; il en est de même de celui qu'elle porte dans son sein. Si elle a de la peine à suffire à ses propres besoins, comment fera-t-elle pour pourvoir à ceux d'une famille? C'est de cette fâcheuse position, c'est des habitudes vicieuses des villes que sont nés les crimes dont je viens de parler. »

Dans son rapport sur la Barbade, M. Layrle nous dit : C'est un crime nouveau dans les colonies que *l'infanticide ;* sous le régime de l'esclavage il était inconnu ; le nouvel état de la société, la misère des campagnes, le vice des villes, lui ont donné naissance. Dieu sait quelles seront ses limites, avec la mollesse de la magistrature ! Ainsi *l'infanticide*, qui n'est qu'un doute à Antigue, s'est montré *dans toute sa réalité à la Barbade.*

« A la Barbade aussi, la prostitution couvre les rues; mais elle a quelque chose de moins hideux qu'à Antigue, elle est moins jeune; on voit de suite que *les écoles n'ont pas encore alimenté la vie licencieuse et désordonnée des villes.* Je désire que la Barbade conserve dans toute sa pureté une jeunesse qui est l'objet de tant de soins; mais hélas! que fera-t-elle un jour cette jeunesse qu'on élève en dehors du travail? Son instruction primaire, ses momeries religieuses, ne la sauveront pas du précipice qu'un zèle mal entendu ouvre devant elle. Les sectes religieuses ont aboli l'esclavage : c'est à elles que l'on doit le nouvel état social; mais un jour les classes affranchies leur devront des maux et des vices qu'elles ne connaissaient pas. »

M. Layrle ajoute que le nègre de la Barbade a peine à vivre; que le jour où les sucres baisseront, les maîtres seront obligés de faire une réduction sur les salaires, et qu'alors les noirs seront bien malheureux. A Saint-Christophe, nous dit M. Layrle, les affranchis sont vis à vis de leurs anciens maîtres dans la même position que ceux d'Antigue et de la Bar-

bade; c'est, en effet, comme en Europe, le travail libre de la deuxième position.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire un plus grand nombre de citations ni de chercher des rapports empreints de plus de vérité, entourés de plus d'authenticité, pour démontrer que l'abolition de l'esclavage a détruit l'agriculture dans les colonies anglaises, et que cela est entièrement dû au caractère paresseux du nègre. Le travail libre, pour cette espèce d'hommes, est donc un roman éclos de la cervelle des philanthropes, et qui ne peut être mis en pratique, même en lui faisant naître des besoins; on peut encore s'amuser à faire cette expérience sur les pauvres noirs, mais qu'on ne soit pas étonné de ce qui arrivera : on les fera mourir de besoin, la faim rétrécira leurs poitrines, la misère fera tomber leur peau en lambeaux, mais ils ne travailleront pas, mais ils ne songeront pas à gagner aujourd'hui l'argent qu'il leur faudra pour se procurer à dîner demain. Je répète ce que j'ai déjà dit: j'aime le nègre, je l'ai étudié avec soin ; son intelligence le place énormément au dessous du blanc;

en voulant le conduire de la même façon, par les mêmes moyens, on le fera souffrir, on le rendra bien malheureux, mais on ne changera pas sa nature; il réfléchit moins, il raisonne moins que ne le fait en France un enfant de campagne de l'âge de dix ans. Ce qui trompe quelquefois sur son compte, ce sont quelques nègres d'une intelligence plus grande. Cependant un instant d'attention fera comprendre que ces hommes se trouvant comme étayés par la population blanche qui les entoure, ils marchent droit parce qu'ils ont autour d'eux des régulateurs; mais ôtez ces sous-officiers d'encadrement, ces guides qui dirigent le peloton, ils ne tarderont pas à perdre toute direction et passeront rapidement de la civilisation à la barbarie. Ne leur a-t-on pas laissé à Saint-Domingue des villes riches et élégantes, des usines magnifiques? ont-ils entretenu les villes? ont-ils maintenu les usines en activité? Ils n'ont rien fait, les ronces et les bois ont partout remplacé l'agriculture; faute de réparations, les villes et les maisons tombaient en ruines de toutes parts, quand un tremblement de terre, en 1842,

est venu terminer cette agonie de la civilisation. Dans la ville du Cap, six mille individus, femmes et enfants, sont ensevelis sous les décombres; leurs concitoyens, leur frères, iront-ils leur porter secours? Non, ils achèveront ce que les éléments ont épargné; aussi brutes, aussi féroces que les loups qui se jettent sur leur camarade blessé et le dévorent, ils se précipitent au milieu des ruines, et par le meurtre, l'incendie et le pillage, ils terminent cette horrible catastrophe. Et ces hommes sont-ils coupables? Non, les vrais coupables sont les hommes sans jugement, sans réflexion, qui leur ont donné la liberté quand ils étaient incapables de se diriger; c'est véritablement à la philanthropie que les nègres de Saint-Domingue doivent l'état de barbarie et de misère qui les écrase. Abandonnés à eux-mêmes, ils ont essayé de marcher, mais ils n'avaient pas les forces nécessaires, et ils sont tombés. Est-ce leur faute? Non, la faute est celle des philanthropes. Ce qui leur est arrivé, arrivera aux nègres des Antilles, lorsqu'on leur aura dit : Vous êtes libres, marchez comme vous voudrez; ne marchez pas si

cela vous plaît, vous êtes les maîtres ; vous avez assez d'intelligence pour savoir ce qu'il vous faut, ce qui vous convient. Le pauvre nègre croira ce qu'on lui aura dit, et, après plusieurs années de liberté, il se prendra à regretter souvent son état d'esclavage, comme il nous arrive de regretter nos années de collège, parce qu'à cette époque de notre vie nous étions exempts de soucis.

Mais si l'on est obligé de reconnaître que le travail libre du nègre est une chimère qui ne peut être réalisée, existe-t-il au moins, aux yeux de l'humanité, une compensation pour cette énorme perte que l'émancipation apporte à la métropole, soit sous le rapport de la diminution de l'impôt, soit sous celui de l'indemnité à payer au planteur, soit enfin en raison de la perte d'un énorme commerce et d'une magnifique industrie? Malheureusement pour tant de pertes, on est obligé de reconnaître que non seulement il n'y a pas la moindre compensation, mais que l'émancipation a produit les effets les plus déplorables sur les mœurs; qu'à un état de choses tolérable, on a vu succéder à Maurice, à la Bar-

bade et à Antigue le libertinage le plus obscène, la prostitution la plus déplorable dans ses conséquences, celle des enfants, le vagabondage le plus déhonté; enfin, pour couronner cette œuvre de démoralisation, l'infanticide, jusqu'à cette époque inconnu aux colonies, vient donner la main à l'ivrognerie, fille de la paresse, compagne de la débauche, et travaillent de concert à remplir les prisons, au point de les rendre insuffisantes. Ce tableau, qui peut paraître chargé, n'est cependant qu'une analyse abrégée des rapports que je viens de donner et qui ont été recueillis par ordre du ministre de la marine, M. Duperré, que l'on ne peut soupçonner d'être favorable au système d'esclavage; malgré lui, la vérité jaillit, et si je ne me suis appuyé que sur les rapports publiés par ses soins, c'est que les abolitionnistes ne pourront en contester ni la vérité, ni l'authenticité.

Enfin, le système d'émancipation a-t-il procuré aux nègres une amélioration de bien-être matériel, et cette amélioration a-t-elle une chance de durée? Ces questions, que dans une lettre insérée

au *Journal des Débats*, de la fin de l'année 1842, M. le baron Duperré regarde comme démontrées, me semblent loin d'être résolues; nous voyons, par exemple, que dans l'île d'Antigue, citée pour sa prospérité, le nègre y est malheureux, qu'il peut à peine suffire à ses besoins, et cependant cet état, qui est loin d'être pour lui un état de prospérité, n'est qu'éphémère et doit empirer avant peu par la diminution du droit protecteur des sucres, qui amènera la baisse de ceux des colonies, et par conséquent la baisse des salaires; les ouvriers d'Antigue, de la Barbade et de Saint-Christophe qui, dans l'état actuel, ont peine à vivre, doivent donc infailliblement tomber dans une profonde misère; dans ce moment, il est bien certain que les trois colonies que les abolitionistes citent comme modèles pour la production sont également celles où non seulement l'ouvrier est malheureux, mais où il est menacé, sans espoir d'une compensation quelconque, de voir augmenter ses fatigues et diminuer ses salaires. Quant aux nègres de la Jamaïque, Cayenne, la Trinidad, Sainte-Lucie, Tabago, Grenade, etc.,

le faible bonheur dont ils peuvent jouir en se retirant sur des terres qui n'ont pas de maître, pour s'y livrer à l'oisiveté et à la paresse, est-il assuré? ont-ils la chance de voir durer cette prétendue amélioration de bonheur matériel? Non, sans aucun doute, puisque le gouvernement anglais, faisant droit aux réclamations des législatures coloniales, a permis l'immigration des Africains dans toutes les colonies des Indes occidentales. Or, le résultat de l'immigration sera d'amener une telle quantité de travailleurs, que, toutes les terres ayant maître comme à Antigue et à la Barbade, le noir ne pourra vivre indépendant et sera obligé de se mettre dans la servitude domestique pour le salaire qu'il plaira au maître de lui donner. Ainsi, partout où le nègre, par suite de l'émancipation, éprouve par le fait de son indépendance une amélioration de bien-être matériel, on travaille activement à l'en priver; et partout où il est malheureux par le fait de l'émancipation, il ne voit s'ouvrir devant lui qu'un avenir plus pénible et plus sombre.

Immoralité déplorable pour les peuples, déver-

gondage déhonté dans les mœurs, libertinage obscène, prostitution incroyable et la plus déplorable dans ses conséquences, celle des enfants; assassinats et crimes devenus fréquents, infanticide apparaissant pour la première fois dans les colonies, prisons devenues insuffisantes, abandon des vieillards et des enfants qui meurent faute de soins, établissements d'hôpitaux devenus indispensables, misère d'une partie de la population, l'autre portion retournant en masse à la barbarie par la vie sauvage, l'oisiveté, la débauche et l'ivrognerie; destruction d'un immense commerce, perte d'un impôt considérable; tel est le résultat, aujourd'hui incontestable, de l'émancipation dans les colonies anglaises des Indes occidentales. Et c'est en présence de ces faits qu'une commission vient demander l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises!

Pas un mot de ce que je viens de dire qui ne soit revêtu du cachet de la plus haute authenticité.

FIN.

SOMMAIRES

DES

CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.

LIVRE XII.

CHAPITRE PREMIER.

L'état de l'esclavage est plus favorable au développement de l'intelligence du sauvage que l'état de liberté. — Comment peut-on reconnaître le degré de développement de l'intelligence de l'ouvrier?—Quelle règle peut-on établir quand on veut faire une comparaison entre deux ouvriers ou entre deux masses d'ouvriers? — Comparaison entre l'ouvrier esclave de la Louisiane et l'ouvrier libre de France. 5

CHAPITRE II.

Fausse manière de raisonner sur les punitions imposées aux esclaves; le fouet, le cep; différences des préjugés pour flétrir une action ou une position; valeur de la punition du fouet, l'esclave préfère le fouet au cep. — Les puni-

tions qu'on inflige aux esclaves en Amérique sont moins sévères que celles qu'on impose aux ouvriers libres en Europe. 27

CHAPITRE III.

Constitution physique des esclaves.—Comparaison entre les ouvriers esclaves et les ouvriers libres des manufactures du département du Nord. — Bonheur moral de l'esclave. — Prodigieuse multiplication des nègres esclaves aux Etats-Unis. — Leur longévité. — Nombre des centenaires parmi les hommes libres, nombre des centenaires parmi les esclaves. 49

CHAPITRE IV.

Réfutations de plusiers calomnies avancées par M. Ch. Comte, dans son traité de législation sur les mœurs des hommes et des femmes de la Louisiane. 57

CHAPITRE V.

Existence d'un planteur. — Situation de la Louisiane en 1788. — Développement de l'intelligence des maîtres. — Amélioration.—Tableau que présente aujourd'hui le Mississipi, comparé à celui qu'il présentait lors du voyage de M. de Châteaubriand. 71

CHAPITRE VI.

Réfutations de nombreux passages de l'ouvrage de M. Ch. Comte. — Statistique des esclaves noirs aliénés ou en état d'idiotisme, aux Etats-Unis. — Statistique des blancs,

aliénés ou en état d'idiotisme. — Statistique des nègres libres, aliénés ou en état d'idiotisme. — La race noire libre fournit sept fois autant d'aliénés et d'idiots que la race blanche, et onze fois plus que la race noire esclave! 81

LIVRE XIII.

CHAPITRE PREMIER.

Misère des ouvriers anglais, enfance de l'ouvrier. — Marché de vie et de mort contracté entre le maître et l'ouvrier. — Féodalité des chefs de l'industrie. — Leur cruauté. — Démoralisation de la classe ouvrière, rapport de M. Huskisson, ministre du commerce d'Angleterre. — Invalides de l'industrie, Edimbourg, Glasgow, Pesley, Smithfield, Londres. — Rapports des commissaires des pauvres. — Traite des blancs, de Londres à Manchester. — Misère de l'agriculteur et du paysan. — Owen réformateur. — Les villes de Cork, Waterford, Mitcheltown, Limerick. — M. Inglis, misère de l'ouvrier irlandais. — Sort de l'ancien serf irlandais, par Sismondi. — Servage russe par le même. — Le Paria esclave dans les Indes Orientales, par l'abbé Dubois. — Sir William Bentinck, gouverneur général; opinion de sir Makintosh, du major Wilks et de William Eskine. — Misère affreuse des Parias libres, elle a pour cause la liberté et l'industrie; comparaison entre les ouvriers esclaves ou serfs des différents pays du globe et les ouvriers libres de toutes les autres contrées. — Misère irlandaise, par Gustave de Beaumont. Opinion de l'Assemblée législative sur la liberté des ouvriers anglais. — Description des *Work-Houses*. — Les *Tread-Mills*. — Le maire de Dublin et lord Canning. — Silence des abolitionistes philanthropes en présence des misères de l'ouvrier Anglais. 135

LIVRE XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Misère de l'ouvrier en France. — Journalisme français, moins redoutable qu'on ne le pense. — Chaque journal appartient à une coterie. — Les journaux n'ont point en vue le bonheur de l'ouvrier. — Fonction d'un député. — Manière dont les journaux jugent les actions. — Toujours deux poids et deux mesures. — Leurs erreurs. — La vérité est une. 221

CHAPITRE II.

Différence de position entre l'ouvrier français et l'ouvrier anglais. — Les premiers secours pour les plus malheureux. — La fille se prostitue pour nourrir ses parents vieux et infirmes. — La jeune mère se prostitue pour nourrir son enfant. — La question d'abolition est un leurre au moyen duquel on a dupé le peuple français. 229

CHAPITRE III.

Moyen du journal des *Débats* pour donner du pain aux ouvriers. — Le *National* l'approuve. — C'est d'en faire de la chair à canon. — Ce qui arriverait à la Louisiane au journaliste qui proposerait un pareil moyen pour nourrir les ouvriers esclaves. — Opinion du journal la *Réforme industrielle*, sur l'industrialisme. — Il accuse l'industrie, mais l'industrie est la fille de la liberté. — Ouvriers de Lyon par Victor Considérant, son jugement sur les hommes politiques du parti libéral. — Opinion de Garnier-Pagès sur la misère et les émeutes. 227

CHAPITRE IV.

Sismondi. — Malthus. — Droz. — Duchatel. — Blanqui. — Stewart. — Ricardo. — Malthus cherchant le moyen d'empêcher les filles des ouvriers de faire des enfants. 255

CHAPITRE V.

Le comte Alban de Villeneuve-Bargemont. — Misère des ouvriers du département du Nord, leur démoralisation, leur dégradation physique et morale. — M. de Villermé. Ouvriers de Mulhouse. — Ouvriers de Lyon. — Comparaison de position entre les ouvriers industriels des différents pays. — Incompatibilité de cette position avec le progrès de la civilisation. 263

CHAPITRE VI.

Rapports officiels des préfets au ministre de l'intérieur; départements du Nord, du Rhône, d'Ille et Vilaine, du Pas de Calais, de la Moselle, de la Somme, du Tarn, de Tarn et Garonne, de la Haute Vienne, des Deux Sèvres, de la Haute Saône; dénombrement des pauvres fait par ordre du conseil général du département de la Seine; rapport des préfets de la Nièvre, de la Meuse, de la Mayenne, de la Marne, du Lot et Garonne, du Loiret, de Loir et Cher, des Côtes du Nord, de la Charente, de la Charente Inférieure, des Bouches du Rhône, etc.; un million cinq cent mille indigents; deux cent mille mendiants. 277

CHAPITRE VII.

Cruautés exercées sur des apprentis. — Ouvriers qui se font

mettre en prison pour avoir du pain. — Etat de conscription du département du Nord, qui prouve la dégradation physique des ouvriers de manufacture.—Opinion de E. Buret. — Statistique de Ch. Dupin. — Dépravation. — Adultère. — Enfants trouvés. — Huerne de Pommeuse. 295

LIVRE XV.

La misère de l'ouvrier et les vices qui en découlent augmentent en raison directe du progrès de l'industrie et de la liberté. — Nombre des indigents chez les différents peuples d'Europe. — La misère de l'ouvrier diminue en même temps que l'industrie et la liberté. — Nombre des ouvriers qui se livrent à l'agriculture chez les différents peuples d'Europe. — A mesure que la somme de libertés accordée aux ouvriers diminue, l'industrie diminue et l'agriculture augmente. — Ce qu'on doit entendre par le mot indigent. 311

LIVRE XVI.

CHAPITRE PREMIER.

Antilles françaises. — Par quelles raisons j'ajoute quelques mots en leur faveur.—Comment ont été formées les sociétés d'abolition. — Leur but. — Le parti qu'en veut tirer l'Angleterre. 335

CHAPITRE II.

Comment on envisage, en France, la question coloniale. — Quels seront les effets inévitables de l'émancipation.— Emigration accordée aux colonies anglaises.—M. A. Gué-

roult. — Infériorité de l'industrie des colons français sur les Louisianais. — Raison de cette infériorité. — Les visites des magistrats français détruisent la discipline. — Comparaison entre la discipline militaire et celle des esclaves. — Inégalité de charges entre les sucres également français. — Rapport de M. Tocqueville. — Sa manière de trancher les questions qu'il n'ose aborder. — Ses erreurs. — Manque de réflexions. — Ses idées extraordinaires sur l'esclavage. — Dieu le Père, saint Pierre et saint Paul en opposition avec le christianisme. — Ressemblance entre la marche de M. Cabet et celle de MM. de Tocqueville et de Broglie. — Destruction du principe de propriété. — M. Cabet est plus rationnel que MM. de Broglie et Tocqueville. — Analyse de la proposition de M. de Tocqueville. — Le rapporteur de la commission, M. de Tocqueville, qui n'a pas lu l'ouvrage de M. de Tocqueville sur la démocratie aux Etats-Unis. — Le nègre est généralement bon. — La faiblesse de son intelligence lui fait souvent commettre des crimes. — Récapitulation. 345

CHAPITRE III.

Commerce français avec les Antilles. — Impôts, rang qu'occupent les Antilles dans le mouvement commercial. — Travail de M. Ch. Dupin pour le tonnage. — Détails des produits principaux que les colonies tirent de France. — Relevé du registre des douanes de Saint-Domingue, par le général Pamphile Lacroix, en 1789. 383

CHAPITRE IV.

Erreur des abolitionistes sur le travail libre. — D'où vient cette erreur; distinction du travail libre en deux positions. — Quelques réflexions sur la Trinidad. — Dépositions de

M. Barkley, de M. Burnley, de M. Nicholas Nugent, de M. Prescod, de M. Barret, de M. Montgommery (Martin). — Rapports de journaux de la Jamaïque. — Déposition de M. Waren, de M. Mac Queen, de M. Guillet, ordonnateur de la Guyane, de M. Dejean de la Bâtie de Bourbon, de M. Layrle, capitaine de vaisseau. — Effets désastreux de l'émancipation dans les colonies sous le point de vue de la destruction des produits et d'une profonde démoralisation. 403

FIN DE LA TABLE.

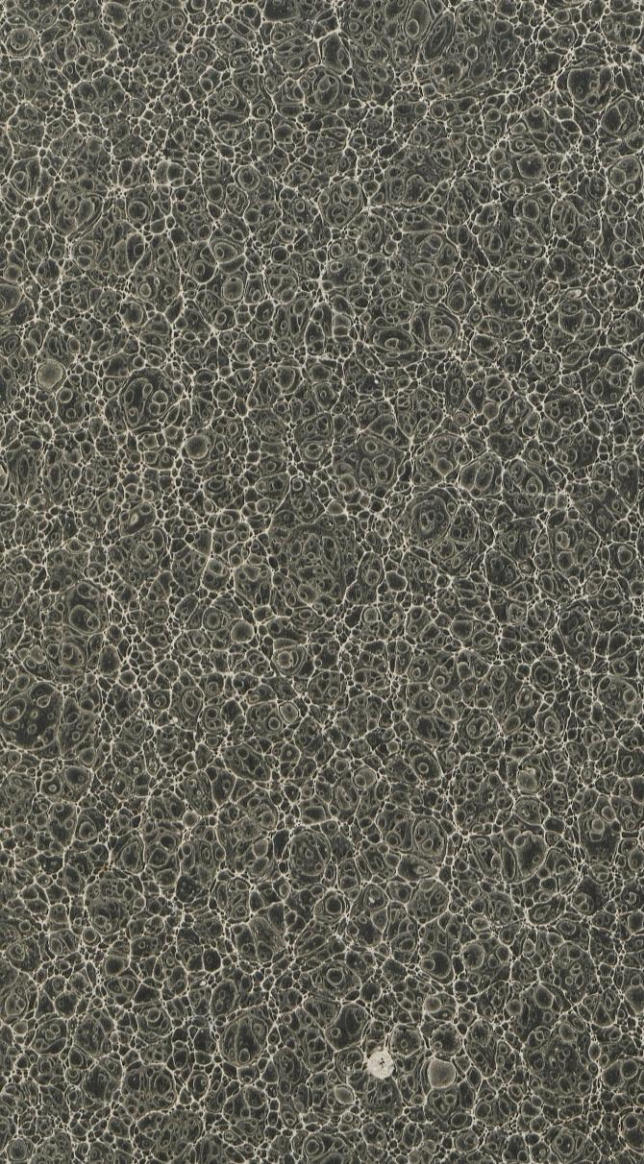

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER
8 0089909